

**Document d'Objectifs  
du Site B9 – Ardèche  
Landes et forêts du Bois des  
Bartres  
FR 8201661  
Tome 1 – Bilan des usages**



**Août 2001**

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>II. METHODE SUIVIE</b>	<b>6</b>
<b>II.1. L'EQUIPE</b>	<b>6</b>
<b>II.2. DOCUMENTATION</b>	<b>6</b>
<b>II.3. CONSULTATIONS</b>	<b>6</b>
<b>II.4. COMMUNICATION AVEC LES ACTEURS</b>	<b>9</b>
II.4.1. VOIE DE PRESSE	9
II.4.2. BULLETINS D'INFORMATIONS	9
II.4.3. PLANNING	9
II.4.4. COMITE DE PILOTAGE	9
II.4.5. GROUPES DE TRAVAIL	10
<b>III. LE PATRIMOINE CULTUREL : UN LIEU AUTHENTIQUE CEVENOL</b>	<b>15</b>
<b>III.1. L'EVOLUTION DES ACTIVITES</b>	<b>15</b>
III.1.1. DU XIV <sup>EME</sup> AU XIX <sup>EME</sup> SIECLE	15
III.1.2. DU XIX <sup>EME</sup> SIECLE A AUJOURD'HUI	15
<b>III.2. LA PARTICULARITE DE LA COMMUNE DE MALBOSC</b>	<b>17</b>
<b>IV. LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES PRESENTES SUR LE SITE</b>	<b>19</b>
<b>IV.1. AGRICULTURE-SYLVICULTURE-FONCIER</b>	<b>19</b>
IV.1.1. LES PROPRIETAIRES EXPLOITANTS FORESTIERS	19
IV.1.2. LES EXPLOITANTS AGRICOLES	21
<b>IV.2. ACTIVITES DE PLEINE NATURE</b>	<b>23</b>
IV.2.1. LA CHASSE	23
IV.2.2. LA PECHE	23
IV.2.3. L'ACTIVITE TOURISTIQUE	25
IV.2.4. L'ACTIVITE NATURALISTE	27
IV.2.5. LA POPULATION DES VILLAGES (PERMANENTE ET OCCASIONNELLE)	28
<b>IV.3. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES</b>	<b>29</b>
IV.3.1. L'ADMINISTRATION	29
IV.3.2. LES ELUS LOCAUX	29
IV.3.3. LES CONSEILLERS EN TOURISME LOCAL, FORET AGRICULTURE, CHASSE, PECHE.	30

IV.3.4.	LES INSTITUTIONS PROTECTRICES DE L'ENVIRONNEMENT	30
<b><u>V.</u></b>	<b><u>ANALYSE DES USAGES DU SITE</u></b>	<b><u>32</u></b>
V.1.	LES RELATIONS ENTRE LES USAGERS ET ACTEURS DU SITE	33
V.2.	L'EVOLUTION DU SITE	35
V.3.	LA VOLONTE DES USAGERS PAR RAPPORT AU DEVENIR DU SITE	35
V.4.	LES PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX VUS PAR LES USAGERS	35
V.5.	LES OBJECTIFS ENVISAGES PAR LES DIFFERENTS ACTEURS	36
V.6.	LES ACTIONS ENVISAGEES PAR LES DIFFERENTS ACTEURS	36
<b><u>VI.</u></b>	<b><u>CONCLUSION</u></b>	<b><u>37</u></b>
<b><u>VII.</u></b>	<b><u>BIBLIOGRAPHIE</u></b>	<b><u>38</u></b>
<b><u>VIII.</u></b>	<b><u>TABLE DES CARTES</u></b>	<b><u>39</u></b>
<b><u>IX.</u></b>	<b><u>ANNEXES</u></b>	<b><u>39</u></b>

## **PREAMBULE**

### **La Directive Habitats**

La Directive européenne 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore », ou Directive « Habitats », porte sur « la conservation des habitats naturels ainsi que de flore et de faune sauvage ». Elle a été adoptée le 21 mai 1992 par le conseil des ministres européens, « notifiée aux Etats membres le 5 juin 1992 » et transcrite en droit français par l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de Directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement.

Cette directive instaure l'obligation de préserver les habitats naturels (annexe I de la directive) et les espèces (annexe II de la directive) qualifiés d'intérêt communautaire et/ou prioritaires. Elle répond ainsi aux objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la biodiversité (adoptée au sommet de la terre, Rio 1992). Cette liste d'espèces de l'annexe II de la directive est complémentaire de celle préalablement établie par la directive « Oiseaux » 79/409/CEE, relative à la protection des oiseaux sauvages.

Chaque état membre est chargé d'identifier sur son propre territoire, puis de les désigner à terme comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC), les sites importants pour la sauvegarde de ces habitats et de ces espèces d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats.

Ces ZSC, ainsi que les Zones de Protection Spéciales (ZPS) définies en vertu de la Directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages constitueront à terme (en 2004) le Réseau Natura 2000.

Les ZSC et ZPS correspondent à des actes de désignation indépendants et peuvent donc se chevaucher.

Ce réseau entre dans le principe d'action communautaire pour une gestion durable.

### **Les documents d'objectifs**

Chaque état membre est responsable de l'application de la directive « Habitats » sur son territoire. Il se doit de définir les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs de cette directive. Il a une obligation de résultats.

Pour ce faire, la France a choisi d'élaborer pour chaque site un document de planification appelé « document d'objectifs ».

Ce document fixe clairement les objectifs de conservation à atteindre et les mesures de gestion nécessaires à la sauvegarde du site. Sur la base d'inventaires scientifiques spécifiques, il a pour but de mettre en accord tous les acteurs impliqués sur les objectifs et les actions à mener, de déterminer qui fait quoi et avec quels moyens.

Il doit donc être établi en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné : habitants, élus, représentants socio-professionnels.. Il permet ainsi de concilier à la fois la préservation durable des habitats et espèces d'intérêt communautaire et l'exercice des activités humaines.

Il sera un outil de référence et une aide à la décision pour tous les acteurs ayant compétence sur le site.

Validés pour une durée de six ans, tous les documents d'objectifs doivent être établis avant 2004 et accompagneront l'acte de désignation officielle des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) en Zones Spéciales de Conservation.

## I. INTRODUCTION

*Cf. carte n°1 : carte de localisation du Bois des Bartres*

**Le Bois des Bartres** est situé dans le département de l'Ardèche (en limite avec le Gard), en région Rhône-Alpes. Du fait de sa situation géographique, il bénéficie de plusieurs influences climatiques : influence montagnarde du Massif Central et influence de la région méditerranéenne. La spécificité des sols, liée à son substrat<sup>1</sup> schisteux, son relief et son histoire expliquent le fait que ce secteur constitue un ensemble exceptionnel de milieux naturels présentant des espèces et des habitats d'intérêt communautaire au sens de la Directive Habitats.

La surface du site représente 1504 hectares ainsi répartis entre les différentes communes :

- Banne
- Gravières
- Les Vans
- Malbosc
- St-André-de-Cruzières
- St-Paul-Le-Jeune

Il est important de rappeler ici que l'objectif principal de la démarche Natura 2000 est de favoriser le **maintien de la biodiversité en Europe**, en tenant compte des **exigences économiques, sociales, culturelles et régionales**. Le document d'objectifs correspond à la déclinaison française du plan de gestion concerté et sera une étape indispensable en vue de la désignation du site dans le réseau Natura 2000.

L'élaboration du document d'objectifs suivra quatre étapes :

- réalisation d'un diagnostic socio-économique (Tome 1)
- réalisation d'un diagnostic écologique (Tome 2)
- définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs (Tome 2),
- élaboration d'un programme d'actions (Tome 2).

De plus, un travail de concertation et des actions de communication accompagnent ces quatre étapes.

Nous situons ce document dans la première phase de réalisation du document d'objectifs du Bois des Bartres en Ardèche : il présente le cadre historique et socio-économique (usages, activités, politiques de développement, projets, ...) du Bois des Bartres. C'est après cette première phase de diagnostic et à partir du diagnostic écologique que des grandes orientations d'actions et des objectifs de gestion ont pu être dégagés lors des groupes de travail.

---

<sup>1</sup> Les mots soulignés sont définis dans un lexique figurant à la fin du Tome 2.

Dans un premier temps, **l'historique du site** est retracé à partir de données bibliographiques ainsi qu'à partir de témoignages de personnes originaires du site. L'analyse de cet historique a permis de mieux connaître quels ont été les usages de la région du Bois des Bartres, comment ceux-ci ont évolué et quels sont les vestiges qu'ils nous ont légués aujourd'hui. Tous ces éléments ont permis de comprendre les évolutions de ce site.

Dans un deuxième temps, les différents acteurs concernés par le site et sa gestion sont présentés. Leurs attentes, leurs volontés et leurs implications sont dégagées à travers l'analyse d'une série de consultations dont les comptes-rendus sont annexés à la fin du document. Si le nombre de ces consultations est réduit pour des questions de faisabilité, leur analyse (bien que subjective) révèle les volontés des personnes locales.

## II. METHODE SUIVIE

### II.1. L'EQUIPE

Pour BIOTOPE, les experts ayant travaillé sur cette étude sont :

- Sarah BOURIN pour la bibliographie, la rédaction de ce document,
- Anne Lise UGHETTO et Sophie BARRIER pour l'approche globale, la coordination d'ensemble et la rédaction de ce document,
- Pernelle BELVEZE et Siegfried DAVICO pour la cartographie,
- François VAILLANT pour le contrôle de qualité du travail.

### II.2. DOCUMENTATION

- **Sources cartographiques** : carte IGN au 1:25000 n°2839 OT ; photographies aériennes de 1996 (crue du 12/01/96), 1998 (campagne la plus récente). L'interprétation de ces documents permet d'affiner la cartographie.
- **Sources bibliographiques** : Les documents utilisés sont intégralement cités dans la liste bibliographique en fin du document. Certains d'entre eux ont été fournis par des personnes rencontrées, comme par exemple des documents historiques.
- **Sources juridiques** :
  - Journal officiel des Communautés européennes, La Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
  - Journal officiel n°89 du 14 avril 2001, Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement.

### II.3. CONSULTATIONS

*Cf. annexe 1 : liste des personnes consultées*

*Cf. annexe 2 : comptes-rendus d'entretiens*

La démarche suivie pour le déroulement des consultations a été la suivante :

1. Etablissement d'une **liste de personnes à consulter**. Il s'agit principalement de personnes originaires du site (maires, chasseurs, forestiers, ...) et de personnes qui

nous sont apparues importantes de rencontrer dans le cadre de cette étude (techniciens CRPF, PNR des Monts d'Ardèche, naturalistes, ...). La liste des quinze personnes consultées figure en annexe I.

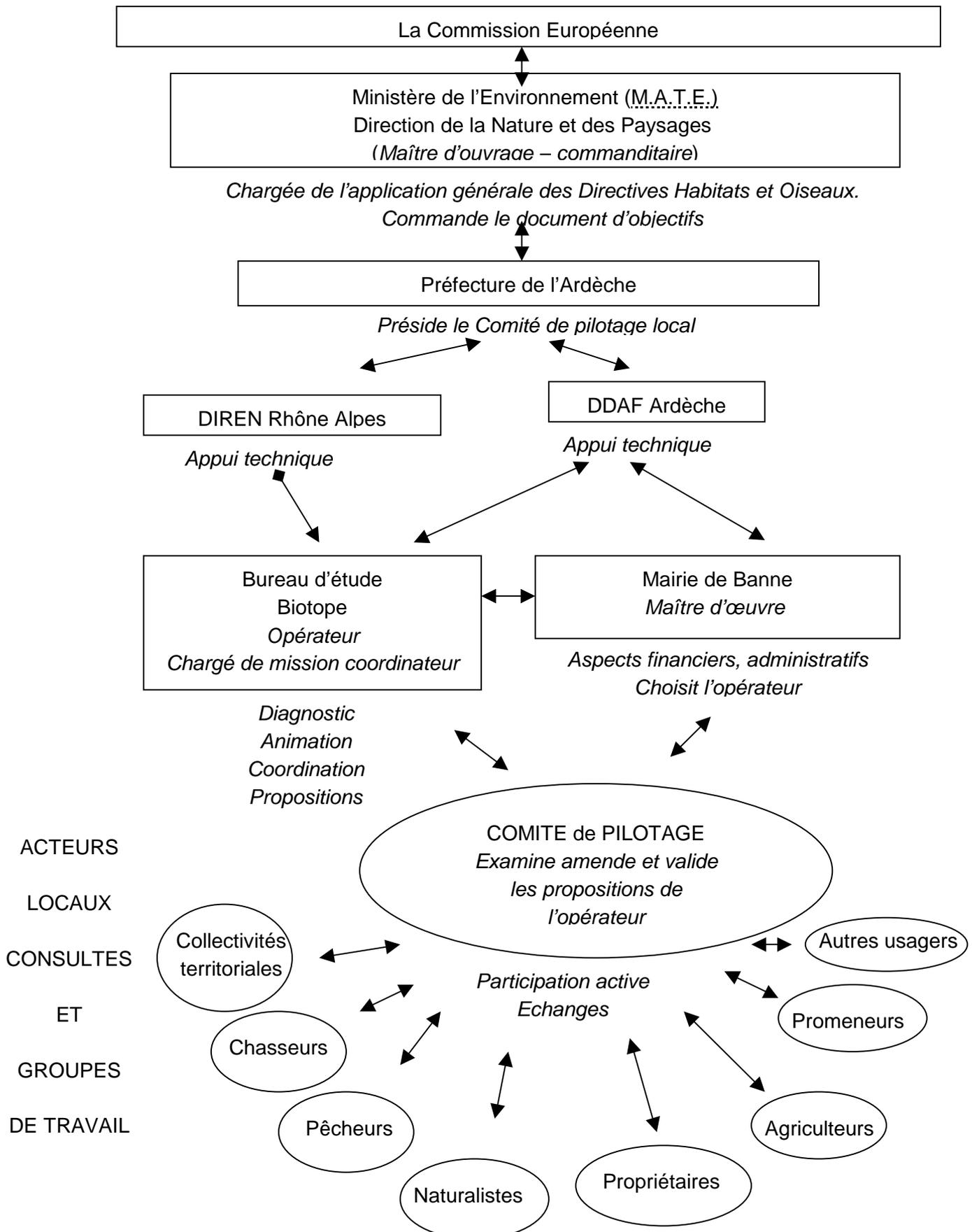
Etant donné le nombre fixé de consultations à réaliser, nous avons choisi de rencontrer les personnes représentant les institutions concernées par le site au niveau local, ainsi que des présidents d'associations de propriétaires. Cette liste a été validée par la DDAF. Des données socio-économiques ont été ultérieurement apportées par des personnes locales lors des groupes de travail.

En effet, si des difficultés techniques et scientifiques sont à surmonter, le principal enjeu de cette démarche réside dans l'adhésion des acteurs locaux aux objectifs de conservation. Le problème du morcellement du foncier n'aurait pas permis de toutes façons de consulter tous les propriétaires concernés.

2. **Envoi d'un courrier** par la Mairie de Banne informant la personne à rencontrer du contexte de l'étude et des raisons de cette démarche. Cette information préalable facilite la prise de rendez-vous et permet à la personne à contacter de préparer tous les documents et informations sur le sujet.
3. **Réalisation d'une grille d'entretien** qui a servi de support pour guider la discussion sans omettre d'aborder certains aspects ou sujets essentiels pour le document d'objectif. Ce guide d'entretien est envoyé à la mairie de Banne et à la DDAF pour validation.
4. **Rencontre avec chaque acteur** : l'entrevue a toujours été privilégiée à l'entretien téléphonique réservé pour les incompatibilités d'emplois du temps.
5. **Rédaction d'un compte-rendu détaillé** et **envoi** d'une copie à la personne concernée pour validation. Cela permet à la personne rencontrée de vérifier si ses propos n'ont pas été mal interprétés et aussi de compléter ses dires, en ayant ainsi bénéficié de plus de temps de réflexion.
6. **Intégration de ces comptes-rendus validés**, en respectant une clause de confidentialité, ce qui facilite l'expression et limite certaines retenues lors des entretiens. Certains de ces comptes-rendus figurent en annexe 2.

Le schéma suivant montre comment se met en place le document d'objectifs du site B9 et quels sont les acteurs qui seront présentés en quatrième partie.

## Schéma des relations entre acteurs pour la réalisation du document d'objectifs



## II.4. COMMUNICATION AVEC LES ACTEURS

### II.4.1. VOIE DE PRESSE

*Cf. annexe 3 : Article de presse et bulletins d'informations*

Nous avons choisi la presse locale comme moyen de communication avec les usagers du site. Le premier article, paru au mois de juillet 2000, avait pour but d'informer les populations concernées notamment :

- de la démarche Natura 2000 engagée sur le site,
- des périmètres du site et les raisons d'ordre écologique pour lesquelles il a été choisi,
- des dates des groupes de travail auxquels chacune des personnes concernées peut participer,
- des coordonnées des personnes à contacter pour s'inscrire aux groupes de travail.

L'article illustré d'une carte de localisation du site étudié a été publié dans les journaux du Midi Libre local, du Dauphiné libéré, de la Terre Vivaroise, et de la Tribune. L'article figure en annexe 3.

### II.4.2. BULLETINS D'INFORMATIONS

*Cf. annexe 3 : Article de presse et bulletins d'informations*

Un premier bulletin nommé "Info-site" est paru au mois de décembre 2000. Il a été envoyé à tous les membres du Comité de pilotage, les membres des groupes de travail et dans les mairies des communes concernées.

Il présente la démarche Natura 2000 et explique comment celle-ci va être mise en œuvre sur le site. De plus, il détaille les différentes étapes en cours pour élaborer le document d'objectifs : bilan des usages et inventaire écologique.

Deux autres bulletins de ce type seront envoyés au cours de l'étude. Ils figurent tous en annexe 3.

### II.4.3. PLANNING

*Cf. annexe 4 : planning de l'étude*

Sur le planning validé par la mairie de Banne et la DDAF figurent notamment les dates des groupes de travail et des comités de pilotage, qui sont des moments clés dans la réalisation du document d'objectifs, permettant la concertation des usagers et la validation par les membres du comité du pilotage. Le planning figure en annexe 4.

### II.4.4. COMITE DE PILOTAGE

Composition du comité de pilotage (au 27 décembre 2000)

*Représentant des services de l'Etat*

Mme MORON M-F. et M. COQ - DIREN Rhône-Alpes

Mme GRIVAUD M. et Mlle CHENAUD L. – DDAF Ardèche

*Elus ou représentants des collectivités locales*

M. CREGUT J-P - Maire de Banne  
M. RIEU A. - Maire de Gravières  
Mme ICARD A. - Maire de Malbosc  
M. DUMAS G. - Mairie de St-André-de-Cruzières  
Mme GAUTHIER R. – Maire de St-Paul-le-Jeune  
M. ROUX J-M – Maire Les Vans  
M. BARDON Frédéric – SIDET Les Vans

*Représentants des propriétaires forestiers*

Mlle CHAMBONNET F. - CRPF

*Représentants des établissements publics de l'Etat*

M. DE GUIHLEM B. et M. JOUVE D. – ONF Ardèche  
M. DEJEAN R. - Parc National des Cévennes  
Mme JULLIAN L. – CREN Rhône-Alpes  
Subdivision DDE Les Vans

*Représentants des usagers et socio-professionnels*

M. BAYLE C. – A.C.C.A. Les Vans  
M. M. VALENTIN J-F. – A.C.C.A. Banne  
M. LAGANIER J. – A.C.C.A. St-Paul-le-Jeune  
M. BOYER – A.C.C.A. Gravières  
M. CHAMBOREDON R. – A.C.C.A. Malbosc  
M. MARC J-M. - AAPPMA Les Vans  
M. NIVEAU ou M. CHEVALIER - Conseil supérieur de la Pêche  
M. JACQUEMART F. – FRAPNA - Association Cèze et Ganière  
Mme CHAURAND J. - Randonneurs « Los Camimaires » de Banne

*Opérateurs*

Mlle UGHETTO A-L. - Cabinet BIOTOPE  
Mlle BOURIN S. - Cabinet BIOTOPE

#### II.4.5. GROUPES DE TRAVAIL

Les deux groupes de travail ont chacun un thème différent, choisi au premier comité de pilotage : “ **activités de pleine nature & patrimoine naturel** ” et “ **agriculture-sylviculture** ».

Lors des premiers groupes de travail, le bilan des usages et le bilan écologique ont été présentés. A partir de ces diagnostics, il a été défini avec les différents membres des groupes de travail, les grandes orientations de gestion des habitats en tenant compte des contraintes et des exigences socio-économiques.

#### **Composition du groupe de travail « Agriculture-Sylviculture » du 04/10/00**

*Services de l'Etat*

M. LEBRE Frédéric, ONF 07

BIOTOPE : Document d'Objectifs du Site B9 « Landes et forêts du Bois des Bartres » (Ardèche) FR 8201661

Tome 1 – Bilan des usages – Août 2001 -

M. KORN Arno, DDAF 07  
M. PLANA Frédéric, PNR des Monts d'Ardèche  
Mlle CHAMBONNET Frédérique, CRPF Rhône-Alpes

#### Collectivités locales

M. CREGUT Jean-Claude, Maire de Banne  
M. MERCIER Jean, Conseil Municipal Gravières  
M. BARDON Frédéric, SIDET Les Vans  
M. LAGANIER Gérard, Adjoint Mairie Banne

#### Associations

Mme SANZ Maria, Association Cèze et Ganière  
M. JACQUEMART Frédéric, FRAPNA

#### Usagers et habitants

M. FABRE Rémy, agriculteur  
M. COLOM Jean-François, Banne  
Mme JUMEAU Nathalie, Banne  
M. DESCHAINELS Jean-Claude, agriculteur

#### Cabinet BIOTOPE

Mlle UGHETTO Anne-Lise  
Mlle BOURIN Sarah

### **Composition du groupe de travail « Activités de pleine nature – patrimoine » du 05/10/00**

#### Représentants de l'Etat

Mme GRIVAUD Martine, DDAF 07  
Mme JULLIAN Laurence, CREN Rhône-Alpes  
M. DALLER Jean-François, DDJS  
M. PLANA Frédéric, PNR Monts d'Ardèche

#### Collectivités locales et territoriales

M. CREGUT Jean-Claude, Maire de Banne  
M. DUQUESNE Patrick, Adjoint Mairie Banne  
M. TOURRETTE Marc, Conseil Général 07  
Mme JUMEAU Nathalie, Communauté de Communes  
M. BARDON Frédéric, SIDET les Vans

#### Chasse

M. CAVALIO Jean-Claude, Chasseur  
M. FOLCHER Maurice, Chasseur  
M. CARTIER René, ACCA Banne  
M. BAYLE Christian, ACCA Les Vans

### Associations

Mme SORAIS Claire, Association « Découvrir en marchant »  
M. JACQUEMART Frédéric, Association Cèze et Ganière

### Cabinet BIOTOPE

Mlle UGHETTO Anne-Lise

## **Composition du groupe de travail « Agriculture-Sylviculture » du 15/11/00**

### Services de l'Etat

M. RABIER Alain, ONF 07  
M. TESTON Gérard et M. KORN Arno, DDAF 07  
M. PLANA Frédéric, PNR des Monts d'Ardèche  
M. DEJEAN Raymond, PN des Cévennes  
Mlle CHAMBONNET Frédérique, CRPF Rhône-Alpes

### Collectivités locales et territoriales

M. CREGUT Jean-Claude, Maire de Banne  
Mme ICARD Alice, Maire de Malbosc  
M. TOURRETTE Marc, Conseil Général 07

### Associations

Mme SANZ Maria, Association Cèze et Ganière  
M. GENOUD David, CTS F AAPPMA 07

### Usagers et habitants

M. FABRE Rémy, agriculteur  
M. LACHGAR Yvan, pluriactif en milieu rural  
M. THIBON Marc, agriculteur  
M. BURET Yves

### Cabinet BIOTOPE

Mlle UGHETTO Anne-Lise  
Mlle BOURIN Sarah

## **Composition du groupe de travail « Activités de pleine nature – patrimoine » du 16/11/00**

### Collectivités locales et territoriales

Mme ICARD Alice, Maire de Malbosc  
M. BARDON Frédéric, SIDET Les Vans

### Associations

M. JACQUEMART Frédéric, Association Cèze et Ganière  
M. COUTEAUX Bruno, Comité Départemental de Vol Libre

### Chasse

M. CHAMBOREDON Robert, ACCA Malbosc

### Cabinet BIOTOPE

Mlle UGHETTO Anne-Lise

Mlle BOURIN Sarah

## **Composition du groupe de travail commun du 17/05/01**

### Représentants de l'Etat

Mme GRIVAUD Martine, DDAF Ardèche

Mlle CHENAUX Ludivine, DDAF Ardèche

M. TESTON Gérard, DDAF Ardèche

M. DEJEAN Raymond, Parc National des Cévennes

Mme JULLIAN Laurence, CREN Rhône-Alpes

M. PLANA Frédéric, PNR des Monts d'Ardèche

Mme CHAMBONNET Frédérique, CRPF

### Collectivités locales et territoriales

M. BARDON Frédéric, SIDET mairie Les Vans et conseiller Banne

Mme ICARD Alice, Maire de Malbosc

Mlle COTTIER Julie, Conseil Général Ardèche

### Chasse

M. FOLCHER Maurice, ACCA Les Vans

M. CHAMBOREDON Robert, ACCA Malbosc

### Associations

Mme MOUNIER-SORAIS Claire, Association « Découvrir en marchant »

M. COUTEAUX Bruno, Comité Départemental de Vol libre

### Usagers

M. MANIFACIER Jean-Paul, groupement des sylviculteurs

M. COLOM Jacques, retraité

Mme BIGLIARDI Aurore, agricultrice

M. FABRE Rémy, agriculteur

M. et Mme BELVAL, agriculteurs ASL Salfermouse

M. MARTINEAU Gilles, Chambre d'Agriculture Ardèche

### Cabinet BIOTOPE

Mlle UGHETTO Anne-Lise, cabinet BIOTOPE

Mlle BARRIER Sophie, cabinet BIOTOPE

## **Composition du groupe de travail commun du 29/06/01**

### Représentants de l'Etat

BIOTOPE : Document d'Objectifs du Site B9 « Landes et forêts du Bois des Bartres » (Ardèche) FR 8201661

Tome 1 – Bilan des usages – Août 2001 -

Mlle CHENAUX Ludivine, DDAF Ardèche  
M. BROS Pierre, DDAF Ardèche  
M. PLANA Frédéric, PNR des Monts d'Ardèche

Collectivités locales et territoriales

M. BARDON Frédéric, SIDET mairie Les Vans et conseiller Banne  
Mme ICARD Alice, Maire de Malbosc  
M. CREGUT Jean-Claude, Maire de Banne  
M. MERCIER Jean, Conseiller Municipal Gravières  
Mme GAUTHIER Raymonde, Maire de St-Paul-le-Jeune  
M. PROCHAZKA Alain, Adjoint Mairie de Banne

Sylviculture

M. BELVAL Maurice, ASL Salfermouse  
M. MANIFACIER Jean-Paul, Président du Groupement des Sylviculteurs

Agriculture

Mme GUEVARA Mercedes, Chambre d'Agriculture 07

Chasse

M. VALENTIN Jean-François, ACCA Banne  
M. CHAMBOREDON Robert, ACCA Malbosc

Associations

M. JACQUEMART Frédéric, Association Cèze et Ganière

Usagers

M. MANIFACIER Jean-Paul, groupement des sylviculteurs  
M. COLOM Jacques, retraité  
Mme BIGLIARDI Aurore, agricultrice  
M. FABRE Rémy, agriculteur  
M. et Mme BELVAL, agriculteurs ASL Salfermouse  
M. MARTINEAU Gilles, Chambre d'agriculture Ardèche

Cabinet BIOTOPE

Mlle UGHETTO Anne-Lise, cabinet BIOTOPE,  
Mlle BARRIER Sophie, Cabinet BIOTOPE

### III. LE PATRIMOINE CULTUREL : UN LIEU AUTHENTIQUE CEVENOL

En France, la démarche Natura 2000 a la particularité d'associer les personnes locales concernées par le site afin que les décisions prises au sujet de ce site soient issues d'un **consensus local**. La prise en compte de l'historique du site et de son patrimoine culturel présente donc dans un premier temps un intérêt certain pour la compréhension des propositions et des attentes des différents usagers concernant les perspectives du site. L'historique du site présenté ici prend en compte l'histoire générale du site ainsi que celle plus particulière de la commune de Malbosc qui permet de comprendre une des caractéristiques importantes du site des Bois de Bartres.

#### III.1. L'EVOLUTION DES ACTIVITES

##### III.1.1. DU XIV<sup>ÈME</sup> AU XIX<sup>ÈME</sup> SIECLE

Au XIV<sup>ème</sup> siècle, l'exploitation du **châtaignier** représentait la principale activité sur le site du Bois de Bartres. Le châtaignier, appelé « **arbre à pain** » constituait une ressource alimentaire importante pour les hommes et les animaux. Le séchage des châtaignes était réalisé dans de petits bâtiments appelés « **clèdes** » . Suite au tri, les petites châtaignes étaient utilisées pour l'alimentation du bétail, et les plus belles étaient réservées pour la soupe de châtaignes sèches (*lo bajanat*). Différentes recettes de cuisine étaient en effet basées sur la châtaigne. Celles-ci sont encore pratiquées aujourd'hui.

Pendant toute cette période et jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, une autre essence était très utilisée : il s'agit du **Pin de Salzman** appelé « **le pin de pays** », qui est présent sur le site depuis la fin de l'ère tertiaire. Celui-ci servait notamment à la fabrication de chandelles destinées aux abbayes mais aussi à la confection de charpente et de meubles. On peut voir encore aujourd'hui des maisons à Malbosc avec une charpente traditionnelle en bois de pin de pays.

##### III.1.2. DU XIX<sup>ÈME</sup> SIECLE A AUJOURD'HUI

A partir du XIX<sup>ème</sup> siècle se sont développés les réseaux routiers et ferroviaires. Cela a modifié brutalement l'équilibre de la région. Ces nouveaux axes de communication ont facilité l'émergence de nouveaux métiers, liés par exemple, à l'exploitation minière ou à la viticulture.

#### **La viticulture**

Ainsi, la viticulture se développe à partir du début du XIX<sup>ème</sup> siècle et devint en cinquante ans l'activité principale des communes des Vans et de Malbosc. En 1836, le vignoble représentait plus de 50 à 75 % de la Surface Agricole Utilisable (SAU) dans ces deux communes.

#### **L'exploitation de la houille**

Puis, à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, les **Houillères des Cévennes** exploitèrent la houille dans la partie est du site, ce qui s'explique par la présence de terrains du Carbonifère de l'Ere Primaire, contenant des schistes houillers. Cette exploitation minière concernait essentiellement les communes de Banne, St-Paul-Le-Jeune, et Gravières. La construction des mines nécessitait une grande quantité de bois d'œuvre et de madriers pour la fabrication d'étais et des voies ferrées des galeries souterraines. Les Houillères ont donc dû acheter du bois localement. Au début de l'activité minière, le pin de pays présentait un intérêt pour l'exploitation minière : il était apprécié des mineurs car lors d'une augmentation de température anormale, son bois provoquait un bruit de craquement et les alertait. Le bois de ce pin est lourd, il est résistant à la sécheresse et joue très peu à l'humidité. Mais les essences de Châtaignier et de Pin de Salzman ne satisfaisaient pas à long terme la demande en bois pour deux raisons essentielles :

- la châtaigne était exploitée,
- le prix de vente du bois du Pin de Salzman était très élevé.

La demande en bois fut satisfaite grâce à l'introduction du **Pin maritime** par les exploitants forestiers. Le Pin maritime présente l'avantage d'atteindre un diamètre de 45 centimètres en 60 ans alors qu'il faut 90 ans au Pin de Salzman pour atteindre cette même taille. Ainsi malgré les qualités de port et de bois que présente le pin de pays, son exploitation fut supplantée par celle d'un pin nouvellement introduit en Ardèche, le Pin maritime.

### ***La châtaigneraie***

L'extension de la châtaigneraie (*lo chastanet*) dura jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. La dernière phase d'extension de son aire géographique entre le XVII<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle répondait à un accroissement important de la population et à un besoin accru en ressources vivrières. C'est à cette époque que le paysage rural fut le plus façonné avec une extension maximale des zones cultivées, les châtaigneraies et les forêts, apportant de nombreuses ressources complémentaires (ramassage de bois mort pour le chauffage, pour la cuisson des aliments, abattage d'arbres pour la construction, ...). Vers 1870, les châtaigneraies furent victimes de deux maladies dues à des champignons parasites : la maladie de l'encre (*Phytophthora cambivora*) et celle du chancre de l'écorce (*Endotia parasitica*).

Avec les nouveaux réseaux de transport ferroviaires, une première vague d'exode rural fut amorcée ; le départ de la population rurale vers les grandes agglomérations et les plaines provoqua l'abandon progressif des châtaigneraies.

### ***L'industrie à tannin***

Cette activité industrielle influença vers 1900 également la déprise des châtaigneraies qui furent peu à peu envahies puis remplacées par le Pin maritime.

### ***La sériciculture***

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, une nouvelle activité est lancée : **la sériciculture**. En 1905 il y avait 258 **magnaniers** à Banne et la récolte a atteint 24 338 kg de cocons.

La sériciculture est restée très développée jusqu'à la seconde guerre mondiale. Chaque foyer avait ses vers à soie, ce qui constituait un revenu complémentaire à celui de l'agriculture. En effet pratiquement tous les greniers servaient de magnaneries. Mais la concurrence de la soie chinoise et la maladie du vers à soie, la « pébrine », ont provoqué la fin de la sériciculture. Avec la perte d'un revenu complémentaire, la fin de cette activité a accentué l'exode rural. En 1993, 2000 mûriers ont été plantés sur la commune de Malbosc pour relancer l'élevage de vers à soie mais avec une approche plus technique permettant 4 cycles d'élevage par an au lieu d'un. Un des moyens mis en place pour permettre l'augmentation du nombre d'élevage et la qualité des mûriers est le contrôle des températures et de l'hygrométrie dans les tunnels d'élevage de vers à soie. Cependant depuis deux ans Eurochrysalide est en liquidation judiciaire. Actuellement, il existe une volonté de remettre en place cette activité. Une demande a été adressée à la DDAF pour soutenir cette activité. Deux agriculteurs à Malbosquet ont planté des mûriers pour la sériciculture en 1993.

### ***Les Oliveraies***

La commune de Banne comprenait 235 oléiculteurs en 1911 et 17 en 1960. Suite à d'importants dégâts causés par le gel en 1956, des primes à l'encouragement à la culture de l'olivier ont été attribuées. Ainsi l'oléiculture a pu être relancée par ces aides. Récemment, l'activité a été relancée dans toute l'Ardèche en 1997. Actuellement elle est pratiquée par des particuliers, à titre de consommation personnelle ou ornementale.

### ***L'exode rural, la transformation du paysage***

L'activité minière s'estompe dans les années 60, les industries à tanin ayant disparu dès les années 30. La fin de ces activités accentue l'**exode rural** en Ardèche méridionale comme ailleurs dans les Cévennes. Les activités traditionnelles d'élevage et d'agriculture, les cultures en terrasse, sont alors peu à peu abandonnées.

Le Pin maritime colonise très rapidement les milieux non entretenus notamment après le passage des incendies. Les anciennes châtaigneraies malades et les autres cultures sur terrasses sont petit à petit envahies par celui-ci. Le Pin de Salzman concurrencé par le Pin maritime ne se régénère plus, ses forêts sont petit à petit remplacées par les pinèdes de Pin maritime.

Cette évolution conduit le paysage du site du Bois de Bartres à être principalement composé de bois de Pins maritimes. Les habitants sont conscients de l'évolution du paysage qui est liée à celle de l'activité locale, donc à l'exode rural, l'abandon des terres agricoles, et la colonisation du Pin maritime introduit par l'homme.

## **III.2. LA PARTICULARITE DE LA COMMUNE DE MALBOSC**

Face à cette évolution, certains habitants se sont mobilisés pour permettre le « retour » du pin endémique, le Pin de Salzman. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une volonté de protéger une espèce en danger, ce qui favoriserait la biodiversité, mais aussi d'une

réappropriation culturelle du Pin de Salzmann, le « Pin de Pays ». Cette volonté s'est affirmée au cours de l'affaire de la mine d'or sur le bois de Malbosc.

En 1989, un Permis Exclusif de Recherche d'or (PER) dit "permis d'Abeau" est accordé sur la commune de Malbosc à deux personnes. La recherche d'or est située plus précisément sur le bois de Malbosc, sur un site essentiellement composé de Pins de Salzmann. D'après QUEZEL, RAFFI & DODD, il s'agit plus précisément du « *Pinus nigra salzmanii*, var. cévenole », une variété de la sous espèce 'Pin de Salzmann' qui appartient à l'espèce 'Pin Noir'.

Le Pin de Salzmann des Cévennes peut s'hybrider avec une autre variété de l'espèce Pin Noir et donner ainsi un hybride. Sur le site, des Pins de Salzmann se sont hybridés avec des Pins laricio de Corse, plantés par des producteurs de bois.

Cependant aux endroits où le sol est très pauvre et peu profond, comme dans le Bois de Fourniel au sud-est de Malbosc, des chercheurs en biologie du CNRS ont montré que les 'Pins de Salzmann des Cévennes' ne s'étaient pas hybridés. Ils sont alors dits 'génétiquement purs'. Ce peuplement du Bois de Fourniel est en effet considéré par les scientifiques QUEZEL, RAFFI & DODD comme les seules populations connues génétiquement pures et différentes des autres populations hybrides localisées ailleurs.

Face à l'hostilité des habitants locaux pour ce permis d'exploitation, et par les actions de l'association « Cèze et Ganière » qui a pour but de protéger cette forêt, le projet de mine d'or fut abandonné. Une demande d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (A.P.P.B) par cette association a été faite pour protéger l'espèce endémique. Un A.P.P.B., basé sur des articles du Code rural et sur une circulaire du 27 juillet 1990 relative à la protection de biotopes nécessaires aux espèces protégées, peut interdire certaines activités, en soumettre d'autres à autorisation ou à limitation. Aucune gestion n'est prévue dans le cadre d'un A.P.P.B. Suite à cette demande et à l'appui de la DDAF de Privas, et enfin à l'arrêté du Ministère de l'Industrie rejetant la demande de permis d'exploitation par la société CEVENOR, le projet de mine d'or est définitivement abandonné. La demande d'A.P.P.B n'a pas été retenue à ce jour. L'espèce étant classée en habitat prioritaire dans la directive Habitats, elle fera de toute façon l'objet de mesures de gestion dans le but de sa conservation. Ce projet de recherche d'or n'est pas le premier sur le site. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, des écrits montrent que des orpailleurs fréquentaient la Cèze et la Ganière ce qui a donné lieu à des faillites et à des escroqueries. Aujourd'hui, cette activité sert uniquement de loisir à des amateurs locaux.

Suite à la demande d'arrêté de biotope, il a été convenu avec la DDAF que la priorité sur ce site était donnée à la réalisation du document d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000.

## IV. LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES PRESENTES SUR LE SITE

Ce chapitre résulte d'un travail d'enquêtes et d'entretiens menés au cours du mois de juin 2000 auprès d'une quinzaine de personnes. Même si la grande majorité des informations qui sont présentées a été vérifiée et analysée, il convient de garder un certain recul vis à vis de ces données.

Nous présentons ici dans un premier temps les usagers du site (leurs pratiques, volontés ou attentes par rapport au devenir du site). Les activités socio-économiques sur le site étant assez nombreuses, nous avons distingué deux catégories d'activités : « Agriculture-sylviculture-foncier » et « Activités de pleine nature » suivant les deux thèmes des groupes de travail choisis au premier comité de pilotage.

Dans un deuxième temps les objectifs et les rôles de chacun des gestionnaires et des partenaires institutionnels sont présentés.

### IV.1. AGRICULTURE-SYLVICULTURE-FONCIER

*Cf. carte n°3 : « carte des différentes exploitations »*

#### IV.1.1. LES PROPRIETAIRES EXPLOITANTS FORESTIERS

Afin de connaître l'opinion des exploitants forestiers, les personnes suivantes ont été rencontrées :

##### Trois représentants locaux :

- Un propriétaire forestier, Président de l'Association Syndicale Libre (ASL) forestière de Salfermouse, exploitant forestier et apiculteur,
- Un propriétaire forestier, Président de l'ASL forestière de Malbosc, président du Groupement des Sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises (GSCA), exploitant forestier et enseignant à la ville des Vans,
- Le président du Groupement Forestier de Pigère, le Maire de Banne.

##### Un représentant institutionnel :

- Un conseiller technique du bureau local du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Environ 95% des forêts du site sont des **propriétés privées**. Les forêts privées sont gérées par leurs propriétaires dont quelques-uns reçoivent des conseils du **CRPF**. Les 5% restants sont des bois communaux ou domaniaux ; leur gestion est confiée à l'**Office National des Forêts**. Dans la suite du paragraphe, nous ne considérons que les forêts privées.

**Deux Associations Syndicales Libres forestières (ASL)** existent sur le site et travaillent en collaboration avec le CRPF. Il s'agit de l'**ASL de Salfermouse** (créée en 1981),

présidée par Monsieur BELVAL, et de l'**ASL de Malbosc**, présidée par Monsieur MANIFACIER.

Les ASL ont été créées suite à d'importants incendies qui ont causé de nombreux dommages et atteint certaines demeures des membres des ASL.

La création de ces deux associations marque une prise de conscience de la part des propriétaires forestiers et une volonté de gérer l'exploitation de leur forêt et de diminuer le risque incendie présent. Dans le cadre de cette activité et par l'intermédiaire de l'ASL de Salfermose une convention de pâturage sur les parcelles forestières de l'ASL a été passée avec Monsieur BIGLIARDI, avec l'aide de la Chambre d'Agriculture.

Il existe aussi un **Groupement Forestier** entre Pigère et Gard de Girale. Bien que celui-ci soit en bordure du site, il nous a paru intéressant de le présenter ici. Un groupement forestier est un groupement de propriétaires qui compose une société. Ils ont regroupé ensemble leurs propriétés forestières pour constituer une unité de gestion. Le Groupement est actuellement suivi par Monsieur TESTON de la DDAF. L'assemblée générale se réunit une fois par an, le gérant étant le maire de Banne. Il s'agit d'un groupement forestier créé en 1968, suite à un incendie important, sur des terrains plutôt pauvres, dans une zone climatique sèche. Du Pin laricio de Corse a été planté en 1970, sur 128 ha, afin d'avoir à long terme du bois de qualité. Le groupement forestier a bénéficié de l'exonération foncière pendant une trentaine d'années, comme tout groupement forestier. Conformément au code forestier il a réalisé un Plan Simple de Gestion, puisque la surface concernée est supérieure à 25 ha. Celui-ci est arrivé à terme fin 99. Il doit donc être réactualisé. Le groupement est donc créancier vis à vis de l'Etat. Pour l'instant, à chaque fois qu'une coupe est réalisée 50% de la recette est versée à l'Etat. Bientôt, le groupement ne bénéficiera plus de l'exonération foncière, et devra continuer d'être créancier. Cette situation moins rentable sera compensée au bout de trente ans de plantation lorsque les beaux arbres sélectionnés auront une taille suffisante pour être coupés et vendus en tant que bois de qualité. Ce bois sera vendu à des coopératives pour être ensuite utilisé en charpente.

Dans les forêts exploitées, la plupart du bois coupé est vendu pour la fabrication de palettes du papier. La pâte à papier est fabriquée à Tarascon. Une faible proportion est vendue en tant que bois de menuiserie. Cette proportion pourrait augmenter si les forêts sont de mieux en mieux entretenues. L'exploitation forestière représente un second revenu pour les propriétaires.

Le mode d'exploitation conseillé par le CRPF est celui de la « coupe d'amélioration » qui consiste à couper les petits arbres chétifs et tordus pour laisser les beaux arbres se développer. Cependant cette coupe est à l'opposé de celle effectuée par la plupart des propriétaires qui est la « coupe à la dimension », c'est à dire que seulement les beaux arbres sont coupés. **La pratique de ce type de sylviculture illustre et démontre qu'il n'y a pas de savoir-faire forestier traditionnel**, ce qui s'explique par l'histoire du site. Ce manque de savoir-faire n'est pas compensé par une connaissance de techniques de gestion forestière durable.

De plus un certain nombre de forestiers exploite les quelques beaux arbres mais n'envisage pas de stratégie à long terme car ceux-ci estiment que le Pin maritime « n'est BIOTOPE : Document d'Objectifs du Site B9 « Landes et forêts du Bois des Bartres » (Ardèche) FR 8201661

pas à sa place », qu'il « envahit » et qu'il est « nuisible » puisqu'il est « la cause des incendies et de la transformation du paysage ».

Ce type d'exploitation s'explique également par les difficultés causées par les paramètres topographiques des Cévennes, le coût d'intervention sur des terrains généralement très pentus et par le prix de vente du Pin maritime trop faible pour rentabiliser l'activité forestière.

Ces modes d'exploitations de la forêt favorisent la propagation des incendies. Or après le passage des incendies ce sont les Pins maritimes qui colonisent plus rapidement le milieu, au détriment du châtaignier par exemple. Les terres laissées à l'abandon favorisent donc une augmentation en surface des pinèdes. La pinède gagne donc les milieux qui étaient autrefois ouverts et utilisés par l'homme à des fins agricoles. Cette fermeture du milieu et cette évolution récente s'expliquent également par le morcellement du foncier très important. La plupart des parcelles sont inférieures à un hectare. Il arrive parfois qu'une personne découvre avec surprise qu'il est le propriétaire d'une parcelle de bois. Dans bien des cas les propriétaires des parcelles (quelques fois très difficilement accessibles) ne sont pas connus des autochtones : le rouage complexe des héritages et la mobilité des héritiers rendent quasiment impossible la recherche de chaque propriétaire.

#### IV.1.2. LES EXPLOITANTS AGRICOLES

Ont été rencontrés :

##### Deux exploitants locaux :

- Un apiculteur,
- Un propriétaire de châtaigneraie, exploitant agricole en arboriculture et châtaigneraie.

##### Un représentant institutionnel :

- Un conseiller de la Chambre d'Agriculture affecté au site.

Les activités dominantes sont l'arboriculture (cerisiers, pêchers, pommiers, nerctariniers), la viticulture et l'élevage (caprins, ovins, volailles). La majorité des exploitants ont moins de 5 ha et ont plus de 40 ans. Par exemple, sur la commune des Vans, l'agriculture concerne 13 % des actifs.

##### **La viticulture**

Le vignoble Vivarois du milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle était surtout situé dans la partie Est et Sud du Vivarais. Différents cépages étaient cultivés en 1804 et ont aujourd'hui disparu d'Ardèche suite à la crise du phylloxéra vers 1860. Le vignoble ardéchois s'est alors vu fortement diminué. Il a complètement disparu dans certaines communes où il était fortement présent, comme celle de Banne.

Sur le site, il reste aujourd'hui une parcelle de vigne dans la plaine d'Abeau, ainsi que des petites parcelles chez des particuliers, pour la consommation personnelle.

Dans le cas de la plaine d'Abeau où les droits de plantation de vigne seraient vendus, cette parcelle viticole risque de ne plus être exploitée, de ne plus être entretenue, et d'évoluer en friche.

BIOTOPE : Document d'Objectifs du Site B9 « Landes et forêts du Bois des Bartres » (Ardèche) FR 8201661

Tome 1 – Bilan des usages – Août 2001 -

### ***L'élevage***

La ferme d'Abeau présentait, il y a encore quelques mois, un système d'exploitation mixte de polyculture et d'élevage. L'éleveur avait un contrat de fermage avec les propriétaires de la ferme. Suite à son départ, les différents constituants (les quotas laitiers, le troupeau, les droits de plantation de vigne) de la ferme seraient vendus séparément.

Aujourd'hui, les quotas laitiers et les droits de planter de la vigne n'appartiennent plus à la même personne.

Sur la commune de Banne, la zone étudiée a eu deux vocations économiques principales, celle de la mine et celle de la forêt. Aujourd'hui il n'y a plus d'exploitation minière, ces zones sont restées forestières. En 1997, un incendie a ravagé ces espaces qui comprennent des parcelles gérées par l'ONF. Afin de remettre en état ces parcelles, l'ONF a établi en 1998 une convention avec un éleveur, Monsieur BIGLIARDI, lui permettant une pratique pastorale en échange de l'entretien et de l'ouverture de ces espaces, limitant par ce moyen le risque d'incendie. L'ONF a financé à 80% les travaux de réhabilitation comprenant la mise en place de fils barbelés. L'éleveur y fait pâturer une 20<sup>aine</sup> d'U.G.B (Unité Gros Bétail), qui sont des chevaux et des ânes destinés à l'activité touristique. Il est à remarquer que l'ONF a limité le nombre de peuplement par hectare ; car les animaux ne pâturent pas dans des parcelles de pins au-delà d'un peuplement de 500 pins par hectare, la végétation sous les pins étant alors insuffisante au pâturage.

Un contrat de droit de pâturage gratuit d'une durée de 9 ans a été signé en 1992 entre les propriétaires privés de l'ASL de Salfermouse et l'éleveur. Ce contrat est suivi par un conseiller de la Chambre d'Agriculture afin d'établir les calendriers de pâture. D'autres éleveurs ont cherché à établir ce type de contrats avec des propriétaires, mais le morcellement du foncier représente un problème majeur pour cette démarche. Soit les propriétaires ne sont pas sur place, et il est difficile de les joindre, soit ils ne sont pas d'accord, de peur de ne pas pouvoir chasser et faire ce dont ils ont envie sur leurs parcelles.

Tous les propriétaires qui ont consenti à signer le contrat de pâturage sont en réalité déjà regroupés dans l'ASL forestière permettant de gérer en commun toutes les parcelles de chaque propriétaire. Cependant l'existence d'une association n'est pas suffisante pour permettre le pastoralisme, encore faut-il que l'éleveur et chaque propriétaire soient en bonne relation.

### ***L'apiculture***

Deux apiculteurs professionnels, Monsieur BELVAL et son fils, possèdent 250 ruches sur la forêt communale de St-Paul-Le-Jeune. Ils travaillent sur un rayon de 7-8 km autour de Salfermouse. La bruyère et la callune fournissent un miel de bonne qualité en automne. Ils récoltent aussi du miel de châtaignier sur le Serre de Barre.

## IV.2. ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Cf. carte n°2 : « Carte des Activités de plein air »

### IV.2.1. LA CHASSE

Ont été rencontrés :

Un représentant local de la chasse :

- un retraité préside de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Malbosc, chasseur de sanglier.

- un chasseur local,

- un chasseur de lièvre.

La plupart des chasseurs sur le site chassent le sanglier, qui est en pleine expansion depuis une vingtaine d'années (90% des chasseurs sur le site chassent le sanglier, 5% des chasseurs chassent le lièvre qui disparaît petit à petit du site en raison de la fermeture du milieu). La carte des sangliers de l'atlas du Parc National des Cévennes (PNC) montre une concentration régulière sur l'Ouest du site. La période de la chasse au sanglier débute le second week-end de septembre et termine le dernier week-end de janvier. Le sanglier est classé nuisible sur le site et ses alentours.

Certains chasseurs ayant des cartes A.C.C.A. sur les communes concernées par le site sont originaires d'autres régions, comme du Gard par exemple. La chasse au sanglier et au lièvre est une pratique collective.

L'augmentation de sanglier peut être attribuée à divers facteurs. Le PNC a retenu les facteurs suivants : « apparition de biotopes très favorables (forestation), grande quantité de nourriture (châtaignes, glands), politique prolongée de lâchés avec recours à des animaux croisés, protection de l'espèce (zones de réserves ou protection localisée des populations), hivers moins rudes » .

Les enquêtes nous ont permis de mesurer sur le plan sociologique l'importance de cet usage sur le site.

**La chasse n'affecte pas négativement la faune et la flore. Au contraire la chasse permet de diminuer la présence massive de sangliers qui nuit à la croissance des jeunes plants et dérange les habitants lorsque ces animaux s'approchent trop près des maisons.**

### IV.2.2. LA PECHE

A été rencontré :

Un représentant institutionnel :

- un garde-pêche du CSP

Les pêcheurs exercent cette activité en tant que loisir.

Récemment il y avait un projet de barrage sur la Ganière pour réguler les crues du Cèze et pour irriguer les terres agricoles à l'aval, mais ce projet a été abandonné. La plupart

BIOTOPE : Document d'Objectifs du Site B9 « Landes et forêts du Bois des Bartres » (Ardèche) FR 8201661

Tome 1 – Bilan des usages – Août 2001 -

des pêcheurs vont sur la Ganière pour la pêche à la truite. **Par rapport au tableau de pêche, l'activité de pêche ne semble pas avoir d'impact important sur le Blageon, l'espèce figurant dans la directive Habitats.**

Autrefois l'alevinage de truite était pratiqué sur la Ganière et sur les ruisseaux tels que le ruisseau d'Abeau. Une conséquence directe de cet alevinage s'est traduite par une diminution des populations de certaines espèces comme le Barbeau méridional.

**La présence d'Ecrevisse à pattes blanches, figurant dans la directive Habitats, est mentionnée par des acteurs locaux. Selon eux, les populations de cette espèce seraient aussi en voie de diminution.**

**Des espèces comme l'Ecrevisse à pattes blanches et le Barbeau méridional disparaissant, des pêcheurs souhaitent la protection de ces espèces. Ils pensent qu'un suivi de ces espèces serait à faire par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP).**



La rivière de la Ganière et sa coulée d'Osmondes royales.

#### IV.2.3. L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Ont été rencontrés :

##### Trois représentants de l'activité touristique :

- un chargé d'étude du Syndicat Intercommunal de Développement Economique et Touristique (SIDET),
- un technicien de la « brigade verte » du SIDET chargé d'entretenir les chemins de randonnées sur le site,
- une organisatrice de l'association « Découvrir en marchant » .

##### Deux promeneurs locaux :

- Madame la Maire de Malbosc,
- le premier adjoint au maire de Gravières.

Le tourisme est une des activités économiques importantes sur le site et ses alentours. Porte d'entrée des Cévennes, le site dispose d'une situation géographique privilégiée. Cette constatation explique que la moitié des actifs travaillent dans les services sur la commune des Vans.

La déprise rurale explique la disponibilité de nombreux bâtiments, donc l'augmentation de résidents secondaires, tandis que le nombre de résidents permanents diminue ou reste constant.

Les financements publics ont dynamisé l'aménagement de nouveaux hébergements : gîtes d'étapes ou ruraux, campings à la ferme et chambre d'hôtes. Les différentes formules s'adaptent tant au développement de la randonnée qu'à des clientèles urbaines à la recherche d'un cadre de vie de qualité et d'un contact plus étroit avec les populations locales. Des hébergements chez l'habitant existent aux Vans, offrant la possibilité de goûter la cuisine traditionnelle. L'agro-tourisme, ou le « tourisme vert » valorisent les productions locales, qu'il s'agisse de vente de produits de la ferme ou d'artisanat, de services comme les tables d'hôtes (à Mourèdes), ou des fermes auberges...

Plus à l'est, le terrain devient calcaire. Banne est à la limite des deux types d'unités géologiques. L'activité touristique a mis en valeur dans le village de Banne les ruines du château, les anciennes écuries, ainsi qu'un point de vue avec une table d'orientation permettant d'admirer les Combes de Banne. Au nord de Banne, le village des Vans attire la majorité des touristes du site avec son centre historique, ses temples, lavoirs, fontaines, musées, ateliers d'art et moulin à huile d'olive. Au sud de Banne, la commune de Saint-Paul-le-Jeune comporte le viaduc du Doulovy, témoin du passé minier cévenol. A l'est de celui-ci, le village de Saint-André-de-Cruzières offre aux visiteurs des témoignages de civilisations qui s'y sont succédées : une grande concentration de dolmens, une façade romane du XII<sup>ème</sup> siècle de l'église...

##### **Les promeneurs**

Comme nous pouvons le voir sur la carte n°2, les randonnées sont nombreuses, les paysages très diversifiés. Le SIDET entretient les chemins de randonnées et fournit des cartes de randonnées. L'association « Découvrir en marchant » organise des randonnées

BIOTOPE : Document d'Objectifs du Site B9 « Landes et forêts du Bois des Bartres » (Ardèche) FR 8201661

sur le site. L'association Cèze et Ganière propose de temps en temps des promenades de découverte de la nature, et spécialement d'espèces endémiques comme le Pin de Salzmann.

Les promeneurs sont assez nombreux en saison estivale. La plupart d'entre eux préfèrent les petites boucles de 4 à 6 heures aux grandes randonnées pédestres. Ces boucles sur les sites permettent aussi la visite des villages de Malbosc, Malbosquet, Brahic ou de la ville des Vans.

Un « parcours pittoresque » est indiqué sur la carte touristique de l'Ardèche, au niveau du bois de Bartres entre Malbosc et Banne, sur la route D 310 le long du ruisseau d'Abeau, ainsi que le long de la route D 251 entre Banne et Brahic.

### ***Les baigneurs***

Les loisirs aquatiques, les sports d'eaux vives sont marginaux : la Ganière permet la baignade et quelques fois par an des canoës de particuliers sont observés.

### ***Les parapentistes***

L'association « Sud Ardèche Vol Libre » organise des vols en parapente ou en « kite-buggy » au niveau du Serre de Barre. La brigade verte du SIDET y effectue des débroussaillages pour permettre les décollages.

Cette activité semble être bien organisée par l'association, qui regroupe actuellement plus de 120 adhérents.

### ***Les VTT***

Un parcours de VTT est signalisé sur la carte. Celui-ci est entretenu par la brigade verte du SIDET, et serait fréquemment emprunté par les randonneurs de VTT.

### ***Les randonnées motorisées***

D'après la loi n°91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, « en vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur ». Celle-ci ne s'applique pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public, à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels.

Malgré cela, les randonnées motorisées ont lieu en dehors des pistes forestières. Les 4x4 et les motos sortent des sentiers et pistes forestières existants et engendrent des dégâts.

Les habitants, les randonneurs pédestres, les naturalistes sont dérangés quelques fois par an par ces véhicules. Selon le SIDET, les activités de loisir non motorisées comme les promenades, sont souvent incompatibles avec les activités motorisées car elles s'excluent.

Un parcours en 4X4 est organisé chaque année depuis cinq ans sur les communes de Malbosc, Banne et des Vans et au-delà du site. Il s'agit du « Trophée Cévenol ». Celui-ci a une portée touristique non négligeable. Cependant les dégâts causés par ce trophée

sont les suivants : destruction des anciennes terrasses et des chemins, érosion des sols, destruction des berges de rivières...

#### IV.2.4. L'ACTIVITE NATURALISTE

Ont été rencontrés :

##### Quatre représentants locaux :

- le président de l'association de protection de la nature, l'association « Cèze et Ganière »,
- un botaniste et un spécialiste des chauves-souris de la FRAPNA,
- un amateur d'orchidées.

##### Deux représentants institutionnels :

- un membre local du bureau du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche,
- un chargé d'étude du Parc National des Cévennes concerné par le site.

##### ***L'association Cèze et Ganière***

L'association s'est fait connaître notamment suite à la polémique à propos de la délivrance du permis de recherche d'or, en 1992. Elle est constituée d'écologistes, des botanistes essentiellement. Le président de l'association est Monsieur JACQUEMART. La majorité des membres est bénévole. Ils sont très attachés à la biodiversité de leur région, et notamment au Pin de Salzmann.

Comme nous l'avons décrit dans la partie historique du rapport, l'association a monté un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (A.P.P.B) pour interdire l'exploitation minière. Bien que le projet n'ait pas été retenu par le préfet, l'association continue ses actions dans le sens de la protection de ce pin endémique.

Afin que l'ensemble du bois détenu par des propriétaires soit soumis aux travaux et au suivi scientifique de l'association, celle-ci a concerté tous les propriétaires et a établi des contrats avec eux pour qu'ils donnent l'autorisation à des personnes chargées de travailler sur leurs parcelles dans le but de favoriser le « pin du pays ». Avec une participation financière du Parc National des Cévennes, l'association a pu engager deux personnes pour travailler dans les propriétés du bois de Malbosc. Leur travail consiste à élaguer les arbres, couper les pousses de Pins maritimes de façon à limiter leur développement et à favoriser le pin endémique. Le contrat n'entraîne aucun bénéfice financier pour le propriétaire. Cependant, il contribue à l'entretien de la forêt et donc diminue le risque d'incendie, et procure au propriétaire du bois des arbres abattus.

Ainsi deux emplois temporaires ont été créés et des mesures de protection (coupes de pousses de Pin maritime, élagage des pins...) du Pin de Salzmann sont en cours de réalisation : cette démarche permet donc de coupler à une petite échelle la protection de la nature avec le développement économique et social de la commune de Malbosc.

Afin de sensibiliser et de faire connaître le Pin de Salzmann et d'autres espèces endémiques sur le Bois de Malbosc, l'association organise sur demande des sorties sur le BIOTOPE : Document d'Objectifs du Site B9 « Landes et forêts du Bois des Bartres » (Ardèche) FR 8201661

terrain accompagnées d'écologistes de l'association. L'association intervient également lorsqu'elle constate l'emploi abusif de désherbants.

Actuellement, l'association attend avec le Parc National des Cévennes des résultats d'une étude de l'entomofaune du Pin de Salzmänn. En effet, certains Pins de Salzmänn tombés dans la forêt de Malbosc ont été récupérés pour étudier la faune entomologique inféodée à cette espèce.

#### IV.2.5. LA POPULATION DES VILLAGES (PERMANENTE ET OCCASIONNELLE)

La population de Malbosc est un reflet de la population du site : la majorité des habitants permanents sont des retraités, et les actifs travaillent en général aux Vans ou à Bessèges. La population double et triple même parfois en été. Les estivants sont en général des personnes ayant de la famille sur le site ou des résidents secondaires. Les deux populations, l'une permanente, l'autre estivale, sont donc à prendre en considération.

- Les habitants permanents sont en grande majorité concernés par la chasse, ils ont des parcelles de forêt de pin maritime. La majorité d'entre eux ne s'en occupent pas. Ils ne sont généralement pas attachés à ce pin qui a envahi toutes les châtaigneraies et qui a transformé le paysage typique cévenol en un paysage forestier de moyenne montagne.

- Les habitants saisonniers cherchent en général la tranquillité ; s'ils ont des parcelles sur le site, il est rare qu'ils s'en occupent, vu l'éloignement de leur maison permanente. Même si très souvent ils ne savent pas situer leurs parcelles, ils ont un attachement sentimental pour celles-ci, qu'ils ont héritées de leurs parents ou grands-parents. Cette vision du foncier empêche tout usage de la terre et ralentit la démarche de gestion forestière durable préconisée par le CRPF, la chambre d'agriculture et les élus concernés directement par le problème des incendies.

## IV.3. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

### IV.3.1. L'ADMINISTRATION

#### - *Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE)*

L'application de la Directive Habitats-Faune-Flore est sous la responsabilité de la Direction de la Nature et des Paysages (DNP), qui commande, suit l'élaboration des documents d'objectifs et délègue aux Préfets de régions les crédits concernant les documents d'objectifs ainsi que la responsabilité présider le comité de pilotage local.

Naturellement, la volonté du MATE par rapport à tout site choisi, donc par rapport au site du Bois des Bartres, serait qu'il intègre le réseau européen Natura 2000 au plus tard l'an 2004.

#### - *Le Préfet du Département*

Le Préfet préside le comité de pilotage local. Afin de s'assurer de l'efficacité locale de réalisation du document, le Préfet s'appuie notamment sur la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) ainsi que sur la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

Dans le cas du site du Bois de Bartres, le Préfet a fait appel essentiellement à la DDAF pour réaliser les principales démarches administratives.

La volonté du Préfet est bien sûr conforme à celle de la Directive Habitats et à la démarche concertée adoptée en France.

#### - *La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)*

La DDAF de Privas est constituée de différents services, dont l'un représente l'environnement, la forêt et l'eau. La cellule suivant la réalisation du document d'objectif du site du Bois des Bartres est la cellule des Espaces Naturels.

A chaque comité de pilotage qu'il organise, il veille à ce que les mesures sectorielles préconisées soient soumises à l'approbation des acteurs concernés.

Il aura aussi avec tout le comité de pilotage la responsabilité d'approuver le document d'objectifs final, suivant les obligations de conservation de la Directive Habitats. Il assistera notamment aux « groupes de travail » qui permettront la concertation locale entre usagers du site sur la gestion de l'environnement.

Il doit donc veiller à ce que les décisions de gestion se prennent après la concertation des différents membres du comité.

### IV.3.2. LES ELUS LOCAUX

Nous avons rencontré 6 maires. Ceux-ci se sentent et sont responsables de la sécurité des habitants de leurs communes, et voudraient réduire considérablement les risques d'incendies. La plupart des élus considèrent le Pin maritime comme une catastrophe pour le site. Ils seraient favorables à la gestion forestière et à l'implantation de feuillus, surtout de châtaigneraies. Par ailleurs ils sont favorables au développement touristique.

Actuellement, le maire de Banne et celui des Vans appuient le projet de M. BELVAL de création d'une filière de Bois-Energie sur le site. Le maire cherche en effet à équiper les BIOTOPE : Document d'Objectifs du Site B9 « Landes et forêts du Bois des Bartres » (Ardèche) FR 8201661

locaux communaux en chauffage à bois. La réalisation de ce projet permettrait de créer des emplois sur le site et de trouver un débouché au bois issu des éclaircies, stimulant ainsi l'entretien des pinèdes.

#### IV.3.3. LES CONSEILLERS EN TOURISME LOCAL, FORET AGRICULTURE, CHASSE, PECHE.

##### **IV.3.3.1. Le Syndicat d'Initiative de Développement Economique et Touristique (SIDET)**

Les communes adhérentes au syndicat sont : Gravières, Les Vans, Malbosc, Banne et St-Paul-Le-Jeune.

Le GR 4 a été créé dans les années 70, et s'avère de plus en plus prisé par les randonneurs. Deux gîtes d'étape pédestre se situent sur ce GR au niveau des Vans qui devient ensuite le GR44 et traverse le site du Bois des Bartres dans la commune de Banne.

Le SIDET souhaite maintenir les chemins de randonnée. Le principal problème du site selon le SIDET étant le feu, les solutions à envisager seraient la préconisation de la gestion forestière et la protection des châtaigneraies.

##### **IV.3.3.2. Le CRPF**

Le Centre Régional de Protection de la Forêt conseille les forestiers privés sur la réalisation de leurs projets de gestion forestière.

Ils essaient de mettre en valeur le Pin maritime, qui peut constituer de très belles forêts lorsqu'elles sont entretenues.

Ils ont donc pour volonté de convaincre les propriétaires forestiers de la nécessité de gérer leurs forêts durablement afin d'améliorer le paysage du site et de limiter les risques d'incendies en s'associant dans des Associations Syndicales Libres forestières.

##### **IV.3.3.3. L'Office National des Forêts**

L'ONF a planté dans le passé des essences comme le Pin laricio de Corse. Actuellement, ils plantent des semences de Pin de Salzmann dans le Bois des Bartres, ce qui montre la volonté de favoriser cette espèce.

#### IV.3.4. LES INSTITUTIONS PROTECTRICES DE L'ENVIRONNEMENT

##### **IV.3.4.1. Le Parc National des Cévennes**

Etabli en 1970, le PNC est un établissement public à caractère administratif. Il a pour rôle principal de concilier une politique réglementaire de protection suivant la loi de 1960 créant les parcs nationaux et une politique contractuelle pour assurer la gestion multifonctionnelle du territoire. Le territoire du parc fait 3500 ha et délimite des entités écologiques homogènes telles que les Basses Cévennes à châtaigneraie, massifs forestiers et parcours des Hautes Cévennes.

Une grande partie du site se situe en zone périphérique du Parc National des Cévennes (Malbosc, Les Vans, Gravières). **La réglementation du parc ne s'applique pas en zone périphérique mais celle-ci bénéficie d'un programme d'aménagement spécifique destiné à assurer la promotion de la vie économique locale et à renforcer les actions de protection entreprises dans la zone centrale.**

La partie ouest du site est concernée par le programme mondial de coopération scientifique baptisé « MAB » (Man and Biosphere : l'homme et la biosphère). Il veille à une gestion équilibrée des ressources naturelles, tenant compte des nécessités de la conservation associées à une volonté de développement durable. Ce programme est mis en application dans un réseau international de réserves de la biosphère dont le Parc national des Cévennes fait partie depuis 1985.

Le soutien financier du PNC au projet de création de contrat entre l'association "Cèze et Ganière" et les propriétaires afin de protéger l'espèce endémique « Pin de Salzmann », ainsi que le soutien financier à l'analyse génétique de ce pin par le CNRS montrent bien la volonté du PNC de maintenir cette espèce et son habitat. Cette volonté est confirmée au cours de l'enquête.

#### **IV.3.4.2. Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche**

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont définis par la loi n°92-24 du 8 janvier 1993 dite « loi paysage ». Le PNR est défini comme un « territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement, fondé sur la préservation et la valorisation de ce patrimoine ».

Comme tous les PNR, le PNR des Monts d'Ardèche se crée à partir d'un accord entre plusieurs collectivités territoriales afin de mener à bien des actions planifiées visant à allier développement économique local et protection du patrimoine. Il s'agit donc d'exprimer une volonté politique concertée.

Le décret de création du PNR des Monts d'Ardèche fût signé par le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement au cours du mois de novembre 2000. Il est confié pour les dix ans à venir à un Syndicat Mixte chargé de la gestion du Parc. Dès l'automne 2000, une commission spécifique a été créée pour participer à l'élaboration des cahiers de charges et aux conditions de suivi, et pour réfléchir à l'articulation entre les différentes marques et labels existants ou à venir.

Le PNR concerne 132 communes, dont trois sont impliquées dans le site Natura 2000 « Bois de Bartres ». Il s'agit de **Malbosc, Les Vans et Gravières**.

Le PNR des Monts d'Ardèche, comme tout parc régional, désire que toute décision prise soit faite en concertation avec les usagers et dans le but de favoriser la biodiversité, c'est à dire par exemple de maintenir les boisements de Pin de Salzmann dans un état de conservation favorable, de favoriser le pâturage ou la fauche dans certaines landes et prairies et d'éviter les boisements monospécifiques en résineux entre autres.

## **V. ANALYSE DES USAGES DU SITE**

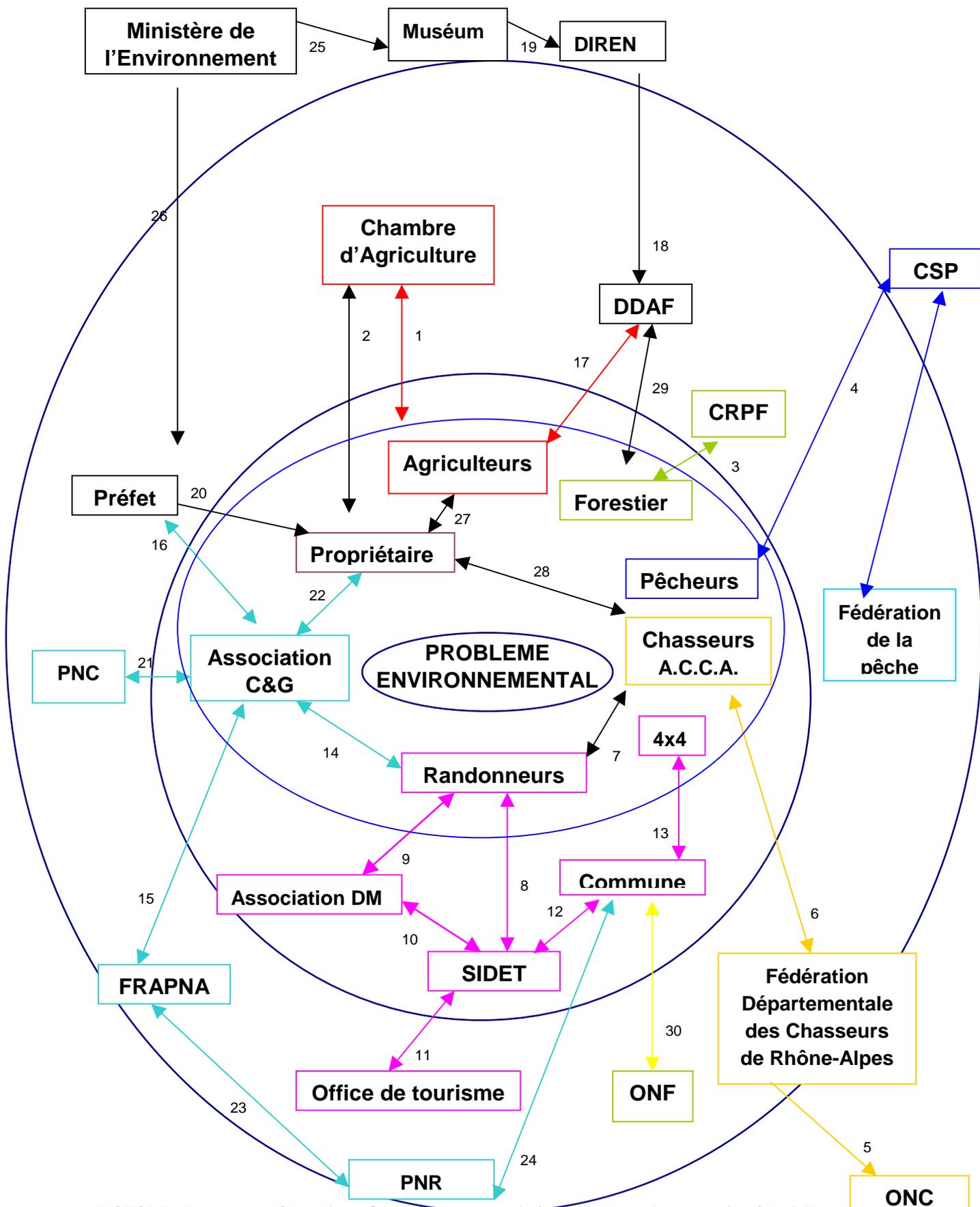
L'analyse des objectifs et des moyens d'action des différents usagers consultés est fondée sur les enquêtes menées durant le mois de juin 2000 ainsi que sur l'interprétation des réponses lors des consultations.

Ainsi, une partie de l'analyse des usages sera subjective. Elle devrait cependant révéler les différentes volontés des usagers du site quant à son évolution et les moyens d'action pour maintenir la biodiversité.

Cette démarche a permis de préparer le déroulement des groupes de travail qui ont débuté en octobre 2000 et de faciliter la compréhension des exigences socio-économique de chaque usager du site.

Nous présentons dans un premier temps un schéma récapitulatif des relations entre les usagers du site, au niveau local et aux niveaux départemental, régional ou national. Ce schéma permet de situer les usagers les uns par rapport aux autres, ainsi que d'avoir une vue globale des relations entre usagers.

## V.1. LES RELATIONS ENTRE LES USAGERS ET ACTEURS DU SITE



## LEGENDE DU SCHEMA DES RELATIONS ENTRE USAGERS ET ACTEURS DU SITE

1. La Chambre d'Agriculture aide l'agriculteur à établir le contrat de pâturage.
2. La Chambre d'Agriculture aide le propriétaire à établir le contrat de pâturage.
3. Le CRPF conseille l'exploitant forestier s'il le demande.
4. Le CSP suit les espèces à protéger, et contrôle l'activité de pêche.
5. Le FDCRA a en charge la définition et la surveillance, en collaboration avec les services de l'Etat, des règles d'exercice de la chasse dans le département, le suivi des populations d'espèces gibier et la gestion administrative des questions touchant à la chasse. Les gardes rattachés à l'Office National de la Chasse (O.N.C.) ont pour mission de relever les infractions à la police de la chasse.  
La gestion directe de la chasse au plan local est réalisée par les A.C.C.A., ou par les propriétaires et leurs ayants droit.
6. Chaque association de chasse est régie par un règlement intérieur qui fixe les conditions locales d'exercice de la chasse dans le respect de l'arrêté annuel d'ouverture et de fermeture adopté par le Préfet du département. Chaque particulier peut également dans ces conditions adapter sa pratique.
7. Les chasseurs évitent de chasser dans les zones où il y a trop de promeneurs, comme dans la plaine d'Abeau le dimanche.
8. Les promeneurs pratiquent les sentiers entretenus par la brigade verte du SIDET, et utilisent leurs plans.
9. Les promeneurs peuvent choisir de participer aux randonnées organisées par l'association « Découvrir en marchant ».
10. Le SIDET réfléchit avec l'association « Découvrir en marchant » les sentiers de randonnée.
11. Le SIDET fait part à l'Office de Tourisme des sentiers de randonnée.
12. Le SIDET travaille avec les communes sur des projets d'assainissement, de camping municipal.
13. Les maires établissent des décrets, par exemple, interdisant les 4X4 dans certains sentiers.
14. Les promeneurs peuvent être des naturalistes organisant des promenades, comme l'association Cèze et Ganière.
15. L'association Cèze et Ganière a des relations proches avec la FRAPNA, du fait d'avoir le même président.
16. L'association Cèze et Ganière a eu des relations avec le préfet la DDAF suite au projet de l'APPB.
17. La DDAF conseille les agriculteurs
18. La DDAF reçoit les instructions (par exemple, les limites du site) de la DIREN.
19. La DIREN établit le périmètre du site d'après la bibliographie du Muséum.
20. Le préfet établit des décrets (par exemple l'incendie) imposant des obligations aux propriétaires.
21. L'association Cèze et Ganière reçoit des financements du PNC et des données sur le Pin de Salzmann.
22. L'association Cèze et Ganière établit des contrats avec des propriétaires pour protéger le pin endémique.

23. Le PNR des Monts d'Ardèche s'est basé sur des données de la FRAPNA pour faire un diagnostic de la zone qui est incluse dans le périmètre du PNR.
24. Les communes font parties ou non du PNR des Monts d'Ardèche.
25. Le Ministère de l'Environnement charge le Muséum de la région Rhône-Alpes de choisir des sites intéressants pour le réseau Natura 2000.
26. Le Ministère de l'Environnement donne la responsabilité de la validation du document d'objectifs au préfet.
27. L'agriculteur signe un contrat de droit de pâturage avec le propriétaire.
28. Le propriétaire donne le droit de chasser sur ses propriétés à un chasseur.
29. La DDAF conseille et suit les décisions du Groupement forestier de Pigère.
30. L'ONF établit des plans de gestion avec l'accord de la mairie.

## **V.2. L'EVOLUTION DU SITE**

Les personnes imaginant **l'évolution du site comme un lieu très boisé par le pin et fermé** semblent être plus nombreuses que les autres personnes ayant d'autres opinions concernant le devenir du site.

Il est à remarquer de cette analyse de questionnaire la réponse suivante de quelques personnes : les incendies risquent de se multiplier sur le site qui va donc petit à petit se dépeupler entièrement ou rester comme il est actuellement.

**Dans tous les cas de réponse, les personnes consultées pensent que le milieu va se fermer si l'homme n'intervient pas.**

## **V.3. LA VOLONTE DES USAGERS PAR RAPPORT AU DEVENIR DU SITE**

La question posée est la suivante : « Existe-t-il une volonté forte quant à l'évolution du site ? »

Le graphique précédent montre qu'environ la moitié des personnes sur le site a la volonté de changer l'évolution décrite dans la partie précédente, c'est à dire que le site va se fermer de plus en plus, les forêts seront de moins en moins accessibles en raison de l'embroussaillage, et les incendies deviendront plus nombreux.

**En effet, pour différentes raisons ils veulent agir pour protéger le site contre les incendies.**

## **V.4. LES PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX VUS PAR LES USAGERS**

Ce graphique par secteur révèle le problème majeur du site perçu par les personnes rencontrées : l'incendie. Etant donné que le Pin maritime pousse plus rapidement après les incendies par rapport à d'autres espèces endémiques ou feuillues, il est favorisé par les feux. Il colonise alors le milieu, ce qui transforme le paysage du site. Cette évolution du paysage en faveur du Pin maritime explique le fait que de nombreuses personnes concernées par le site considèrent le pin responsable des problèmes d'incendie et de la fermeture du milieu.

En outre, le risque incendie augmente lorsque les forêts de pins ne sont pas entretenues. La difficulté de gestion des forêts de Pin maritime vient du fait qu'elles sont très morcelées. Les propriétaires étant nombreux, et quelques fois habitant loin du site, la préconisation de gestion forestière s'avère difficile à réaliser dans la totalité du site.

En général, les mairies voient surtout le problème de la désertification, car il est la cause de la représentation du site par une image de milieu abandonné et peu attractif, sans activité socio-économique.

Suite aux problèmes identifiés sur le site, « Quelle est la répartition des objectifs considérés par les personnes consultées ? »

### V.5. LES OBJECTIFS ENVISAGES PAR LES DIFFERENTS ACTEURS

La majorité des personnes pensent que l'objectif le plus important en gestion environnementale est l'entretien du milieu, par la gestion forestière et le maintien de milieux ouverts essentiellement.

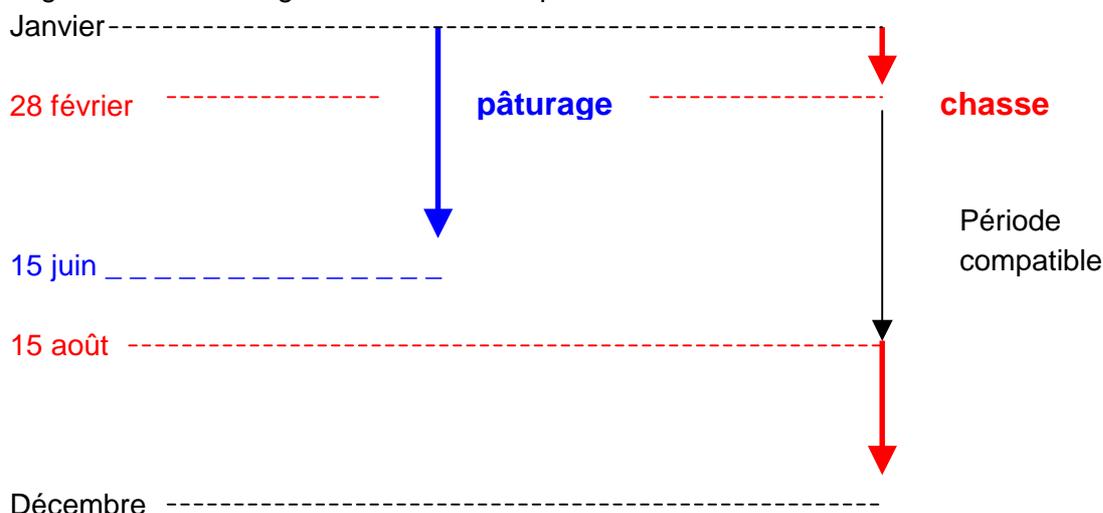
### V.6. LES ACTIONS ENVISAGEES PAR LES DIFFERENTS ACTEURS

Les solutions proposées sont majoritairement la **gestion forestière** et le **pastoralisme**, par l'intermédiaire du CRPF et de la Chambre d'Agriculture. Le CRPF conseillent les exploitants forestiers sur la réalisation des Plans Simples de Gestion, la Chambre d'Agriculture sur la mise en place de CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation), du pastoralisme, ...

Cependant bien que le pastoralisme soit une réponse à l'entretien et à l'ouverture du milieu, celle-ci se heurte au **problème du morcellement du foncier**.

Le pastoralisme permet de couper les jeunes pousses en hiver et au printemps de façon à limiter la végétation en été. Nous rappelons ici un des intérêts majeurs du pastoralisme, qui est de maintenir ouvert le milieu de façon à limiter le risque d'incendie.

Le schéma suivant illustre la superposition temporelle du pâturage et de la chasse en hiver. Le pâturage s'effectue surtout au printemps, mais son efficacité à réduire la végétation en été augmente si les bêtes pâturent aussi en hiver.



**Le pâturage pourrait être compatible avec la chasse de février à août.** La mise en place de clôtures pour le pastoralisme pose des problèmes supplémentaires ponctuellement pour la chasse, mais favorise l'ouverture de la forêt qui devient alors plus pénétrable pour les chasseurs.

## **VI. CONCLUSION**

En conclusion, d'après les personnes consultées, il semblerait que le problème environnemental principal sur le site soit celui de **l'incendie**, car il favorise l'implantation naturelle des **Pins maritimes** sur le site, qui, lorsqu'ils ne sont pas entretenus, offrent un milieu propice aux incendies. Ceux-ci représentent un véritable danger pour les habitants. Les habitats d'intérêt communautaire (Landes à Genêt purgatif des Cévennes, Landes montagnardes à Callune et Genêt, Pinèdes méditerranéennes de Pins de Salzman, Bois de Châtaigniers) sont de plus en plus menacés par les incendies et envahis par le Pin maritime.

La majorité des personnes consultées pensent qu'une des principales solutions aux problèmes cités ci-dessus est celle de la **gestion forestière** des pinèdes de Pins maritimes, qui réalise des « **coupes d'éclaircies** », c'est à dire la coupe des arbres petits et tordus, pour permettre à long terme d'avoir des beaux arbres espacés. Ce type de gestion permet de diminuer le risque de propagation des incendies, du fait que les arbres sont moins espacés.

Un des outils proposés pour la gestion forestière par des personnes consultées est la création d'**associations de propriétés forestières**, sur l'exemple des ASL existantes sur le site, afin d'élaborer des **Plans de Gestion**. Certaines personnes proposent un **nouveau débouché au bois d'éclaircie**, afin d'inciter les propriétaires à faire des coupes d'éclaircie. Il s'agit de la filière **Bois-Energie** présentée en annexe 5. Les bois d'éclaircie pourraient servir de bois de chauffage aux collectivités de Banne, Les Vans et St-André-de-Cruzières, si celles-ci s'équipaient en chauffage à bois.

L'autre principal outil, le **pastoralisme**, envisagé par certaines personnes, est critiquée par d'autres du fait de la difficulté de sa mise en place liée au **morcellement du foncier**.

Enfin, le maintien des châtaigneraies par le développement de la filière châtaignes avec la création future de l'A.O.C. 'Châtaigne' a été mentionné par une ou deux personnes.

Sur la base de ce diagnostic socio-économique et du diagnostic biologique, les grandes lignes à suivre pour le déroulement des groupes de travail ont été présentées au comité de pilotage en septembre 2000.

## VII. BIBLIOGRAPHIE

- Documents réglementaires et officiels sur Natura 2000
  - ATEN, Outils de gestion, Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, mai 1998.
  - Conservatoire des Sites Lorrains, Documents d'Objectifs pilote de la Vallée de la Moselle, mai 1998.
  - GAP-CHARANCE, Documents d'Objectifs pilote des Vallées de la Haute Durance et du Guil, octobre 1998
  - Journal officiel des Commissions européennes, Législation L 107 et 305, avril et novembre 1997.
  - Journal officiel des Communautés européennes, La Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
  - Le SIGARN, Documents d'Objectifs pilote des Gorges de l'Ardèche et plateaux alentours, décembre 1998.
- Documents réglementaires et officiels des parcs
  - Atlas du Parc National des Cévennes
- Documents officiels de la DDAF, de l'ONF et de la DDE.
  - Parc Naturel des Monts d'Ardèche, Projet de Charte constitutive de septembre 1999.
  - Plans aménagements de l'O.N.F. des forêts communales de St Paul Le Jeune, Banne, Malboscs, Gravières.
  - Plans d'Occupation des Sols des communes de Banne, Les Vans, St Paul Le Jeune et Gravières
  - PNC, 'Quelle nouvelle politique pour les espaces protégés ?', Actes du Colloque de Florac, mai 1997.
  - Recensements agricoles 1988 de la DDAF des communes suivantes : Banne, Les Vans, St Paul Le Jeune, Gravières, St André de Cruzière et Malbosc.
- Documents historiques
  - Association Cèze et Ganière, revue Etamine, n°1001, fév 1998 ; n°1002, mai 1998.
  - C. RUFFIER-REYNIE, revue Combat Nature, n°123, ' Ma lbosc en Ardèche : de l'or ou des pins ? ', nov. 1998.
- Documents d'aide techniques
  - Documents historiques compilés par l'association les Amis de Banne
  - Biotope, Plan de gestion du Vallon Sourn (VAR), Tome 1, Bilan des usages, novembre 1999.
  - IGN, Carte Bessèges. Les Vans, vallée du Chassezac au 1/25 000, n°2839 OT, janvier 1996.
- Sources iconographiques

Cabinet BIOTOPE.

## **VIII. TABLE DES CARTES**

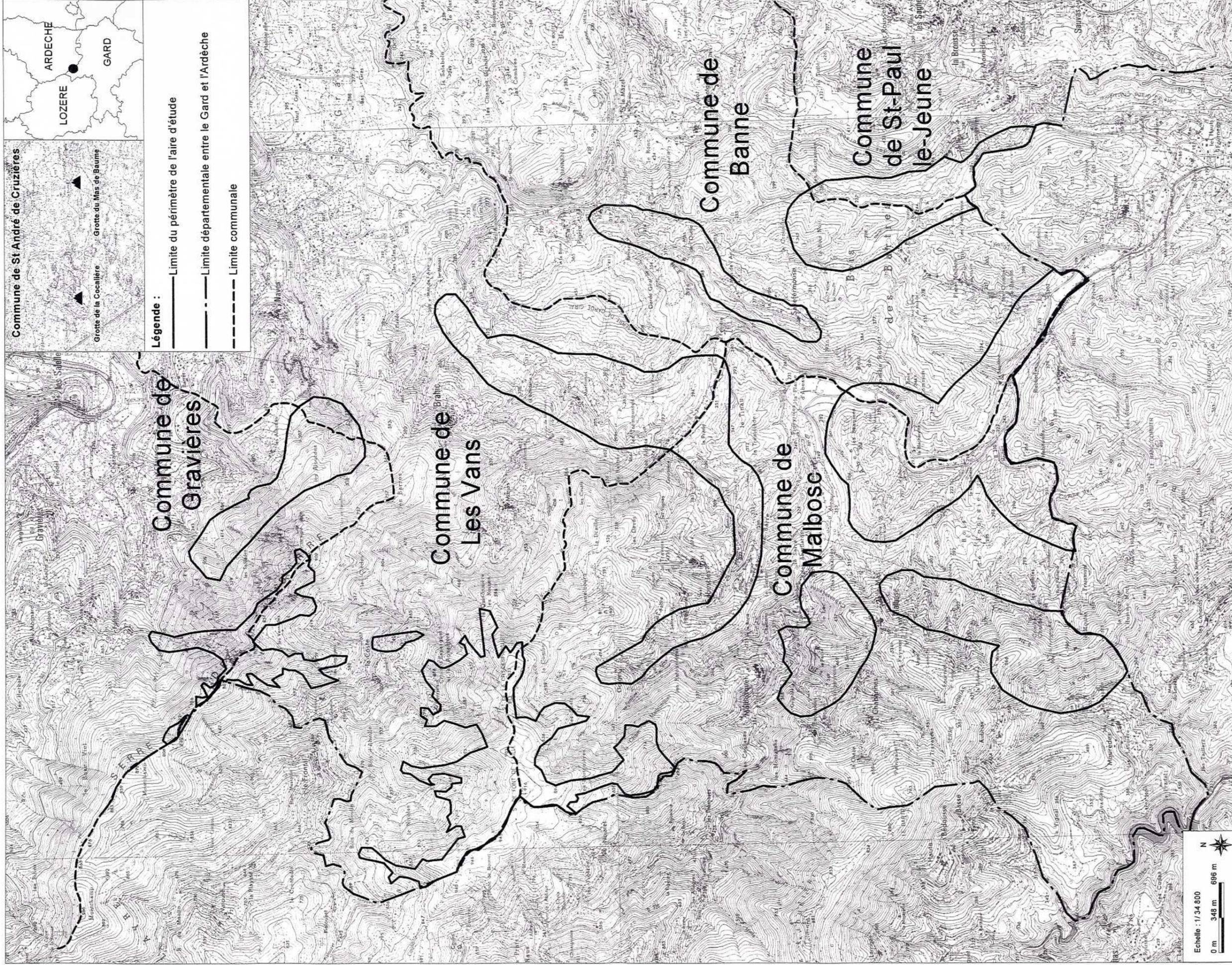
**Carte n°1** : Périmètre d'étude du Bois des Bartres.

**Carte n°2** : Activités de plein air.

**Carte n°3** : Les différentes exploitations.

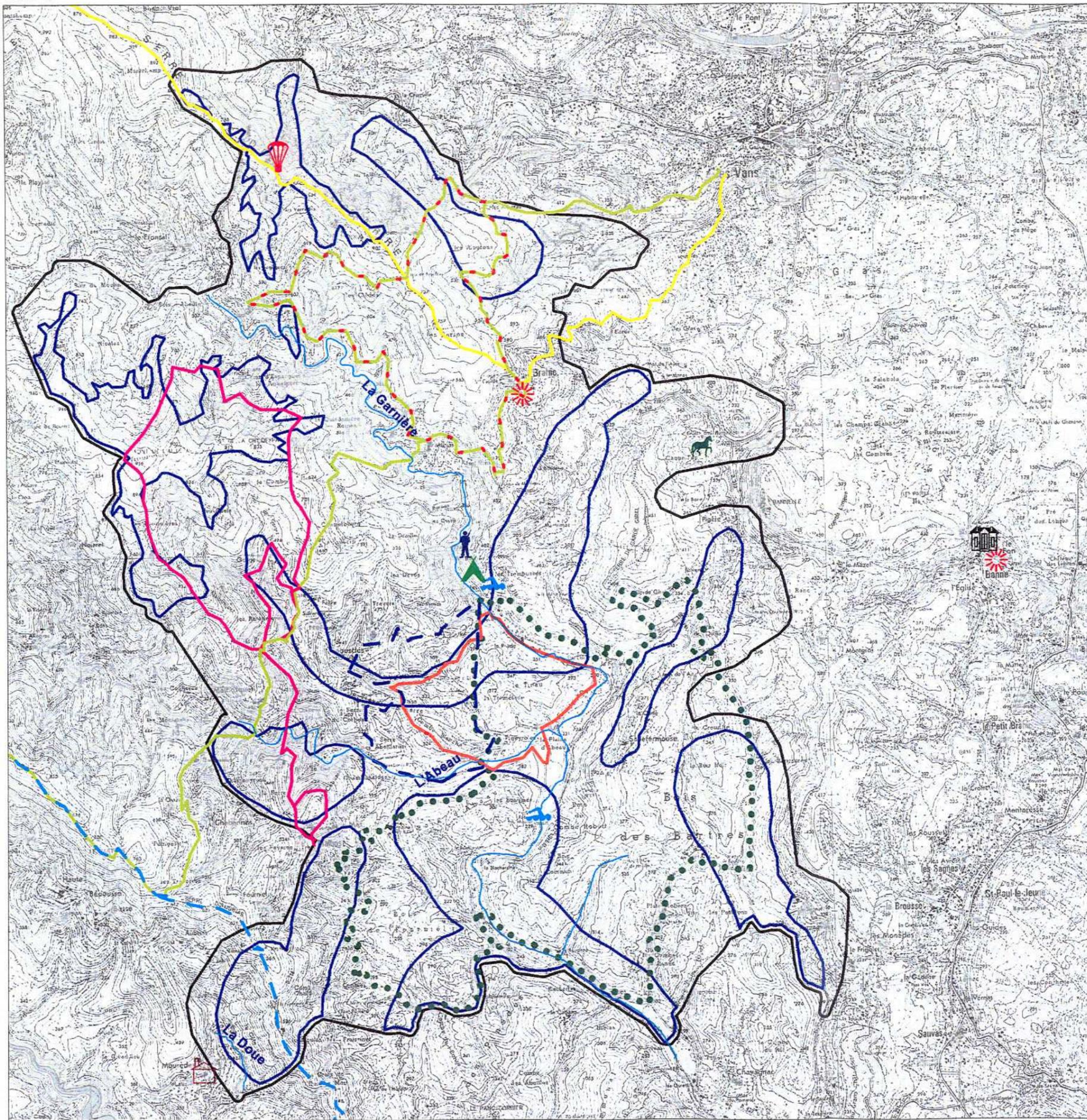
## **IX. ANNEXES**

<b>Annexe I: Liste des personnes consultées</b>	<b>40</b>
<b>Annexe II: Comptes-rendus d'entretiens</b>	<b>41</b>
<b>Annexe III: Filière Bois énergie</b>	<b>103</b>
<b>Annexe IV: Articles de presse et Bulletins d'informations</b>	<b>104</b>



# CARTE DES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Carte 2



**Légende :**

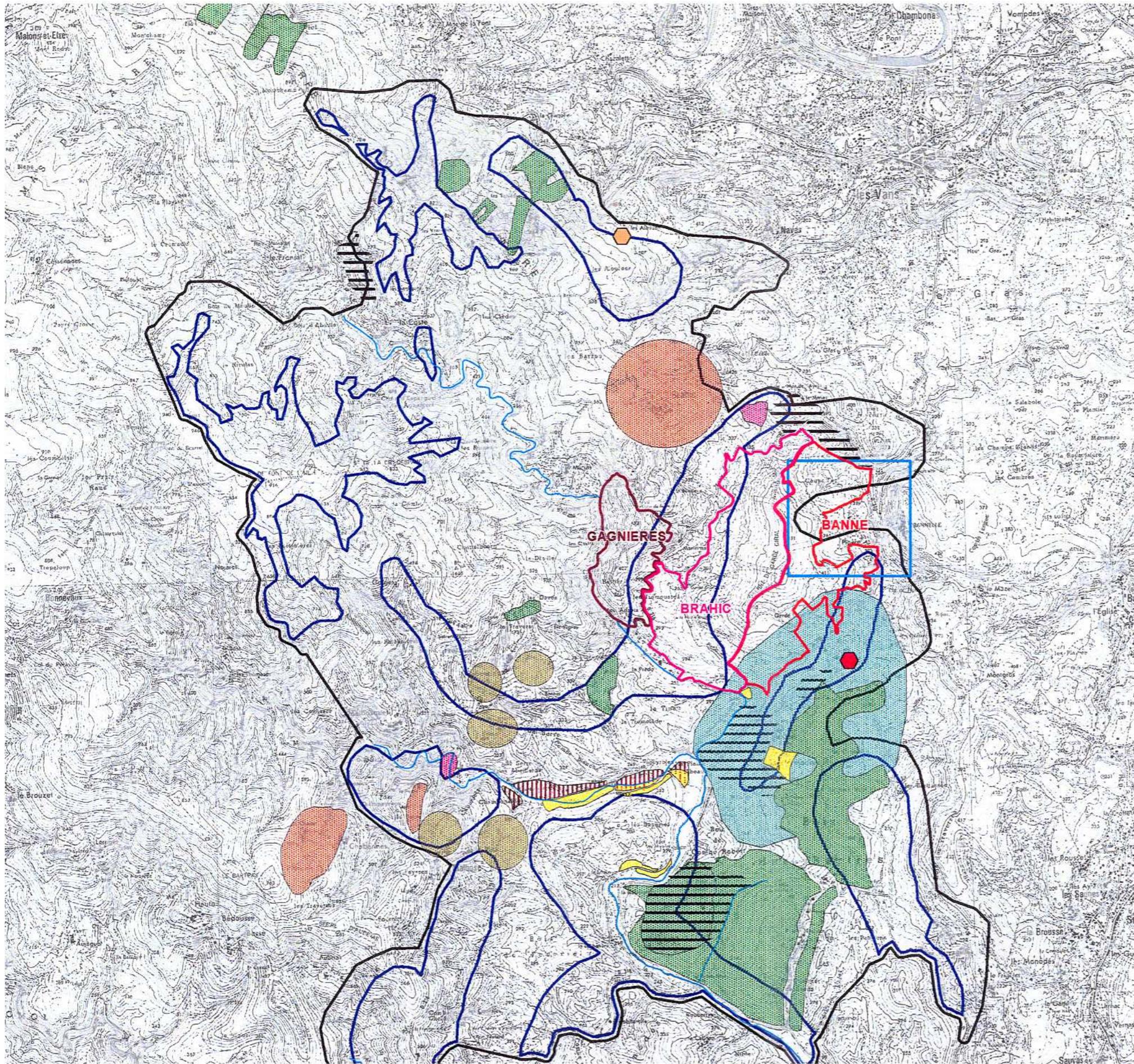
- Limite du périmètre du site
- Extension proposée
- GR 44
- GR de pays "Le Cévennois"
- GR P4
- Chemin de Malbosquet
- Circuit la Ganière - Perriès - Fabre
- Circuit Camping de Gournière - l'Abeau - le Travers de Barre
- Circuit Ganière - Croix de Bancilhon
- Circuit de VTT

**Autre activités**

- Parapente
- Baignade
- Lieu de pêche
- Camping municipal de Gournière
- Ferme équestre pédagogique "Le petit âne bleu"
- Chambre et table d'hôte non répertoriée en Gîte de France
- Belvédère, point de vue
- Château fort de Banne et table d'orientation

Echelle : 1/40 000  
0 m 400 m 800 m

Cartographie : Biotope, 2001. Fond de carte : IGN EDI, IGN EDI, IGN EDI, IGN EDI, IGN EDI



-  Limite du périmètre du site
-  Extension proposée

**Exploitations forestières**

-  ASL forestière de Malbosc
-  ASL forestière de Salfermouse
-  Châtaigneraies entretenues
-  Vergers fruitiers
-  Forêt communale en gestion ONF
-  Sylvopastoralisme
-  Groupement forestier de propriétaires  
*(Une trentaine pour 128 ha, délimitation à préciser)*

 Menuiserie

**Exploitations agricoles**

-  Enclos à chèvres
-  Parcelle agricole
-  Parcelle fauchée

-  Groupement forestier de BANNE
-  Groupement forestier de BRAHIC
-  Groupement forestier de GAGNIERES

Echelle : 1/ 40 000

0 m 400 m



## **Annexe I: Liste des personnes consultées**

### PERSONNES AYANT REPONDU AU QUESTIONNAIRE PAR ENTRETIEU

<b>Mairies</b>	
<b>Mairie de BANNE</b>	M. CREGUT, maire
<b>Mairie de MALBOSC</b>	Mme ICARD, maire
<b>Mairie de LES VANS</b>	M. ROUX, maire
<b>Mairie de St PAUL LE JEUNE</b>	M. SABATIER, maire
<b>Mairie de GRAVIERE</b>	M. MERCIER, conseiller municipal avec Monsieur le maire
<b>Mairie de St ANDRE DE CRUIERE (que sur la grotte du Mas de Baume)</b>	avec Monsieur le maire
<b>FORET, PECHE, CHASSE, AGRICULTURE</b>	
<b>GSCA</b> Groupement des Sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises et ASL de Malbosc	M. MANIFACIER, président
<b>ASL de Salfermouse</b>	M. BELVAL, président
<b>CRPF</b>	Mlle CHAMBONNET, technicienne.
<b>A.C.C.A. Malbosc</b>	M. CHAMBOREDON, président
<b>Chambre d'Agriculture (sylvo-pastoralisme)</b>	M. MARTINEAU
<b>ASSOCIATIONS NATURE</b>	
<b>FRAPNA</b> Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature et Association « Cèze et Ganière »	M. JACQUEMART président
<b>FRAPNA</b>	M. ISSARTEL, spécialiste en chauves-souris
<b>SBA</b> Société Botanique d'Ardèche	M. MANDIN et M. DESCOING, spécialistes de la flore locale.
<b>PARCS</b>	
<b>PNR des Monts d'Ardèche</b>	M. PLANA
<b>TOURISME</b>	
<b>SIDET</b> Syndicat Intercommunal Développement Economique et Touristique <b>L'association « Découvrir en marchant ».</b>	M. BONNEAU et M. BARDON du SIDET, Mlle SORAIS de l'association « Découvrir en marchant ».

### PAR TELEPHONE

<b>CSP</b>	M. CHEVALIER et M. MENDRAS
<b>CREN</b>	Mme JULLIAN
<b>PN Cévennes</b>	M. DEJEAN

### AUTRES PARTICIPATIONS

<b>Agriculteur et propriétaire du Petit Ane Bleue</b>	M. BIGLIARDI
<b>Eleveur à Brahic</b>	M. COLOMB
<b>Responsable à la DDAF de la gestion du Groupement Forestier à Pigère</b>	M. TESTON

## **Annexe II: Comptes-rendus d'entretiens**

Date : 23/06/2000

Entretien réalisé par Sarah BOURIN.

### 1ERE PARTIE : USAGES ACTUELS

#### **1. Connaissez-vous l'ensemble du site ou quelques parties ? Lesquelles ?**

Je connais surtout les communes de Banne et Malbosc, car il existe deux ASL sur le site, l'une à Salfermouse (commune de Banne), l'autre à Malbosc.

#### **2. Quel est votre propre usage du site ? Connaissez-vous d'autres usagers, et quelles sont vos relations avec les usagers ?**

Je suis technicienne au CRPF. Ma ce qui a pour rôle de conseiller, d'informer les propriétaires sur la gestion forestière, mais le propriétaire reste décideur. Je vais donc souvent sur le terrain. La formation et l'information par le CRPF permettront de rendre les propriétaires le plus autonomes possible. Par exemple, lorsque les ASL ou propriétaires indépendants ont un projet de gestion, ils demandent au CRPF de les aides à réaliser leurs projets. Il y a aussi un travail du CRPF qui consiste à essayer d'organiser des échanges de parcelles pour unir les propriétés, mais c'est « un travail de fourmi ».

Sur le site le GSCA donne aussi des informations à ceux qui y adhèrent. Le GSCA qui travaille sur le site intervient au niveau de trois cantons : Les Vans, Valforge, et Joyeuse. Il y a 4 GS en Ardèche. Trois réunions sont organisées par an pour échanger les informations. Il s'agit d'un regroupement de propriétaires, et non de parcelles comme les ASL forestières. En général, tous les gens qui adhèrent aux ASL qui sont au niveau communal sont aussi au GSCA. Le président du GSCA est M. Manificier.

Je connais donc les forestiers, avec qui j'ai des bonnes relations.

- L'ASL de Salfermouse

Le président de l'association est M. BELVAL. La surface totale de l'ASL est de 130 ha. A l'origine, l'association s'est formée à partir d'une volonté de création de pistes, d'accès indispensables à la gestion forestière. Les terres faisant parti de l'ASL ne font pas un seul tenant. Actuellement, M. Belval veut faire un PSG. Celui-ci est obligatoire lorsqu'il y a 25 ha d'un seul tenant.

- L'ASL de gestion forestière de Malbosc

Le président de l'association est M. Manificier. La surface totale de l'ASL est de 80 ha. L'ASL a fait un PSG volontaire. Le PSG représente un avantage certain en étant un support pour le propriétaire. Le PSG est fait par le propriétaire qui est aidé par le CRPF.

Au total, l'ensemble des deux associations représente une cinquantaine de propriétaires.

Les autres usagers sont les promeneurs, chasseurs, et quelques agriculteurs.

#### **3. Savez-vous qui fréquente plus particulièrement ce site (promeneurs, chasseurs, exploitants,...) ? Est-ce que des études de fréquentation ont été réalisées ?**

Ce sont les exploitants forestiers qui fréquentent le plus régulièrement le site. Il s'agit d'une « forêt multiactive » qui est exploitée pour diverses raisons : la production, la lutte contre l'incendie, la chasse, le patrimoine qui sera légué aux enfants, l'environnement.

#### **4. Quelle est l'intensité de cette fréquentation (exceptionnelle, régulière, fréquente, omniprésente) ?**

La fréquentation des exploitants forestiers permet l'entretien des forêts de pins, ce qui diminue les risques d'incendie. Si cette fréquentation avait lieu dans toutes les parcelles de forêts du site, les risques d'incendie diminueraient d'autant plus.

## **2<sup>EME</sup> PARTIE : ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES NATURALISTES**

### **LES HABITATS**

#### **5. Que représente le pin de Salzman pour vous ?**

- **Connaissez-vous l'histoire du pin de Salzman ? A-t-il pour vous une valeur culturelle ? Economique ?**

Le Pin de Salzman a une valeur culturelle pour beaucoup d'habitants du site, car c'est le « pin du pays ». Malheureusement, beaucoup croient que le Pin de Salzman est un pin tordu, en forme de bonsaï, alors qu'il s'agit des pins qui sont localisés dans les sols les plus pauvres et les moins profonds de la commune de Malbosc. Lorsque ce pin pousse dans des terrains plus favorables, il est droit alors qu'il s'agit de la même graine.

- **Y a-t-il des usages qui s'opposent à la conservation et au développement du pin de Salzman ?**

**L'usage forestier qui ne prend pas en compte l'entretien des pins maritimes favorise les incendies, la colonisation du Pin Maritime au détriment du Pin de Salzman.**

#### **6. Que pensez-vous du pin maritime ?**

Le Pin Maritime peut être de bonne qualité s'il est entretenu, exploité. Il peut alors faire du bon bois de menuiserie, qui serait le même celui des landes. Mais lorsque la forêt n'est pas exploitée, les Pins Maritime sont des petits pins qui sont utilisés pour la pâte à papier à Tarascon. Sur le site, la majorité des forêts de pin ne sont pas correctement entretenues et le bois sert essentiellement pour le papier et les palettes.

L'opinion général pense que le Pin Maritime envahit, qu'il faudrait faire des éclaircies pour planter autre chose, qu'il n'est pas joli et qu'il brûle. Mais très souvent, les personnes qui disent cela n'ont jamais fait d'effort d'exploitation.

(Pour l'histoire du Pin Maritime dans l'Ardèche, voir les plaquettes du CRPF.)

- **Son développement sur le site a-t-il des conséquences sur le site ? Oui.**
- **Si oui, lesquelles ?**

**Lorsque la forêt de Pin Maritime n'est pas entretenue, l'embroussaillage et la présence des petits pins nombreux empêchent des espèces de faune et de flore de s'implanter ce qui diminue la biodiversité.**

De plus cette forêt de pin non entretenue représente un risque d'incendie important. Même si certains propriétaires entretiennent leurs parcelles, il suffit qu'il y ait des parcelles non entretenues pour que le feu se propage rapidement.

Suite à un incendie, le Pin Maritime colonise les sols en premier et empêche les espèces endémiques rares de s'implanter. Ainsi une autre conséquence est la perte de la biodiversité.

#### **7. Combien d'hectares de forêt privée n'est pas entretenue ni exploitée ?**

Je ne saurais le dire.

#### **8. Auriez-vous des plans d'aménagement concernant le site ?**

Non, pour être obligé à faire un PSG, il faut avoir 25 ha d'un seul tenant. Mais Entre 10 et 25 ha, on peut demander volontairement la réalisation d'un PSG. L'ASL de Salfermouse en demande un.

#### **9. Comment est organisé (globalement) la filière du pin maritime ?**

La plupart des exploitants forestiers qui gèrent leurs forêts actuellement vendront leurs bois à des coopératives qui utiliseront le bois pour la création de bois d'industrie (panneaux de fibres et de particules, papiers et cartons, bois énergie) ainsi que de sciages (coffrage, caissette, palette). Pour l'instant le bois étant encore jeune (il date de 1982) alors il n'est pas assez gros pour le vendre aux coopératives. Les coopératives sont par exemple COFOVE de Largentière ou la coopérative à Bagard qui s'occupent de marquer les arbres à abattre et de la vente du bois. Il y a pour l'instant très peu d'adhérents.

#### **10. Quels seraient les principales actions à entreprendre pour limiter le risque d'incendie ? Pistes DFCL, ouverture des milieux...**

- Réaliser le débroussaillage du sous-bois.
- Effectuer des éclaircies, gérer la forêt en général.
- Elaguer.

#### **11. Parmi les habitats cités dans la directive Habitat (lui définir) connaissez-vous la localisation de chacun d'eux ? (sur carte)**

- Le Pin de Salzmann dans la commune de Malbosc (voir carte) et son aire de répartition.
- Le châtaignier : soit des vergers, soit des forêts issues de vergers abandonnés ou implantées pour faire du bois. Mais sur le site il s'agit essentiellement de vergers entretenus ou non. Le châtaignier nécessite une profondeur de terre importante et un sol frais. Autrefois afin de cultiver le châtaignier sur le site, on remontait de la terre.

Aujourd'hui, ce travail ne se fait plus, et le châtaignier ne peut vivre que dans les versants nord des montagnes essentiellement. Le problème de l'endotia aurait apparemment reculé. Il concerne surtout les versants sud, car l'endotia profite que le châtaignier soit faible, qu'il pousse sur des sols peu propices à son développement.

**12. Quelles sont les zones géographiques les plus intéressantes du site et de ses alentours du point de vue floristique, ornithologique, cynégétique, halieutique (piscicole)?**

Sans doute la plaine d'Abeau, car il s'agit d'un milieu ouvert avec une rivière.

**LES ESPECES**

**13. Pouvez vous citer des espèces patrimoniales animales et/ou végétales présentes sur le site ? Lesquelles ?**

Espèce	Localisation	Commentaires

(carte)

**14. Des espèces, présentes auparavant, ont elles disparues du site ? Si oui, lesquelles ?**

**15. A contrario, des espèces sont elles apparues récemment ? Lesquelles ? Quel est leur impact sur le site ?**

**LE SITE**

**16. Comment va-t-il évoluer selon vous dans les prochaines années, du point de vue naturaliste?**

Du point de vue forestier, il y a un progrès de gestion de la forêt de Pin Maritime. Les ASL s'agrandissent, le CRPF devient de plus en plus connu. Mais le progrès est lent. Il faut donc continuer à informer les propriétaires sur une bonne gestion de la forêt et soutenir ceux qui ont commencé à le faire. D'autre part, il reste quelques agriculteurs qu'il faut soutenir pour garder les milieux ouverts.

**17. Pourriez vous tracer un bref historique du site ? Comment a-t-il évolué ?**

Le Pin Maritime a été introduit en ardèche à partir de 1860 pour la production de bois des mines alors très demandé...(vois plaquette). A l'époque, il représentait une 100ème hectares. Aujourd'hui, le Pin Maritime s'est disséminé tout seul, et représente 15 000 hectares. Il occupe encore plus d'espace depuis l'exode rurale. Les exploitants miniers coupaient les pins droits et laissaient les pins tordus, qui donnaient d'autres pins tordus ce qui est « une sélection à l'envers ». Cette coupe s'appelle la « coupe à la dimension ». Celle-ci est à l'opposé de la « coupe d'amélioration », propre à la gestion durable de la forêt et qui consiste à effectuer des éclaircies, à enlever les arbres tordus pour qu'ils laissent la place aux droits et pour qu'ils ne se régénèrent pas. Pendant une certaine d'années, l'exploitation de la forêt de pins s'est donc réalisée pour avoir une production à court terme et a donc laissé des pins tordus très peu valorisables aujourd'hui.

Cet historique du site explique le manque de gestion forestière. En effet, il n'y a pas de tradition forestière, donc il est important d'apporter des idées de gestion durable. Les propriétaires des ASL ont déjà l'idée de léguer leur patrimoine à leur descendance, mais il reste encore beaucoup de propriétaires indépendants sur le site qui ne suivent pas ces idées.

**18. Existe-t-il une volonté générale par rapport au devenir du site considéré ?**

Le bois apporte un revenu complémentaire pour les propriétaires forestiers. Il existe une volonté de la part de l'ASL de Salfermouse (M.Belval) de mettre en place le bois énergie pour faire un débouché intéressant au bois issu de l'élaguage. Il s'agirait donc d'encourager l'entretien des forêts par un débouché économique. Mais ce projet semble difficile de mettre en place.

**19. Est-ce que suite à l'exode rural, des activités se sont créées pour maintenir les populations d'ici ?**

- **Si, oui lesquelles ?**
- **Si non, pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités se mettent en place ?**

La création de la filière de bois énergie permettrait la création d'emplois sur le site ce qui représenterait une nouvelle activité. Cette filière existe déjà autour d'Aubenas. Elle pourrait se mettre en place sur le site avec l'ADEME, l'association locale ARCENCIEL, et avec l'aide des communes qui informeraient les habitants.

**20. Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?**

Le problème prioritaire est à mes yeux celui des incendies qui est surtout dû au non-entretien des forêts de pin. Ce problème est lié à celui du morcellement du foncier. L'Ardèche a en effet une forêt très morcelée, il y a plus de 60 000 propriétaires et la moyenne des parcelles est de 3.6 ha / propriétaire, et en plus pas d'un seul tenant. La

difficulté d'exploitation tient aussi à la pente qui est des fois importante, et qui ne permet pas la mécanisation.

### **21. Quels seraient les objectifs prioritaires à atteindre pour vous ?**

Les propriétaires forestiers devraient tous gérer leurs forêts.

### **22. Quels sont selon vous les meilleurs moyens et les actions concrètes à réaliser pour atteindre ces objectifs ?**

La plupart des propriétaires n'étant pas issu de milieu forestier, l'information sur la bonne gestion forestière permettrait de limiter les risques d'incendie et de favoriser la biodiversité.

### **23. Pensez-vous que les actions suivantes peuvent être des solutions au problème posé à la question précédente :**

- **Introduire le pastoralisme**

Le pastoralisme permet de maintenir une vie dans le sous-bois en l'entretenant. Cela améliore la croissance des arbres, l'environnement et limite les risques d'incendie. Mais les problèmes de mise en place du pastoralisme sur le site seraient essentiellement dûs au foncier qui est très divisé et éparpillé entre différents propriétaires qui ne sont pas tous d'accord pour laisser pâturer des bêtes sur leurs terres.

Un exemple existe sur Martrimas : M. Colon, agriculteur, a acheté 9 ha sur lesquelles il fait pâturer sous forêt ses 120 chèvres. Sur Salfermouse, M. Bigliardi fait pâturer ses ânes grâce à un contrat avec l'ASL de Salfermouse.

- **Soutenir les agriculteurs (avec des CTE, par exemple)**

- **Améliorer les circuits touristiques (gîtes, GR, campings, aires de repos...)**

Il est très important d'informer le grand public sur les comportements néfastes à la forêt : toutes les actions liées au risques d'incendie leurs doivent être transmises (mégots, chasse, foudre, barbecue, ...) ainsi que les actions non respectueuses des propriétaires (ramassages massifs de châtaigniers, de champignons).

- **Contractualiser des personnes chargées de gérer les forêts privées pour favoriser le pin de Salzmann et limiter les incendies**

Beaucoup de personnes sur le site ne sont pas informées des actions de l'association de Cèze et Ganière. Afin de soutenir cette association protectrice du Pin de Salzmann, il faudrait tout d'abord informer les habitants du site sur l'existence de cette association et ses actions ainsi que sur le pin endémique lui-même pour que les gens ne croient pas qu'il s'agit d'un arbre tordu uniquement.

- **Trouver un débouché économique au Pin de Salzmann**

Oui. Une filière locale pourrait être créée.

## **LES MESURES INCITATIVES A LA CONSERVATION A LA BIODIVERSITE**

### **24. L'équilibre feuillu/résineux favorise la biodiversité, qui est à prendre en compte dans la gestion forestière, selon la circulaire DERF/SDF n°3002 du 28 janvier**

BIOTOPE : Document d'Objectifs du Site B9 « Landes et forêts du Bois des Bartres » (Ardèche) FR 8201661

**1993. Les impôts fonciers sur un bois de résineux diminuent lors de la plantation d'environ 20 % de feuillus (changement de classe d'impôts). Pensez-vous que cette mesure peut conduire à un à meilleur équilibre feuillu/résineux sur le site ?**

Il est vrai qu'une forêt de mélange feuillu / résineux favorise plus la biodiversité. Mais sur des petites parcelles le mélange compliquerait beaucoup l'exploitation forestière en raison de la diversité des essences.

**25. Est-ce que des arbres morts sont gardés pour favoriser des habitats spécifiques de certaines espèces d'insectes, de champignons, oiseaux, ... ? (sans abandonner la récolte ce qui augmenterait la charge financière qui incomberait à la collectivité).**

Il faudrait expliquer pourquoi la présence d'arbres morts favoriserait la biodiversité (s'il y a des insectes, humus plus riche, arbres plus beaux...). Mais cette mesure concerne peu les propriétaires qui ont une toute petite parcelle et déjà très peu d'arbres exploitables.

**26. Connaissez-vous des bois qui soient écocertifiés, même à l'échelle nationale (plus crédible en France, et moins coûteux) ? Le Pin de Salzman peut-il être valorisé par sa certification et par le développement de marchés de bois d'œuvre et de bois écocertifiés ? Pensez-vous que l'écocertification pourrait représenter un impact positif sur l'économie locale ? Ou peut être est-elle seulement bénéfique en tant qu'outil de discussion permettant de révéler des conflits d'idées, des enjeux de pouvoir qui se nouent autour de la gestion durable des forêts ?**

Oui, j'en ai entendu parlé, mais cela ne semble pas exister en Ardèche.

**27. Les propriétés soumises à des règles de « bonne gestion » pendant trente ans pour être bénéficiaires d'aides publiques ou de certaines dispositions fiscales (exonération trentenaire, régime Monichon). Est-ce que c'est le cas pour être les propriétaires du site ?**

Il faudrait voir la DDAF.

**28. Des régions exposées aux risques d'incendie sont soumises à des obligations de débroussaillage autour de 50 mètres des maisons sur arrêté préfectorale. Est-ce que c'est le cas pour les propriétaires du site ?**

Oui ceci est obligatoire en Ardèche. (il faudrait voir à la DDAF réglementation n°767 2000 du 29 mai 2000).

## **LES DIFFERENTES AIDES A L'INVESTISSEMENT FORESTIER DU FFN (FOND FORESTIER NATIONAL)**

**29. Pour des surfaces à partir de 4 ha, en échange de reboisements, les propriétaires peuvent recevoir des bons-subventions. Est-ce que c'est le cas de propriétaires du site ? Perçoivent-ils des subventions principales en espèces ?**

Il s'agit d'une aide publique qui va être modifiée (voir DDAF). Actuellement beaucoup de propriétaires se manifestent auprès du CRPF pour recevoir les subventions en rapport avec les dégâts causés par la tempête.

**30. Le sanglier cause-t-il des dégâts dans les forêts du site ? Si oui, les propriétaires perçoivent-ils des prêts en numéraire ? Et pour l'amélioration des routes, pistes... ?**

Les sangliers peuvent nuire soit aux plantations, soit à la régénération naturelle. Le chevreuil mange aussi et se frotte contre les plants. Si des châtaigniers ou autres arbres sont plantés, des protections doivent être mises autour des plants.

## **LES AIDES ASSOCIEES AUX MESURES FORESTIERES EN AGRICULTURE**

**31. Est-ce que des exploitations agricoles sur le site perçoivent ces aides ? « prime annuelle destinée à compenser les pertes de revenu découlant du boisement de surfaces agricoles » . dans le département de l'Ardèche, à combien ces aides sont-elles fixées ?**

(DDAF)

## **LES SUBVENTIONS DU CONSEIL REGIONAL**

**32. Le Conseil Régional Rhône-Alpes a attribué des subventions à l'exploitation de Pin Maritime. Cet aide financière favorable au Pin Maritime ne va-t-elle pas à l'encontre de la biodiversité ? Ne favorise-t-elle pas la colonisation du Pin de Salzman au lieu de favoriser l'espèce de pin endémique et les feuillus tels que les châtaigniers ?**

La Région est un des des plus gros financeurs de la forêt privée en Ardèche. Elle finance des postes du CRPF (les contractuels) pour informer les propriétaires forestiers. De plus elle a financé des éclaircies sur l'ASL de Malbosc, et des pertes de bois après la tempête.

## **LES OUTILS PRIVES**

**33. Avez-vous une politique de gestion particulière concernant le pin de Salzman ?**

Non.

**34. Le pin de Salzman est-il exploité ? Si non, peut-il le devenir ?**

Non.

**35. Avez-vous une idée des prix actuels du bois de pin de Salzman ? Pourriez-vous imaginer la filière de ce bois (*menuisiers,...*) ? Y aurait-il une demande de ce bois ?**

Deux petits menuisiers sur Malbosc et Aujac (M. Chamboredon et M. Arnac) permettraient la création d'une filière locale. Mais le transport de bois peut se faire uniquement par des petits camions car les routes sont limitées en tonnage.

#### 4<sup>EME</sup> PARTIE : PERSPECTIVES

**36. Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ? De quel ordre sont ils :**

- **Scientifique ?**
- **Naturaliste ?**
- **Economique**

Il y a un projet sur l'ASL de Salfermouze à l'automne qui permettront de faire des éclaircies d'amélioration (Région) et des éclaircies préventives autour de Salfermouze contre incendie (Conseil Régional).

- **Culturelle ?**
- **Autre ?**

**37. Seriez-vous d'accord pour participer à un projet pluridisciplinaire qui soit à la fois un projet de développement local et un projet de préservation de la biodiversité ?**

Oui.

**38. Quel serait selon vous, la structure qui pourrait mettre en œuvre les moyens (*organisationnels et autres*) et les réalisations qui ressortiront du document d'objectif ? Cette structure existe-t-elle ou faut-il la créer ?**

Pour le CRPF, il faudrait contacter M. TRAUB ( 04 75 83 90 29).

**39. Assisterez-vous aux groupes de travail ?**

Oui.

**40. Que pensez-vous de cette démarche Natura 2000 ?**

**41. Avez-vous des données concernant les propriétaires fonciers sur le site :**

- **Le nombre de résidents secondaires et celui des permanents parmi les propriétaires fonciers concernés (*pourcentage, ratio*)**
- **Le nombre de propriétaires ayant pour activité principale l'exploitation du bois**
- **Le type d'exploitation (*pin maritime, de Salzmann, taille, âge des boisements*)**
- **Les propriétaires qui n'entretiennent pas leurs bois et ne les exploitent pas**
- **Avez-vous déjà réalisé une typologie selon la taille des propriétés foncières ?**

Date : 11/07/2000

Entretien réalisé par Sarah BOURIN

## 1ERE PARTIE : USAGES ACTUELS

### 1. Connaissez-vous l'ensemble du site ou quelques parties ? Lesquelles ?

Oui, je travaille sur les rivières de l'ensemble du site.

### 2. Quel est votre propre usage du site ? Connaissez-vous d'autres usagers, et quelles sont vos relations avec les usagers ?

Je travaille à la Police de l'Eau et de la Pêche.

### 3. Savez-vous qui fréquente plus particulièrement ce site (promeneurs, chasseurs, exploitants, ...) ? Est-ce que des études de fréquentation ont été réalisées ?

Des pêcheurs et des orpailleurs fréquentent les rivières.

### 4. Quelle est l'intensité de cette fréquentation (exceptionnelle, régulière, fréquente, omniprésente) ?

Elle est régulière.

### *Quel est son impact sur le site ?*

Elle n'a pas d'impact sur le site.

### *Est-ce que la présence de cette fréquentation est à l'origine des incendies ?*

## 2<sup>EME</sup> PARTIE : ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES NATURALISTES

### LES HABITATS

### 5. Que représente le pin de Salzman pour vous ?

- Connaissez-vous l'histoire du pin de Salzman ? A-t-il pour vous une valeur culturelle ? Economique ?
- Y a-t-il des usages qui s'opposent à la conservation et au développement du pin de Salzman ?

### 6. Que pensez-vous du pin maritime ?

- Son développement sur le site a-t-il des conséquences sur le site ?
- Si oui, lesquelles ?

**7. Parmi les habitats cités dans la directive Habitat (*lui définir*) connaissez-vous la localisation de chacun d'eux ? (sur carte)**

**8. A quelle catégorie appartient la Ganière ? Quelles sont les limites de dates exactes autorisant la pêche ?**

La Ganière est en première catégorie depuis sa confluence avec l'Abeau (voir arrêté préfectoral).

**9. Existe-t-il un suivi régulier de La Ganière et du ruisseau d'Abeau (sur l'évolution du lit, de la végétation, suivi de la faune associée, les frayères, pêche électrique...)?**

Il n'y en a pas à ma connaissance.

**10. Y a-t-il de l'alevinage ou des lâchés dans les rivières concernées ? Si c'est le cas, est-ce qu'il y a des aménagements hydroélectriques en amont qui puissent affecter leur développement ?**

Il y a quelques développements d'alevins, mais pas d'aménagements hydroélectriques sur l'Abeau et la Ganière.

**11. Est-ce que les repeuplements effectués par des pêcheurs peuvent constituer une nuisance ? (pollution génétique)**

Oui.

**12. Est-ce que le CSP vérifie la présence ou l'absence d'hybrides du blageon sur la Ganière ? Non.**

**A quel niveau de la Ganière trouve-t-on la plus grande concentration de blageons ?**

Je ne sais pas.

**13. Sont-ils une espèce spécialement recherchée par les pêcheurs ?**

Non.

**14. Quels sont les endroits où les pêcheurs viennent pêcher le plus souvent ?**

Il n'y a pas d'endroit plus fréquenté qu'un autre.

**15. Savez-vous globalement combien de pêcheurs vont sur la Ganière ? Y a-t-il une période de l'année où la concentration de pêcheurs est plus importante ?**

Non, je ne sais pas combien il y a de pêcheurs sur la Ganière. La concentration de pêcheurs doit être plus importante en été.

**16. La rivière est-elle polluée ? Si oui, de quelles origines (rejets au niveau des maisons, des exploitations ) La faune subit-elle des répercutions ? La blageon plus particulièrement ?**

Il n'y a pas eu de P.V. de pollution à ce jour.

**17. Quels sont les objectifs de gestion de ces rivières ? Existe-t-il un plan de gestion de rivière intégrant les problématiques touristiques et sociales (au niveau du département) ?**

Il faudrait voir le Plan de Gestion au C.T.S. de la Fédération.

**18. Quelles sont les zones géographiques les plus intéressantes du site et de ses alentours du point de vue floristique, ornithologique, cynégétique, halieutique (piscicole)?**

Tout le long des rivières.

## LES ESPECES

**19. Pouvez vous citer des espèces patrimoniales animales et/ou végétales présentes sur le site ? Lesquelles ?**

Espèce	Localisation	Commentaires
Barbeau méridional	Ganière	
Ecrevisse à pieds blancs	Mourèdes	
Blageon	Abeau et Ganière	

(carte)

**20. Des espèces, présentes auparavant, ont-elles disparues du site ? Si oui, lesquelles ?**

**21. A contrario, des espèces sont-elles apparues récemment ? Lesquelles ? Quel est leur impact sur le site ?**

## LE SITE

**22. Comment va-t-il évoluer selon vous dans les prochaines années, du point de vue naturaliste?**

**(conséquences de la fermeture du milieu)**

### 3<sup>EME</sup> PARTIE ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

**23. Pourriez vous tracer un bref historique du site ? Comment a-t-il évolué ?**

**24. Existe-t-il une volonté générale par rapport au devenir du site considéré ?**

**25. Est-ce que suite à l'exode rural, des activités se sont créées pour maintenir les populations d'ici ?**

➤ **Si, oui lesquelles ?**

➤ **Si non, pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités se mettent en place ?**

Oui, des activités liées à l'exploitation de la mine d'or pourraient se mettre en place.

**26 Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?**

**27 Quels seraient les objectifs prioritaires à atteindre pour vous ?**

**28 Quels sont selon vous les meilleurs moyens et les actions concrètes à réaliser pour atteindre ces objectifs ?**

**29 Pensez-vous que les actions suivantes peuvent être des solutions au problème posé à la question précédente :**

- **Introduire le pastoralisme**
- **Soutenir les agriculteurs (avec des CTE, par exemple)**
- **Améliorer les circuits touristiques (gîtes, GR, campings, aires de repos...)**
- **Contractualiser des personnes chargées de gérer les forêts privées pour favoriser le pin de Salzmann et limiter les incendies**
- **Trouver un débouché économique au Pin de Salzmann**

### 4<sup>EME</sup> PARTIE : PERSPECTIVES

**30. Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ? De quel ordre sont-ils :**

- **Scientifique ?**
- **Naturaliste ?**
- **Economique ?**

- Culturelle ?
- Autre ?

**31. Seriez-vous d'accord pour participer à un projet pluridisciplinaire qui soit à la fois un projet de développement local et un projet de préservation de la biodiversité ?**

**32. Quel serait selon vous, la structure qui pourrait mettre en œuvre les moyens (*organisationnels et autres*) et les réalisations qui ressortiront du document d'objectif ? Cette structure existe-t-elle ou faut-il la créer ?**

**33. Assisterez-vous aux groupes de travail ?**

**34. Que pensez-vous de cette démarche Natura 2000**

**5<sup>EME</sup> PARTIE : ELEMENTS A AJOUTER (LIBRE)**

Date : 22/06/2000

Entretien réalisé par Sarah BOURIN.

## 1ERE PARTIE : USAGES ACTUELS

### 1. Connaissez-vous l'ensemble du site ou quelques parties ? Lesquelles ?

Je connais la partie du site située dans la commune de Malbosc.

### 2. Quel est votre propre usage du site ? Connaissez-vous d'autres usagers, et quelles sont vos relations avec les usagers ?

Je suis maire de Malbosc, et propriétaire d'une de forêt de châtaigniers et de pins. J'ai l'intention de replanter des châtaigniers là où la tempête a sévit. Sinon je fais des randonnées pour faire connaître ma commune.

**Sur la commune de Malbosc, le dernier recensement montre qu'il y a 172 habitants permanents, et 153 résidences secondaires.**

Les usagers connus : sur tout le site, les chasseurs sont présents, les randonneurs aussi.

a) Sur la surface Natura 2000 comprenant le sommet du Font de l'Aille, il n'y a aucun habitant. Les usagers sont les promeneurs et les chasseurs.

b) Sur la surface Natura 2000 comprenant Sabuscles, il y a environ une vingtaine de maisons.

**Deux ou trois foyers résidents permanents(des artisans-artistes libres) habitent à Sabuscles, 2 foyers aux Gorges. Parmi ces habitants des Gorges, il y a un agriculteur, les autres ayant des activités aux Vans ou à Alès (infirmier et enseignant).**

**Sur la Ganière, le camping de Gournier accueille des promeneurs et des baigneurs. La Ganière est aussi fréquentée par les pêcheurs.**

c) Sur la surface Natura 2000 comprenant Les Cabusselades, Madame Icard entretient des châtaigniers sur ses propriétés situées sur la partie est de cette surface. Au nord, un retraité cultive des arbres fruitiers.

d) Enfin, sur la surface comprenant le village de Malbosc, il y a environ 8 foyers permanents. Les habitants permanents sont essentiellement des retraités. Les usagers sont aussi des baigneurs, des pêcheurs et des campeurs sur la Ganière. Au niveau du pont du Martinet, la baignade est pratiquée. Il y a actuellement un arrêté du maire interdisant aux voitures tout terrain et cyclomoteur de circuler dans les chemins ruraux ou piste DFCl où leur circulation les dégrade.

En général, j'ai des bonnes relations avec les autres usagers. Le problème est surtout avec les voitures tout terrain (4X4), qui ne respectent pas les interdictions de circulation dans les chemins.

### 3. Savez-vous qui fréquente plus particulièrement ce site (promeneurs, chasseurs, exploitants, ...) ? Est-ce que des études de fréquentation ont été réalisées ?

Des agriculteurs, des forestiers, des promeneurs, chasseurs, baigneurs, pêcheurs, quelques VTT et des voitures tout terrain.

**4. Quelle est l'intensité de cette fréquentation (exceptionnelle, régulière, fréquente, omniprésente) ?**

La fréquentation augmente. Il n'y a pratiquement pas d'impact sur le milieu, excepté pour les voitures tout terrain. Mais la présence de cette fréquentation n'est pas à l'origine des incendies, plutôt de la dégradation des sols.

**5. Avez-vous une idée du nombre approximatif d'habitants de votre commune sur le site ?**

Non.

**6. Quelles sont en général les activités de ces habitants ?**

- Les retraités : ils sont majoritaires sur le village de Malbosc. Beaucoup continuent les activités de chasse, de pêche ou de jardinage.
- Les agriculteurs et les forestiers: ils sont en minorité, et sont en général pluri-actifs, c'est à dire qu'ils varient leurs activités, entre les châtaigniers, vergers, potagers,...
- Les autres actifs : ils travaillent en général aux Vans, ou à Alès.

Parmi ces habitants, beaucoup pratiquent la chasse, ou la pêche, la randonnée.

**2<sup>EME</sup> PARTIE : ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES NATURALISTES**

**LES HABITATS**

**7. Que représente le pin de Salzman pour vous ?**

- **Connaissez-vous l'histoire du pin de Salzman ? A-t-il pour vous une valeur culturelle ? Economique ?**

Le Pin de Salzman a permis d'empêcher l'exploitation aurifère sur la plaine d'Abeau. Mais sinon il n'a pas une valeur culturelle pour la plupart des habitants de Malbosc. Cependant une quarantaine de personnes participe à l'association Cèze et Ganière qui les sensibilisent au pin endémique.

- **Y a-t-il des usages qui s'opposent à la conservation et au développement du pin de Salzman ?**

L'exploitation forestière pourrait les mettre au péril.

**8. Que pensez-vous du Pin maritime ?**

- Son développement sur le site a-t-il des conséquences sur le site ? Oui.
- Si oui, lesquelles ?

Il est surtout la cause des incendies, de la fermeture du paysage.

**9. Parmi les habitats cités dans la directive Habitat (*lui définir*) connaissez-vous la localisation de chacun d'eux ? (sur carte)**

- Sur la surface Natura 2000 comprenant le sommet du Font de l'Aille, il y a des châtaigniers sur la partie est, des Pins laricio et des cèdres le long de la crête (ONF) (Forêt communale).

- Sur la surface Natura 2000 comprenant Sabuscles, il s'agit essentiellement du Pin maritime (comme au nord de cette surface) là où autrefois des châtaigniers étaient exploités. En raison de la végétation, cette zone est propice aux incendies.
- Sur la surface Natura 2000 comprenant Les Cabusselades, proche du chef-lieu, Madame Icard entretient ses châtaigniers et compte les favoriser. Au centre, (au sud-ouest du Lac), la lande à callune est en déclin en raison des incendies.
- Enfin, sur la surface comprenant le village de Malbosc se situent les Pins de Salzmann, dans le Bois de Fourniel.
- Il est à vérifier l'existence d'une grotte à l'ouest du site et à la limite avec le Gard, au Collet. (voir M. Duc de la DDAF spéléologue)

**10. Quelles sont les zones géographiques les plus intéressantes du site et de ses alentours du point de vue floristique, ornithologique, cynégétique, halieutique (piscicole)?**

Il faudrait voir M. Jacquemart.

**LES ESPECES**

**11. Pouvez vous citer des espèces patrimoniales animales et/ou végétales présentes sur le site ? Lesquelles ?**

Espèce	Localisation	Commentaires
Chauves-souris	Dans les greniers, clocher d'église	Le nombre de chauves-souris observés a considérablement diminué.

(carte)

**12. Des espèces, présentes auparavant, ont-elles disparues du site ? Si oui, lesquelles ?**

Les chauves-souris sont en diminution.

**13. A contrario, des espèces sont-elles apparues récemment ? Lesquelles ? Quel est leur impact sur le site ?**

**LE SITE**

**14. Comment va-t-il évoluer selon vous dans les prochaines années, du point de vue naturaliste?**

Les chemins de randonnées sont bien entretenus, par la brigade verte. Les nouveaux habitants tiennent compte du paysage, et contrairement aux autochtones, les 'néo-ruraux' pensent qu'il est important de ne pas laisser le Pin maritime envahir tout l'espace.

### 3<sup>EME</sup> PARTIE ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

#### **15. Pourriez vous tracer un bref historique du site ? Comment a-t-il évolué ?**

Il y avait autrefois beaucoup de vers à soie. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, chaque foyer avait ses vers à soie, ce qui constituait un revenu supplémentaire à celui de l'agriculture. En effet pratiquement tous les greniers servaient de manaderies. La concurrence de la soie chinoise a provoqué la fin de la sériciculture, ainsi que la maladie du vers à soie, la « pébrine ». La fin de cette activité a accentué l'exode rural. En 1993 2000 mûriers ont été plantés pour relancer l'élevage de vers à soie et mais avec une approche plus technique permettant 4 élevages par an au lieu d'un. Un des moyens mis en place pour permettre l'augmentation du nombre d'élevage et la qualité des mûriers est le contrôle climatique dans les tunnels d'élevage de vers à soie. Cependant depuis deux ans Eurochrysalide est en liquidation judiciaire. Actuellement, il existe une volonté de remettre en place cette activité. Une demande a été adressée à la DDAF pour soutenir cette activité. Déjà deux agriculteurs à Malbosquet ont planté des mûriers pour la sériciculture en 1993.

#### **16. Existe-t-il une volonté générale par rapport au devenir du site considéré ?**

Il n'y a pas de réelle volonté de la part des habitants autochtones, cependant certains habitants qui ne sont pas originaires de Malbosc cherchent à sauvegarder le paysage cévenol, et ont demandé à la mairie de couper des pins maritimes pour favoriser les châtaigniers.

#### **17. Est-ce que suite à l'exode rural, des activités se sont créées pour maintenir les populations d'ici ?**

Non.

- Si, oui lesquelles ? De l'agriculture et des chambres d'hôtes.
- Si non, pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités vont se mettre en place ?

Peut être des gîtes ruraux, des 'polyactivités' pourraient être créés avec l'activité agricole et de chambre d'hôtes (Tourisme).

#### **18. Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?**

Le problème principal est le risque d'incendie. L'origine serait probablement de l'écobuage mal contrôlé et de la malveillance.

#### **19. Quels seraient les objectifs prioritaires à atteindre pour vous ?**

Mieux organiser la défense contre l'incendie.

#### **20. Quels sont selon vous les meilleurs moyens et les actions concrètes à réaliser pour atteindre ces objectifs ?**

Couper les pins maritimes sans abîmer les paliers ni les châtaigniers. Il s'agit d'un travail manuel qui coûte trop cher pour la commune, mais qui permettrait de favoriser les feuillus, et donc de limiter les incendies.

#### **21. Pensez-vous que les actions suivantes peuvent être des solutions au problème posé à la question précédente :**

BIOTOPE : Document d'Objectifs du Site B9 « Landes et forêts du Bois des Bartres » (Ardèche) FR 8201661

- **Introduire le pastoralisme** : oui, comme cela a été fait dans le PNR du Pilat. Mais le problème est de convaincre les propriétaires de laisser pâturer les animaux sur leurs terres. Il faut qu'il y ait des barrières, des points d'eau, un abri pour les animaux...
- **Soutenir les agriculteurs (avec des CTE, par exemple)** : oui mais la Chambre d'Agriculture n'instruit plus de dossiers.
- **Améliorer les circuits touristiques (gîtes, GR, campings, aires de repos...)** : oui
- **Contractualiser des personnes chargées de gérer les forêts privées pour favoriser le pin de Salzman et les feuillus ainsi que pour limiter les incendies** : oui, mais les propriétaires sont trop nombreux pour tous les rencontrer.
- **Trouver un débouché économique au Pin de Salzman**

#### 4<sup>EME</sup> PARTIE : PERSPECTIVES

**22. Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ? De quel ordre sont-ils :**

- **Scientifique ?**
- **Naturaliste ?**
- **Economique** : des travaux pour le captage des sources, des schémas d'assainissement. Un projet en cours est aussi de remettre aux normes une piste DFCI qui dessert la forêt communale ( Font de l'Aille).
- **Culturelle ?**
- **Autre ?**

**23. Seriez-vous d'accord pour participer à un projet pluridisciplinaire qui soit à la fois un projet de développement local et un projet de préservation de la biodiversité ?**

Oui.

**24. Quel serait selon vous, la structure qui pourrait mettre en œuvre les moyens (*organisationnels et autres*) et les réalisations qui ressortiront du document d'objectif ? Cette structure existe-t-elle ou faut-il la créer ?**

le SIDET car ils vont sur les chemins de randonnées et les entretiennent. Le PNR des Monts d'Ardèche pourrait aussi superviser les actions mis en œuvre.

**25. Assisterez-vous aux groupes de travail ?**

Oui.

**26. Que pensez-vous de cette démarche Natura 2000 ?**

J'en ai toujours pensé du bien.

**27. Quel périmètre proposeriez-vous pour le site « Bois des Barthes » de Natura 2000 ?**

Il serait souhaitable que toute la commune de Malbosc soit comprise dans le site, et qu'il n'y ait pas de surfaces séparées les unes des autres.

#### 5<sup>EME</sup> PARTIE : ELEMENTS A AJOUTER (LIBRE)

- Les anciennes mines d'Antimoine sont encore ouvertes ; Des grilles avaient été mises mais elles ont été volées.
- Un projet de gîte est peut être en cours : M. Ferrier est actuellement en pourparler avec les propriétaires de la ferme d'Abeau pour créer un gîte près de cette ferme et pour remettre en état la ruine de Pigeyrole. Cependant il ne s'agit pour l'instant que d'un projet qui risquerait d'être refusé si les constructions ne respectent pas l'architecture cévenole.

Date : 30/06/2000

Entretien réalisé par Sarah BOURIN.

## 1ERE PARTIE : USAGES ACTUELS

### 1. Connaissez-vous l'ensemble du site ou quelques parties ? Lesquelles ?

Je connais surtout la partie de la forêt communale appartenant à la commune de St Paul Le Jeune.

### 2. Quel est votre propre usage du site ? Connaissez-vous d'autres usagers, et quelles sont vos relations avec les usagers ?

J'ai très peu de relations avec les usagers, si c'est ce n'est qu'avec l'ONF.

### 3. Savez-vous qui fréquente plus particulièrement ce site (promeneurs, chasseurs, exploitants, ...) ? Est-ce que des études de fréquentation ont été réalisées ?

Il y a très peu d'usagers, peu de promeneurs, peu de chasseurs.

### 4. Quelle est l'intensité de cette fréquentation (exceptionnelle, régulière, fréquente, omniprésente) ?

Elle est exceptionnelle.

### 5. Avez-vous une idée du nombre approximatif d'habitants de votre commune sur le site ?

Il n'y en a pas.

### 6. Quelles sont en général les activités de ces habitants ?

## 2<sup>EME</sup> PARTIE : ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES NATURALISTES

### LES HABITATS

### 7. Que représente le pin de Salzman pour vous ?

- Connaissez-vous l'histoire du pin de Salzman ? A-t-il pour vous une valeur culturelle ? Economique ?

Il est très peu connu sur st Paul Le Jeune.

L'ONF a planté quelques pins de Salzman sur la forêt communale. C'est d'ailleurs la commune qui paye les ensemencements, à l'aide de subventions.

- Y a-t-il des usages qui s'opposent à la conservation et au développement du pin de Salzman ?

8. Que pensez-vous du pin maritime ?

- Son développement sur le site a-t-il des conséquences sur le site ?
- Si oui, lesquelles ?

9. Parmi les habitats cités dans la directive Habitat (*lui définir*) connaissez-vous la localisation de chacun d'eux ? (sur carte)

10. Quelles sont les zones géographiques les plus intéressantes du site et de ses alentours du point de vue *floristique, ornithologique, cynégétique, halieutique (piscicole)*?

#### LES ESPECES

11. Pouvez vous citer des espèces patrimoniales animales et/ou végétales présentes sur le site ? Lesquelles ?

Espèce	Localisation	Commentaires

(carte)

12. Des espèces, présentes auparavant, ont-elles disparues du site ? Si oui, lesquelles ?

13. A contrario, des espèces sont-elles apparues récemment ? Lesquelles ? Quel est leur impact sur le site ?

#### LE SITE

14. Comment va-t-il évoluer selon vous dans les prochaines années, du point de vue *naturaliste*?

(conséquences de la fermeture du milieu)

### 3<sup>EME</sup> PARTIE ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

15. Pourriez vous tracer un bref historique du site ? Comment a-t-il évolué ?

Il y avait autrefois des mines de charbon sur le Bois des Barthes.

**16. Existe-t-il une volonté générale par rapport au devenir du site considéré ?**

Non, puisque le site concerne très peu la commune de St Paul Le Jeune.

**17. Est-ce que suite à l'exode rural, des activités se sont créées pour maintenir les populations d'ici ?**

- **Si, oui lesquelles ?**
- **Si non, pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités se mettent en place ?**

**18. Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?**

Il n'y a aucun problème sur la partie du site concernant St Paul Le Jeune.

**19. Quels seraient les objectifs prioritaires à atteindre pour vous ?**

Il n'y a aucun objectif particulier.

**20. Quels sont selon vous les meilleurs moyens et les actions concrètes à réaliser pour atteindre ces objectifs ?**

**21. Pensez-vous que les actions suivantes peuvent être des solutions au problème posé à la question précédente :**

- **Introduire le pastoralisme**
- **Soutenir les agriculteurs (avec des CTE, par exemple)**
- **Améliorer les circuits touristiques (gîtes, GR, campings, aires de repos...)**
- **Contractualiser des personnes chargées de gérer les forêts privées pour favoriser le pin de Salzmann et limiter les incendies**
- **Trouver un débouché économique au Pin de Salzmann**

**4<sup>EME</sup> PARTIE : PERSPECTIVES**

**22. Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ? De quel ordre sont-ils :**

- **Scientifique ?**
- **Naturaliste ?**
- **Economique ?**

- Culturelle ?
- Autre ?

Non.

**23. Seriez-vous d'accord pour participer à un projet pluridisciplinaire qui soit à la fois un projet de développement local et un projet de préservation de la biodiversité ?**

**24. Quel serait selon vous, la structure qui pourrait mettre en œuvre les moyens (*organisationnels et autres*) et les réalisations qui ressortiront du document d'objectif ? Cette structure existe-t-elle ou faut-il la créer ?**

**25. Assisterez-vous aux groupes de travail ?**

Oui.

**26. Que pensez-vous de cette démarche Natura 2000 ?**

5<sup>EME</sup> PARTIE : ELEMENTS A AJOUTER (LIBRE)

Date : 21/06/2000

Entretien réalisé par Sarah BOURIN.

## 1ERE PARTIE : USAGES ACTUELS

### 1. Connaissez-vous l'ensemble du site ou quelques parties ? Lesquelles ?

Je connais surtout la partie située sur la commune de Banne et celle de Malbosc.

### 2. Quel est votre propre usage du site ? Connaissez-vous d'autres usagers, et quelles sont vos relations avec les usagers ?

Je fais des randonnées pédestres. J'ai des bonnes relations avec les autres usagers, forestiers, chasseurs...

### 3. Savez-vous qui fréquente plus particulièrement ce site (promeneurs, chasseurs, exploitants, ...) ? Est-ce que des études de fréquentation ont été réalisées ?

Il s'agit d'une zone peu peuplée, fréquentée par les chasseurs de sangliers, les randonneurs, et quelques exploitants forestiers-randonneurs motorisés (motos et 4x4).

Le camping municipal sur la Ganière a été conçu en 1987-88 par le SIDET. Il attire les pêcheurs, baigneurs, chercheurs de champignons.

### 4. Quelle est l'intensité de cette fréquentation (exceptionnelle, régulière, fréquente, omniprésente) ?

La fréquentation est permanente.

Il y a sur Banne 56 chasseurs de sanglier.

Les véhicules tout terrain fréquentent de plus en plus le site, encadré par une association de randonnée cévenole, avec l'accord des communes ou des propriétaires.

### 5. Avez-vous une idée du nombre approximatif d'habitants de votre commune sur le site ?

Il y aurait environ une vingtaine de résidents permanents et une quarantaine de résidents secondaires.

### 6. Quelles sont en général les activités de ces habitants ?

Les résidents permanents sont des retraités, des artisans, commerçants aux Vans, menuisiers, maçons, agriculteurs (apiculteurs).

## 2<sup>EME</sup> PARTIE : ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES NATURALISTES

### LES HABITATS

### 7. Que représente le pin de Salzman pour vous ?

- **Connaissez-vous l'histoire du pin de Salzman ? A-t-il pour vous une valeur culturelle ? Economique ?**

Je pense qu'il n'a pas de portée culturelle, mais il est à protéger et à développer pour un usage économique.

- **Y a-t-il des usages qui s'opposent à la conservation et au développement du pin de Salzman ?**

Non.

**8. Que pensez-vous du pin maritime ?**

- **Son développement sur le site a-t-il des conséquences sur le site ?**

Je pense que le pin maritime est une double catastrophe pour le site, pour les risques d'incendies et la désertification, fermeture du milieu.

- **Si oui, lesquelles ?**

Surtout pour les incendies.

**9. Parmi les habitats cités dans la directive Habitat connaissez-vous la localisation de chacun d'eux ? (sur carte)**

Non.

**10. Quelles sont les zones géographiques les plus intéressantes du site et de ses alentours du point de vue floristique, ornithologique, cynégétique, halieutique (piscicole)?**

La ferme d'Abeau semble être un lieu intéressant du point de vue naturaliste.

**LES ESPECES**

**11. Pouvez vous citer des espèces patrimoniales animales et/ou végétales présentes sur le site ? Lesquelles ?**

Espèce	Localisation	Commentaires

**(carte)**

**12. Des espèces, présentes auparavant, ont-elles disparues du site ? Si oui, lesquelles ?**

**13. A contrario, des espèces sont-elles apparues récemment ? Lesquelles ? Quel est leur impact sur le site ?**

#### LE SITE

**14. Comment va-t-il évoluer selon vous dans les prochaines années, du point de vue *naturaliste*?**

Le Pin Maritime va continuer d'envahir le milieu, les incendies vont se poursuivre.

### 3<sup>EME</sup> PARTIE ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

**15. Pourriez vous tracer un bref historique du site ? Comment a-t-il évolué ?**

Les châtaigniers, les mines et l'élevage constituaient des métiers sur le site.

**16. Existe-t-il une volonté générale par rapport au devenir du site considéré ?**

Il existe un souhait de voir la fréquence des incendies diminuer et la disparition du Pin Maritime.

Il y aurait une possibilité de développement touristique (camping) le long de la Ganière.

**17. Est-ce que suite à l'exode rural, des activités se sont créées pour maintenir les populations d'ici ?**

➤ **Si, oui lesquelles ?**

Sur Berrias, une usine qui fabrique de la fibre licra emploie deux cents personnes, dont deux habitent le site.

➤ **Si non, pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités se mettent en place ?**

La filière bois pourrait se développer, ainsi que le pastoralisme.

**18. Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?**

Les incendies, le Pin Maritime.

**19. Quels seraient les objectifs prioritaires à atteindre pour vous ?**

Il faudrait agir pour éviter tout risque d'incendie.

**20. Quels sont selon vous les meilleurs moyens et les actions concrètes à réaliser pour atteindre ces objectifs ?**

Les meilleurs moyens seraient l'ouverture du milieu par le débroussaillage.

**21. Pensez-vous que les actions suivantes peuvent être des solutions au problème posé à la question précédente :**

- **Introduire le pastoralisme**

Oui, mais il faudrait le lier au tourisme.

- **Soutenir les agriculteurs (avec des CTE, par exemple)**

Oui.

- **Améliorer les circuits touristiques (gîtes, GR, campings, aires de repos...)**

Oui. La commune de Banne avait l'intention de faire un gîte au mas de Loume.

- **Contractualiser des personnes chargées de gérer les forêts privées pour favoriser le pin de Salzman et les feuillus et limiter les incendies**

Oui, l'ONF a planté 15 000 plants de Pin de Salzman.

- **Trouver un débouché économique au Pin de Salzman**

Oui.

#### 4<sup>EME</sup> PARTIE : PERSPECTIVES

**22. Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ? De quel ordre sont-ils :**

- **Scientifique ?**
- **Naturaliste ?**
- **Economique ?**

Une proposition d'action spécifique à mener serait le développement de la filière « Bois-Energie ». Il s'agit du projet de chaufferie à bois sur la mairie pour chauffer 7 logements sociaux. M. BELVAL alimenterait cette demande. Le dossier était prêt l'année dernière, mais il y a eu des réticences locales. Celui-ci trouve les financements grâce à l'ADEME (23%), par la Région (21%) et le département (34%). En partenariat avec M. BELVAL ce projet permettrait de créer 2 ou 3 emplois.

La commune de Banne fait parti de la Communauté des communes, intégrant Banne, Berrias et St Paul le Jeune. Il y a actuellement un projet de créer une zone artisanale, dans la partie Les Avelas, à l'est du site, pour créer des activités non polluantes, comme la fabrication de meubles, mais pas dans un but commercial.

Avec le SIDET, un projet est en cours pour monter une déchetterie, en partenariat avec un syndicat qui assurerait les ordures ménagères.

- **Culturelle ?**

Des projets de manifestations culturelles existent au chef lieu de Banne : des expositions de peinture, sculpture, un salon d'art singulier fin juillet. Les Amis de Banne s'occupent du patrimoine historique du château. Banne est labellisé « village de caractère ». Il y a aussi

BIOTOPE : Document d'Objectifs du Site B9 « Landes et forêts du Bois des Bartres » (Ardèche) FR 8201661

Tome 1 – Bilan des usages – Août 2001 -

des commerces saisonniers, de la poterie, des souvenirs, et une épicerie qui vend des produits locaux de ferme.

- **Autre ?**

**23. Seriez-vous d'accord pour participer à un projet pluridisciplinaire qui soit à la fois un projet de développement local et un projet de préservation de la biodiversité ?**

Bien sûr.

**24. Quel serait selon vous, la structure qui pourrait mettre en œuvre les moyens (*organisationnels et autres*) et les réalisations qui ressortiront du document d'objectif ? Cette structure existe-t-elle ou faut-il la créer ?**

Le SIDET, qui est intercommunal.

**25. Assisterez-vous aux groupes de travail ?**

Oui.

**26. Que pensez-vous de cette démarche Natura 2000 ?**

Elle me semble très intéressante. Mais tout dépendra du plan de gestion et du suivi des actions.

5<sup>EME</sup> PARTIE : ELEMENTS A AJOUTER (LIBRE)

Date : 30/06/2000

Entretien réalisé par Sarah BOURIN.

## 1ERE PARTIE : USAGES ACTUELS

### 1. Connaissez-vous l'ensemble du site ou quelques parties ? Lesquelles ?

Je connais surtout la commune de Banne.

### 2. Quel est votre propre usage du site ? Connaissez-vous d'autres usagers, et quelles sont vos relations avec les usagers ?

Je travaille au sein de la Chambre d'Agriculture qui a pour rôle d'assurer la coordination entre agriculteurs et propriétaires, de constituer les dossiers de financement auprès de la DDAF, d'encadrer techniquement l'utilisateur et de veiller à ce que les objectifs des différents partenaires soient atteints.

Sur Salfermouse une opération d'agropastoralisme s'est réalisée en 1992 avec l'ASL forestière en raison des incendies trop fréquents. La présence de l'activité agricole permet en effet un renforcement de la sécurité dans les massifs et autour des habitations, d'où la nécessité de maintenir des coupures agricoles dans les zones de pins maritimes. Un « prêt à usage » a été signé entre les propriétaires forestiers et un jeune agriculteur, monsieur BIGLIARDI. Cette mise à disposition est gratuite pour l'agriculteur, et n'impose aucune obligation de financement contrairement au contrat de bail.

De même il y a eu un incendie sur le bois des Barthes qui comprend des parcelles gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Afin de remettre en état ces parcelles, la commune aidée par le FGER a décidé également en 1998 d'établir un contrat avec monsieur BIGLIARDI lui permettant l'utilisation pastorale en échange de l'entretien et de l'ouverture de ces espaces, limitant par ce moyen le risque d'incendie. L'ONF a financé à 80% les travaux de réhabilitation comprenant la mise en place de fils électriques pour garder les animaux dans les parcelles. L'éleveur y fait pâturer une vingtaine d'Unité Gros Bétail (U.G.B.), des chevaux et des ânes destinés à l'activité touristique sur les parcelles à brachypode, callune et fougère aigle.

### 3. Savez-vous qui fréquente plus particulièrement ce site (promeneurs, chasseurs, exploitants, ...) ? Est-ce que des études de fréquentation ont été réalisées ?

Des promeneurs et chasseurs fréquentent le site.

### 4. Quelle est l'intensité de cette fréquentation (exceptionnelle, régulière, fréquente, omniprésente) ?

L'intensité de cette fréquentation est importante en été.

#### **Quel est son impact sur le site ?**

Est-ce que la présence de cette fréquentation est à l'origine des incendies ?

## 2<sup>EME</sup> PARTIE : ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES NATURALISTES

### LES HABITATS

#### 5. Que représente le pin de Salzman pour vous ?

- Connaissez-vous l'histoire du pin de Salzman ? A-t-il pour vous une valeur culturelle ? Economique ?
- Y a-t-il des usages qui s'opposent à la conservation et au développement du pin de Salzman ?

L'incendie favorise la colonisation du pin maritime au détriment du pin de Salzman. Le pâturage, qui pourrait réduire les risques d'incendies, permettrait de conserver ce pin endémique. Mais au-delà d'un peuplement de 500 pins par hectares, la végétation sous les pins est insuffisante pour le pâturage.

#### 6. Que pensez-vous du pin maritime ?

- Son développement sur le site a-t-il des conséquences sur le site ?
- Si oui, lesquelles ?

Le pin maritime présente un risque de croisement avec le pin de Salzman.

#### 7. Parmi les habitats cités dans la directive Habitat connaissez-vous la localisation de chacun d'eux ? (sur carte)

#### 8. Quelles sont les zones géographiques les plus intéressantes du site et de ses alentours du point de vue floristique, ornithologique, cynégétique, halieutique (piscicole)?

### LES ESPECES

#### 9. Pouvez vous citer des espèces patrimoniales animales et/ou végétales présentes sur le site ? Lesquelles ?

Espèce	Localisation	Commentaires

(carte)

**10. Des espèces, présentes auparavant, ont elles disparus du site ? Si oui, lesquelles ?**

**11. A contrario, des espèces sont elles apparues récemment ? Lesquelles ? Quel est leur impact sur le site ?**

#### **LE SITE**

**12. Comment va-t-il évoluer selon vous dans les prochaines années, du point de vue *naturaliste*?**

**(conséquences de la fermeture du milieu)**

### **3<sup>EME</sup> PARTIE ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES**

**13. Pourriez vous tracer un bref historique du site ? Comment a-t-il évolué ?**

Le site, comme le reste des Cévennes, était exploité pour cultiver des cultures vivrières (seigle, pomme de terre, de l'olivier, et surtout du châtaignier, « l'arbre à pain ». En plus de ces cultures vivrières la sériciculture était couramment pratiquée sur la commune de Malbosc.

**14. Existe-t-il une volonté générale par rapport au devenir du site considéré ?**

**15. Est-ce que suite à l'exode rural, des activités se sont créées pour maintenir les populations d'ici ?**

➤ **Si, oui lesquelles ?**

Le tourisme de plein air.

➤ **Si non, pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités se mettent en place ?**

L'installation en pluriactivité, Apiculture et production de plaquettes (chauffage de bois) de M. Belval représente des nouvelles activités qui se mettent en place.

**16. Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?**

Le problème sur le site, notamment sur les communes des Banne et de Malbosc, est celui de l'incendie. Par exemple, des incendies ont lieu fréquemment sur Salfermouse ; en bordure de la voie départementale reliant Les Vans à Gagnières.

**17. Quels seraient les objectifs prioritaires à atteindre pour vous ?**

Afin de limiter les risques d'incendies, les forêts devraient être gérées et des espaces ouverts devraient être maintenus pour servir de coupure de combustible.

## **18. Quels sont selon vous les meilleurs moyens et les actions concrètes à réaliser pour atteindre ces objectifs ?**

En montrant que des personnes sont prêtes à accepter l'agropastoralisme et que des propriétaires gérant leurs parcelles permettent de limiter les risques incendies, les opinions locales sur la gestion des parcelles évolueront petit à petit.

Il faudrait donc montrer dans le document d'objectifs de Natura 2000 les « bons exemples » de gestion forestière, ce qui permettrait de convaincre les autres propriétaires qu'une forêt gérée permet de limiter les incendies à des feux courants au sol, et donc d'éliminer les feux de cime qui représentent un plus grand danger. Cependant ce changement de mentalité va évoluer très lentement. Dans les endroits où le risque est permanent, je pense qu'un arrêté préfectoral obligeant les propriétaires forestiers à s'associer serait une solution à envisager, ou bien le recours aux Déclarations d'Utilité Publique (DUP) pour la création de pistes de Défense Forestière Contre les Incendies (DFCI) dans toutes les forêts privées où le risque d'incendie est très important.

## **19. Pensez-vous que les actions suivantes peuvent être des solutions au problème posé à la question précédente :**

- **Introduire le pastoralisme**

Le problème du pastoralisme est lié à celui du foncier. En effet, bien que le sylvopastoralisme soit pratiqué sur une partie de Salfermouse, au niveau des parcelles de l'ASL forestière, la surface exploitée par le pastoralisme n'est pas suffisante pour protéger l'ensemble du massif. Or beaucoup de propriétaires ne sont pas tous prêts à vouloir gérer leurs forêts ni à accepter le sylvopastoralisme.

De plus, il est difficile de trouver un agriculteur qui ait un mode de gestion compatible avec celui du propriétaire forestier. En effet, le but du pastoralisme étant de limiter le risque incendie, le pâturage doit s'effectuer avant le 15 juin pour qu'il n'y ait pas de biomasse en été. Or d'autres activités que celle de l'exploitation forestière existent en forêt, comme par exemple la chasse. Le pastoralisme ne permet pas l'utilisation des parcelles pour la chasse, ce qui explique en partie le refus de certains propriétaires sur Malbosc d'accepter la proposition de monsieur Manificier de l'ASL Malbosc qui consistait à établir un bail avec un agriculteur pour permettre le sylvopastoralisme. Les autres raisons de refus sont liées à des conflits locaux, dans le cas où l'agriculteur est local, ou bien à la peur de voir un étranger exploiter sur ses terres, dans le cas où l'agriculteur n'est pas issu de la région. De plus, beaucoup de personnes pensent que le pastoralisme d'aujourd'hui est le même que celui des années 40, lorsque le troupeau était constamment gardé par l'agriculteur.

Ainsi la difficulté du pastoralisme réside essentiellement dans la réticence des propriétaires à unir leurs parcelles. Une fois l'espace aménagé pour le pastoralisme, nous pourrions ensuite chercher un agriculteur. Cette deuxième étape ne présenterait pas de problème, puisqu'il existe deux ou trois propositions sur le Gard, sur Banne et Brahic.

D'autre part, les Cévennes présentent le plus souvent un paysage de terrasse, donc des petites surfaces difficilement exploitables aujourd'hui.

Enfin, le pastoralisme sous pin maritime est rare en Ardèche, l'opération de sylvopastoralisme à Salfermouse est la première en Ardèche.

- **Soutenir les agriculteurs (avec des CTE, par exemple)**
- **Améliorer les circuits touristiques (gîtes, GR, campings, aires de repos...)**
- **Contractualiser des personnes chargées de gérer les forêts privées pour favoriser le pin de Salzman et limiter les incendies**
- **Trouver un débouché économique au Pin de Salzman**

**20. Existe-t-il une demande de la part des habitants ou d'autres personnes pour travailler dans le sylvo-pastoralisme ?**

Deux ou trois personnes dans le nord du Gard et sur les communes de Banne et Malbosc chercheraient du foncier pour faire pâturer des animaux.

**21. Pensez-vous que les châtaigneraies soient compatibles avec le sylvo-pastoralisme ? Les Pinaies de Pin de Salzman ?**

Oui, les châtaigneraies ainsi que les pinaies de Pin de Salzman sont compatibles avec le sylvopastoralisme, à condition de respecter la quantité maximale de peuplement par hectare permettant une végétation suffisante pour le pâturage.

**22. Dans le cas où il existe une demande pour travailler dans le sylvo-pastoralisme, est-ce que les agriculteurs-pasteurs concernés recevraient une aide financière par un CTE ? Pouvez-vous donner une fourchette de cette aide ?**

**23. L'AOC 'Châtaigne d'Ardèche' et le label 'Châtaigne des Cévennes' ont été mis en place ? Si oui, pensez-vous qu'ils puissent constituer un outils d'aide à la conservation des châtaigniers sur le site ?**

Ce label n'existe toujours pas, il est en phase de reconnaissance...

L'AOC « Châtaigne d'Ardèche » devrait pouvoir être appliqué fin 2001. Il servirait surtout pour les produits frais, car la difficulté de valoriser les châtaignes locales à l'aide de cette AOC est plus importante pour les produits transformés, comme la farine de châtaigne.

**24. Par quels moyens des activités agro-tourisme peuvent-elles être liées à des activités sylvo-pastorales ?**

**25. Est-ce que des indemnités liées aux handicaps naturels sont versées en Ardèche ou dans les Cévennes ?**

- Sur les communes de Malbosc et Banne, une partie des communes est en zone de montagne ce qui permet l'indemnisation ISM. Celle-ci dépend du dénivelé entre le point le plus élevé et le plus bas de la commune (zonage administratif).

- Sur une autre partie de la commune de Banne, les agriculteurs peuvent percevoir l'indemnité ISP, de piémont

Ces indemnités sont évaluées en fonction des surfaces inscrites à la MSA, aux comptes de l'exploitant.

#### 4<sup>EME</sup> PARTIE : PERSPECTIVES

**26. Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ? De quel ordre sont ils :**

- **Scientifique ?**
- **Naturaliste ?**
- **Economique ?**
- **Culturelle ?**
- **Autre ?**

Il existe un projet de Bois-Energie par broyage de bois sur Salfermouse, créé en CUMA par monsieur BELVAL, qui consisterait à fournir des plaquettes pour le chauffage à bois des collectivités locales. Mais pour que le projet soit crédible, il faudrait que le client ait confiance en son fournisseur, donc que celui-ci soit reconnu comme fiable et compétent. En effet, l'image du fournisseur est très importante, car il doit montrer sa capacité à fournir du combustible dès qu'une demande est forte. A ce propos l'image de l'électricité, du gaz ou du fuel est portée par des grands groupes est plus sécurisante que le bois pour cette clientèle.

**27. Seriez-vous d'accord pour participer à un projet pluridisciplinaire qui soit à la fois un projet de développement local et un projet de préservation de la biodiversité ?**

**28. Quel serait selon vous, la structure qui pourrait mettre en œuvre les moyens (*organisationnels et autres*) et les réalisations qui ressortiront du document d'objectif ? Cette structure existe-t-elle ou faut-il la créer ?**

**29. Assisterez-vous aux groupes de travail ?**

**30. Que pensez-vous de cette démarche Natura 2000 ?**

#### 5<sup>EME</sup> PARTIE : ELEMENTS A AJOUTER (LIBRE)

Date : 21/06/2000

Entretien mené par : Sarah BOURIN et Anne Lise UGHETTO

## 1ERE PARTIE : USAGES ACTUELS

### 1. **Connaissez-vous l'ensemble du site ou quelques parties ? Lesquelles ?**

Je connais bien les zones sud, en dessous de Sabuscles, la commune de Malbosc, Mourèdes et Aujac.

### 2. **Quel est votre propre usage du site ? Connaissez-vous d'autres usagers, et quelles sont vos relations avec les usagers ?**

Je suis retraité et je chasse sur Malbosc le sanglier et le chevreuil. La bécasse se chasse également mais beaucoup moins.

### 3. **Savez-vous qui fréquente plus particulièrement ce site (promeneurs, chasseurs, exploitants, ...) ? Est-ce que des études de fréquentation ont été réalisées ?**

Aujourd'hui les pistes forestières permettent de circuler au milieu des massifs forestiers facilement. Ces pistes sont également fréquentées par des randonneurs (surtout sur les crêtes), quelques 4X4 et quelques motos.

### 4. **Quelle est l'intensité de cette fréquentation (exceptionnelle, régulière, fréquente, omniprésente) ? Il y a de plus en plus de randonneurs, de VTT.**

#### ***Quel est son impact sur le site ?***

Faible. Les 4X4 ne sont pas très nombreux et ne cause pas trop dégâts. Leur impact est par contre dommageable lorsqu'ils passent sur des murets recouverts de végétation : les terrasses sont alors détruites et la terre est emportée à la prochaine pluie.

#### ***Est-ce que la présence de cette fréquentation est à l'origine des incendies ?***

Non. Les incendies sont criminels (pyromanes).

### 5. **Confirmez-vous l'ouverture de la chasse de septembre à février ? Quelles sont exactement les dates**

- **pour le sanglier?** Les battues au sanglier commencent le 15 août jusqu'au deuxième dimanche de septembre. La chasse au sanglier ferme le 28 février.
- **le chevreuil ?** Du 2<sup>ème</sup> dimanche de septembre au 1<sup>er</sup> dimanche de janvier
- **le lièvre ?** idem. On lâche chaque année pour 10 000 francs de lièvres mais ils ne se maintiennent pas car les milieux sont trop boisés.
- **pour la plume ?** idem. Il n'y a pas de perdreaux ici puisqu'il n'y a pas de champs.

**6. Approximativement, combien de chasseurs fréquentent le site ?**

84 cartes sont délivrées chaque saison. Les chasseurs sont des gens d'Aujac, de Bonnevaux ou de Malbosc. 9 personnes viennent de Bessèges et il y a quelques personnes (résidents secondaires) qui viennent de plus loin comme de Remoulin par exemple.

**7. Les effectifs de sangliers présents sont-ils importants ? Est-ce que des dégâts aux abords des villages ont été signalés ? Qu'en pensez-vous ? Est-ce qu'une régulation des populations de sangliers est nécessaire ?**

93 sangliers ont été tués sur notre commune et 210 sur les 3 communes. Les sangliers causent beaucoup de dégâts notamment sur Abeau. Les sangliers détruisent les murets. Des clôtures sont achetées par l'ACCA grâce à une subvention de la Fédération pour protéger les parcelles cultivées.

**8. Que pensez-vous des éclaircissements en forêt (élagages) pour entretenir le milieu et limiter les risques d'incendie ?**

C'est une très bonne chose. Ça a été fait au niveau du camping de Gournier et les associations forestières le font de plus en plus.

**9. Quelles sont les autres espèces chassées ?**

Un peu le lapin (lâché).

**10. Y a-t-il des cultures à gibier ? Si, oui, où ? et quelles sont les semences utilisées ?**

Non

**11. Y a-t-il des réserves de chasse ?**

205 hectares (Cf. carte : zone orange) sont en réserve. Chaque année, on fait une battue dans la réserve pour éliminer les sangliers.

**12. Y a-t-il des activités (dérangeantes) qui sont incompatibles à la pratique de la chasse ? Si oui, lesquelles ?**

Il y a beaucoup de promeneurs le dimanche après-midi notamment sur la plaine d'Abeau ce qui fait qu'on ne chasse pas le dimanche après-midi dans ce secteur là (par sécurité).

**2<sup>EME</sup> PARTIE : ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES NATURALISTES**

**LES HABITATS**

**13. Que représente le pin de Salzman pour vous ?**

- **Connaissez-vous l'histoire du pin de Salzman ? (Ou Pins de pays)**

Ce sont des pins normaux. Ils sont centenaires mais ne dépassent pas 20 mètres de haut ! Deux incendies sont passés en 65 et 72 mais les Pins de pays résistent bien au feu.

- **A-t-il pour vous une valeur culturelle ? Economique ? /**

Pour le commerce, c'est sûr qu'il vaudrait mieux à l'heure d'aujourd'hui avoir que du Pin de pays à la place du Pin maritime. Le problème c'est que le Pin de pays pousse très lentement.

- **Y a-t-il des usages qui s'opposent à la conservation et au développement du pin de Salzman ?**

non

**14. Que pensez-vous du pin maritime ? Son développement sur le site a-t-il des conséquences sur le site ?**

Il faut pas oublier que si le Pin maritime ne vaut plus rien aujourd'hui, c'est lui qui a fait la richesse du pays autrefois. Le Pin maritime, c'était le revenu des gens autrefois. La grande peur (et le Pin maritime y ait pour quelque chose) c'est le risque incendie qu'il favorise.

**15. Parmi les habitats cités dans la directive Habitat, connaissez-vous la localisation de chacun d'eux ? (sur carte)**

Habitats	Localisation	Etat de conservation/commentaires
Forêt de châtaigniers	Au niveau de Chabannes les châtaigniers sont encore entretenus et les châtaignes récoltées.	Nom de l'exploitant : Gabriel FRANCOIS

**16. Quelles sont les zones géographiques les plus intéressantes du site et de ses alentours du point de vue floristique, ornithologique, cynégétique, halieutique (piscicole) ?**

Le secteur le plus riche est celui de la plaine d'Abeau. Il y a quelques castors dans les rivières mais on ne les voit pas.

**LES ESPECES**

**17. Des espèces, présentes auparavant, ont-elles disparues du site ? Si oui, lesquelles ?**

Non.

**18. A contrario, des espèces sont-elles apparues récemment ? Lesquelles ? Quel est leur impact sur le site ?**

Les genettes et les fouines sont en train de revenir.

## **LE SITE**

### **3<sup>EME</sup> PARTIE ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES**

**19. Comment va évoluer le site, selon vous dans les prochaines années, du point de vue *naturaliste*?**

En 30 ans tout s'est boisé. Jusqu'en 75, on exploitait le Pin maritime : on le plantait et dès que le diamètre dépassait 20 cm, on faisait des coupes pour les usines à papier et pour les mines. Ces coupes revenaient à peu près tous les 5 ans. Chaque famille avait quelques chèvres, moutons, vaches. Et puis il y a eu l'exode rural. Depuis rien n'est plus entretenu. Quelques jeunes exploitants essaient de s'installer mais le métier d'agriculteur est très dur ici. Ici, la mécanisation est impossible car les pentes sont trop fortes. Les jeunes s'installent, récupèrent quelques subventions et puis repartent parce que le métier est trop dur.

**20. Est-ce que suite à l'exode rural, des activités se sont créées pour maintenir les populations d'ici ?**

➤ **Si, oui lesquelles ?** Très peu, je ne vois rien d'autre que l'ouverture des gîtes. D'ailleurs il y a quelques années, beaucoup de gîtes se sont ouverts : il y en a eu jusqu'à 6 à Mourrèdes ; il en reste 1 et il y a 2 chambres d'hôtes qui ont le label Gîte de France. C'est d'ailleurs à cause de ce label et de ses normes trop strictes et trop coûteuses que les autres gîtes ont fermé.

➤ **Si non, pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités se mettent en place ?**

Les communes n'ont aucun revenu pour monter des projets et leurs budgets sont trop faibles. Il faudrait beaucoup de volonté pour arriver à développer un projet, quel qu'il soit.

**21. Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?**

Le problème majeur est la difficulté d'accès qui ne permet pas la mécanisation des travaux forestiers et agricoles.

## 22. Quels seraient les objectifs prioritaires à atteindre pour vous ?

La sécurité au niveau des villages et des hameaux par rapport aux incendies.

## 23. Quels sont selon vous les meilleurs moyens et les actions concrètes à réaliser pour atteindre ces objectifs ?

L'élevage permettrait de limiter le reboisement lorsqu'un incendie passe ou lorsqu'une coupe de bois est réalisée. Mais il ne s'agit pas de subventionner les installations d'éleveur. Il faut que l'exploitation soit rigoureusement suivie et contrôlée autrement tout le monde abandonnera.

## 24. Pensez-vous que les actions suivantes peuvent être des solutions au problème posé à la question précédente :

- **Introduire le pastoralisme** oui
- **Soutenir les agriculteurs (avec des CTE, par exemple)** oui, à condition qu'ils soient suivis et qu'il ne s'agisse pas de chasseurs de primes
- **Améliorer les circuits touristiques (gîtes, GR, campings, aires de repos...)** oui, c'est d'ailleurs ce que fait en partie le SIDET avec ses brigades vertes qui ouvrent les anciens chemins par exemple. Son action est vraiment bénéfique pour le paysage.
- **Contractualiser des personnes chargées de gérer les forêts privées pour favoriser le pin de Salzman et limiter les incendies.** Oui, mais ce sera très difficile à mettre en place : ce qui se passe souvent c'est que le groupement forestier récupère des terrains et puis il ne les entretient pas forcément car ça coûte cher. Si le Pin maritime se vendait mieux, les forêts seraient mieux gérées. Peut-être que la présence d'une papeterie proche permettrait de mieux l'écouler ?
- **Trouver un débouché économique au Pin de Salzman. /**

Le Pin de pays se vendrait bien ; il sert pour fabriquer des poteaux EDF ou de téléphone.

## 4<sup>EME</sup> PARTIE : PERSPECTIVES

## 25. Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ? De quel ordre sont-ils :

- **Scientifique ?**
- **Naturaliste ?**
- **Economique ?**
- **Culturelle ?**

- Autre ?

**26. Seriez-vous d'accord pour participer à un projet pluridisciplinaire qui soit à la fois un projet de développement local et un projet de préservation de la biodiversité ?**

OUI, j'ai le temps donc je m'investirai et je participerai.

**27. Quel serait selon vous, la structure qui pourrait mettre en œuvre les moyens (*organisationnels et autres*) et les réalisations qui ressortiront du document d'objectif ? Cette structure existe-t-elle ou faut-il la créer ?**

Il faudrait une structure indépendante des communes comme un syndicat. Mais ce serait logique que ce soit le CRPF.

**28. Assisterez-vous aux groupes de travail ?**

Oui.

**29. Que pensez-vous de cette démarche Natura 2000 ?**

Ça pourra toujours apporter quelque chose, c'est positif.

#### 5<sup>EME</sup> PARTIE : ELEMENTS A AJOUTER (LIBRE)

**30. Souhaitez-vous aborder un autre sujet ?**

Il me semble que vous devez contacter tous les propriétaires : une bonne concertation avec eux serait la meilleure chose. Pour l'instant, d'après ce que vous m'avez dit, on consulte tout le monde sauf les propriétaires des terrains du secteur.

Date : 22/06/2000

Entretien mené par : Sarah BOURIN et Anne Lise UGHETTO

## 1ERE PARTIE : USAGES ACTUELS

### 1. Connaissez-vous l'ensemble du site ou quelques parties ? Lesquelles ?

Je connais assez bien l'ensemble des zones car je fais partie d'une association de randonneurs (cette association regroupe à peu près 50 personnes).

### 2. Quel est votre propre usage du site ? Connaissez-vous d'autres usagers, et quelles sont vos relations avec les usagers ?

Sur les zones qui nous concernent, il n'y a que peu d'exploitation, ni vraiment d'usages hors mis le parapente, la promenade, la chasse, la pratique du 4X4 et du VTT. Les seuls usages en exploitant sont aux Alanzas (élevage de chèvres et châtaigniers) ainsi qu'à Frabèges et La Chapelle (châtaignes)

### 3. Savez-vous qui fréquente plus particulièrement ce site (promeneurs, chasseurs, exploitants, ...) ? Est-ce que des études de fréquentation ont été réalisées ?

Sur les sites qui concernent la commune, il y a peu d'usagers car c'est très escarpé et c'est une lande de genêts et d'épineux quasiment impénétrable. Sur la crête du Serre de la Barre, une piste forestière longée par le G.R. 44 permet de randonner et de profiter d'un panorama assez exceptionnel (d'où on peut voir le Mont Blanc). Il y a une aire de parapente. Hormis quelques randonneurs, quelques chasseurs et quelques 4X4 et VTT, le site n'est pas très fréquenté. En périphérie du site le plus au nord est, aux Alozas, il y a un paysan qui exploite encore un peu la châtaigne et qui possède un troupeau de chèvres (Cf. carte), et à la Chapelle il y a également une exploitation de châtaigniers.

### 4. Quelle est l'intensité de cette fréquentation (exceptionnelle, régulière, fréquente, omniprésente) ? La fréquentation n'augmente pas, elle est stable. Il y a à peu près 40 à 50 chasseurs sur la commune.

### *Quel est son impact sur le site ?*

Faible.

### *Est-ce que la présence de cette fréquentation est à l'origine des incendies ?*

Non. Chaque année il y a des départs d'incendie criminels mais ça fait très longtemps (15 à 20 ans) que l'ensemble de la zone n'a pas brûlé.

### 5. Avez-vous une idée du nombre approximatif d'habitants de votre commune sur le site ?

Personne n'habite cette zone. Les nombreux terrains sont essentiellement privés. Il n'est pas rare de découvrir que l'on est propriétaire d'une parcelle qu'on aura beaucoup de mal à situer et à délimiter compte-tenu de la topographie accidentée du site. Sur le Serre de Barre les parcelles se terminent en pointe sur la crête ce qui fait que celle-ci appartient à de nombreux propriétaires différents. L'association des parapentistes (contact : Mr Bruno COUTEAUX – Le Dardaillon – 07 140 Les VANS) ou le Département avec le PDIPR ont dû devoir établir la liste des propriétaires de la crête ; en les contactant vous pourrez la récupérer.

## 6. Quelles sont en général les activités de ces habitants ?

### 2<sup>EME</sup> PARTIE : ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES NATURALISTES

#### LES HABITATS

7. **Que représente le pin de Salzman pour vous ?** Je ne l'ai jamais vu.

- **Connaissez-vous l'histoire du pin de Salzman ?** Non
- **A-t-il pour vous une valeur culturelle ? Economique ?** Non
- **Y a-t-il des usages qui s'opposent à la conservation et au développement du pin de Salzman ?** Je ne sais pas.

8. **Que pensez-vous du pin maritime ? Son développement sur le site a-t-il des conséquences sur le site ?**

Il y a peu de résineux sur les zones Natura 2000 concernant Gravières. Par ici, il y a quelques plantations d'épicéas et de Pin de Douglas mais le Pin maritime n'est pas aussi présent que sur les communes de Malbosc ou de Bannes.

9. **Parmi les habitats cités dans la directive Habitat, connaissez-vous la localisation de chacun d'eux ? (sur carte)**

Habitats	Localisation	Etat de conservation/commentaires
Forêt de châtaigniers	Au niveau de Fabrège, La Chapelle, Les Alanzas.	
Forêt de chêne vert	Cf. carte	
Sources	Deux sources sont localisées sur la carte.	

**10. Quelles sont les zones géographiques les plus intéressantes du site et de ses alentours du point de vue floristique, ornithologique, cynégétique, halieutique (piscicole) ?**

Le Mognard présente des prairies de fauche intéressantes sur le plan floristique (cf. liste des orchidées recensées par Mr Thierry PAIN) et donc sur le plan entomologique. A ce titre d'ailleurs, je pense que ces prairies méritent d'être prises en compte.

**LES ESPECES**

**11. Pouvez vous citer des espèces patrimoniales animales et/ou végétales présentes sur le site ? Lesquelles ?**

<b>Taxon</b>	<b>Localisation</b>	<b>Commentaires</b>
Pic noir	Le Mognard	
Le Chabot provençal ou le Barbeau ?  ( <i>Cottus gobio</i> ) ou « turgon »	Ruisseau de Tincouse	
Oreillard gris ou roux ( ?)	Le Mognard	
<i>Spiranthes aestivalis</i>	Le long du Chassezac	
<i>Gratiola officinalis</i>	Le long du Chassezac	

**12. Des espèces, présentes auparavant, ont-elles disparues du site ? Si oui, lesquelles ?**

Les orchidées disparaissent lorsque les champs sont abandonnés et lorsqu'ils ne sont plus fauchés.

**13. A contrario, des espèces sont-elles apparues récemment ? Lesquelles ? Quel est leur impact sur le site ?**

**LE SITE**

**3<sup>EME</sup> PARTIE ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES**

**14. Comment va évoluer le site, selon vous dans les prochaines années, du point de vue naturaliste?**

Ces zones ont toujours été boisées. Autrefois la châtaigneraie était exploitée de façon intensive (XVIII<sup>ème</sup> siècle) et une petite activité d'élevage existait. La viticulture sur les coteaux faisait la richesse de l'économie locale autrefois.

L'évolution de ce type de boisement sur sol très rocailleux ou sur éboulis (nappe de charriage) est de toutes façons très, très lente.

**15. Est-ce que suite à l'exode rural, des activités se sont créées pour maintenir les populations d'ici ?**

➤ **Si, oui lesquelles ?** en périphérie des sites qui sont inhabités des gîtes ont été créés. A part ça, il y a 2-3 vrais paysans et puis c'est tout. Il y a beaucoup de résidence secondaire sur nos communes.

➤ **Si non, pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités se mettent en place ?**

/

**16. Existe-t-il une volonté générale par rapport au devenir du site considéré ?**

Dans ces zones là, les zones ne sont pas valorisables même d'un point de vue touristique. Ce sont des zones très défavorisées.

**17. Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?**

**18. Quels seraient les objectifs prioritaires à atteindre pour vous ?**

- Laisser faire la nature puisqu'il n'y a pas grand chose d'autre à faire sur ces zones
- Englober par contre la zone à orchidées qui doit être entretenue par fauchage par contre.

**19. Quels sont selon vous les meilleurs moyens et les actions concrètes à réaliser pour atteindre ces objectifs ?**

Le meilleur objectif serait d'aider les personnes qui fauchent des près ce qui n'est pas du tout rentables (à la motofaucheuse-faux ratelé à la main, très fortes pentes).

**20. Pensez-vous que les actions suivantes peuvent être des solutions au problème posé à la question précédente :**

- **Introduire le pastoralisme** non pas sur ces zones
- **Soutenir les agriculteurs (avec des CTE, par exemple)** oui, mais le seul éleveur des Alouzas ne peut pas développer son exploitation à cause d'un problème foncier . Et au Mognard, la gestion extensive de près fauchés n'a pas été prise en compte car le pâturage n'est pas fait par des moutons du propriétaire des terrains.

- **Améliorer les circuits touristiques (gîtes, GR, campings, aires de repos...)** oui, notamment pour la randonnée mais l'organisation est déjà en place (Cf. Topoguide vendu à Les Vans, PDIPR). Ce sera pris en compte par le futur PNR des Monts d'Ardèche.
- **Contractualiser des personnes chargées de gérer les forêts privées pour favoriser le pin de Salzman et limiter les incendies. /**
- **Trouver un débouché économique au Pin de Salzman. /**

#### 4<sup>EME</sup> PARTIE : PERSPECTIVES

**21. Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ? De quel ordre sont-ils :**

- **Scientifique ?**
- **Naturaliste ?**
- **Economique ?**
- **Culturelle ?**
- **Autre ?**

**22. Seriez-vous d'accord pour participer à un projet pluridisciplinaire qui soit à la fois un projet de développement local et un projet de préservation de la biodiversité ?**

OUI

**23. Quelle serait selon vous, la structure qui pourrait mettre en œuvre les moyens (*organisationnels et autres*) et les réalisations qui ressortiront du document d'objectif ? Cette structure existe-t-elle ou faut-il la créer ?**

La commune de Banne ou mieux le PNR des Monts d'Ardèche.

**24. Assisterez-vous aux groupes de travail ?**

Oui.

**25. Que pensez-vous de cette démarche Natura 2000 ?**

J'approuve la démarche Natura 2000 depuis le début et je ne comprends pas l'opposition qu'elle a suscitée auprès des maires (c'est sans doute qu'il n'était pas associé dès le départ).

Date : 21/06/2000

Entretien mené par : Sarah BOURIN et Anne Lise UGHETTO

## 1<sup>ERE</sup> PARTIE : USAGES ACTUELS

### 1. Connaissez-vous l'ensemble du site ou quelques parties ? Lesquelles ?

A titre personnel, je connais à peu près l'ensemble des zones mais plus particulièrement celles situées au sud : parties sur Les Vans et Malbosc.

D'un autre point de vue, l'association Cèze et Ganière, par l'intermédiaire de Monsieur Frédéric JACQUEMART, avait informé le Comité d'étude pour la création du Parc de l'intérêt des boisements de Pin de Salzmann de la commune de Malbosc.

### 2. Quel est votre propre usage du site ? Connaissez-vous d'autres usagers, et quelles sont vos relations avec les usagers ?

Lors de l'étude de localisation des espaces naturels remarquables du projet de PNR, j'avais réalisé quelques inventaires naturalistes sur la commune de Malbosc.

Concernant les autres usages : il semble y avoir très peu d'activité agricole en dehors de la proximité des cours d'eau. La sylviculture est quant à elle relativement développée.

Le tourisme est encore diffus (peu de structures d'hébergement). La baignade est localisée principalement sur la Ganière et un peu sur l'Abeau. La randonnée, la chasse se concentrent principalement dans les secteurs ouverts. Des problèmes dus à la fréquentation de 4X4 paraissent préoccupants sur le secteur des bois d'Abeau et de Fourniel (conflits d'usages, détérioration des milieux, de la faune et de la flore) .

### 3. Savez-vous qui fréquente plus particulièrement ce site (promeneurs, chasseurs, exploitants, ...) ? Est-ce que des études de fréquentation ont été réalisées ?

### 4. Quelle est l'intensité de cette fréquentation (exceptionnelle, régulière, fréquente, omniprésente) ?

**Quel est son impact sur le site ?** Hormis les problèmes posés par la pratique du 4X4, il semble (par manque d'information) que la fréquentation du site par d'autres usagers n'induit pas d'impacts notables.

A noter que les communes adhérentes au PNR (en application de la loi n°91-2 du 3 janvier 1991) sont tenues de prendre des arrêtés municipaux réglementant la circulation des véhicules motorisés sur leurs voies et chemins. Tout aménagement de terrain et de circuit hors des voies ouvertes à la circulation publique en vue de la pratique des sports motorisés est soumis aux dispositions de l'art. L.442.1 du Code de l'Urbanisme et à la procédure d'enquête publique dès lors que leur superficie est supérieure à 4 ha (décret du 25 février 1993).

## 2EME PARTIE : ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES NATURALISTES

### LES HABITATS

#### 5. Que représente le pin de Salzman pour vous ?

En terme d'espèce, suite aux recherches engagées par le Professeur QUEZEL, et compte tenu des derniers travaux réalisés par l'Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie du CNRS (sous la direction de Z. A. RAFIL) en partenariat avec le Parc National des Cévennes, il est indéniable que la variété du Pin de Salzman rencontrée en Cévennes constitue un patrimoine botanique d'un intérêt exceptionnel et présentant un génotype original.

En terme d'habitat, les boisements de Pin de Salzman sont rares en France et aucun n'a fait l'objet de programme de gestion.

Les enjeux qu'il représente en matière de conservation sont importants, et notamment pour le Parc Naturel Régional.

##### - **Connaissez-vous l'histoire du pin de Salzman ?**

Oui, à travers Cèze et Ganière, le Parc National des Cévennes, Réserves naturelles de France, ainsi que diverses parutions scientifiques.

##### - **A-t-il pour vous une valeur culturelle ? Economique ?**

Culturelle : oui, indéniablement

Economique : en matière de filière bois : aucune (ou à approfondir).

en matière de valorisation touristique et pédagogique : possible si compatible avec le maintien de la conservation de l'habitat.

##### - **Y a-t-il des usages qui s'opposent à la conservation et au développement du pin de Salzman ?**

Oui, mais fonction des pratiques sylvicoles sur la zone, et notamment les problèmes d'hybridation avec le Pin laricio de Corse. La possibilité d'incendies volontaires n'est pas écartée à travers d'éventuels conflits locaux..

#### 6. Que pensez-vous du pin maritime ?

Très abondant, sur la zone, sa présence s'est accrue depuis l'exploitation des mines nécessitant beaucoup de bois pour l'étaillage des galeries minières. Par la suite, de par sa plasticité écologique, il a conquis aisément les secteurs victimes de la déprise agricole, et ce de manière spontanée ou par implantation humaine.

- **Son développement sur le site a-t-il des conséquences sur le site ?**

Cette essence se développe bien sur les sols acides de la zone, et présente une croissance rapide. Bien évidemment, des répercussions sur les milieux plus « originels » et les paysages existent.

- **Si oui, lesquelles ?**

- quelques hybridations avec le Pin de Salzmann dues à leur situation sympatrique (idem pour le Pin sylvestre).
- uniformisation du manteau forestier. Donc un certain impact paysager laissé à l'appréciation de chacun.
- en règle générale : les boisements de pin maritime sont biologiquement pauvres. L'action conjuguée du recouvrement arborescent et de l'acidification des sols induit une destructuration des premiers horizons du sol, et le développement d'une flore qu'on peut qualifier de banale (phorbiaies à fougère aigle, landes à genêt, à *Erica* sp. ou à *Calluna vulgaris*).

**7. Parmi les habitats cités dans la directive Habitat, connaissez-vous la localisation de chacun d'eux ? (sur carte)**

Habitats	Localisation	Etat de conservation/commentaires
<b>Pin Salzmann</b>	Bois d'Abeau et de Fourniel (commune de Malbosc)	A approfondir
<b>Lande subatlantique sèche à callune</b>	Nord-ouest – ligne de crête en en exposition nord	Concurrencée par la lande à genêt
<b>Grotte non exploitée par le tourisme</b>	Anciennes mines	/
<b>Falaise siliceuse à asaret</b>	Sur tous les affleurements rocheux. Principalement sur le Serre de Barre	Peu évolutif
<b>Forêt de châtaigniers</b>	La châtaigneraie est dispersée. On la retrouve le plus souvent en ubac	Globalement en mauvais état
<b>Rivière méditerranéenne à débit permanent</b>	Abeau, Ganière	A approfondir
<b>Lande montagnarde à Genêt purgatif</b>	Serre de Font de l'Aile	Très présente
<b>Forêt de Chêne vert supra-</b>	Serre de Barre	Stade pseudo-climacique

Remarque : les landes à *Calluna vulgaris*. occupent les secteurs peu exposés au soleil (sous-bois, bords de ravins...). Plus en adret, on trouvera des landes à *Erica* sp., tandis que sur les secteurs plus xéro-thermophiles, les maquis à *Cistus* sp. les remplacent.

**8. Quelles sont les zones géographiques les plus intéressantes du site et des ses alentours du point de vue floristique, ornithologique, cynégétique, halieutique (piscicole) ?**

Flore : secteur de Malbosc, falaises en exposition Nord, petits ravins, sous-bois frais caducifoliés, bords de rivières, bords de routes, landes xéro-thermophiles, pelouses sèches, prairies humides.

Ornithologique : falaises, vieux boisements caducifoliés.

Cynégétique : ?

Piscicole : Abeau et Ganière.

**9. Quels seraient, selon vous, les zones du site qui nécessiteraient des investigations supplémentaires (inventaires) ?**

L'ensemble de la zone n'a pas fait l'objet d'inventaires exhaustifs. Il est au moins nécessaire d'approfondir les secteurs cités dans la question précédente.

**10. Pensez-vous pouvoir nous indiquer des références utiles pour le document d'objectifs ?**

**Flore** : Société Botanique de l'Ardèche, Conservatoire Botanique National du Massif Central, Parc National des Cévennes, M. BOUDRIE (Ptéridophytes).

**Mammifères** : CORA 07 et FRAPNA 07. Gérard ISSARTEL pour les Chiroptères, Robert BENDELE pour les Mustélidés. ONC pour le Castor. Parc National des Cévennes.

**Reptiles et Amphibiens** : CORA 07

**Poissons et Crustacés**: CSP et Fédération de pêche

**Oiseaux** : CORA 07

**Insectes** : Groupe de Recherche et de Protection des Libellules *Sympétrum* (Alain LADET et P. JULLIAND, correspondants locaux), MIRAMELLA pour les Orthoptères (correspondante locale : Stéphanie DAYDE), OPIE Ardèche (Guy LEMPERIERE), Christophe SAUTIERE (Conseil Général 07) pour les Coléoptères, Société Linnéenne de Lyon (Philippe RICHOUX), M. ABERLENC pour les Coléoptères.

A consulter : Les Coléoptères de l'Ardèche – BALAZUC, 1984.

## LES ESPECES

11. Pouvez-vous citer des espèces patrimoniales animales et/ou végétales présentes sur le site ? Lesquelles ?

Taxon	Localisation	Commentaires
<i>Alchemilla argentidens subsp. Microcarpa</i>	Çà et là	Terrains sablonneux Breistroffer, 1957
<i>Anagallis tenella</i>	Vers l'Habitarelle (?)	En limite d'aire
<i>Asarina procumbens</i>	rochers	Un peu partout
<i>Asplenium foresiense</i>	rochers	A l'abri du soleil (souvent en compagnie de <i>Asarina procumbens</i> , <i>Centaurea pectinata</i> )
<i>Blechnum spicant</i>	Ravins humides et ombragés	Peu fréquente en 07
<i>Centaurea pectinata</i>	Rochers et terrains nus	partout
<i>Cistus pouzolzii</i>	Talus routiers et de chemins. Dans les landes ouvertes sur sol squelettique	Endémique, semble être en progression. Suivi réalisé par le PNC
<i>Cleistogenes serotina</i>	Ponctuelle sur les talus et prairie maigres exposés	Rare en 07
<i>Daphne cneorum</i>	Talus D 310 , entre le Pont du Martinet et le Mas de l'Oume	Commune de Banne. 7 pieds en 1999 (donnée PNR)
<i>Dianthus graniticus</i>	Fréquent sur rochers et talus	Endémique très fréquente
<i>Drosera rotundifolia</i>	Fossé de la D 310, au lieu-dit « l'Habitarelle »	Station la plus méridionale de France. Détruite en partie par l'entretien des bords de routes  (la parcelle est ou était à vendre)
<i>Dryopteris ardechensis</i>	Bords de routes et chemins	endémique  Réf : CBNMC ou M. BOUDRIE  (devrait bientôt bénéficier d'une protection)

		réglementaire)
<i>Halimium alyssoides</i>	Côteaux siliceux exposés, non loin d'Aubrias	S'hybride avec <i>Cistus salviifolius</i> pour donner <i>x.Cistanthemum revolii</i>
<i>Juncus bulbosus</i>	Abeau (Pont d'Abeau)	Peu fréquent en 07
<i>Juncus capitatus</i>	Abeau (Pont d'Abeau)	Peu fréquent en 07
<i>Linaria pelliceriana</i>	Çà et là	Versants arides
<i>Ophioglossum lusitanicum</i>	Gard, entre Malbosc et Bordezac	Donnée Parc National des Cévennes
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	En sous-bois, à proximité d'un ruisseau, 500 m sous Malbosc	Belle population, 200 à 250 pieds (donnée PNR)
<p><b>ORCHIDACEES :</b></p> <p><i>S. lingua, S. vomeracea,</i></p> <p><i>O. laxiflora, Spiranthes aestivalis,</i></p> <p><i>Orhis provincialis,</i></p> <p><i>Barlia robertiana</i></p> <p><i>Cephalanthera longifolia,</i></p> <p><i>O. coriophora, D. maculata</i></p> <p><i>Listera ovata</i></p>	<p>→ Prairies et touradons de mousses humides</p> <p>→ prairies humides et touradons de mousses</p> <p>→ prairies sèches et talus routiers</p> <p>→ pelouses sèches neutroclines</p> <p>→ sous-bois sous Malbosc</p> <p>→ prairies humides</p> <p>→ sous-bois frais</p>	
<i>Osmunda regalis</i>	Le long des rivières et des fossés humides	Fréquente en basse Ardèche e sur sol cristallin des rives à pH neutre
<i>Phillyrea angustifolia</i>	partout	Bien présent ici mais sporadique dans le reste du département
<i>Radiola linoides</i>	Çà et là (plutôt en bord de rivière)	Terrains sablonneux humides
<i>Ranunculus paludosus</i>	Prairies inondables	
<i>Reseda jacquinii</i>	Bords de routes, talus, terrains sableux	Protégé, mais assez fréquent en 07

<i>Sagina subulata</i>	?	Rare en 07
<i>Silene inaperta</i>	En rive droite de la Ganière	Siliciphile
<i>Thymus nitens</i>	partout	Endémique. Très ligneux
<i>Trifolium strictum</i>	En aval du Pont d'Abeau, vers la Blacherette	Rare en 07
<i>Vicia cassubica</i>	idem	Idem
<i>Vicia orobus</i>	Vers Brahic	Breistroffer (1957) Rare en 07
X <i>Cistanthemum revolii</i>	Vers Aubrias	Très rare

**12. Des espèces, présentes auparavant, ont-elles disparues du site ? Si oui, lesquelles ?**

certainement, étant donnée l'évolution des milieux (fermeture), mais lesquelles ?

**13. A contrario, des espèces sont-elles apparues récemment ? Lesquelles ? Quel est leur impact sur le site ?**

*Barlia robertiana* a fait une apparition récente en 07, mais est en expansion (jusqu'en limite nord des Cévennes ardéchoises). Pour les autres, je n'ai pas suffisamment de recul.

**LE SITE**

3<sup>EME</sup> PARTIE : ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

**14. Pourriez-vous tracer un bref historique du site ? Comment a-t-il évolué ?**

Globalement, le site s'est constamment dépeuplé depuis plus de 150 ans, ce qui a invariablement entraîné une fermeture des milieux.

**15. Existe-t-il une volonté générale par rapport au devenir du site considéré ?**

A voir...

**16. Comment va-t-il évoluer selon vous dans les prochaines années, du point de vue *naturaliste* ? (conséquences de la fermeture du milieu)**

Tout dépend de ce qui sera entrepris ou pas, bien évidemment.

**17. Est-ce que suite à l'exode rural, des activités se sont créées pour maintenir les populations d'ici ?**

NSP

- **Si oui, lesquelles ?**
- **Si non, pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités se mettent en place ?**

**18. Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?**

Boisement, risque d'incendie, conflits d'usages, déprise agricole, peu ou pas de sensibilisation des utilisateurs de ce site à la rareté et à l'état de conservation de certaines espèces.

**19. Quels seraient les objectifs prioritaires à atteindre pour vous ?**

- maintenir les boisements de Pin de Salzmann dans un état de conservation favorable
- préserver la qualité des cours d'eau et prévenir les risques de pollution
- sensibiliser les services de l'Etat, le département et les utilisateurs des chemins, à la richesse biologique de certains bords de routes
- éviter les boisements monospécifiques en résineux. Prévoir la mise en œuvre de PSG
- limiter, voire supprimer, les hybridations entre le Pin de Salzmann et les autres pins
- favoriser le pâturage ou la fauche dans certaines landes et prairies
- maîtriser la pratique de certaines activités de loisirs (baignade, randonnées motorisées)
- établir un recensement et un état des populations de Chiroptères

**20. Quels sont selon vous les meilleurs moyens et les actions concrètes à réaliser pour atteindre ces objectifs ?**

- mise en place de plans de gestion forestiers avec l'aide du CRPF et de l'ONF
- conforter ou favoriser l'implantation d'activités agricoles
- mise en place d'un contrat de rivière !!!

**21. Pensez-vous que les actions suivantes peuvent être des solutions au problème posé à la question précédente :**

- **Introduire le pastoralisme**

Oui, dans certains cas

- **Soutenir les agriculteurs (avec des CTE, par exemple)**

Oui, s'ils le désirent !!

A noter que le Parc s'implique dans la mise en place des CTE

- **Améliorer les circuits touristiques (gîtes, GR, Campings, aires de repos...)**

Oui en favorisant un tourisme diffus.

- **Contractualiser avec des personnes chargées de gérer les forêts privées pour favoriser le pin de Salzmann et limiter les incendies.**

Oui

- **Trouver un débouché économique au Pin de Salzmann.**

Non, pas nécessaire.

#### 4<sup>EME</sup> PARTIE : PERSPECTIVES

**22. Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ? De quel ordre sont-ils :**

- **Scientifique ?** pourquoi pas
- **Naturaliste ?** pourquoi pas
- **Economique ?** pourquoi pas
- **Culturelle ?** pourquoi pas
- **Autre ?**

Suivant les demandes qui nous seront faites

**23. Seriez-vous d'accord pour participer à un projet pluridisciplinaire qui soit à la fois un projet de développement local et un projet de préservation de la biodiversité ?**

Oui

**24. Quel serait selon vous, la structure qui pourrait mettre en œuvre les moyens (organisationnels et autres) et les réalisations qui ressortiront du document d'objectif ? Cette structure existe-t-elle ou faut-il la créer ?**

Ce pourrait être le PNR si c'est un souhait partagé. Eviter de créer une nouvelle structure et s'appuyer sur celles déjà existantes, comme le SIDET des Vans, paraît plus pertinent.

BIOTOPE : Document d'Objectifs du Site B9 « Landes et forêts du Bois des Bartres » (Ardèche) FR 8201661

Tome 1 – Bilan des usages – Août 2001 -

**25. Assisterez-vous aux groupes de travail ?**

Oui

**26. Que pensez-vous de cette démarche Natura 2000 ?**

A partir du moment où la concertation est large et que les objectifs sont cernés et partagés, le document d'objectifs ne pourra être qu'un document contractuel et bénéfique. Les choses ne passeront pas si elles sont imposées.

A travers les documents d'objectifs existants, il ne semble pas qu'il soit impossible de parvenir à un tel consensus.

**5<sup>EME</sup> PARTIE : ELEMENTS A AJOUTER (LIBRE)**

**Souhaitez-vous aborder un autre sujet ?**

Le décret ministériel de création du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche devrait paraître courant de l'automne prochain.

Date : 13/07/2000

Questionnaire rédigé par Sarah Bourin.

## 1ERE PARTIE : USAGES ACTUELS

### 1. Connaissez-vous l'ensemble du site ou quelques parties ? Lesquelles ?

Je connais particulièrement le Bois d'Abeau, de Fourniel, et d'une manière générale l'ensemble des peuplements forestiers du site.

### 2. Quel est votre propre usage du site ? Connaissez-vous d'autres usagers, et quelles sont vos relations avec les usagers ?

J'y vais surtout pour le Pin de Salzmänn. Je connais certains propriétaires mais surtout l'Association Cèze et Ganière.

### 3. Savez-vous qui fréquente plus particulièrement ce site (promeneurs, chasseurs, exploitants, ...) ? Est-ce que des études de fréquentation ont été réalisées ?

Les usagers sont des botanistes, des géologues, entomologues et des usagers locaux qui sont des chasseurs, des promeneurs, des forestiers, quelques agriculteurs. Mais de moins en moins d'usagers sont présents sur le site, et la plupart des usages d'aujourd'hui entretiennent moins le milieu que les usages agricoles.

### 4. Quelle est l'intensité de cette fréquentation (exceptionnelle, régulière, fréquente, omniprésente) ?

L'intensité de cette fréquentation est plutôt faible. Son impact sur le site est très limité.

## 2<sup>EME</sup> PARTIE : ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES NATURALISTES

### LES HABITATS

### 5. Que représente le pin de Salzmänn pour vous ?

Le Pin des Salzmänn représente l'emblème des forêts cévenoles sur des milieux très pauvres (grès, dolomite).

- **Connaissez-vous l'histoire du pin de Salzmänn ? A-t-il pour vous une valeur culturelle ? Economique ?**

Oui, je connais l'histoire du Pin de Salzmänn. Il représente le Pin endémique des Cévennes.

- **Y a-t-il des usages qui s'opposent à la conservation et au développement du Pin de Salzmänn ?**

Le feu, le reboisement artificiel sont des éléments défavorables à la conservation et au développement du Pin de Salzman. Après les incendies, le pin maritime colonise plus rapidement les surfaces brûlées que le Pin de Salzman.

#### 6. Que pensez-vous du pin maritime ?

- **Son développement sur le site a-t-il des conséquences sur le site ?**

Oui.

- **Si oui, lesquelles ?**

Le pin maritime est un concurrent redoutable du Pin de Salzman. Les incendies à répétition ont pratiquement anéanti le Pin de Salzman, notamment sur la rive gauche de la Ganière.

#### 7. Parmi les habitats cités dans la directive Habitat connaissez-vous la localisation de chacun d'eux ? (sur carte)

Je connais approximativement la localisation des Pins de Salzman et de son habitat, les landes, la Ganière.

#### 8. Quelles sont les zones géographiques les plus intéressantes du site et de ses alentours du point de vue floristique, ornithologique, cynégétique, halieutique (piscicole)?

Les zones géographiques les plus intéressantes du site et de ses alentours du point de vue floristique les pinèdes et zones à Salzman, les landes sèches à Cistes et Callune, la Ganière.

Les anciennes mines et galeries sont intéressantes en raison de la présence des chauves-souris.

On note la présence d'espèces rustiques et (Insectes, ..).

#### LES ESPECES

#### 9. Pouvez vous citer des espèces patrimoniales animales et/ou végétales présentes sur le site ? Lesquelles ?

Espèce	Localisation	Commentaires
Blageon	La Ganière	Il y est abondant.

#### 10. Des espèces, présentes auparavant, ont elles disparues du site ? Si oui, lesquelles ?

Peut être des espèces des milieux frais et humides, comme la Drosera, sont en voie de disparition.

**11. A contrario, des espèces sont elles apparues récemment ? Lesquelles ? Quel est leur impact sur le site ?**

On peut rappeler que le pin maritime a été introduit au milieu et à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'introduction de cette nouvelle espèce a entraîné les conséquences énoncées précédemment.

**LE SITE**

**12. Comment va-t-il évoluer selon vous dans les prochaines années, du point de vue *naturaliste*?**

Les risques d'incendie importants engendreront l'homogénéisation du boisement de pin maritime.

**3<sup>EME</sup> PARTIE ECHANGES, RECUEIL, ET VALIDATIONS DE DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES**

**13. Pourriez vous tracer un bref historique du site ? Comment a-t-il évolué ?**

Les zones à Pin de Salzman ont régressé suite aux incendies des années 70, eux-mêmes consécutifs à l'abandon depuis un siècle de la châtaigneraie et des pâturages.

**14. Existe-t-il une volonté générale par rapport au devenir du site considéré ?**

Oui, il existe une volonté générale mais faible. Cette volonté dépend des usages considérés.

**15. Est-ce que suite à l'exode rural, des activités se sont créées pour maintenir les populations d'ici ?**

Pratiquement aucune activité s'est créée sur le site.

➤ **Si, oui lesquelles ?**

➤ **Si non, pensez-vous qu'actuellement ou dans un avenir proche, des nouvelles activités se mettent en place ?**

Oui, je pense que des nouvelles activités se mettent en place : l'écotourisme et la gestion agro-sylvo-pastorale.

**16. Quels sont pour vous les problèmes prioritaires sur le site ? Quelles sont les origines de ces problèmes ?**

Les problèmes prioritaires sont la dynamique du Pin de Salzman, la déprise et le feu.

### **17. Quels seraient les objectifs prioritaires à atteindre pour vous ?**

Il faudrait étendre les noyaux « primaires » du Pin de Salzman.

Afin de limiter les risques d'incendies, il faudrait entretenir le milieu et structurer la forêt contre les incendies.

### **18. Quels sont selon vous les meilleurs moyens et les actions concrètes à réaliser pour atteindre ces objectifs ?**

Il s'agirait d'éliminer le pin maritime dans les stations « primaires ». Il faudrait vite faire des travaux autour des ensembles de Pin de Salzman qui existent encore dans tout le secteur du bois des Barthes à l'est de la route allant de Bessèges à Banne. Les incendies s'y reproduisent tous les 10 ans. Ce serait dans ce cas un sauvetage immédiat. Afin d'être sûr de conserver l'espèce, il faudrait créer une pépinière de Pin de Salzman, récolter les graines pour que dès qu'il y a un incendie, on puisse ensemercer le sol avec des graines de Pin de Salzman.

Afin de lutter contre les incendies, il faudrait cloisonner ou créer des discontinuités forestières.

### **19. Pensez-vous que les actions suivantes peuvent être des solutions au problème posé à la question précédente :**

- **Introduire le pastoralisme**

Oui, l'introduction de coupures agricoles, pastorales, sylopastorales, et de pistes DFCI permettrait de lutter contre les incendies.

- **Soutenir les agriculteurs (avec des CTE, par exemple)**

Oui, mais il ne faudrait pas soutenir que les agriculteurs, mais aussi des propriétaires, des groupements de propriétaires à caractère agricole.

- **Améliorer les circuits touristiques (gîtes, GR, campings, aires de repos...)**

L'amélioration des circuits touristiques devrait se faire indirectement, par pluriactivité, entretien du milieu et du paysage.

- **Contractualiser des personnes chargées de gérer les forêts privées pour favoriser le pin de Salzman et limiter les incendies**

Ce serait une des actions essentielles à réaliser.

- **Trouver un débouché économique au Pin de Salzman**

Ce ne serait pas nécessaire, excepté peut être pour la valorisation « écotouristique », paysagère, sylvicole, car il s'agit d'une espèce rustique et esthétique.

## La politique du parc

### **20. Quelle est votre politique et vos actions sur le site concerné ?**

La politique du parc vise à faire de l'identification génétique, de la localisation des stations primaires, de l'entretien orienté vers le Pin de Salzmann.

### **21. Pensez-vous que la politique de votre parc coïncide avec celle de Natura 2000 ?**

La politique du parc coïncide absolument avec celle de Natura 2000 : elle favorise la contractualisation, l'acquisition de sauvegarde éventuelle. En effet le PNC serait favorable à l'achat de terrains, si les crédits d'état sont obtenus, pour aider une collectivité à protéger des Pins de Salzmann. Sur le site les terrains ne sont pas très chers, leurs prix vont de 1000 à 3000 F / ha.

### **22. Comment se réalise la superposition des différentes politiques environnementales, notamment celle du PNR des Monts d'Ardèche et celle du P.N. des Cévennes ?**

Il n'y aurait pas de divergence à priori. Des thèmes seraient à individualiser de façon à séparer les thèmes pour chaque parc ou à travailler en synergie. Je serai vraiment favorable à ce qu'il y ait une synergie entre les deux parcs.

### **23. Des contrats avec des propriétaires ont été réalisés dans le PNC pour la gestion durable des forêts. Des contrats similaires durables pourraient être signés avec des propriétaires du site en question ?**

Rien ne s'oppose à cette démarche à partir du moment où les services techniques, la direction et les commissions spécialisées du Parc sont favorables.

## 4<sup>EME</sup> PARTIE : PERSPECTIVES

### **24. Avez-vous des projets d'études ou des propositions d'actions spécifiques à mener ? De quel ordre sont ils :**

- **Scientifique ?**

Il y a des suivis scientifiques (dendrométrie, cartographie, visite guidée, sentier de découverte).

- **Naturaliste ?**
- **Economique ?**
- **Culturelle ?**
- **Autre ?**

**25. Seriez-vous d'accord pour participer à un projet pluridisciplinaire qui soit à la fois un projet de développement local et un projet de préservation de la biodiversité ?**

Je suis absolument d'accord.

**26. Quel serait selon vous, la structure qui pourrait mettre en œuvre les moyens (*organisationnels et autres*) et les réalisations qui ressortiront du document d'objectifs ? Cette structure existe-t-elle ou faut-il la créer ?**

Un syndicat intercommunal mixte serait la structure adaptée pour mettre en œuvre les moyens et les réalisations qui ressortiront du document d'objectifs.

**27. Assisterez-vous aux groupes de travail ?**

Oui, j'assisterai en partie aux groupes de travail.

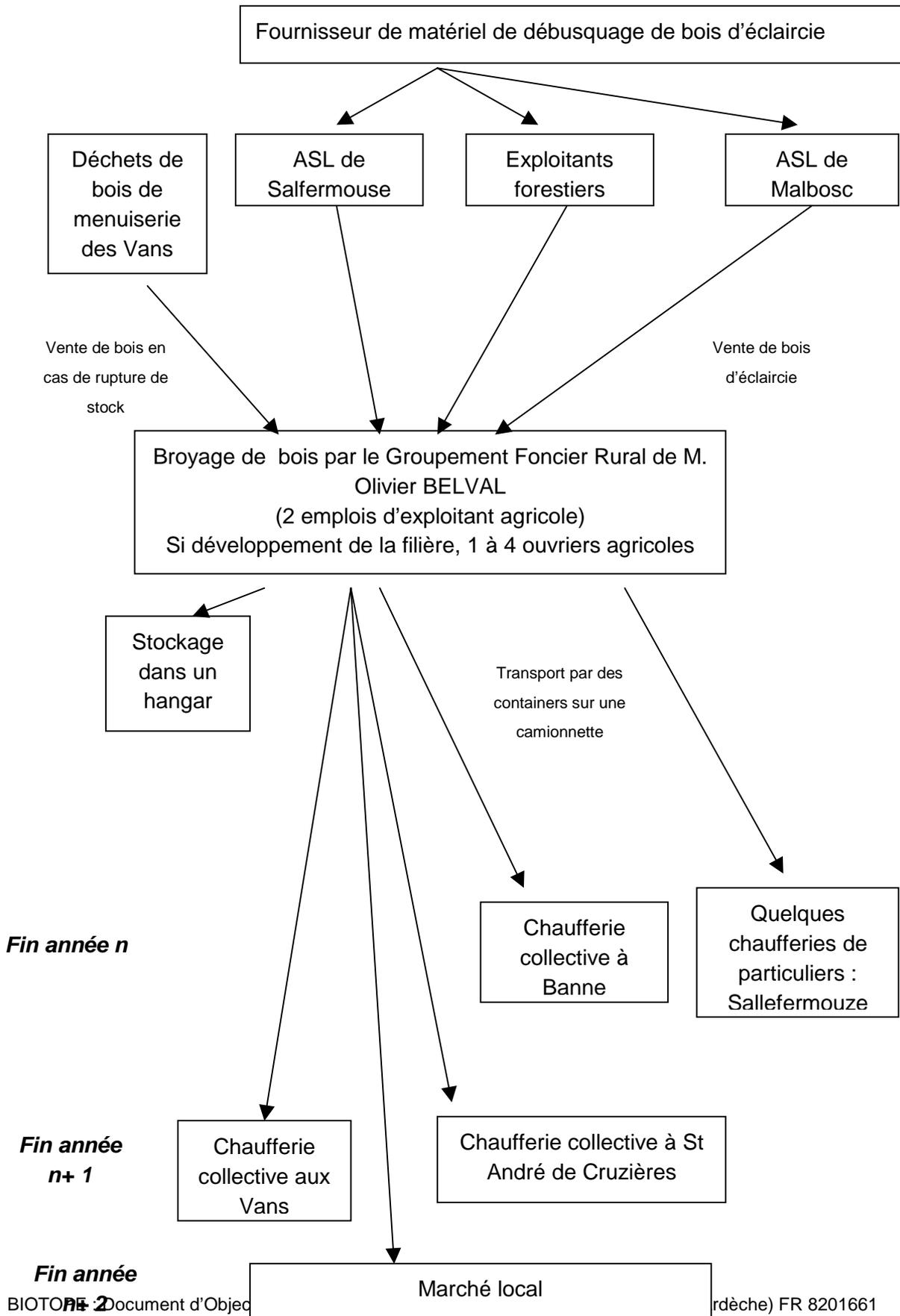
**28. Que pensez-vous de cette démarche Natura 2000**

Je trouve cette démarche innovante, elle serait à promouvoir sur le terrain.

#### 5<sup>EME</sup> PARTIE : ELEMENTS A AJOUTER (LIBRE)

Au niveau de la plaine d'Abeau, il serait bon de favoriser des cultures ouvertes, par exemple horticoles, et de valoriser le paysage avec les pins de Salzmann protégés de l'incendie par cette ouverture du milieu.

### Annexe III: Filière Bois énergie



## **Annexe IV: Articles de presse et Bulletins d'informations**

### **NATURA 2000 : le " BOIS DES BARTHES " Ça démarre...**

...sur les communes de Malbosc, Banne, les Vans, Gravières, St Paul le Jeune et St André de Cruzières.

#### **Natura 2000, c'est quoi ?**

La démarche Natura 2000 a pour but de créer un réseau européen de sites naturels. Son objectif est de préserver la diversité de la faune et de la flore, dans l'espace rural et forestier, en tenant compte des activités économiques. Ainsi NATURA 2000 vise à assurer la protection de sites européens, sans pour autant bannir toute activité humaine.

En France les avis des usagers sont importants et sont pris en compte à chaque fois qu'une décision doit être prise. Un « document d'objectifs » accompagne chaque site. Ce document s'élabore avec tous les acteurs locaux qui souhaitent participer et apporter des idées, des projets, des solutions.

Le Bois des Barthes fait parti des 113 sites de la Région Rhône-Alpes sélectionnés comme Sites d'Importance Communautaire. Son document d'objectifs devra être présenté à la Commission Européenne avant 2004. L'enjeu pour chacun de ces sites est d'obtenir, grâce au document d'objectifs, le statut de Zone Spéciale de Conservation et d'être ainsi intégré au Réseau Natura 2000. A l'issue de cette désignation, la Commission européenne financera en partie les mesures de gestion déterminées par le document d'objectifs; l'autre partie sera financée par des fonds nationaux.

#### **Le Bois des Barthes : un site d'importance communautaire (voir carte)**

Les influences climatiques méditerranéenne, atlantique et montagnarde se répercutent sur les formations végétales de ce site, souvent extrêmement originales, voire uniques. Les landes subatlantiques, les forêts de Pin de Salzmann, de Chêne vert, de châtaigniers et les rivières méditerranéennes abritent par ailleurs des

espèces végétales et animales intéressantes comme le Castor, des poissons comme le Blageon, ou encore une libellule appelée la Cordulie splendide. Les grottes de la Cocalière et du Mas de baume abritent de nombreuses espèces de chauves-souris dont certaines, comme le Petit Rhinolophe et le Vespertilion à oreilles échancrées sont rares en Europe. Ces quelques éléments parmi bien d'autres, justifient l'importance du Bois des Barthes à l'échelle européenne.

Par ailleurs, le site est marqué par l'exode rural comme dans beaucoup d'autres régions, donc par un manque d'entretien du milieu. Ceci explique que le Bois des Barthes est une zone à haut risque d'incendie. Le document d'objectifs devra prendre en compte la gestion de ces espaces naturels de façon à maintenir ou soutenir les usages entretenant ces milieux pour protéger la flore et la faune remarquables.

Document d'objectifs du Bois des Barthes : la première étape de sa réalisation commence.

Les propriétaires, les agriculteurs, les chasseurs, les pêcheurs, les représentants des associations de randonnée, les naturalistes, les techniciens du CRPF, les membres des parcs, ...sont conviés à participer à l'élaboration du document d'objectifs. Deux thématiques ont été retenues à la première réunion du comité de pilotage local : "activités pleine nature & patrimoine naturel" et "agriculture-sylviculture". C'est autour de ces deux axes que s'articuleront les réunions de travail auxquelles vous pouvez participer. Les inscriptions se font auprès de Monsieur KORN de la DDAF de Privas. (coordonnées en fin d'article) Quatre réunions auront lieu en octobre 2000, en soirée.

Vous serez informés des lieux, dates et horaires précis des comités de pilotage et des groupes de travail par voie de presse et par affichage en mairie au cours du

mois de septembre.

Un organisme appelé « opérateur » a été retenu par les différentes communes concernées par le site, et mandaté jusqu'en avril 2002 par la mairie de Banne pour la coordination et la rédaction du document d'objectifs. Sur le site du Bois des Barthes, cet opérateur est le bureau d'étude BIOTOPE, représenté localement par Anne Lise Ughetto et Sarah Bourin.

Le comité de pilotage local qui a été créé pour valider les propositions faites par l'opérateur avec les acteurs locaux est présidé par Monsieur le Préfet. Il est constitué d'élus locaux, du député de l'Ardèche, de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), des Associations Communales de Chasse Agréées (A.C.C.A.), du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), de l'Office National des Forêts (O.N.F.), de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), du comité d'étude du Parc National Régional (PNR) des Monts d'Ardèche, du Parc National des Cévennes (PNC), du Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (C.R.E.N.), des associations locales de randonnée et de protection de la nature, des institutions départementales ou de leurs représentants.

Le document d'objectifs final, qui précisera les orientations de gestion sur le site, les recommandations et préconisations d'usages, sur le site, devra être validé par le comité de pilotage local.

#### Pour en savoir plus

Pour toute information générale sur Natura 2000, le site Internet du Ministère de l'Environnement permet de connaître l'évolution de la démarche de Natura 2000 en Europe et plus spécifiquement en France.

(<http://www.environnement.gouv.fr/>).

Pour toute information à l'échelle régionale, « Milieux », bulletin du réseau Natura 2000 en Région Rhône-Alpes, est disponible dans toutes les mairies.

Pour toute information locale à demander ou à transmettre concernant le site du Bois de Barthes vous pouvez adresser vos courriers à BIOTOPE ou à la DDAF.

BIOTOPE, à l'attention de S. BOURIN BP 58 –  
34140 – Mèze

e-mail : [siegesocial@biotope.fr](mailto:siegesocial@biotope.fr)

DDAF, à l'attention de A. KORN

7 boulevard du lycée – BP 719 – 07 007 PRIVAS  
cedex

e-mail : [arno.korn@agriculture.gouv.fr](mailto:arno.korn@agriculture.gouv.fr)

tél. : 04 75 66 70 13 – fax : 04 75 66 70 94

(*Sous la carte*) : N.B. : le périmètre initial du site dit du Bois des Barthes regroupe en fait plusieurs forêts, des landes, le ruisseau d'Abeau, une partie de la Ganière, etc ... (Cf. carte)

## **NATURA 2000 : Le Bois des Bartres, Ça se concrétise...**

...sur les communes de Banne, Gravières,  
Les Vans, Malbosc, St-André-de-  
Cruzières, St-Paul-le-Jeune

### Petit rappel : le réseau Natura 2000, c'est quoi ?

Le réseau européen Natura 2000 est un ensemble de sites présentant des milieux (habitats naturels) et des espèces animales ou végétales devenues rares à l'échelle de l'Europe. Comme 19 autres sites en Ardèche, le site des Landes et forêts du Bois des Bartres a été proposé à la Commission Européenne, par l'Etat français, pour intégrer ce réseau. Pour cela, un document d'objectifs a été réalisé de façon à fixer les modalités de gestion qui permettront au site du Bois des Bartres de préserver pendant 6 ans ses richesses biologiques tout en y maintenant les activités humaines.

Depuis l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transcription de directives européennes en droit français, les documents d'objectifs Natura 2000 ainsi que les dispositions de la directive Habitats bénéficient d'un cadre juridique en droit français. Ce nouveau cadre va permettre de passer des contrats de gestion entre l'Etat d'une part et les propriétaires ou ayants-droits d'autre part en échange d'une rémunération appropriée aux prestations ou aux services rendus.

### Comment a été réalisé le document d'objectifs du Bois des Bartres ?

De juillet 2000 à octobre 2001, les représentants des propriétaires fonciers, des agriculteurs, des sylviculteurs, des chasseurs, des pêcheurs, des associations, des naturalistes, du CRPF et de l'ONF, des services de l'Etat (DDAF, DIREN) ont travaillé ensemble sur le site du Bois des Bartres, coordonnés par le cabinet BIOTOPE, pour élaborer le document d'objectifs.

La première étape a consisté en la réalisation d'un diagnostic socio-économique qui a permis

de mieux connaître les usages du site, de voir comment ceux-ci ont évolué et de comprendre le paysage actuel. Deux thématiques de travail ont été retenues à la suite de la rédaction de ce document : « l'agriculture - la sylviculture » et « les activités de pleine nature ».

Durant cette même période, des inventaires de terrains ont été réalisés par des experts naturalistes du bureau d'étude BIOTOPE, et leurs résultats ont été détaillés dans le diagnostic écologique du site.

Ces résultats ont ensuite été présentés lors de réunions de travail axées autour de ces deux thématiques, auxquelles ont participé les différents acteurs ou leurs représentants, les services de l'Etat et l'opérateur Biotope.

Six réunions de ce type ont eu lieu, permettant de dégager tout d'abord, les enjeux et problématiques de gestion sur le site puis d'élaborer un programme d'actions.

Les différents travaux élaborés furent proposés par l'opérateur lors des comités de pilotages locaux et validés par les membres de ce comité.

### Le diagnostic écologique

La directive Habitats s'intéresse aux milieux et espèces caractéristiques d'une région donnée ou considérés comme rare, en danger ou vulnérable à l'échelle européenne. Ils sont appelés « habitat naturel ou espèce d'intérêt communautaire » et engendrent, pour leur maintien, la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

8 habitats d'intérêt communautaire d'une superficie totale de 1000 hectares sont présents sur le site du Bois des Bartres :

- des pinèdes méditerranéennes des pins noirs endémiques à Pin de Salzmann,
- des landes sèches européennes,
- des landes à genêt purgatif des Cévennes,
- des bois de Châtaigniers,
- des forêts supra-méditerranéennes de Chêne vert,
- des falaises siliceuses catalano-languedociennes
- des prairies acides à Molinies

-des grottes non exploitées par le tourisme.

De plus, quatre espèces aquatiques patrimoniales sont présentes sur le site : le Castor (*Castor fiber*), l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), le Blageon (*Leuciscus souffia*) et le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*).

#### Où en est-on aujourd'hui ?

Le document d'objectifs est rédigé. Il comprend une synthèse des diagnostics socio-économique et écologique. Il précise les orientations de gestion, les recommandations, les préconisations d'usages, la planification et l'évaluation financière des actions. Il va être présenté lors du prochain comité de pilotage local au mois de novembre 2001 et devra être validé par les membres du comité avant d'être approuvé par M. le Préfet.

#### Et après ?

Après cette approbation, la phase opérationnelle va débuter : les actions préconisées dans le document vont pouvoir être concrétisées. Cependant, il faut rappeler le **caractère contractuel et partenarial de la démarche : les contacts de gestion ne pourront être engagés qu'avec l'accord des propriétaires ou ayants-droits. Elle dépendra donc de leur volonté à conserver, pour les générations futures, un patrimoine naturel riche, diversifié et rare à l'échelle de l'Europe.**

Le bureau d'études BIOTOPE proposera, lors du prochain comité de pilotage local, que la coordination de la mise en œuvre de ce document soit confiée au Parc naturel Régional des Monts d'Ardèche ou au SIDET des Vans. Après validation de cette proposition par le comité de pilotage local, à partir de 2002 et durant six années, cet opérateur applicatif gèrera l'ensemble du dossier, suivra et évaluera le programme d'actions, assurera la concertation et l'animation. Ce sera donc l'interlocuteur privilégié entre les différents acteurs et les services de l'Etat.

Dans six ans, en 2007, une évaluation du site permettra de définir quelles sont les expériences et actions à pérenniser et d'établir l'état de la richesse du Bois des Bartres.

#### Pour en savoir plus

Pour toute information générale sur Natura 2000, le site Internet du Ministère de l'Environnement permet de connaître l'évolution de la démarche de Natura 2000 en Europe et plus spécifiquement en France.

(<http://www.environnement.gouv.fr/>).

Pour toute information locale à demander ou à transmettre concernant le site du Bois des Bartres vous pouvez adresser vos courriers au ou à la DDAF de l'Ardèche.

DDAF de l'Ardèche  
à l'attention de Mme GRIVAUD et Melle CHENAUD  
7, bd du Lycée BP 719  
07000 Privas  
Tél : 04/75/66/70/13



## "Le Bois des Bartres" C'est parti !

### Natura 2000 : c'est quoi ?

La création progressive du réseau Natura 2000 concerne le site "Bois des Bartres" comme d'autres sites retenus sur le département de l'Ardèche. Le travail de concertation pour la définition des objectifs de gestion est maintenant engagé avec tous les acteurs concernés par le site du Bois des Bartres. Celui-ci concerne les communes de Malbosc, Banne, Les Vans, Gravières, St Paul Le Jeune, St André de Cruzières. Pour favoriser l'information et les échanges d'expérience, témoigner des difficultés de compréhension de cette nouvelle démarche européenne, il nous est apparu important de créer cette lettre d'information "Info-site Bartres". Cette lettre est destinée à tous ceux qui se sentent concernés par le site du Bois des Bartres pour divers usages possibles.

Alors cet espace vous appartient utilisez le !

L'équipe BIOTOPE

Il s'agit d'un projet de européen visant à constituer sur le territoire de l'Europe un réseau de sites naturels abritant des habitats, des espèces animales ou végétales devenus rares.

Ces habitats et espèces d'intérêt communautaire sont précisés dans les annexes des directives 79/409 (oiseaux) et 92/43 (habitats, flore et autres groupes faunistiques) du Conseil de l'Union Européenne. Les sites Natura 2000 retenus seront désignés comme des **Zones Spéciales de Conservation** ou en **Zones de Protection Spéciale**.

### Comment sont choisis les sites Natura 2000 ?

Les sites retenus ont été déterminés sur la base d'une expertise de terrain. Cette action a permis de mettre en évidence **la présence de milieux remarquables** identifiés au niveau européen. . A l'issue de toutes les phases de concertation, ce n'est pas l'Union Européenne mais chaque état membre qui désignera les sites retenus sur son territoire.

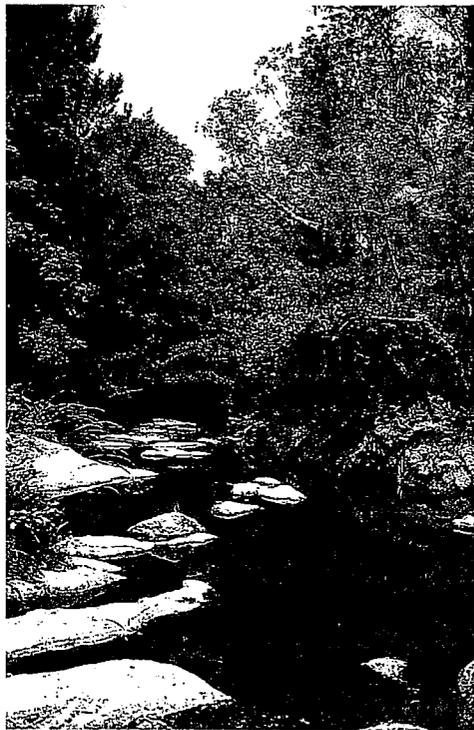
### Quelles seront les conséquences de la désignation d'un site ?

La zone ayant obtenu le "label" **Natura 2000** pourra bénéficier des **financements** de l'Etat et de l'Europe. Les modalités de sa **gestion** seront explicitées dans un «document d'objectifs» établi sur la zone en concertation avec les acteurs locaux et validé par le comité de pilotage local.

En aucun cas il ne s'agira de créer des zones de protection desquelles l'homme serait exclu. Les sites Natura 2000 seront des espaces gérés **en concertation avec l'ensemble des usagers** afin que les sites puissent préserver leurs richesses et leur identité en harmonie avec les activités humaines. **L'existence d'un site Natura 2000 n'apporte aucune réglementation supplémentaire par rapport aux activités de pêche, chasse, agriculture, sylviculture...**, ces activités étant même souvent nécessaires au maintien de la conservation du milieu.

## Comment se déroule l'élaboration du document d'objectifs?

C'est un **processus de concertation**, associant les acteurs concernés par le site : habitants, élus, représentants socio-professionnels, scientifiques, etc...



Vue sur la Ganière

Sur le périmètre du site du Bois des Bartres, ce processus de concertation est destiné à se mettre d'accord sur les **objectifs d'actions** en vue de la conservation des habitats d'intérêt communautaire, mais aussi sur **qui fait quoi**, et sur les **moyens engagés par l'Europe**.

Le document d'objectifs est établi sous la responsabilité de l'Etat qui est chargé de l'application des directives européennes et, en ce sens, il traduit concrètement **les engagements de l'Etat** sur le site.

C'est un outil de **mise en cohérence des actions publiques et privées** qui ont des incidences sur les habitats et les espèces du site. C'est un véritable document **d'aide à la décision** pour tous les acteurs ayant compétence sur le site.

Finalement, ce sera un **document de communication** pour les différents acteurs puis un **document de référence** pour pouvoir évaluer les actions qui seront engagées.

## Et sur le Bois des Bartres ?

La coordination du document d'objectifs a été confiée par les communes concernées au bureau d'études Biotope en juin 2000. Ce document devra être achevé et validé en **mars 2002**.

La validation sera effectuée par le comité de pilotage avec la présence de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Ce comité est composé de représentants de l'Etat, d'institutions et d'acteurs locaux.

Une fois le document d'objectifs validé, il faudra mettre en oeuvre sur une durée de six ans les actions nécessaires à une meilleure gestion ou à la restauration des habitats. En 2008 les objectifs de gestion seront donc revus.

La **démarche contractuelle** sera toujours privilégiée : des conventions de gestion pourront être passées avec les propriétaires et les gestionnaires de l'espace pour la **réalisation des objectifs définis**.

## Où en sommes-nous ?

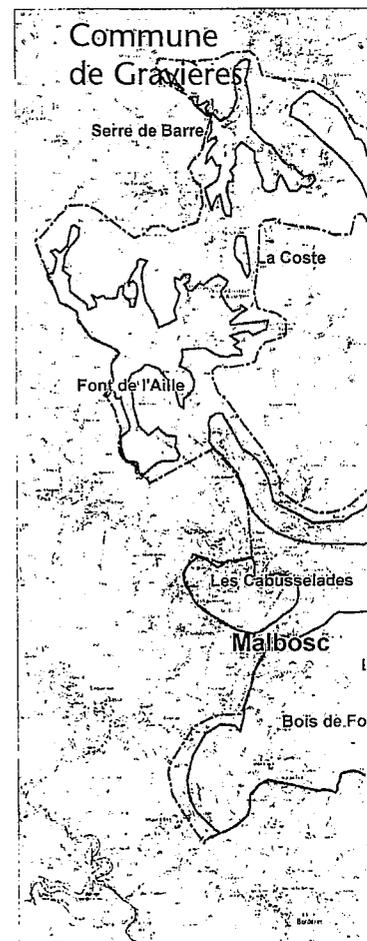
Au cours de l'été 2000, un **bilan des usages** a été réalisé au travers d'une recherche bibliographique, d'enquêtes de terrain et de consultations d'usagers locaux. Ce bilan a été validé par le comité de pilotage lors de la réunion du 15 septembre 2000 en mairie de Banne.

En parallèle, un **inventaire écologique** préliminaire a été réalisé afin de commencer la cartographie des habitats\* et des espèces remarquables. Il sera approfondi au printemps prochain.

### **Mais qu'est-ce qu'un habitat\* ?**

Un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses **caractéristiques géographiques, physiques et biologiques**, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles. Il peut par exemple s'agir d'un grand type de milieu (la Loire, ...) ou de milieux plus restreints (végétations de falaises, pelouses sur dôme rocheux, tourbières de pentes...)

Un habitat d'espèce est **un milieu où vit l'espèce étudiée**, à l'un des stades de son cycle biologique.



## Et plus précisément ?

### ● Le Bilan des Usages sur le Bois des Bartres

Ce bilan a mis en évidence le fait que le joyau du site du Bois des Bartres est au coeur de plusieurs enjeux économiques et socio-culturels :

- **La forêt** et la filière bois occupent une place prépondérante du fait du couvert forestier (à 95% en propriété privée morcellée) important du site, dominé par des pins noirs et le pins maritimes. Le bois constitue pour certains propriétaires forestiers un revenu secondaire.
- Les exploitants agricoles sur le site sont peu nombreux mais **l'agriculture** représente l'activité principale de quelques personnes sur le site .
  - Les différents **activités de loisirs** pratiquées sont la pêche, la chasse, la marche et le VTT.
  - L'activité touristique est assez développée (camping, baignade, parapente, ...).

**Le site du Bois des Bartres présente de nombreux atouts** tant au niveau paysager de part son caractère cévenol, que pour son patrimoine naturel.

### Le Bilan Ecologique sur le Bois des Bartres

Les différents habitats recensés sur le site (1560 hectares) sont :

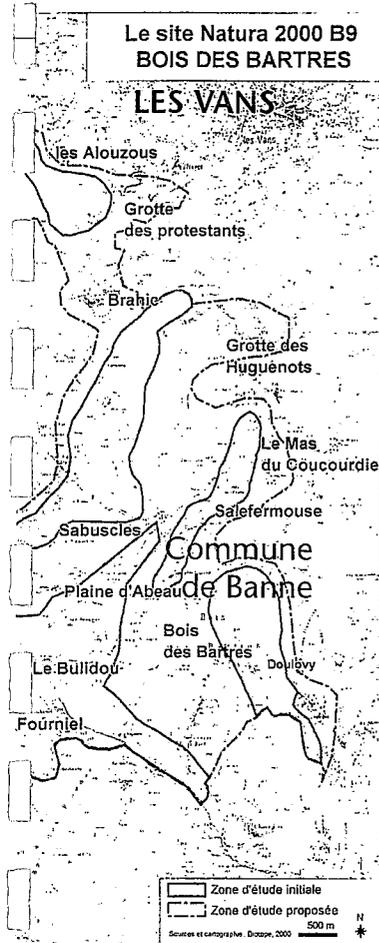
- **Forêts de Pins de Salzmänn** (CC. 42,631), formées par *Pinus nigra subsp. salzmannii*.
- **Falaises siliceuses catalano-languedociennes** (CC. 62,26), celles-ci sont formées par une espèce prédominante : l'Asaret (*Antirrhinon asarinae*).
- **Landes montagnardes à Callune et Genêt** (CC. 31,226), formées par les espèces *Calluna* et *Genista*.
- **Bois de Châtaigniers** (CC. 41,9) dominées par *Castanea Sativa*.
- **Les landes à Genêt purgatif** (CC. 31.842), celles-ci sont formées par une espèce prédominante : le Genêt purgatif (*Cytisus purgans*).

Les différentes espèces identifiées sont :

- **Des chauves-souris** (*Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Barbastella barbastellus*, *Myotis emarginatus*), au niveau des grottes et des anciennes mines.
- **Le Castor d'Europe** (*Castor fiber*), **le Blageon** (*Leuciscus souffia*), **le Barbeau méridional** (*Barbus meridionalis*), **La Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*), **la Cordulie splendide** (*Macromia splendens*), **l'écrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes*), dans les milieux aquatiques du site (La Ganière et ses ruisseaux).
- **Des coléoptères** (*Lucanus cervus*

Liné,  
*Cerambyx cerdo*).

\*Pionnières : premières espèces à coloniser des sols nus



Castor d'Europe

# Les premiers résultats des réunions de travail

Tout au long de la réalisation du document d'objectifs, des **réunions d'information et de travail** sont organisées avec les représentants de chaque activité.

Lors des réunions qui se sont déroulées les 4 et 5 octobre et les 15 et 16 novembre 2000 sur les communes de Banne et de Malbosc, **des objectifs de gestion** et des actions à mener ont déjà été définis par les différents acteurs et usagers du site pour chaque habitat et chaque espèce. Les personnes désirant participer aux groupes de travail peuvent s'inscrire auprès de Mlle Grivaud DDAF 07 (04 75 66 70 67).

L'objectif prioritaire commun est de maintenir l'ensemble des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site, dans un **état de conservation favorable**.

**La problématique liée au Pin de Salzmann**, apparaît comme un enjeu important d'une gestion durable du Bois des Bartres. D'autres habitats sont à préserver, comme les châtaigneraies, la Ganière et ses ruisseaux, les grottes à chauves-souris, ...

Par ailleurs, les thèmes de gestion sylvicole et de protection des habitats par rapport aux incendies ont été abordés.

## Lecteurs à vos stylos !

Vous souhaitez réagir, questionner, témoigner ou apporter des informations sur le site du Bois des Bartres. Alors n'hésitez pas à nous transmettre vos messages qui paraîtront si possible dans la future rubrique "vos réactions" du prochain **info-site**. Ecrire à Biotope.

### Lire

- **Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000** - RNF/ ATEN. Où se le procurer ? : ATEN - 2. place Viala, 34060 Montpellier Cedex 1.

- **"Milieu"** DIREN Rhône-Alpes

- **"Lettre d'information Natura 2000"** (lettre d'information de la commission Européenne) - Où se la procurer ? : DG XI-D2, TRMF 02/04, Commission Européenne, 200 rue de la Loi, B-1049 Bruxelles.

### Surfer

- **Site du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**  
<http://www.environnement.gouv.fr>

- **Site de la Commission Européenne - page Natura 2000** :  
<http://europa.eu.int/comm/environnement/nature/natura.htm>

## Calendrier d'élaboration du document d'objectifs :

		juil.00	août.00	sep.00	oct.00	nov.00	dec.00	jan.01	fev.01	mar.01	avr.01	mai.01	sep.01	oct.01	nov.01	dec.01	mar.02	
<b>Première phase</b>	Réalisation des entretiens	○	○	○														
	Synthèse des entretiens		○	○														
	Etudes de terrain	○									○							
	Diagnostic écologique		○	○								○						
	Diagnostic des usages			○	○													
Réunion du comité de pilotage Commune de Banne					☆													
<b>Deuxième phase</b>	Définition des enjeux/objectifs				○	○	○											
	Groupes de travail				✓	✓	Communes de Banne et Malbosc											
Réunion du comité de pilotage Commune de Banne																*		
<b>Troisième phase</b>	Définition des actions							○	○	○	○	○	○	○				
	Groupes de travail											✓	Commune de Banne					
	Groupes de travail												✓	Commune de Malbosc				
Réunion du comité de pilotage Commune de Banne																		✚
<b>Communication</b>	Articles de presse	📄					📄				📄							📄
	Bulletin d'information						📄					📄		📄				

☆ Réunion de présentation : présentation du diagnostic écologique et du diagnostic de usages, définition et hiérarchisation des grands objectifs.

\* Réunion de présentation des actions de gestion du site.

✚ Réunion de validation finale du document d'objectifs par une réunion avec le comité de pilotage local.

✓ Réunions d'acteurs et d'usagers du site pour travailler sur la gestion de celui-ci.

### Contact

BIOTOPE sarl - Agence Méditerranée

BP 58 - 34140 Mèze

Tel : 04 67 18 46 20 Fax : 04 67 18 46 29 - e-mail : siegesocial@biotope.fr



## Liste des espèces animales du site retenues dans la directive.

Espèces d'intérêt communautaire	Objectifs de gestion, suivi, communication	Actions à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs
Castor d'Europe Blageon Barbeau méridional Ecrevisse à pattes blanches	Information et sensibilisation des usagers des cours d'eau pour éviter le dérangement des populations.	- panneaux d'informations aux abords des lieux fréquentés. - sensibilisation par des animateurs lors de randonnées.
Les Chauves-souris : Petit et Grand Rhinolophe Barbastelle Vespertilion à oreilles échancrées.	Information et sensibilisation du public pour éviter le dérangement des populations.	- panneaux d'interdiction d'entrée (ruines de maison, puits, bergerie...) - limitation de la spéléologie dans les sites d'hibernation.
Barbeau méridional Blageon Ecrevisse à pattes blanches	Amélioration des connaissances et suivi des populations.	- diagnostic de rivière. - inventaires par pêches électriques ou repérage nocturne. - surveillance de la pêche et des introductions d'espèces allochtones.
Cordulie à corps fin Cordulie splendide Agrion de Mercure	Amélioration des connaissances et suivi des populations.	- inventaires de terrain. - amélioration des connaissances sur les larves. - débit minimum de La Ganière à maintenir.
Grand Capricorne Lucane Cerf-Volant	Amélioration des connaissances et suivi des populations.	- cartographie des vieux chênes et châtaigniers. - inventaires par pièges attractifs non destructifs.
Diane Magicienne dentelée	Amélioration des connaissances et suivi des populations.	- inventaires. - maintien des secteurs en prairie. - proscrire le brûlage dirigé.
Les Chauves-souris	Etudes complémentaires sur les populations	- prospections diurnes. - prospections nocturnes. - définition des zones prioritaires.
Castor d'Europe	Entretien et conservation de l'habitat	- diagnostic de ripisylve. - conservation des saules. - éviter les déboisements.
Grand Capricorne et Lucane Cerf-Volant	Entretien et conservation de l'habitat	- îlots de vieillissement. - maintien des haies arborées.
Les Chauves-souris	Protection et entretien des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés.	- restauration du patrimoine bâti. - conservation arbres creux. - pose de nichoirs. - maintien des prairies, des haies.

### Lecteurs à vos stylos !

Vous souhaitez réagir, questionner, témoigner ou apporter des informations sur le site du Bois des Bartres. Alors n'hésitez pas à nous transmettre vos messages qui paraîtront si possible dans la future rubrique "vos réactions" du prochain info-site. Ecrire à Biotope.

### Lire

- Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 - RNF/ ATEN. Où se le procurer ? : ATEN - 2. place Viala, 34060 Montpellier Cedex 1.

- "Milieu" DIREN Rhône-Alpes.

- "Lettre d'information Natura 2000" (lettre d'information de la commission Européenne) - Où se la procurer ? : DG XI-D2, TRMF 02/04, Commission Européenne, 200 rue de la Loi, B-1049 Bruxelles.

### Surfer

- Site du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : <http://www.environnement.gouv.fr>

- Site de la Commission Européenne - page Natura 2000 : <http://europa.eu.int/comm/environment/nature/natura.htm>

### Contact

BIOTOPE sarl - Agence Méditerranée - BP 58 - 34140 Mèze



Info-site n°2  
Site FR 8201661  
Juin 2001



"Le Bois des Bartres"  
ça continue !

## Rappel : le réseau Natura 2000 c'est quoi ?

Le réseau européen Natura 2000 est un ensemble de sites présentant des milieux (habitats naturels) et des espèces animales ou végétales devenues rares à l'échelle de l'Europe. Comme d'autres sites en Ardèche, le Bois des Bartres est proposé à la Commission européenne, par l'Etat français, pour intégrer ce réseau. Pour cela, un document d'objectifs doit être élaboré de façon à fixer les modalités de gestion qui permettront au Bois des Bartres de préserver pendant 6 ans, leurs richesses biologiques, tout en y maintenant les activités humaines.

## La nouveauté législative tant attendue est arrivée : la Directive Habitats est aujourd'hui transcrite en droit français !

Le document d'objectifs Natura 2000 ainsi que les dispositions de la Directive Habitats bénéficient, depuis l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001, d'un cadre juridique en droit Français. Cette ordonnance confirme les caractères contractuel et partenarial de la procédure d'élaboration des mesures de gestion.

Ce nouveau cadre permettra de passer des contrats de gestion entre l'Etat et les propriétaires ou ayant droit en échange d'une rémunération appropriée aux prestations ou aux services rendus.

Ce deuxième numéro d'Info-site Bartre présente les derniers événements concernant le droit français et la démarche Natura 2000. Il clôture également les inventaires et le programme d'actions (présentés en page intérieure pour les habitats et en dernière page pour les espèces) qui est le résultat des échanges entre tous les acteurs, lors des réunions des groupes de travail "agriculture-sylviculture" et "activités de loisirs" (réunions du 15-16 novembre 2000 et du 17 mai 2001 à Les Vans).

Cette lettre est destinée à tous ceux qui se sentent concernés par le site du Bois des Bartres lors n'hésiter pas à la transmettre !

l'équipe BIOTOPE

**Objectifs de gestion,  
de suivi, et de communication  
en vue de la conservation  
de ces habitats.**

Carte 1



### Habitats d'intérêt communautaire prioritaires

- Pinède méditerranéenne de pins noirs endémiques à Pin de Salzmann des Causses (*Pinus nigra subsp. salzmannii*)  
CC 42.631 - FFH 9530 (78.5 ha / 2.21 %)
- Lande sèche européenne (*Calluna & Genista*)  
- CC 31.2 - FFH 4030 (75.1 ha / 2.11 %)

### Habitats d'intérêt communautaire

- Prairie acide à Molinie (*Molinia caerulea*)  
CC 37.312 - FFH 6410 (1.8 ha / 0.05 %)
- Lande à Genêt purgatif des Cévennes (*Cytisus oromediterraneus*)  
CC 31.8421 - FFH 5120 (211.2 ha / 5.94 %)
- Bois de Châtaignier (*Castanea sativa*)  
CC 41.9 - FFH 9260 (467.3 ha / 13.14 %)
- Forêt supra-méditerranéenne française de Chêne vert (*Quercus ilex*)  
CC 45.321 - FFH 9340 (73.05 ha / 2.05 %)
- Falaises siliceuses catalano-languedociennes - CC 62.26 - FFH 8220 (14,5 ha / 0.4 %)
- Grottes non exploitées par le tourisme CC 61.5 - FFH 8310

### Habitats en évolution

- Lande mixte à Genêt purgatif des Cévennes et lande sèche européenne (21.5 ha / 0.6 %)
- Forêt mixte de Châtaignier et Chêne vert (16 ha / 0.45 %)
- Forêt mixte de Châtaignier et Pin maritime (51.7 ha / 1.45 %)

CC Code CORINE  
FFH Code NATURA 2000

- Limite des sites d'étude (1504 ha)
- Proposition d'extension du site (4161 ha = 1504+2657) (surface utilisée pour le calcul des %)
- Limite départementale

Echelle : 1/37 600  
0 m 376 m 752 m

# Calendrier d'élaboration du document d'objectifs

	Juil. à sept. 00	Oct. à déc. 00	Janv. à avril 01	Mai 2001			Juin 2001			Juillet 2001			Août 2001			Septembre 2001			Octobre 2001			
				S.1	S.2	S.3	S.4	S.1	S.2	S.3	S.4	S.1	S.2	S.3	S.4	S.1	S.2	S.3	S.4	S.1	S.2	S.3
<b>Première phase</b>	Réalisation des entretiens																					
	Synthèse des entretiens																					
	Etudes de terrain			○																		
	Diagnostic écologique			○																		
Réunion du comité de pilotage Commune de Banne	Diagnostic des usages																					
<b>Deuxième phase</b>	Réunion du comité de pilotage Commune de Banne		☆																			
	Définition des enjeux/objectifs		○																			
Réunion du comité de pilotage Commune de Banne	Groupes de travail		✓ Oct. ✓ Nov.																			
<b>Troisième phase</b>	Réunion du comité de pilotage Commune de Banne																					
	Définition des actions																					
Réunion du comité de pilotage Commune de Banne	Groupes de travail communs																					
<b>Communication</b>	Réunion du comité de pilotage Commune de Banne																					
	Articles de presse																					
	Bulletin d'information		☒																			☒

- ☆ Réunion de présentation : présentation du diagnostic écologique et du diagnostic de usages, définition et hiérarchisation des grands objectifs.
- \* Réunion de présentation des actions de gestion du site.
- ‡ Réunion de validation finale du document d'objectifs par une réunion avec le comité de pilotage local.
- ✓ Réunions d'acteurs et d'utilisateurs du site pour travailler sur la gestion de celui-ci.
- ☒ Articles de presse

**Document d'Objectifs**

**du site B9 – Ardèche**

**« Landes et forêt du Bois  
des Bartres »**

FR 8201661

**Tome 2**

**Bilan écologique  
Enjeux et objectifs de gestion  
Programme d'actions**



Décembre 2001

**2002 - 2007**

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b><u>INTRODUCTION</u></b>	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b><u>METHODE</u></b>	<b>4</b>
II.1.	DOCUMENTATION	4
II.2.	CONSULTATIONS	4
II.3.	INVENTAIRES DE TERRAIN	4
<b>III.</b>	<b><u>LIMITE DE LA METHODE</u></b>	<b>5</b>
<b>IV.</b>	<b><u>CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU SITE</u></b>	<b>5</b>
IV.1.	GEOLOGIE	5
IV.2.	CLIMAT	6
<b>V.</b>	<b><u>PRESENTATION SYNTHETIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES</u></b>	<b>6</b>
V.1.	LES HABITATS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS	6
V.2.	LES ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE ET LEURS HABITATS	7
V.3.	LES ESPECES DE L'ANNEXE IV DE LA DIRECTIVE HABITATS	7
<b>VI.</b>	<b><u>LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</u></b>	<b>8</b>
VI.1.	FALAISES SILICEUSES CATALANO-LANUEDOCIENNES ( <i>ANTIRRHINION ASARINAE</i> )	8
VI.2.	LES GROTTES NON EXPLOITEES PAR LE TOURISME	9
VI.3.	PRAIRIES ACIDES A MOLINIE ( <i>JUNCO-MOLINION</i> )	10
VI.4.	LANDES A GENET PURGATIF ( <i>CYTISUS OROMEDITERRANEUS</i> ) DES CEVENNES	12
VI.5.	LANDES SECHES EUROPEENNES	13
VI.6.	CHATAIGNERAIES CEVENOLES SUPRAMEDITERRANEENNES (DOMINEES PAR <i>CASTANEA SATIVA</i> )	15
VI.7.	FORETS SUPRAMEDITERRANEENNES FRANÇAISES DE CHENES VERTS ( <i>QUERCUS ILEX</i> )	16
VI.8.	FORETS DE PINS DE SALZMANN ( <i>PINUS NIGRA</i> SUBSP. <i>SALZMANNI</i> )	18
<b>VII.</b>	<b><u>BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</u></b>	<b>20</b>
<b>VIII.</b>	<b><u>LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</u></b>	<b>21</b>
VIII.1.	LE CASTOR D'EUROPE ( <i>CASTOR FIBER</i> )	21
VIII.2.	LE BLAGEON ( <i>LEUCISCUS SOUFIA AGASSIZI</i> )	23
VIII.3.	LE BARBEAU MERIDIONAL OU « DURGAN » ( <i>BARBUS MERIDIONALIS</i> )	24

VIII.4.	L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES ( <i>AUSTROPOTAMOBIVS PALLIPES</i> )	26
VIII.5.	LA CORDULIE A CORPS FIN ( <i>OXYGASTRA CURTISII</i> )	28
VIII.6.	LA CORDULIE SPLENDIDE ( <i>MACROMIA SPLENDENS</i> )	29
VIII.7.	LE LUCANE CERF-VOLANT ( <i>LUCANUS CERVUS</i> )	31
VIII.8.	LE GRAND CAPRICORNE ( <i>CERAMBYX CERDO</i> )	33
VIII.9.	LE GRAND RHINOLOPHE ( <i>RHINOLOPHUS FERRUMEQUINUM</i> )	34
VIII.10.	LE PETIT RHINOLOPHE ( <i>RHINOLOPHUS HIPPOSIDEROS</i> )	36
VIII.11.	LA BARBASTELLE ( <i>BARBASTELLA BARBASTELLUS</i> )	37
VIII.12.	LE VERSPERTILION A OREILLES ECHANCREES ( <i>MYOTIS EMARGINATUS</i> )	39
VIII.13.	LE MINIOPTERE DE SCHREIBERS ( <i>MINIOPTERUS SCHREIBERSI</i> )	40
VIII.14.	LE GRAND MURIN ET, OU, PETIT MURIN ( <i>MYOTIS MYOTIS / MYOTIS BLYTHII</i> )	43
VIII.15.	LE LEZARD DES MURAILLES ( <i>PODARCIS MURALIS</i> )	44
VIII.16.	LE LEZARD VERT ( <i>LACERTA BILINEATA</i> )	45
VIII.17.	LA DIANE ( <i>ZERYNTHIA POLYXENA</i> )	46
VIII.18.	LA MAGICIENNE DENTELEE ( <i>SAGA PEDO</i> )	48
<b><u>IX.</u></b>	<b><u>BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</u></b>	<b><u>50</u></b>
<b><u>X.</u></b>	<b><u>LES AUTRES MILIEUX OU ESPECES SENSIBLES ET PATRIMONIALES PRESENTES SUR LE SITE</u></b>	<b><u>51</u></b>
X.1.	LES ELEMENTS NATURELS D'INTERET PATRIMONIAL : INVENTAIRES BIOLOGIQUES	51
X.2.	LES ESPECES VEGETALES	52
<b><u>XI.</u></b>	<b><u>PROGRAMME D' ACTIONS</u></b>	<b><u>59</u></b>
XI.1.	GESTION ECOLOGIQUE : HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (FICHES G)	59
XI.2.	AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI SCIENTIFIQUE (FICHES SUI)	59
XI.3.	ANIMATION ET COORDINATION DES ACTIONS (FICHES COM)	59
XI.4.	PROPOSITION D'EXTENSION DU PERIMETRE	90
XI.5.	POLITIQUES PUBLIQUES	92
XI.6.	EVALUATION FINANCIERE ET PLANIFICATION DES ACTIONS	93
<b><u>XII.</u></b>	<b><u>OBSERVATOIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS : MISE EN PLACE D'UN COMITE TECHNIQUE DE SUIVI</u></b>	<b><u>99</u></b>
<b><u>XIII.</u></b>	<b><u>BIBLIOGRAPHIE</u></b>	<b><u>99</u></b>
<b><u>XIV.</u></b>	<b><u>GLOSSAIRE</u></b>	<b><u>101</u></b>
<b><u>XV.</u></b>	<b><u>TABLE DES CARTES ET ANNEXES</u></b>	<b><u>104</u></b>

## I. INTRODUCTION

Dans ce deuxième tome du document d'objectifs du Bois des Bartres, nous présentons les différentes méthodologies suivies, les caractéristiques climatiques et géologiques du site et les résultats des inventaires de terrain. Ces derniers sont ensuite hiérarchisés selon les priorités d'actions visant la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Enfin un programme d'actions sur 6 années est détaillé sous forme de fiches et de tableaux synthétiques puis évalué financièrement.

## II. METHODE

### II.1. DOCUMENTATION

- **Sources cartographiques** : carte IGN au 1:25000 n°2839 OT ; photographies aériennes de 1996 (crué du 12/01/96), 1998 (campagne la plus récente).
- **Sources bibliographiques** : Les documents utilisés sont intégralement cités dans la liste bibliographique en fin du document. Certains d'entre eux ont été fournis par des personnes rencontrées, comme par exemple des documents du projet d'A.P.P.B. (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) « La Chamalle », par Frédéric Jacquemart, du PNR des Monts d'Ardèche, par Frédéric Plana.
- **Sources juridiques** :
  - La Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Cette directive permet de connaître la liste des espèces et des habitats considérés d'intérêt communautaire.
  - Journal officiel n°89 du 14 avril 2001, Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement.

### II.2. CONSULTATIONS

Les enquêtes déjà citées dans la partie méthodologie du bilan des usages (Tome I) ont servi également à compléter les données du terrain et les données bibliographiques. Ainsi les personnes consultées ont largement contribué à l'élaboration de ce travail. Toutes les données n'étant pas issues des relevés de terrain réalisés par Biotope sont référencées.

### II.3. INVENTAIRES DE TERRAIN

Les inventaires de terrain ont été réalisés essentiellement par les suivantes personnes :

- Michel Ange BOUCHET, botaniste et ornithologue
- Thomas MENUT, entomologiste
- François VAILLANT, entomologiste

Les treize jours de terrain ont été répartis de la manière suivante :

Date	Objet, lieu	Personne
Du 19 au 21 juillet 2000	Relevés botaniques au niveau de chaque type d'habitat.	M.-A. BOUCHET
12 septembre 2000	Relevés entomologistes et recherches des habitats favorables aux insectes de la	T. MENUT

Date	Objet, lieu	Personne
	Directive Habitat	
Du 1 <sup>er</sup> au 4 mai 2001	Relevés botaniques sur les parties du site qui nécessiteront une étude de terrain plus approfondie.	M.-A. BOUCHET
Du 23 au 27 juillet 2001	Inventaires des Odonates	F. VAILLANT

Etant donné le nombre limité de jours réalisables sur le terrain, en raison du coût qu'il représente, des inventaires complémentaires seront proposés dans le programme d'actions à mettre en œuvre à la suite de la réalisation du document d'objectifs.

### III. LIMITE DE LA METHODE

L'inventaire des espèces et des habitats naturels, même s'il présente de nombreuses limites de par les caractéristiques intrinsèques du site, constitue une base nécessaire et suffisante pour entreprendre une réflexion locale sur la conservation des habitats dans un état favorable.

Il faut garder à l'esprit que :

- la dynamique de certains milieux ne permet pas d'établir une vision statique et définitive des habitats,
- l'inventaire des habitats et des espèces n'est pas figé et est amené à être constamment mis à jour et complété en fonction des opportunités.

De plus, si l'inventaire se borne à relater au mieux l'état des connaissances, il n'en est pas moins vrai que de nombreuses surfaces où aucun habitat naturel ou espèce n'a été observé, soit du fait de leur absence à l'instant donné, soit du fait d'absence d'inventaire, peuvent receler potentiellement un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire. C'est le cas par exemple des milieux forestiers (chênaie verte et châtaigneraie) qui correspondent aux habitats « type » du Lucane Cerf-Volant et du Grand Capricorne, mais où aucun de ces coléoptères n'a été relevé.

Cette notion de potentialité est fondamentale : elle ouvre de nombreuses perspectives, tant sur l'inventaire des habitats que sur les priorités et stratégies de conservation (temps imparti court, saison de terrain à respecter...).

## IV. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU SITE

### IV.1. GEOLOGIE

Le site, sans les grottes du Mas de Baume et de La Cocalière, est situé dans le sud-ouest du département de l'Ardèche, dans la région Rhône-Alpes. Plus précisément il fait parti des Cévennes Vivaraises, ou Ardèche méridionale. « Les Cévennes vivaraises forment un talus très pentu, fortement entaillé par l'érosion. » (MANDIN,1990)

La carte des formations géologiques d'après N.DENELLE (1982) montre que le site se trouve sur différentes formations géologiques :

- A l'ouest du site, (sur les communes de Malbosc, Les Vans et le nord-ouest de Banne), il s'agit de terrains formés de Gneiss et leptynites, faisant parti du socle antéstéphanien.

- A l'est du site, (sur les communes de St-Paul-Le-Jeune, de St-André-de-Cruzières et de Banne), le terrain date du Carbonifère ou du Permien (ère Primaire), il contient des schistes houillers, des marnes schisteuses, des grès et des conglomérats. Ceci explique la pédologie de cette partie du site, formée de dépôts détritiques de grès argileux.
- Au centre, (sur les communes de Banne et des Vans), la carte montre la présence d'une bande de terrains contenant des schistes et micaschistes appartenant au socle antéstéphanien.

Une faille Nord-Sud se situe à l'est de la zone d'étude. Elle sépare le terrain métamorphique siliceux du terrain calcaire.

Les grottes du mas de Baume, de La Cocalière, des Protestants et des Huguenots se situent sur terrain calcaire. Le Mas de Baume se situe sur des terrains du Crétacé inférieur (Berrassien).

## IV.2. CLIMAT

La zone étudiée est sous l'influence d'un **climat montagnard à dégradation subméditerranéenne et atlantique**, avec des pluies de l'ordre de 1200 mm et des températures annuelles moyennes comprises entre 12 et 13°C. Le rythme des précipitations est méditerranéen avec une faiblesse estivale marquée. En automne les fortes pluies sont fréquentes. Elles peuvent atteindre des hauteurs très importantes : 250 mm en 24 heures à Les Vans les 2 et 3 novembre 1989. (MANDIN, 1990). Ainsi le site bénéficie d'un climat qui se caractérise par un fort déficit hydrique estival aggravé par les vents asséchants du nord. Cette sécheresse estivale génère des **risques importants d'incendie**.

## V. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES

### V.1. LES HABITATS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS

Les inventaires ont permis d'identifier 8 habitats de l'annexe I :

- 1 habitat prioritaire
- 7 habitats d'intérêt communautaire.

Tableau 1 : Habitats de l'annexe I de la Directive Habitats

\*habitat prioritaire

LIBELLES	Code Natura 2000	Code CORINE
Falaises siliceuses catalano-languedociennes ( <i>Antirrhinion asarinae</i> )	8220	62.26
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	65.1
Prairies acides à Molinie ( <i>Junco-Molinion</i> )	6410	37.312
Landes à Genêt purgatif des Cévennes ( <i>Genista oromediterraneus</i> )	5120	31.8421
Landes sèches européennes	4030	31.2
Bois de Châtaigniers, formations dominées par <i>Castanea sativa</i>	9260	41.9
Forêts supra-méditerranéennes françaises de Chênes verts ( <i>Quercus Ilex</i> )	9340	45.321
Forêts de Pins de Salzmann * ( <i>Pinus nigra</i> subsp. <i>salzmannii</i> )	9530	42.631

## V.2. LES ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE ET LEURS HABITATS

Les prospections permettent de mentionner 13 espèces présentes et 3 espèces potentielles d'intérêt communautaire sur le site.

7 habitats au moins peuvent être rattachés aux habitats potentiels d'espèces de l'annexe II.

Tableau 2 : Espèces présentes (en gras) et potentielles de l'annexe II de la Directive Habitats

<b>Espèces</b>	<b>Code Natura 2000</b>	<b>Habitats certains (et/ou potentiels)</b>
<b>LE CASTOR d'EUROPE (<i>Castor fiber</i>)</b>	1337	Cours d'eau 24.1
<b>LE BLAGÉON (<i>Leuciscus souffia</i>)</b>	1131	
<b>LE BARBEAU MERIDIONAL (<i>Barbus meridionalis</i>)</b>	1138	
<b>L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (<i>Austropotamobius pallipes</i>)</b>	1092	Cours d'eau 24.1
<b>LA CORDULIE A CORPS FIN (<i>Oxygastra curtisii</i>)</b>	1041	
<b>LA CORDULIE SPLENDIDE (<i>Macromia splendens</i>)</b>	1036	
<b>LE LUCANE CERF VOLANT (<i>Lucanus cervus</i>)</b>	1083	Habitats forestiers 45.321 et 41.9
<b>LE GRAND CAPRICORNE (<i>Cerambyx cerdo</i>)</b>	1088	
<b>LE PETIT RHINOLOPHE (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)</b>	1303	Comme gîtes et territoires de chasse : Habitats rocheux 65.1
<b>LE GRAND RHINOLOPHE (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)</b>	1304	
<b>LE VERSPERTILION A OREILLES ECHANCREES (<i>Myotis emarginatus</i>)</b>	1321	Milieux ouverts 37.312 Landes 31.8421 et 31.2 Forêts 41.9 et 45.321
<b>LA BARBASTELLE (<i>Barbastella barbastellus</i>)</b>	1308	
<b>LE MINIOPTERE DE SCHEREIBER (<i>Miniopterus schreibersi</i>)</b>	1310	
<b>LE GRAND MURIN ET/OU LE PETIT MURIN (<i>Myotis myotis</i> / <i>Myotis blythii</i>)</b>	1324 - 1307	

## V.3. LES ESPECES DE L'ANNEXE IV DE LA DIRECTIVE HABITATS

Les espèces de l'annexe IV de la Directive nécessitent une protection stricte mais non la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Elles ne feront pas l'objet de fiches de gestion, suivi et/ou de communication.

Tableau 3 : Espèces présentes (en gras) et potentielles de l'annexe IV de la Directive

<b>LE LEZARD VERT (<i>Lacerta viridis</i>)</b>
<b>LE LEZARD DES MURAILLES (<i>Podarcis muralis</i>)</b>
<b>LA DIANE (<i>Zerynthia polyxena</i>)</b>
<b>LA MAGICIENNE DENTELEE (<i>Saga pedo</i>)</b>
<b>SPIRANTHE D'ETE (<i>Spiranthes aestivalis</i>)</b>

## VI. LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Cf. carte 1 : Habitats naturels d'intérêt communautaire

Cf. carte 2 : Objectifs de conservation et actions de gestion des habitats d'intérêt communautaire à mettre en œuvre.

Cf. carte 3 : Actions de communication et suivi des habitats d'intérêt communautaire à mettre en œuvre.

### VI.1. FALAISES SILICEUSES CATALANO-LANGUEDOCIENNES (*ANTIRRHINION ASARINAE*)

Code CORINE (CC) 62.26, Code Natura 2000 (CN) 8220

Superficie totale sur le site<sup>1</sup> : 9,8 ha

#### VI.1.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

Les falaises siliceuses subverticales présentent toujours des fissures dans lesquelles peuvent se fixer les plantes les mieux adaptées. Dès que les surfaces sont moins inclinées, elles offrent plus de point d'ancrage et constituent des milieux où les plantes d'éboulis, voire de pelouses se mêlent aux plantes rupicoles.

Ce type d'habitat occupe soit des falaises compactes et raides avec de nombreuses fissures, soit des falaises fragmentées avec des ressauts où des taches de pelouse ou de lande peuvent s'implanter, soit encore des rochers isolés (gros blocs, barres rocheuses).

Cet habitat est bien développé aux étages du Chêne vert (*Quercus ilex*) et du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et recèle une série d'espèces thermophiles presque exclusivement vivaces et s'appauvrit à l'étage du Hêtre au-dessus de 1000 m.

Parmi les espèces caractéristiques de cet habitat figurent le Muflier asaret (*Asarina procumbens*), inféodé aux roches métamorphiques acidophiles, la Doradille septentrionale (*Asplenium septentrionale*) et l'Orpin hirsute (*Sedum hirsutum*), espèces recherchant les escarpements non calcaires (MANDIN, 1990).

#### VI.1.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Cet habitat est répandu dans les basses montagnes de l'Europe sud-occidentale (France, Espagne, Portugal). Il garnit les fissures des rochers siliceux des Cévennes entre 400 et 1400 m d'altitude surtout en exposition sud (BRAUN-BLANQUET, 1952).

#### VI.1.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Sur le site, cet habitat se situe au nord-ouest du hameau Le Chambon où il surplombe le cours de l'Abeau. Ces falaises ont également été observées au-dessus du sentier de la Croix Desparquet.

Cet habitat rocheux évolue peu. Il est occupé par un cortège d'espèces végétales relativement spécialisé, peu soumis à la concurrence. Son état de conservation est donc bon.

En outre, ces falaises abritent de nombreux oiseaux dont des rapaces nichant dans les barres et escarpements.

#### VI.1.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

Habitat permanent (stabilité stationnelle). La dynamique est inexistante à l'échelle humaine.

---

<sup>1</sup> les aires des polygones situés à l'extérieur du périmètre d'études initial ne sont pas comptabilisées.

#### VI.1.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucune si ce n'est la pratique du vol libre au-dessus des aires de nidification de rapaces.

#### VI.1.6. OBJECTIFS DE GESTION

Aucune action concrète ne semble nécessaire pour conserver cet habitat.

#### VI.1.7. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

Eviter le dérangement répété des sites de nidification des rapaces.

### **VI.2. LES GROTTES NON EXPLOITEES PAR LE TOURISME**

CC 65.1, CN 8310

#### VI.2.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

Le site Natura 2000 du Bois des Bartres ne se limite pas aux nombreuses richesses biologiques visibles en surface. En effet, il faut appréhender ce site sous une troisième dimension car il possède un réseau karstique à l'est de la faille allant de Gravières à Banne. Le site est ainsi parsemé de grottes dont plusieurs renferment de nombreuses richesses.

Il s'agit de cavités souterraines naturelles pénétrables s'ouvrant en surface par un conduit proche de la verticale et dont le développement général est proche de l'horizontal.

La faune associée aux grottes comprend les chiroptères cavernicoles utilisant les grottes comme habitat ou zone de repos ou de refuge (chauves-souris figurant en annexe II de la directive Habitats : Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle, Vespertilion à oreilles échancrées).

#### VI.2.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Ce type d'habitat est situé en région karstique : massif calcaire comportant les caractères morphologiques du karst (par exemple : région calcaire de Croatie). Des canyons, dolines, vallées sèches, avens, lapiaz, grottes et cavernes y sont rencontrés. En France et dans la région Rhône-Alpes, la plupart des massifs calcaires renferment ce type d'habitat.

#### VI.2.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Plusieurs grottes ont été recensées sur le site comme habitats naturels de la Directive ; il s'agit notamment de :

- la grotte des Protestants ou Baume Bastide et la grotte des Huguenots de Brahic (commune de Les Vans)
- la grotte de la Courcalhère, l'Event de la Beume et la grotte Néolithique (commune de St-André-de-Cruzières)
- la goule de Sauvas et la grotte de Champval (commune de St Paul le Jeune)

Elles constituent toutes des habitats de Chiroptères.

#### VI.2.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

Sans objet.

Il reste probablement de nouveaux habitats de type grottes à découvrir sur le site.

#### VI.2.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Pratique trop fréquente de la spéléologie.

#### VI.2.6. OBJECTIFS DE GESTION

Maintenir l'intégrité de l'habitat.

#### VI.2.7. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

(cf. fiche SUI.hab.4)

Améliorer les connaissances de cet habitat et de la faune qui y est inféodée : inventaires complémentaires, état de conservation.

Empêcher toute exploitation touristique du milieu souterrain.

Veiller à ce que la pratique de la spéléologie soit respectueuse du milieu.

### VI.3.PRAIRIES ACIDES A MOLINIE (*JUNCO-MOLINION*)



CC 37. 312, CN 6410

Superficie sur le site : 1,8 ha

#### VI.3.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

Ce sont des prairies planitiaires à montagnardes des stations à humidité variable et à sol pauvre en nutriments (azote et phosphore). Elles sont issues d'une régime de fauchage tardif extensif ou correspondent à des stades de dégénérescence de tourbières drainées.

Parmi ses espèces caractéristiques, nous trouvons : *Viola persiciflora*, *V. palustris*, *Galium uliginosum*, *Cirsium dissectum*, *Crepis paludosa*, *Luzula multiflora*, *Juncus conglomeratus*, *Ophioglossum vulgatum*, *Inula britannica*, *Lotus uliginosus*, *Dianthus deltoides*, *Potentilla erecta*, *P. anglica*, *Carex pallescens*.

#### VI.3.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Cet habitat est présent un peu partout en Europe, dans les régions non méditerranéennes, relativement bien arrosées et sur sol acide.

#### VI.3.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Sur la zone d'étude, il est donc en limite de répartition puisqu'il se trouve sur une zone de transition entre les influences méditerranéennes et atlantiques.

Ces zones existent probablement depuis la création du fossé qui sert à l'irrigation des jardins aux alentours. Avant la création de ce fossé, ce milieu devait être plus marécageux, plus tourbeux et devait s'apparenter à des tourbières (les *Drosera* sont des reliques de ce qui devait y avoir avant). Les prairies à Molinies présentes sur le site, dont la plus remarquable et la plus typique se trouve près de l'*Habitarelle* à 232 m d'altitude (commune de Malbosc), s'apparentent au *Molinion* subatlantique, décrit par BILLY (1988). Il s'agit d'un type de prairie à Molinie de basse altitude, pauvre en espèces et dépourvue des plus montagnardes. Parmi les plus caractéristiques, il peut y être rencontré le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), la Tormentille (*Potentilla erecta*), le Lotier des fanges (*Lotus pedunculatus*) et la Succise (*Succisa pratensis*).

Sur le site, au niveau de « l'Habitarelle », l'habitat est dans un bon état de conservation. Au niveau des « Bartrasses », la prairie est dans un état de conservation moyen.

#### VI.3.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

Il s'agit d'un habitat résultant d'une dégradation de zone tourbeuse et qui peut par la suite se combler si le pâturage ou une fauche régulière n'est pas maintenue. La prairie à Molinie pourra évoluer par la suite en une lande à Callune (*Calluna vulgaris*) ou à Genêt à balai (*Cytisus scoparius*).

#### VI.3.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Menaces de fermeture du milieu (s'il n'est plus entretenu par la fauche).

La mise en culture des terrains serait destructrice pour l'habitat, de même que toute nouvelle construction ou drainage.

#### VI.3.6. OBJECTIFS DE GESTION

Veiller à ce que le milieu ne se ferme pas complètement (par la colonisation d'espèces concurrentes comme l'Aulne, la Bourdaine, le Frêne) et à protéger les espèces remarquables (*Drosera rotundifolia*).

#### VI.3.7. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

(cf. fiche G.hab.4 et SUI.hab.3)

Fauche deux fois par an.

Maintien du réseau hydrographique existant.

Inventaires complémentaires des prairies, relevés phytosociologiques, cartographie.

## VI.4. LANDES A GENET PURGATIF (*CYTISUS OROMEDITERRANEUS*) DES CEVENNES



CC 31.8421, CN 5120

Superficie sur le site :150,73 ha (en mosaïque avec les landes sèches européennes : 16,5 ha)

### VI.4.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

Formation croissant sur les pentes, crêtes et escarpements rocheux secs et bien exposés (station dite primaire), mais aussi colonisant les sols plus riches (conséquence de la déprise ; station dite secondaire).

Le Genêt purgatif est une plante héliothermophile qui forme des landes pauvres en espèces herbacées. Il possède de fortes racines lui permettant de s'accommoder des sols peu profonds et rocheux sur des pentes raides et ravinées. Cette lande est caractérisée par une puissante extension naturelle. Dans les zones en pente, elle stabilise le terrain. Dans les autres zones, elle entre en compétition avec d'autres formations comme les calamagrostidaies et les festucaies.

Sur les zones les moins fermées, il peut y apparaître la Jasionne de montagne (*Jasione montana*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), le Genêt poilu (*Genista pilosa*) ou encore l'Allouchier (*Sorbus aria*).

### VI.4.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Ce type de lande se rencontre en France, Espagne et Portugal. Il a une distribution générale méditerranéenne, montagnarde occidentale sur sol siliceux. En France, cet habitat est essentiellement présent sur l'ensemble du Massif Central, en dehors du Limousin, et sur la moitié orientale des Pyrénées.

### VI.4.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Dans le site, cet habitat occupe des surfaces non négligeables sur les pentes arides des serres (au niveau de la Serre de Barre, du Font de l'Aille, Sommet de la Fage, Croix Desparquet), notamment dans le haut des pentes.

Il se développe également là où le pâturage est abandonné (conséquence de la déprise), mais il le tolère aussi puisque les agriculteurs ont souvent recours à l'arrachage ou au gyrobroyage pour l'éliminer. Il peut occuper des surfaces importantes et est capable de se renouveler.

Sur le site, la plupart de ces landes forment un milieu inaccessible, fermé.

Cet habitat a souvent une valeur patrimoniale faible en raison de sa banalisation sur le site (landes secondaires, non concernée par la Directive Habitats). Les landes à Genêt purgatif se développant sur les abrupts rocheux exposés au sud et présentant une végétation chétive, sont les plus intéressantes (landes primaires, relèvent de la Directive Habitats).

#### VI.4.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

Cet habitat ne connaît pas d'évolution notable (stations primaires). Mais il peut aussi, dans les stations secondaires, être progressivement envahi d'espèces ligneuses telles l'Allouchier (*Sorbus aria*) ou le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) et évoluer progressivement vers une lande arborée puis vers la forêt. Notons que les incendies se répandent volontiers dans cet habitat, relançant alors la dynamique en cours.

#### VI.4.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Un feu pastoral mal contrôlé sur des terrains en pente peut avoir des conséquences néfastes sur l'érosion des sols.

Le reboisement artificiel et le boisement spontané sont à éviter dans ces milieux.

#### VI.4.6. OBJECTIFS DE GESTION

La conservation de cet habitat ne pose pas beaucoup de problème à moyen terme, compte tenu de sa relative stabilité. Elle doit cependant s'inscrire dans une conservation globale des différents milieux adjacents les plus représentés de la zone d'étude (chênaies vertes, châtaigneraies, pinèdes, prairies mésophiles). Il peut ainsi être envisager une rotation de ces habitats en harmonie avec les activités humaines (pastoralisme, sylviculture, etc).

#### VI.4.7. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

(cf. fiche G.hab.3 et SUI.hab 5)

Nécessité de maintenir une pression forte, via le pâturage (ovin ou bovin très extensif) ou via le gyrobroyage afin de maintenir l'ouverture de l'habitat facilement colonisé par les ligneux.

Proscrire tout reboisement et toute création des pistes forestières quand la pente est très forte.

Réaliser des inventaires entomologiques et ornithologiques.

Ces considérations ne distinguant pas les stations primaires des secondaires, il est souhaitable de réaliser ultérieurement une cartographie plus poussée mettant en évidence les deux types.

### VI.5. LANDES SECHES EUROPEENNES



CC 31.2, CN 4030

Superficie sur le site : 46,56 ha (en mosaïque avec les landes à Genêt purgatif sur 16,5 ha)

#### VI.5.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

Ces landes regroupent plusieurs types de formations mésophiles ou xérophiles sur sols siliceux, podzolisés, des climats atlantiques et subatlantiques, en plaines et basses montagnes de l'Europe occidentale, centrale et septentrionale.

La lande à Callune et Genêt poilu, assez présente sur le site s'installe sur les parties sommitales et subit les influences du vent donnant à sa végétation un port couché.

Elles sont pauvres en espèces végétales et prospèrent sur les croupes et les pentes souvent fortes des massifs cristallins entaillés par les ravins. L'absence de Genêt des anglais (*Genista anglica*) indique que, sur le site, nous sommes en présence de la forme sèche de ce type de landes (BILLY, 1988). En revanche, il peut fréquemment y être rencontré le Genêt poilu (*Genista pilosa*) ou la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) pour ce qui est des espèces herbacées.

#### VI.5.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

En Europe, on trouve de ce type d'habitat en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

En France, ces landes sont présentes dans le Massif Central, les Pyrénées et le sud-ouest des Alpes. Elles occupent généralement l'étage du Hêtre (*Fagus sylvatica*).

#### VI.5.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Sur le site, elles sont donc en limite altitudinale. Elles se trouvent essentiellement sur le Sommet du Font de l'Aille et le Serre de Barre où elles sont parfois en mélange avec la lande à Genêt purgatif.

Cet habitat est favorisé par les incendies et le pâturage extensif. Son état de conservation est bon même s'il est parfois en mélange avec la lande à Genêt purgatif.

#### VI.5.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

Ces landes semblent assez stables sur les sommets, ce blocage de la dynamique étant due en partie à l'action du vent et à une certaine altération du sol par la Callune limitant l'installation des arbres.

#### VI.5.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aucun risque identifié.

#### VI.5.6. OBJECTIFS DE GESTION

Gestion conservatoire lorsque cet habitat stabilise le terrain et lorsqu'il présente les formations les plus intéressantes.

#### VI.5.7. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

(cf. fiche G.hab.3 et SUI hab 5)

Nécessité de maintenir une pression forte, via le pâturage ou via le gyrobroyage afin de maintenir l'ouverture de l'habitat facilement colonisé par les ligneux.

La fauche est conseillée pour l'entretien des landes à Callune sur des pieds de moins de 10 ans.

Sur les zones dominées par la Callune et la Myrtille, non mécanisables ou sur lesquelles le broyage est impossible (âge avancé des tiges), on peut éventuellement envisagé exceptionnellement l'utilisation de feux courants, selon les dispositions prévues par les arrêtés

préfectoraux qui concernent le feu pastoral. Cela améliorera rapidement l'appétence de ces zones pour le pâturage et donc la maîtrise des ligneux par les herbivores.

## **VI.6. CHATAIGNERAIES CEVENOLES SUPRAMEDITERRANEENNES (DOMINEES PAR *CASTANEA SATIVA*)**

CC 41.9, CN 9260

Superficie sur le site : 134,50 ha

### VI.6.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

Ce type d'habitat se rencontre dans les Cévennes de 400 à 600 m en ubac et de 500 à 800 m en adret ; très répandu dans les Cévennes méridionales. Il s'installe sur granite, schistes, grès, plus rarement sur calcaires et dolomies, en position de versants, de replats ou de fonds de vallons. Sa litière est peu épaisse, avec des feuilles de Châtaigniers entières se décomposant assez rapidement.

Voici quelques espèces que l'on rencontre dans les sous-bois d'anciens vergers de châtaignier à l'étage supraméditerranéen : le Solidage verge d'or (*Solidago virgaurea*), le Sceau-de-Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*), l'Epervière des murs (*Hieracium murorum*), l'Epervière de Savoie (*Hieracium sabaudum*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), le Pâturin des bois (*Poa nemoralis*), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), ou encore l'Allouchier (*Sorbus aria*).

### VI.6.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Le fait que les châtaigneraies actuelles de l'Europe occidentale soient indigènes est encore de nos jours discuté. Cependant l'espèce *Castanea sativa* a une répartition subméditerranéenne sur l'ensemble du bassin méditerranéen. Elle recherche les sols siliceux de préférence entre 350 et 800 m d'altitude du Portugal à la Turquie mais des populations existent plus au nord, notamment dans le Bassin Parisien ou en Allemagne ; celles-ci, souvent en mélange, ont été réellement introduites.

### VI.6.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

L'espèce a été répandue au-delà de son aire écologique dans les zones les plus sèches d'un côté et les plus montagnardes de l'autre. L'abandon de la culture du Châtaignier a favorisé la progression de l'encre du Châtaignier et du chancre qui ont touché beaucoup d'arbres, les populations les moins viables étant en dehors de l'aire écologique.

A l'heure actuelle, le Châtaignier reprend un peu le dessus sur les maladies mais l'abandon a diversifié les formes de châtaigneraies : certaines s'embroussaillent ou sont envahies par le Pin maritime, d'autres se transforment en taillis, une minorité étant encore exploitée.

Sur le site, la châtaigneraie occupe des surfaces non négligeables et se trouve en grande partie dans son aire écologique (autour de la Serre de Barre, au niveau de « Le Nicolas », « Peyre Grosse »).

Les châtaigneraies du site sont dans un état de conservation moyen.

### VI.6.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

Dynamique de la végétation allant à long terme vers les chênaies ou stable si l'on se trouve dans l'aire écologique de l'espèce (phénomène encore mal connu).

#### VI.6.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Elles sont menacées par diverses maladies, notamment l'encre (champignon de faiblesse) que favorise l'abandon des peuplements.

Menaces aussi par les feux pastoraux répétés et les incendies.

#### VI.6.6. OBJECTIFS DE GESTION

Sur le site, il convient avant tout de réaliser un état des lieux de l'habitat afin de fixer des objectifs de gestion réalisables et adaptés.

La perspective la plus raisonnable est de laisser les populations situées en dehors de l'aire écologique de l'espèce évoluer naturellement, soit vers la chênaie verte, la chênaie blanche ou la pinède dans les zones les plus sèches ou les plus basses soit vers la hêtraie dans les zones montagnardes, ou bien chercher à valoriser ces parcelles de façon différentes (pâturage, exploitation du bois,...) en laissant d'autres essences s'installer. Le maintien de ces populations demanderait de toute façon un effort bien plus considérable de la part des exploitants que sur les zones favorables à l'espèce.

La châtaigneraie pourra être conservée à des altitudes comprises entre 350 et 800 m, de préférence sur les versants nord et sur schiste, éventuellement sur gneiss ; ceci correspond à l'aire écologique de l'espèce et recouvre à peu près l'étage supraméditerranéen. Les populations sur granit auront tendance en effet à moyen ou à long terme à évoluer vers la chênaie pubescente. Le Chêne pubescent a été en grande partie éradiquée dans les Cévennes mais contribue à diversifier les habitats forestiers.

#### VI.6.7. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

(cf. fiches G.hab.2 et SUI.hab.2)

Etat des lieux des châtaigneraies : cartographie, zonation propriétés, pratiques culturelles.

Entretien et restauration des terrasses.

Entretien des vergers, des châtaigneraies et de leurs sous-bois (pâturage, débroussaillage).

Pas de reboisements en espèces allochtones.

### **VI.7. FORETS SUPRAMEDITERRANEENNES FRANÇAISES DE CHENES VERTS (*QUERCUS ILEX*)**

CC 45. 321, CN 9340

Superficie sur le site : 50 ha

#### VI.7.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

La chênaie verte supraméditerranéenne occupe les versants les plus chauds et les plus secs des Cévennes au-dessus de 300 m, souvent en exposition sud. Elle peut parfois s'élever davantage en altitude quand elle se trouve en haut de versant, le milieu étant plus sec. C'est ainsi qu'il peut parfois y avoir des inversions d'altitude entre châtaigneraie et chênaie verte liées au gradient d'humidité, les fonds de vallons étant plus humides et donc plus favorables au Châtaignier d'Europe.

C'est une chênaie verte dont le cortège d'espèces méditerranéennes est réduit. Ces dernières cèdent la place à des arbustes et des arbres d'Europe moyenne tel que l'Allouchier (*Sorbus aria*), le Houx (*Ilex aquifolium*) ou encore le Solidage verge d'or (*Solidago virgaurea*).

#### VI.7.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Ce type de végétation peut se trouver dans les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées, dans les montagnes sèches siliceuses. Dans les Pyrénées, le Chêne vert (*Quercus ilex*), espèce dominante, est représenté par la forme *rotundifolia*, que certains auteurs élèvent au rang d'espèce. Cet habitat occupe des régions où les précipitations dépassent 1400 mm par an avec des hivers peu rigoureux (BRAUN-BLANQUET, 1952). Cela correspond au climat méditerranéen humide au sens d'Emberger.

#### VI.7.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Il occupe des surfaces non négligeables sur la zone d'étude. Il se trouve en habitat pur de part et d'autre du Vallat des Fontaines, au niveau de la Cham de Malbosquet, en mélange avec le châtaignier en limite nord du site au sud de Gravières.

La chênaie s'observe généralement sous forme de taillis à cause des différentes coupes dont elle a fait l'objet au cours des siècles pour le bois de chauffe. La chênaie verte sous forme de futaie, avec de grands arbres, serait à rechercher sur le site.

Elle est dans un bon état de conservation ici.

#### VI.7.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

C'est un habitat qui se maintient et qui tend même à gagner du terrain sur les vergers de châtaigniers abandonnés situés sur les faciès les plus secs et, en conséquence, en dehors de l'aire écologique de ce dernier.

#### VI.7.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Les incendies constituent la principale menace de destruction de ces forêts.

L'abattage de vieux arbres est à éviter car ces milieux sont des habitats d'espèces (coléoptères notamment).

#### VI.7.6. OBJECTIFS DE GESTION

Protection contre les incendies.

Favoriser leur évolution vers des formations « matures » et les ouvrir aux promeneurs.

#### VI.7.7. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

(cf. fiche G.hab.5)

Sur les chênaies vertes à proximité des villages et hameaux :

- favoriser les futaies aux taillis (promenades),
- ne pas réaliser de coupes rases lors des coupes de taillis : laisser des pieds de chêne de qualité,
- laisser en place le bois mort pour maintenir une nécromasse suffisante (biotope de nombreuses mousses, champignons, lichens, insectes etc.)

## VI.8. FORETS DE PINS DE SALZMANN (*PINUS NIGRA* SUBSP. *SALZMANNI*)

CC 42.631, CN 9530

Superficie sur le site : 74 ha

### VI.8.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'HABITAT

Ce type d'habitat se rencontre dans les Cévennes siliceuses entre 200 et 600 m à toutes les expositions sur schistes, gneiss et grès. Ses litières sont souvent épaisses avec un horizon de matière organique.

Les pinèdes à Pin de Salzmänn sont souvent claires avec en sous-bois un matorral dense constitué d'espèces telles que l'Adénocarpe (*Adenocarpus complicatus*), la Bruyère arborescente (*Erica arborea*), le Ciste à feuilles de Sauge (*Cistus salviifolius*) ou encore l'Arbousier (*Arbutus unedo*) et, parmi les herbacées, la Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) ou la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*).

En France, le Pin de Salzmänn peut être confondu avec 2 autres sous-espèces de Pin noir : le Pin Laricio de Corse et le Pin noir d'Autriche. Pratiquement, il est très difficile de se prononcer avec certitude dès que les arbres dépassent une certaine hauteur. De plus, dans les zones où deux sous-espèces sont présentes, l'apparition d'hybrides rend la détermination encore plus hasardeuse.

### VI.8.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Les pinèdes à Pin de Salzmänn sont présentes en Espagne : dans les Pyrénées, au niveau des monts Ibériques septentrionaux, de la sierra de Gedos, de la serrania de Cuenca, de Maestrazgo, des sierras de Cazorla, de Segura et Alcaraz, à la périphérie calcaire de la Sierra Nevada.

En France, il a une distribution morcelée et dispersée : 5 stations sont reconnues ne dépassant pas 3000 hectares de superficie chacune. Le peuplement le plus connu est situé à St-Guihem-le-Désert (Hérault) où il s'étend sur 2000 hectares environ.

### VI.8.3. ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE

Dans les Cévennes vivaroises, le Pin de Salzmänn est présent aux environs de Malbosc, de Bordezac, de Saint-Paul-le-Jeune et de Bessèges.

La population la plus importante en superficie sur le site se situe dans le Bois d'Abeau, à l'est du village de Malbosc. Les peuplements purs de Pin de Salzmänn sont essentiellement localisés dans ce Bois et dans la vallée de la Ganière. En dehors de ces secteurs, on assiste le plus souvent à un envahissement des pinèdes par les landes à Ericacées (Bruyère cendrée, Callune) (DENELLE, 1982).

Le site constitue pour cet habitat sa limite nord de répartition et l'état de conservation est moyen.

### VI.8.4. DYNAMIQUE NATURELLE DE L'HABITAT

Les forêts de Pins de Salzmänn sont en déclin, retirées dans des milieux difficiles. Il est important de les conserver aussi bien pour leur caractère patrimonial, culturel que pour favoriser la biodiversité.

#### VI.8.5. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT SUR LE SITE

L'incendie catastrophique de 1974 a perturbé voire anéanti plus de la moitié des peuplements.

L'introduction et l'extension du Pin maritime est néfaste pour ces milieux (concurrence du Pin maritime qui se régénère mieux).

Les plantations à proximité du Pin Laricio entraînent des hybridations et donc une perte du patrimoine génétique.

#### VI.8.6. OBJECTIFS DE GESTION

Limiter la colonisation de toute espèce concurrente du Pin de Salzmann. Tenter d'effacer les risques d'hybridation en éliminant à long terme les Pins noirs introduits et, progressivement, tous les pins « jeunes » à proximité (car sans doute hybridés).

Acquérir de nouvelles connaissances sur le Pin de Salzmann.

#### VI.8.7. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT

(cf. fiches G.hab.1.1, G.hab.1.2, SUI.hab.1.1, SUI.hab.1.2, SUI.hab.1.3, COM.3)

Etudes sur l'historique du Pin de Salzmann.

Etudes génétiques sur les peuplements existants.

Etudes fines sur la dynamique de la végétation et des populations de Pins de Salzmann.

Etudes sur les taux d'hybridation, les distances-seuil.

Eliminer à long terme les Pins noirs introduits et ne replanter que du Pin de Salzmann local.

Intervenir sur le Pin maritime avant qu'il ne fructifie autour des îlots identifiés de Pin de Salzmann.

Actions d'information et de sensibilisation pour sa conservation auprès des propriétaires forestiers, des pépiniéristes.

## VII. BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Habitats	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Pinède méditerranéenne de Pins noirs endémiques à Pins de Salzmann	Prioritaire	4,92% 74 ha	A	A	C	B	A
Landes sèches européennes	Communautaire	3,1% 46,5 ha	B	B	B	A	B
Prairie acide à Molinie	Communautaire	0,12 % 1,8 ha	B	A	B et C	A	B
Landes à Genêt purgatif des Cévennes	Communautaire	10 % 150,73 ha	A	B	B	A	B
Bois de Châtaigniers	Communautaire	8,95% 134,5 ha	B	A	C	A	A
Forêt supraméditerranéenne de Chêne vert	Communautaire	3,32% 50 ha	A	C	B	A	C
Falaises siliceuses catalano-languedociennes	Communautaire	0,65% 9,8ha	B	B	B	C	C
Grottes non exploitées par le tourisme	Communautaire	3 grottes	A	A	B	C	A

**(1) statut européen** : « prioritaire » : habitat d'intérêt communautaire prioritaire  
« communautaire » : habitat d'intérêt communautaire

**(2) % de couverture sur le site** : estimation du pourcentage de couverture de chaque habitat par rapport à la superficie du site initial (site sans extension 1504 ha)

**(3) degré de représentativité de l'habitat sur le site** : cela indique si l'habitat dispose de toutes les caractéristiques phytosociologiques qui le décrivent ou si son cortège floristique est appauvri. Cette notion donne une mesure de la spécificité de chaque habitat. A : représentativité excellente ; B : représentativité bonne ; C : représentativité significative ; D : représentativité non significative.

**(4) Vulnérabilité** : A : forte vulnérabilité ; B : vulnérabilité moyenne ; C : faible vulnérabilité.

**(5) Degré de conservation** : A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite.

**(6) Possibilité de restauration** : A : restauration facile ; B : restauration possible avec un effort moyen ; C : restauration difficile ou impossible.

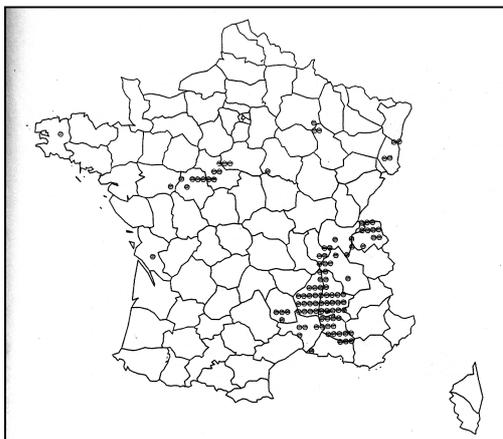
**(7) Priorité d'actions** : déduite de toutes les colonnes précédentes. A : intervention urgente ; B : intervention moyennement urgente ; C : intervention à prévoir ultérieurement ou ne rien faire.

## VIII. LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Cf. carte 4 : Faune d'intérêt communautaire inféodée aux cours d'eau

### VIII.1. LE CASTOR D'EUROPE (*CASTOR FIBER*)

Code Natura 2000 : 1337



Statuts de protection et degrés de menace :

<b>Directive Habitats</b>	<b>Convention de Berne</b>	<b>Protection Nationale</b>	<b>Liste rouge nationale</b>
Annexes II et IV	Annexe III	oui	A surveiller

#### VIII.1.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Mammifères, Rongeurs, Castoridés

Le Castor d'Europe est le plus gros rongeur européen. Sa fourrure est brune et rousse, sa queue aplatie de 30 cm de long sur 15 cm de large lui sert de « gouvernail » quand il nage et de point d'appui lorsqu'il ronge un arbre.

Le Castor mesure de 75 à 100 cm et pèse de 15 à 35 kg.

Les castors vivent en groupes familiaux sur les rives boisées des lacs et des rivières. Ils restent à proximité de l'eau. Ils vivent dans des terriers huttes, aménagés autour d'un arbre abattu ou d'un enchevêtrement de racines sur les rives. L'entrée d'un gîte est immergée dans les berges des cours d'eau.

L'accouplement a lieu au début du printemps dans l'eau ; la gestation dure de 60 à 128 jours. Il a une portée par an de 2 à 4 jeunes.

Le Castor est essentiellement végétarien. Il se nourrit de plantes aquatiques en été, et de l'écorce des arbres de l'automne au printemps.

#### VIII.1.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

En Europe, cette espèce est présente dans les vallées du Rhône et de l'Elbe, Scandinavie et nord de l'URSS.

En France, on la trouve surtout dans la vallée du Rhône. Elle a été réintroduite en Loire, Bretagne, Rhin et Moselle.

Au niveau régional, l'Ardèche est un département privilégié pour sa population de castors. Ce rongeur est présent sur tous les cours d'eau de Basse-Ardèche et des Cévennes. Il remonte l'Eyrieux très haut jusqu'à son confluent avec l'Elysse, et peut se trouver également dans le Haut-Vivarais où il colonise le Doux.

#### VIII.1.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Le Castor est présent sur toutes les parties sauvages des bords de la Ganière dans le site. Ce cours d'eau constitue donc un habitat de cette espèce.

La qualité physico-chimique des eaux de la Ganière est bonne ; il faut veiller à la maintenir dans cet état.

#### VIII.1.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont généralement liées à l'artificialisation des cours d'eau, le cloisonnement des populations (barrage, urbanisation), et dans une moindre mesure la lutte contre d'autres rongeurs aquatiques.

Le développement d'espèces végétales exotiques, telle la Renouée du Japon sur le bord des cours d'eau affecte les potentialités alimentaires du castor.

La suppression des boisements dans les lits mineurs pour favoriser la circulation de l'eau ainsi que le déboisement des berges pour assurer des servitudes ou implanter des cultures affectent les potentialités alimentaires et accélèrent le courant (facteur limitant).

Le camping sauvage, les feux de camp peuvent limiter l'accès des castors à certaines parties des berges.

Sur le site, menaces par la baignade, les orpailleurs et la traversée des 4x4 dans les cours d'eau.

#### VIII.1.5. OBJECTIFS DE GESTION

L'espèce est bien présente sur le site, il faut la maintenir par protection de son habitat.

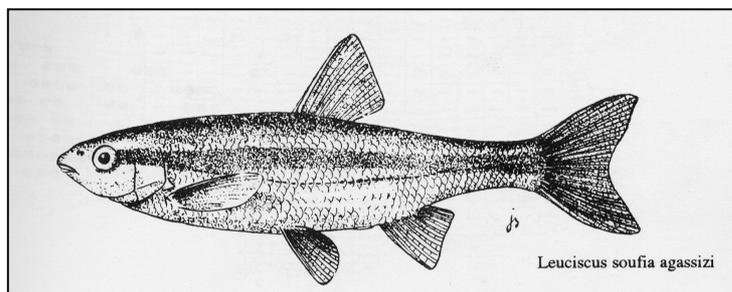
#### VIII.1.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche G.esp.1 et COM 3)

- Diagnostic de la ripisylve.
- Limiter le développement d'espèces exotiques envahissantes.
- Eviter la suppression des boisements dans le lit mineur et les déboisements des berges.
- Réaliser des rajeunissements de la ripisylve.
- Sensibilisation des usagers des cours d'eau pour éviter le dérangement des populations : maîtriser la « surfréquentation » et éduquer le public.
- Proscrire les traversées des rivières par les véhicules à moteur.
- Sensibilisation sur le Castor lors de « sorties nature ».

## VIII.2.LE BLAGEON (*LEUCISCUS SOUFIA AGASSIZI*)

Code Natura 2000 : 1131



Statuts de protection et degrés de menace :

<b>Directive Habitats</b>	<b>Convention de Berne</b>	<b>Liste rouge nationale</b>
Annexe II	Annexe III	Espèce rare

### VIII.2.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Poissons, Ordre des Cypriniformes, Famille des Cyprinidés.

Il a un corps fusiforme, allongé ; une tête conique et le museau arrondi. Sa pigmentation est très accentuée, son dos brun à reflets gris. Il a une bande marquée sur les flancs.

La taille des mâles adultes varie de 90 à 120 mm, les femelles sont plus grandes : 150-160 mm.

Il vit en petits groupes, généralement au fond de l'eau. Il se nourrit d'invertébrés aquatiques et insectes adultes aériens capturés à la surface de l'eau ainsi que du plancton et des algues.

Son biotope est constitué par des eaux claires et courantes avec un substrat pierreux ou graveleux, et correspond à la zone à ombre. Elle remplace l'Ombre commun (*Thymallus thymallus*) sur les rivières méditerranéennes.

Elle peut survivre dans des secteurs subissant des étiages sévères mais où la qualité et la température de l'eau restent bonne et fraîche. Cette espèce supporte tout de même des pics de température élevés et demeure moins sensible que les autres espèces aux phénomènes de mise en suspension des matériaux.

La reproduction a lieu de fin mars à début mai. Les femelles pondent une seule fois, en juin, sur des graviers, dans des eaux à fort courant.

### VIII.2.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Cette espèce est présente en Suisse, en Autriche et au nord-ouest de l'ex-Yougoslavie. L'espèce est en régression en Europe.

Elle est endémique du « bassin du Rhône » (Rhin et fleuves côtiers de l'est méditerranéen) est caractéristique des zones intermédiaires.

L'espèce est encore abondante dans la basse-Ardèche, mais peu abondante sur la basse-Ardèche et le Rhône.

### VIII.2.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Sur le site, le Blageon est abondant sur tout le cours de la Ganière. Ce cours d'eau constitue donc un habitat de cette espèce.

La qualité physico-chimique des eaux de la Ganière est bonne, il faut veiller à la maintenir dans cet état.

#### VIII.2.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Les alevins sont sensibles aux exondations qui font suite aux lâchers d'eau (colonisation des zones de battement).

La principale menace qui pèse sur l'espèce provient du risque d'introgression et d'hybridation entre les différentes sous-espèces représentées sur le bassin (perte de l'individualité et de ses caractéristiques irrémédiables).

#### VIII.2.5. OBJECTIFS DE GESTION

L'espèce est bien présente sur le site ; il faut la maintenir par protection de son habitat.

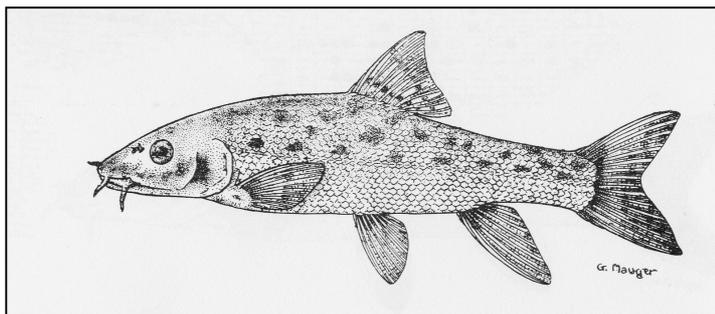
#### VIII.2.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche SUI.esp.2 et COM 3)

- Diagnostic et suivi de la qualité des eaux de la rivière.
- Evaluations quantitatives des populations en place.
- Suivi du régime hydrique de la rivière.
- Sensibilisation des usagers des cours d'eau pour éviter le dérangement des populations
- Sensibilisation sur le Blageon lors de « sorties nature ».

### VIII.3. LE BARBEAU MERIDIONAL OU « DURGAN » (*BARBUS MERIDIONALIS*)

Code Natura 2000 : 1138



Statuts de protection et degrés de menace :

<b>Directive Habitats</b>	<b>Convention de Berne</b>	<b>Protection Nationale</b>	<b>Liste rouge nationale</b>
Annexes II et V	Annexe III	oui	Espèce rare

### VIII.3.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Poissons ostéichthyens, Ordre des Cypriniformes, Famille des Cyprinidés.

Le corps est allongé, le dos légèrement bombé est gris-brun, les flancs jaunâtres et le ventre blanc. Le dos, les flancs et les nageoires portent de petites tâches sombres. La tête est longue, la bouche infère est bordée d'épaisses lèvres charnues. Sa taille est de 20 à 40 cm.

Le Barbeau méridional fréquente les cours d'eau avec eaux claires et oxygénées. Il vit au fond de l'eau, sur des substrats fermes. Il est caractéristique des cours d'eau méditerranéens pérennes. Il peut survivre dans des secteurs subissant des étiages sévères mais où la qualité et la température de l'eau restent bonne et fraîche.

La fraie se déroule en mai-juin sur les bancs de graviers. La ponte a lieu en eau peu profonde, sur des bancs de gravier.

Le poisson vit en bancs, avec une préférence pour les cours d'eau rapides.

Il s'alimente de petits animaux benthiques (vers, larves d'insectes, mollusques), frai de poisson. Les alevins consomment également des végétaux

### VIII.3.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

En Europe, cette espèce est présente dans le Nord de la péninsule ibérique, le Sud de la France, le Nord et le centre de l'Italie, le bassin du Danube.

En France, on la trouve essentiellement dans le sud-est de la France, la limite nord de répartition se situant au voisinage de l'Ay et la Valaure.

Cette espèce rarissime et endémique du bassin méditerranéen possède des populations remarquables en Ardèche et en fait un département d'intérêt majeur pour l'espèce et pour sa conservation.

### VIII.3.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Le Barbeau méridional est présent sur les cours de l'Abeau et de la Ganière. Il est relativement peu présent en comparaison avec le Blageon.

La Ganière et l'Abeau constituent donc des habitats de cette espèce.

La qualité physico-chimique des eaux de ces deux rivières est bonne. Il faut veiller à la maintenir dans cet état.

### VIII.3.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

L'espèce est sensible aux dérangements et piétinements (baignade, traversée des cours d'eau par les 4x4, orpaillage) pendant la période d'étiage estival : période de reproduction sur les frayères.

L'espèce est très sensible au processus d'érosion des matériaux alluvionnaires qu'ils soient provoqués par des extractions ou des bouleversements ; en effet, il s'agit là de son support de reproduction et de nourrissage. Ainsi la disparition de ce support entraîne la perte d'autant de milieux favorables à sa reproduction et donc influe directement sur la densité, la présence et la survie de l'espèce.

Les captages constituent une réelle menace pour cette espèce au niveau des petits cours d'eau intermittents transformant l'assèchement partiels en assèchement total (cf. en amont de l'Abeau).

### VIII.3.5. OBJECTIFS DE GESTION

L'espèce est bien présente sur le site, il faut la maintenir par protection de son habitat.

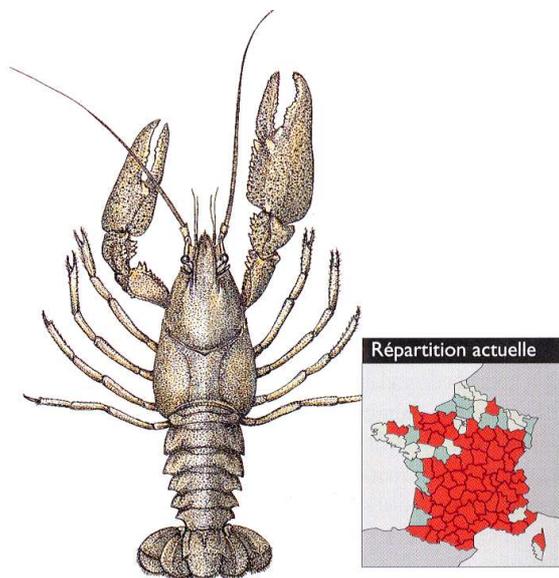
### VIII.3.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche SUI.esp.1 et COM 3)

- Diagnostic et suivi de la qualité des eaux de la rivière.
- Evaluations quantitatives des populations en place.
- Suivi du régime hydrique de la rivière.
- Sensibilisation des usagers des cours d'eau pour éviter le dérangement des populations : éduquer le public.
- Proscrire les traversées des rivières par les véhicules à moteur.
- Sensibilisation sur le Barbeau lors de « sorties nature ».

### VIII.4. L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (*AUSTROPOTAMOBIVS PALLIPES*)

Code Natura 2000 : 1092



Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Protection Nationale</i>	<i>Liste rouge nationale</i>
Annexe II et V	Annexe III	Arrêté du 21/07/83	Espèce vulnérable

#### VIII.4.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Classe des Crustacés, Ordre des Décapodes, Famille des Astacidées.

Elle a un aspect général rappelant celui d'un petit homard avec un corps segmenté, allongé et aplati latéralement. L'abdomen se termine par une queue aplatie en éventail, le telson. Elle possède cinq paires de pattes thoraciques, dont les trois premières sont terminées par des pinces, et cinq paires de pattes abdominales marcheuses. Elle a une coloration vert-bronze à gris et une face ventrale pâle, notamment au niveau des pinces.

Elle vit dans les ruisseaux aux eaux limpides, fraîches et bien oxygénées, à courant rapide, avec du gravier et du sable. Les sous-berges avec racines font parties de son habitat.

Son activité est nocturne. Sa croissance nécessite des mues qui se succèdent durant toute sa vie.

L'espèce est omnivore, elle se nourrit de végétaux principalement, mais aussi de petits crustacés, de larves d'insectes et de mollusques.

La reproduction a lieu d'octobre à novembre (elle nécessite une température basse des eaux). Les œufs sont fixés sous la queue de la femelle. L'éclosion a lieu entre mai et juin.

#### VIII.4.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Elle est largement répandue sur l'ensemble de l'Europe occidentale. Les peuplements sont en régression. Elle est surtout présente en France et en Grande-Bretagne.

En France, il s'agit de l'espèce d'écrevisse la plus répandue. Elle s'observe notamment dans la moitié sud, en plaine et en montagne.

#### VIII.4.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Elle serait présente sur les cours du Ravin de Combe longue (affluent de la Ganière) et du ruisseau de la Doue. La Combe longue et la Doue constituent donc des habitats de cette espèce.

La qualité physico-chimique des eaux de ces deux ruisseaux est bonne. Il faut veiller à la maintenir dans cet état.

#### VIII.4.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Cette espèce est très sensible à la modification de son habitat (destabilisation) ainsi qu'à l'ouverture du milieu qu'elle fréquente (traitement de la végétation).

La mise en suspension des matières minérales et organiques, l'eutrophisation, l'augmentation de la température de l'eau sont autant de facteurs qui entraînent des déséquilibres biologiques chez cette espèce et qui favorisent le développement de diverses pathologies. Les plus connues et les plus dangereuses d'entre elles étant la peste astacine ou aphanomycose (par un champignon *Aphanomyces astaci*) et la maladie de la porcelaine (par un parasite *Thelohania contejeani*).

De début juin à mi-septembre (période de fréquentation touristique), les larves sont très sensibles : elles peuvent être aisément piétinées lors de l'émancipation et la dispersion dans le milieu.

Les adultes sont très vulnérables en période de mues.

L'introduction d'espèces concurrentes de décapodes (espèces allochtones) beaucoup moins exigeantes vis-à-vis de la qualité du milieu peut entraîner rapidement une disparition complète de l'Ecrevisse à pattes blanches sur de vastes zones.

#### VIII.4.5. OBJECTIFS DE GESTION

Maintenir cette espèce où elle est présente. Permettre son expansion sur l'ensemble du site par la bonne gestion de son biotope.

#### VIII.4.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche SUI.esp.3 et COM 3)

- Diagnostic et suivi de la qualité des eaux de la rivière.
- Suivi du régime hydrique des ruisseaux.
- Evaluation de la population actuelle et suivi de cette population.
- Surveillance de la pêche, de l'introduction d'écrevisses allochtones.
- Sensibilisation des usagers des cours d'eau pour éviter le dérangement des populations : éduquer le public.

- Sensibilisation sur les conséquences de l'introduction d'espèces allochtones.
- Proscrire les traversées des rivières par les véhicules à moteur.

### VIII.5. LA CORDULIE A CORPS FIN (*OXYGASTRA CURTISII*)

Code Natura 2000 : 1041



Dates des prospections de terrain : 12 septembre 2000 et du 23 au 27 juillet 2001 (inventaires complémentaires).

Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Protection Nationale</i>	<i>Liste rouge nationale</i>
Annexes II et IV	Annexe II	oui	Espèce vulnérable

#### VIII.5.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Insectes, Odonates, Anisoptères, Corduliidés.

Son abdomen est vert sombre métallique avec des tâches dorsales jaunes, de forme élancée. L'espèce fait environ 6 cm de long.

Elle se trouve dans les rivières à cours calmes ou un peu vives par endroit (dans ce cas, elle se cantonne aux zones plus calmes), gardant au minimum des points d'eau en été, afin que survivent les larves. Elle peut aussi être présente au niveau d'étangs peu artificialisés.

La période de vol est de fin mai à fin août.

Les larves se tiennent, en général dans la vase auprès des berges. Cette espèce se développe jusqu'à 500 m d'altitude.

#### VIII.5.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

La Cordulie à corps fin est présente dans le sud-ouest de l'Europe : France, Portugal, sud-ouest de l'Italie. L'espèce est très menacée en Espagne. Dans les autres pays d'Europe, l'espèce est en déclin.

L'espèce est localisée en France. C'est une espèce en régression, menacée d'extinction. Elle se raréfie au fur et à mesure qu'on va au nord de la France.

Au niveau régional, l'espèce se trouve surtout dans le sud et l'est de l'Ardèche.

### VIII.5.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

La Cordulie à corps fin est présente aussi bien sur la Ganière que sur l'Abeau. Elle semble toutefois plus rare, ou en tout cas plus localisée dans les parties amont des deux cours d'eau (seulement quelques individus ou exuvies observés).

Des dizaines d'exuvies ont été trouvées un peu partout.

La population de cette espèce est très conséquente et le milieu lui est favorable partout. Les populations sont plus importantes dans la partie aval de la Ganière (en aval de l'Abeau).

### VIII.5.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Pollution des eaux, la rectification des berges des rivières et modification de l'hydrodynamique des cours d'eau, le ruissellement des terres agricoles suramendées.

### VIII.5.5. OBJECTIFS DE GESTION

Les cours de la Ganière et de l'Abeau étant des habitats de cette espèce, il convient de les protéger.

### VIII.5.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche SUI.esp.4)

Opérer des suivis des étiages : il ne faudrait surtout pas pomper (ou augmenter les pompages par rapport à la situation actuelle), ce qui pourrait diminuer encore le débit de la Ganière et limiter encore l'habitat des larves de cette espèce.

Il faut également mettre en place un suivi des populations.

## VIII.6. LA CORDULIE SPLENDIDE (*MACROMIA SPLENDENS*)

Code Natura 2000 : 1036



Date de prospection de terrain : 12 septembre 2000 et du 23 au 27 juillet 2001.

Statuts de protection et degrés de menace :

<b>Directive Habitats</b>	<b>Convention de Berne</b>	<b>Protection Nationale</b>	<b>Liste rouge nationale</b>
Annexes II et IV	Annexe II	oui	Oui, au statut indéterminé

#### VIII.6.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Insectes, Odonates, Anisoptères, Macromiidés.

Cette espèce, faisant 8 cm de long environ, se reconnaît à sa coloration générale noire et jaune sur l'abdomen. Les flancs du thorax présentent des bandes à reflets métalliques verts.

La Cordulie splendide fréquente les rivières à courant lent, assez profondes et eaux pures. Elle aime bien les seuils, même artificiels, qui permettent d'avoir des zones d'eaux calmes. On trouve des exuvies sur des surplombs près des rivières. Elle vole principalement en juin et juillet. Sa période de vol est assez courte.

La larve vit enfouie dans la vase ou le sable, parfois sous 5 à 8 mètres d'eau. Elle est parfois abondante en amont des barrages. Elle chasse à l'affût. La durée de développement larvaire doit être d'environ 2 ans.

Les adultes, au vol puissant et soutenu évitent les berges.

#### VIII.6.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

L'espèce est connue uniquement dans le sud-ouest de la France, de l'Espagne et du Portugal, de façon localisée.

En France, elle se trouve en région méditerranéenne. Il y a également quelques données anciennes en Charente-Maritime.

Quelques observations récentes l'indiquent en Ardèche. C'est une espèce très localisée.

#### VIII.6.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

La Cordulie splendide est présente sur la Ganière, mais de façon très localisée. Elle a été observée en aval du pont avant la confluence avec l'Abeau.

Des exuvies ont été trouvées au niveau du pont, au niveau de la zone de baignade située un peu en aval, et au niveau de la limite départementale, le plus au sud de la zone à étudier. Dans cette partie sud, deux mâles ont été notés.

Il est très difficile d'évaluer les populations, mais il faut noter que près de 10 exuvies ont été trouvées. Sachant que les émergences commencent fin mai et qu'il est rare qu'une exuvie reste très longtemps sur son support, on peut supposer la population assez conséquente. Il apparaîtrait donc que ce soit une population assez importante pour être viable et bien implantée.

#### VIII.6.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE SUR LE SITE

Dans ses biotopes, cette espèce n'est pas souvent considérée comme rare.

En général, la pollution de l'eau (agricoles, touristiques) et le profilage des cours d'eau sont néfastes à la survie de l'espèce, ainsi que la rectification et l'enrochement des berges.

Extraction de granulats.

#### VIII.6.5. OBJECTIFS DE GESTION

Le cours de la Ganière étant un habitat de l'espèce, il convient de le protéger.

#### VIII.6.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche SUI esp.4)

Opérer un suivi des étiages : il ne faudrait surtout pas pomper (ou augmenter les pompages par rapport à la situation actuelle), ce qui pourrait diminuer encore le débit de la Ganière et limiter encore l'habitat des larves de cette espèce.

Il faut également effectuer un suivi des populations : seul un suivi régulier (avec ramassage, localisation et comptage) des exuvies permettra d'avoir une idée réelle de la densité de population sur le secteur, ainsi que de l'impact du tourisme.

### VIII.7. LE LUCANE CERF-VOLANT (*LUCANUS CERVUS*)

Code Natura 2000 : 1083



Date des prospections de terrain : 12 septembre 2000.

Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Protection Nationale</i>	<i>Liste rouge nationale</i>
Annexe II	Annexe III	non	non

#### VIII.7.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Insectes, Coléoptères, Lucanidés.

La tête et le pronotum sont noirs, les élytres bruns, parfois noirs chez la femelles, et les pattes noires. Le mâle fait environ 75 mm de long. Ce mâle est doté de fortes pinces.

L'espèce est sapro-xylophage : la larve vit dans les racines et le tronc des chênes mourants, plus rarement dans d'autres essences. Les larves sapro-xylophages se développant dans les cavités et les souches des vieux chênes (le plus courant), le biotope le plus fréquenté est celui des vieilles forêts de feuillus, peu exploitées (bois mort laissé au moins en partie sur place). Le cycle de développement larvaire dure de 5 à 8 ans, d'où une certaine fragilité des populations si les habitats subissent des changements rapides.

La nymphe loge dans une grande cavité souterraine. L'adulte vole le soir ; de jour il est sur les troncs où il lèche la sève.

Le développement larvaire exige au moins 5 ans.

Les adultes mâles se battent entre eux avec leurs « bois », le vaincu se faisant souvent renverser sur le dos.

#### VIII.7.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

L'espèce est largement distribuée, présente dans toute l'Europe occidentale jusqu'au sud du Royaume-Uni. Mais elle est en cours d'extinction aux Pays-Bas, au Danemark et vulnérable en Suède.

En France, l'espèce est plus ou moins commune selon les régions. Globalement répartie à travers toute la France, elle est probablement localisée aux beaux massifs forestiers de feuillus ou d'essences mixtes. Il est fort probable que l'espèce ait subi un déclin depuis au moins 50 ans du fait de l'enrésinement systématique des forêts en France, mais elle n'est pas encore menacée de disparition.

#### VIII.7.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Le manque de temps n'a pas permis d'examiner, lors des prospections de terrain en septembre 2000, les forêts mixtes ou à dominantes de châtaigniers et de chênes, situées au nord de la zone d'étude. Cependant, ces milieux forestiers constituent des habitats potentiels de cette espèce.

Toute la partie sud est composée de conifères en régénération spontanée et plantés (cèdres par exemple) que ne consomment pas les larves.

#### VIII.7.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

L'espèce est menacée par la sylviculture moderne (plantation des conifères non consommés par les larves et par le ramassage de bois morts et le fait d'enlever les arbres morts sur pied) enlevant les vieux arbres réduisant ainsi l'habitat et les sources trophiques de l'espèce. Il faudrait donc favoriser, sur quelques secteurs, la pousse de feuillus de type chênes (en limitant la colonisation des pins).

#### VIII.7.5. OBJECTIFS DE GESTION

Entretien et conservation de son habitat.

Améliorer les connaissances et suivre les populations.

#### VIII.7.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche G.esp.2 et SUI.esp.5)

Il faudrait laisser des arbres morts pour maintenir son habitat. Il faudrait aussi limiter voire stopper les plantations de conifères. Les espèces de feuillus qui sont favorables à l'espèce sont les suivantes : le Chêne blanc, le Hêtre, les érables, les saules, l'Orme champêtre.

Sur le site, les conifères se régénérant naturellement, les mesures à prendre seraient de favoriser les chênes blancs, et de laisser des arbres morts.

Faire une cartographie des vieux chênes et châtaigniers sur le site.

Réaliser des inventaires de terrain exhaustifs.

Réaliser un suivi annuel de l'évolution des populations recensées.

## VIII.8.LE GRAND CAPRICORNE (*CERAMBYX CERDO*)

Code Natura 2000 : 1079



Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Protection Nationale</i>	<i>Liste rouge nationale</i>
Annexes II et IV	Annexe II	oui	Statut indéterminé

### VIII.8.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Insectes, Coléoptères, Cerambycidés.

L'espèce a une forme allongée, mesure 24-53 mm, de couleur brun-noir, avec des antennes et des pattes noires. Les antennes du mâle sont deux fois plus longues que le corps, celles de la femelle aussi longues que le corps.

Les larves sont xylophages et se nourrissent essentiellement de feuillus.

Le développement larvaire se réalise dans le bois, et peut durer plusieurs années. La nymphose a lieu dans le bois. L'imago (adulte) éclôt en automne et hiverne dans la logette.

### VIII.8.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Ce coléoptère est largement distribué, présent dans toute l'Europe occidentale jusqu'au sud du Royaume-Uni. Mais il est en cours d'extinction aux Pays-Bas, au Danemark et vulnérable en Suède.

En France, il n'est bien représenté actuellement que dans les 2/3 sud du pays, et régresse, mais moins rapidement semble-t-il que dans les pays voisins. Alors qu'il a régressé dans le nord de la France, il est extrêmement commun dans le sud.

Au niveau régional, pour l'instant, il reste peu connu en bibliographie.

### VIII.8.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Le manque de temps ne nous a pas permis d'examiner cette année les forêts mixtes ou à dominantes de châtaigniers et de chênes, situées au nord de la zone d'étude.

Toute la partie sud est composée de conifères en régénération spontanée et plantés (cèdres par exemple) que ne consomment pas les larves.

#### VIII.8.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

La disparition des vieux arbres entraîne la raréfaction de cette espèce.

#### VIII.8.5. OBJECTIFS DE GESTION

Entretien et conservation de son habitat.

Améliorer les connaissances et suivre les populations.

#### VIII.8.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche G.esp.2 et SUI.esp.5)

Il faudrait laisser des arbres morts pour maintenir son habitat. Il faudrait également limiter voire stopper les plantations de conifères. Les espèces de feuillus qui sont favorables à l'espèce sont les suivantes : le Chêne blanc, le Hêtre, les érables, les saules, l'Orme champêtre.

Sur le site, les conifères se régénérant naturellement, les mesures à prendre seraient de favoriser les chênes blancs, et de laisser des arbres morts.

Faire une cartographie des vieux chênes et châtaigniers sur le site.

Réaliser des inventaires de terrain exhaustifs.

Réaliser un suivi annuel de l'évolution des populations recensées.

### VIII.9. LE GRAND RHINOLOPHE (*RHINOLOPHUS FERRUMEQUINUM*)

Code Natura 2000 : 1304



Statuts de protection et degrés de menace :

<b>Directive Habitats</b>	<b>Convention de Bonn</b>	<b>Convention de Berne</b>	<b>Protection Nationale</b>	<b>Liste rouge nationale</b>
Annexes II et IV	Annexe II	Annexe II	oui	Espèce vulnérable

#### VIII.9.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés.

Le Grand Rhinolophe est le plus grand des Rhinolophes et une des plus grandes chauves-souris d'Europe, avec une taille de 56 à 69 mm pour le corps, 30 à 43 mm pour la queue, une envergure de 35 à 40 cm. Son pelage est gris brun ou brun sur le dos, plus clair sur le ventre. Les

Rhinolophes se distinguent des autres chauves-souris par des excroissances membraneuses sur la face en forme de fer à cheval, excroissances que l'on appelle feuilles nasales.

Les naissances ont lieu en juin (une seule portée d'un petit par an).

Il occupe aussi bien des cavités naturelles de dimension variables telles que des grottes, avens, et même des arbres creux, que des cavités artificielles. Il reste suspendu aux plafonds des grottes à l'abri des courants d'air.

Il chasse au niveau d'alignements d'arbres, de grandes haies qui délimitent les pâtures, en lisière de forêts de feuillus, dans les ripisylves.

Il hiberne dans les grottes ou carrières. En été, il choisit plutôt des combles ou des caves de vieilles maisons.

En Ardèche, il peut habiter en milieu souterrain toute l'année.

L'espèce se trouve de façon isolée, ou par petits groupes plus ou moins dispersés, et à des endroits très divers (entrée, milieu ou fond des grottes). L'espèce est sédentaire, généralement 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver.

#### VIII.9.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

C'est une espèce d'Europe moyenne et méditerranéenne. Elle se retrouve à l'ouest de l'Angleterre, mais pas en Irlande. Elle se raréfie au nord des Alpes et des Carpates.

Elle est présente dans toute la France, y compris en Corse, mais est beaucoup mieux représentée dans le Sud.

En Ardèche, l'espèce est en régression.

#### VIII.9.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Elle est présente en hivernage dans la grotte du Mas de Baume, où environ 20 individus de Rhinolophes ont été répertoriés, ce qui n'est pas négligeable pour ces populations. L'espèce est peut-être présente par ailleurs dans la grotte des Protestants, au sud-ouest des Vans, dans celle des Huguenots, au sud des Vans, et dans l'ancienne mine du Mas Coucourdier qui est en train de se refermer naturellement (ISSARTEL, comm. pers.).

#### VIII.9.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

L'espèce est très sensible aux dérangements causés par l'homme, à l'aménagement des grottes et à la réfection des bâtiments anciens.

L'emploi des pesticides et l'agriculture intensive (démantèlement de la structure paysagère et banalisation du paysage) contribuent à la raréfaction de sa nourriture.

#### VIII.9.5. OBJECTIFS DE GESTION

Etudes complémentaires.

Protection et entretien des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés.

Sensibilisation du public.

#### VIII.9.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

(cf. fiche SUI.esp.6 et COM 3)

Tout d'abord, il est préconisé d'effectuer des compléments d'inventaires sur les populations de chiroptères et leurs gîtes :

- recherche des sites de reproduction, d'hibernation.
- évaluation de la fréquentation des sites par l'espèce.

Ces inventaires permettront d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement. (cf. fiches G.esp.3.1, G.esp.3.2 et COM 3).

## VIII.10.LE PETIT RHINOLOPHE (*RHINOLOPHUS HIPPOSIDEROS*)

Code Natura 2000 : 1303



Statuts de protection et degrés de menace :

<b>Directive Habitats</b>	<b>Convention de Bonn</b>	<b>Convention de Berne</b>	<b>Protection Nationale</b>	<b>Liste rouge nationale</b>
Annexe II et IV	Annexe II	Annexe II	oui	Espèce vulnérable

### VIII.10.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés.

Le Petit Rhinolophe est le plus petit représentant de la famille des Rhinolophidés.

Le corps du Petit Rhinolophe mesure de 37 à 41 mm, une queue de 24 à 30 mm pour une envergure de 20 cm environ.

En hibernation ce petit animal est entièrement enveloppé dans ses membranes alaires, ce qui lui donne l'aspect d'une grande chrysalide.

La reproduction a lieu en été. Les femelles recherchent les combles des greniers pour se rassembler, formant ainsi des colonies pouvant regrouper plusieurs dizaines d'individus.

Cette espèce, sédentaire, vit assez souvent en commensale de l'homme, occupant les combles des bâtiments en été, les caves et autres lieux frais en hiver.

### VIII.10.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

En Europe, cette espèce vit dans les régions méridionales et moyennes. On la trouve jusqu'en Irlande et au Benelux, mais pas au Danemark. Elle existe au sud de l'Allemagne et en Europe centrale.

L'espèce habite toute la France sauf dans le nord et l'est où elle est rare.

En Ardèche, elle a vu sa population diminuer nettement au cours des dernières décennies.

### VIII.10.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Elle est présente comme le Grand Rhinolophe en hivernage dans la grotte du Mas de Baume, où environ 20 individus de Rhinolophes ont été répertoriés, ce qui n'est pas négligeable pour ces

populations (ISSARTEL, comm. pers.). L'espèce est peut-être présente par ailleurs dans la grotte des Protestants, au sud-ouest des Vans, dans celle des Huguenots, au sud des Vans, et dans l'ancienne mine du Mas Coucourdier qui est en train de se refermer naturellement.

#### VIII.10.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Bien que l'espèce vive au contact de l'homme, elle est sensible aux dérangements, aux aménagements des cavités pour le tourisme ou leur transformation en champignonnières ou en carrières souterraines.

L'emploi des pesticides contribue à la raréfaction de sa nourriture.

#### VIII.10.5. OBJECTIFS DE GESTION

Etudes complémentaires.

Protection et entretien des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés.

Sensibilisation du public.

#### VIII.10.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

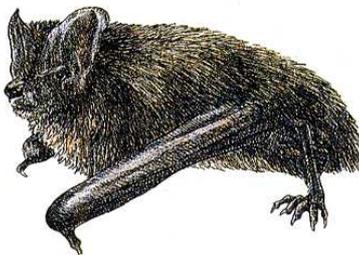
En raison des données actuelles très fragmentaires, un inventaire complémentaire se relève nécessaire (cf. fiche SUI.esp.6) :

- recherche des sites de reproduction, d'hibernation.
- évaluation de la fréquentation des sites par l'espèce.

Ces inventaires permettront d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement. (cf. fiches G.esp.3.1, G.esp.3.2 et COM 3).

### VIII.11. LA BARBASTELLE (*BARBASTELLA BARBASTELLUS*)

Code Natura 2000 : 1308



Statuts de protection et degrés de menace :

<b>Directive Habitats</b>	<b>Convention de Bonn</b>	<b>Convention de Berne</b>	<b>Protection Nationale</b>	<b>Liste rouge nationale</b>
Annexes II et IV	Annexe II	Annexe II	oui	Espèce vulnérable

#### VIII.11.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

La Barbastelle se reconnaît à ses oreilles carrées, très larges, dont les bords antérieurs se rencontrent au sommet de la tête comme chez les oreillard, ne laissant apparaître de sa face qu'un petit museau large et court. Elle se caractérise également par la couleur très sombre de son pelage gris noir.

L'accouplement a lieu en automne. En juillet la femelle donne naissance à un, plus rarement deux jeunes qui grandissent rapidement. La durée de vie de la Barbastelle est d'environ 12 ans. Sa biologie est mal connue.

Elle se nourrit de petits insectes volants (quasi essentiellement de Lépidoptères).

Elle se tient souvent à l'entrée d'une grotte, d'une galerie de mine, encastrée dans une fissure de roche dans la partie encore éclairée de la cavité, dans les fissures des arbres ou des bâtiments. Elle est en général d'une grande fidélité aux lieux qu'elle a choisis. Elle est particulièrement résistante au froid.

#### VIII.11.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

C'est une espèce d'Europe moyenne. Au nord, on la trouve jusqu'au sud de l'Angleterre et au nord de l'Allemagne. A l'est, elle atteint le Caucase. Elle a également colonisé la région méditerranéenne : Italie, Espagne (mais pas en Grèce). C'est une espèce très menacée localement.

A l'origine, la Barbastelle occupait toute la France, maintenant des recherches dans le nord de la France laissent penser qu'elle a déjà disparu de plusieurs départements.

Cette espèce est vraisemblablement peu abondante en Ardèche et de toute façon difficile à trouver, car elle est très discrète.

#### VIII.11.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Sur le site, une seule observation a été faite le 12 décembre 1962, dans une étroite faille à l'entrée d'une vaste cavité située sur la commune de St-André-de-Cruzières. La grotte du mas de Baume constitue la grotte la plus intéressante du site pour les Barbastelles en hivernage.

#### VIII.11.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

En partie arboricole et sensible aux dérangements, cette chauve-souris est particulièrement menacée par l'abattage des arbres creux et par l'aménagement de grottes.

#### VIII.11.5. OBJECTIFS DE GESTION

Etudes complémentaires.

Protection et entretien des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés.

Sensibilisation du public.

#### VIII.11.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

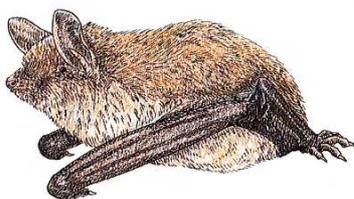
En raison des données actuelles très fragmentaires, un inventaire complémentaire s'avère nécessaire (cf. fiche SUI.esp.2) :

- recherche des sites de reproduction, d'hivernation.
- évaluation de la fréquentation des sites par l'espèce.

Ces inventaires permettront d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement. (cf. fiches G.esp.3.1, G.esp.3.2 et COM 3).

## VIII.12.LE VESPERTILION A OREILLES ECHANCREES (MYOTIS EMARGINATUS)

Code Natura 2000 : 1304



Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Bonn</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Protection Nationale</i>	<i>Liste rouge nationale</i>
Annexes II et IV	Annexe II	Annexe II	oui	Espèce vulnérable

### VIII.12.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

L'échancrure caractéristique de son oreille n'est pas le critère le plus apparent quand on observe l'animal, mais surtout son pelage laineux, dont la couleur rousse le différencie assez nettement des autres chauves-souris cavernicoles. Le corps et la tête représentent 43 à 50 mm, une queue de 40 à 43 mm, une envergure d'environ 23 cm.

Habituellement le Vespertillon à oreilles échancrées met bas dans la seconde quinzaine de juin ou autour de juillet, ce qui est relativement tardif comparé à la majorité des autres espèces européennes.

Le régime alimentaire est principalement constitué d'Arachnides.

Il aime la chaleur. Il recherche des grandes cavités sans courant d'air, souvent des plafonds hauts.

### VIII.12.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

L'espèce est présente du Maghreb au sud de la Hollande. Vers l'est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au sud de la Grèce, la Crête et la Turquie.

L'espèce est connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, mais les densités sont extrêmement variables en fonction des régions et de grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été.

En Ardèche, l'espèce semblait commune dans le département à la fin des années 50. Elle est en disparition progressive dans les grottes qu'elle occupait auparavant.

### VIII.12.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Aucune donnée ne nous a été indiquée à propos de cette espèce sur le site mais sa présence reste très probable.

### VIII.12.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Les principales causes de disparition sont la fermeture des sites souterrains, la disparition de gîtes de reproduction en bâti pour cause de rénovation de combles, de traitement de charpente, et les perturbations à l'époque de la mise bas.

L'extension de la monoculture et la disparition de l'élevage extensif engendre une diminution de ses terrains de chasse et de ses proies.

### VIII.12.5. OBJECTIFS DE GESTION

Etudes complémentaires.

Protection et entretien des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés.

Sensibilisation du public.

### VIII.12.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

En raison de l'absence de donnée actuelle sur cette chauve-souris, un inventaire complémentaire s'avère nécessaire (cf. fiche SUI.esp.6) :

- recherche des sites de reproduction, d'hibernation.
- évaluation de la fréquentation des sites par l'espèce.

Ces inventaires permettront d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement. (cf. fiches G.esp.3.1, G.esp.3.2 et COM 3).

## VIII.13. LE MINIOPTERE DE SCHREIBERS (*MINIOPTERUS SCHREIBERSI*)

Code Natura 2000 : 1310

Statuts de protection et degrés de menace :

<b>Directive Habitats</b>	<b>Convention de Bonn</b>	<b>Convention de Berne</b>	<b>Protection Nationale</b>	<b>Liste rouge nationale</b>
Annexes II et IV	Annexe II	Annexe II	oui	Espèce vulnérable

### VIII.13.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

Son front bombé est caractéristique. Le corps et la tête atteignent entre 50 et 62 mm, son envergure 30 à 34 cm. Ses oreilles courtes et triangulaires sont très écartées. En vol, ses ailes sont particulièrement longues étroites et pointues.

Le régime alimentaire est principalement constitué de Lépidoptères.

#### VIII.13.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Cet espèce d'origine tropicale, possède une aire de répartition s'étendant du Portugal au Japon. Elle est largement répandue d'Europe jusqu'en Chine, Nouvelle-Guinée, Australie et Afrique du Sud. En Europe, sa répartition est plutôt méditerranéenne avec une limite septentrionale allant de la vallée de la Loire et du Jura en France et aux Tatras en Slovaquie.

En France, l'espèce est répandue dans la moitié sud du pays avec de grandes disparités en terme de densités. Absente d'Auvergne et des Alpes internes cristallines, elle remonte à l'ouest jusqu'à la Loire et au nord-est jusqu'en Alsace.

#### VIII.13.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Sur le site et selon les données issues de la base de données du CORA, l'espèce a été signalée au moins deux fois, en hivernage dans la grotte de la Courcalhère (Commune de Saint André de Cruzières) avec un individu en janvier 1994 et huit en mars 2001.

#### VIII.13.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

D'après les cahiers d'habitats du MNHN, les principales menaces sont :

- l'aménagement touristique des cavités.
- la fréquentation importante de certains sites souterrains.
- la fermeture pour mise en sécurité des sites souterrains par des grilles, l'effondrement ou le comblement des entrées.
- la conversion rapide et à grande échelle des peuplements forestiers autochtones gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives de résineux ou d'essences importées.
- la destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles.
- les traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...).
- la circulation routière et ferroviaire (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France, impact direct).
- le développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations des lépidoptères nocturnes).

#### VIII.13.5. OBJECTIFS DE GESTION

Etudes complémentaires.

Protection et entretien des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés.

Sensibilisation du public.

#### VIII.13.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

En raison du manque de donnée actuelle sur cette chauve-souris, un inventaire complémentaire se relève nécessaire (cf. fiche SUI.esp.6) :

- recherche des sites de reproduction, d'hivernation.
- évaluation de la fréquentation des sites par l'espèce.

Ces inventaires permettront d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement. (cf. fiches G.esp.3.1, G.esp.3.2 et COM 3).

## VIII.14. LE GRAND MURIN ET, OU, PETIT MURIN (*MYOTIS MYOTIS* / *MYOTIS BLYTHII*)

Code Natura 2000 : 1324 - 1307

Statuts de protection et degrés de menace :

<b>Directive Habitats</b>	<b>Convention de Bonn</b>	<b>Convention de Berne</b>	<b>Protection Nationale</b>	<b>Liste rouge nationale</b>
Annexes II et IV	Annexe II	Annexe II	oui	Espèces vulnérables

### VIII.14.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DES ESPECES

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

Avec ses longues et larges oreilles, le Grand Murin (*Myotis myotis*) fait partie des plus grands chiroptères français. Son pelage épais et court, de couleur gris-brun couvre tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris. Son régime alimentaire est essentiellement composé de Coléoptères.

Le Petit murin (*Myotis blythii*), espèce jumelle du Grand murin, est très proche morphologiquement. Certains individus sont différenciables de la première espèce grâce à une touffe de poils blancs sur la tête entre les oreilles (95% des individus en Suisse). Ses oreilles étroites sont plus courtes que le Grand murin. Son museau gris-brun clair plus étroit et plus effilé, paraît plus long que celui du Grand murin. Son régime alimentaire est essentiellement composé d'Orthoptères (criquets et sauterelles).

### VIII.14.2. REPARTITIONS A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

En Europe, les deux espèces se rencontrent de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Elles sont absentes au nord des îles britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence du Grand Murin en Afrique du Nord alors que le Petit Murin y est inconnu.

En France, le Grand Murin est présent dans pratiquement tous les départements français hormis dans certains départements de la région parisienne. Le Petit Murin est présent dans les départements du sud de la France, remontant jusqu'en Limousin à l'ouest et en Franche-Comté à l'est. Cette espèce n'est pas présente en Corse.

### VIII.14.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT DES ESPECES ET DES ESPECES SUR LE SITE

Différencier ces deux espèces s'avèrent être un exercice très difficile. Les données du CORA font état de l'observation de 2 individus (de l'une ou l'autre espèce) en hivernage en mars 1991, 1 individu en janvier 1993 et 2 en janvier 2000, dans la grotte de la Coucalhère (Commune de Saint André de Cruzières).

### VIII.14.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

D'après les cahiers d'habitats du MNHN, les principales menaces sont :

- les dérangements et destructions des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation ; et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la surfréquentation humaine, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières.

- la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou réfection des bâtiments, responsables de la disparition de nombreuses colonies.
- le développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas).
- les modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues,...) : labourage pour le réensemencement des prairies, conversion de prairies de fauches en culture de maïs d'ensilage, enrésinement des prairies marginales, épandage d'insecticides sur des prairies ou en forêt,...
- la fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.
- l'intoxication par des pesticides.
- la mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.
- la compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux : Pigeon domestique (*Columba palumbus*), Effraie des clochers.

#### VIII.14.5. OBJECTIFS DE GESTION

Etudes complémentaires.

Protection et entretien des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés.

Sensibilisation du public.

#### VIII.14.6. MESURES GENERALES APPROPRIÉES POUR LA CONSERVATION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

En raison du manque de données sur ces chauve-souris, un inventaire complémentaire se révèle nécessaire (cf. fiche SUI.esp.6) :

- recherche des sites de reproduction, d'hibernation.
- évaluation de la fréquentation des sites par l'espèce.

Ces inventaires permettront d'évaluer les menaces et de définir les zones prioritaires sur lesquelles des mesures conservatoires seront à mettre en œuvre rapidement. (cf. fiches G.esp.3.1, G.esp.3.2 et COM 3).

### VIII.15. LE LEZARD DES MURAILLES (*PODARCIS MURALIS*)

Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Liste rouge nationale</i>	<i>Intérêt global</i>
Annexe IV	Annexe II	En sécurité	faible

#### VIII.15.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Reptiles, Sauriens, Lacertidés.

Lézard de forme élancée, de 18 à 20 cm, à tête et corps peu déprimés. Il a les écailles ventrales rectangulaires, les dorsales fines, lisses ou faiblement carénées. Sa coloration est très variable : le dos est brun ou gris ou verdâtre tacheté ou réticulé de noir, surtout chez le mâle. La face ventrale est claire, blanche, jaune ou rougeâtre mais aussi noir marbré de clair à orangé. La gorge est mouchetée de noir.

Il est diurne, bon grimpeur, très agile. Son hibernation est très courte : de novembre à mars, pratiquement inexistante au sud.

Il se nourrit d'insectes et d'araignées.

L'accouplement a lieu au printemps, suivi de la ponte qui intervient entre avril et juin selon les régions.

#### VIII.15.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

C'est le lézard le plus commun en Europe occidentale et dans les pays alpins.

Il occupe l'Europe occidentale, de l'Espagne et de la Hollande jusqu'aux Balkans. Sa limite altitudinale ne dépasse pas 2300 mètres et semble liée à l'ensoleillement et à l'abondance des proies.

#### VIII.15.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Il est présent sur le site dans de multiples endroits : vieux murs, tas de pierres, rochers, carrières, talus des chemins.

#### VIII.15.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Ce lézard, très commun en France et sur le site, ne présente aucun enjeu conservatoire.

#### VIII.15.5. OBJECTIFS DE GESTION

Néant.

#### VIII.15.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT ET DE L'ESPECE

Néant.

### VIII.16. LE LEZARD VERT (*LACERTA BILINEATA*)

Statuts de protection et degrés de menace :

<b>Directive Habitats</b>	<b>Convention de Berne</b>	<b>Liste rouge nationale</b>	<b>Intérêt global</b>
Annexe IV	Annexe II	En sécurité	faible

#### VIII.16.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Reptiles, Sauriens, Lacertidés.

Lézard de 40 cm dont deux tiers pour la queue. Le corps est robuste ; la tête, plus forte chez le mâle est légèrement pointue. La queue est longue et effilée. La coloration est assez variable : le dos est vert vif ou vert brunâtre avec une bande vertébrale formée de points noirs chez le mâle, des taches noires ou deux à quatre raies blanches interrompues ou continues chez la femelle ainsi que chez les jeunes. La gorge du mâle est bleue. La face ventrale jaunâtre, uniforme.

Il est agile, se déplace rapidement et grimpe dans les arbres.

Il se nourrit surtout d'insectes mais aussi de vers de terre, de mollusques, de vertébrés et de fruits sucrés.

L'hibernation est totale de novembre à mars ou avril. L'accouplement a lieu au printemps, la ponte en mai ou juin.

#### VIII.16.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

Il est présent au nord de l'Espagne, en France (en-dessous d'une ligne Rouen-Montbéliard), en Suisse, Allemagne, Pologne, Autriche, Tchécoslovaquie, Balkans.

#### VIII.16.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Il est présent sur le site dans de multiples endroits : bordure ou clairières de forêt, au pied des haies, parmi les herbes, sur les talus, le long des chemins et des routes.

#### VIII.16.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Ce lézard, très commun en France et sur le site, ne présente aucun enjeu conservatoire.

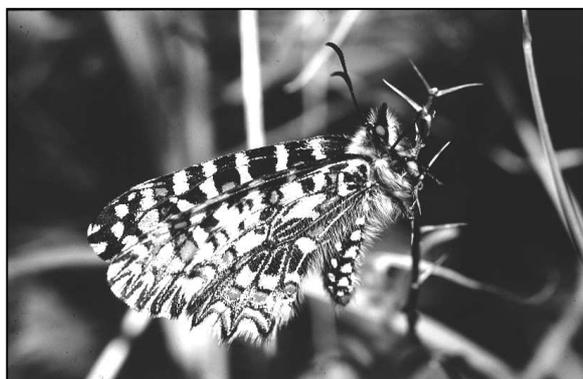
#### VIII.16.5. OBJECTIFS DE GESTION

Néant.

#### VIII.16.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT ET DE L'ESPECE

Néant.

### VIII.17.LA DIANE (*ZERYNTHIA POLYXENA*)



Statuts de protection et degrés de menace :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Liste rouge nationale</i>	<i>Protection nationale (Arrêté du 22/07/93)</i>
Annexe IV	Annexe II	vulnérable	oui

#### VIII.17.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Insectes, Lépidoptères, Papilionidés, Papilioninés.

Elle mesure entre 23 et 26 mm. Le vol a lieu entre mi-mai et mi-juin (fin juin). Le dessus du papillon est à fond jaune, avec des dessins noirs transversaux et une petite tache rouge costale.

Elle vit dans les bords des torrents, roselières, talus herbeux. Les imagos, actifs au soleil, recherchent plus spécialement les fleurs jaunes des composées.

Les plantes-hôtes de l'espèce, les aristoloches (*Aristolochia rotunda* et *A. clematidis*) ne sont pas rares du tout en zone méditerranéenne, le long des cultures un peu arrosées (et pas toujours arrosées), des ruisseaux et des rivières.

#### VIII.17.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

La Diane est localisée en Europe méridionale. Elle est dispersée en colonies plus ou moins importantes du sud-est de l'Europe, de l'Autriche et de la Hongrie à la mer Noire et à la Grèce, puis dans le sud-est de la France, en Italie et en Sicile.

En France, elle se rencontre en colonies d'importance variable de la Haute-Provence aux Hautes-Alpes, sur le littoral méditerranéen où elle est menacée par l'urbanisation.

Elle est dispersée sur le littoral languedocien et dans l'arrière-pays de l'Hérault, du Gard et de l'Ardèche. Dans ces départements, elle n'est pas menacée d'extinction mais est en régression dans les secteurs les plus fréquentés.

#### VIII.17.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

La Diane a été observée, par le CREN Rhône-Alpes, au niveau du ruisseau au pied de la Serre de l'Elzède sur la commune de Malbosc.

L'examen du terrain en septembre 2000 a montré que les milieux de bords de ruisseaux et de rivières, lorsqu'ils portent des traces mêmes anciennes de cultures (actuellement lambeaux de prairies), et plutôt en zones non escarpées (peu de pentes) bien exposées, sont potentiellement favorables aux plantes-hôtes et donc à ce papillon, dans la mesure de leur rareté respective dans le département :

- Ruisseau de la Ganière : potentiellement favorable aux places où il y a des prairies ou des berges un peu herbeuses. Semblerait presque plus favorable en allant vers Gravières, parce que les aristoloches clématite semblent assez souvent localisées aux abords des cultures.
- Ruisseau d'Abeau, idem ruisseau de la Ganière : par exemple au niveau du château (ou domaine) d'Abeau.
- Les autres ruisseaux sont probablement trop encaissés.

A proximité du site, elle est par contre fréquemment observée. Sa limite septentrionale de répartition est située à 40 km au nord du site.

#### VIII.17.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

La Diane fait partie des espèces qui souffrent le plus du développement des activités humaines : urbanisation, aménagement du territoire, assèchement des zones humides, modification des milieux. Elle a aussi été victime, dans une bien moindre mesure, de prélèvements abusifs par des collectionneurs peu scrupuleux.

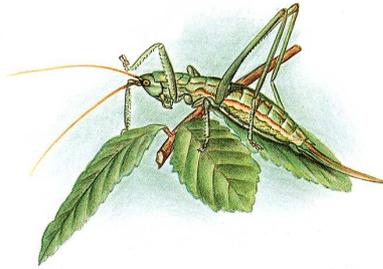
#### VIII.17.5. OBJECTIFS DE GESTION

Aucun.

## VIII.17.6.MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT ET DE L'ESPECE

Aucunes.

## VIII.18.LA MAGICIENNE DENTELEE (SAGA PEDO)



Statuts de protection et degrés de menace :

<b>Directive Habitats</b>	<b>Convention de Berne</b>	<b>Liste rouge nationale</b>	<b>Protection nationale (Arrêté du 22/07/93)</b>
Annexe IV	Annexe II	Statut indéterminé	oui

### VIII.18.1. DESCRIPTION ET EXIGENCES DE L'ESPECE

Insectes, Orthoptères, Tettigoniidés, Saginés.

La Magicienne dentelée est l'un des plus grands orthoptères d'Europe (corps de 46 à 78 mm). C'est une sauterelle aptère au corps remarquablement long et grêle et aux pattes élancées de couleur verte.

Les adultes ont généralement une activité crépusculaire et nocturne, parfois diurne dans le midi méditerranéen.

Elle se reproduit uniquement par parthénogenèse dite thélytoque. La ponte a lieu d'août à septembre.

Elle est exclusivement carnivore avec une tendance connue au cannibalisme. Elle est prédatrice des criquets et sauterelles.

Elle se rencontre sur sols calcaires et siliceux de l'étage mésoméditerranéen à l'étage montagnard, dans les prairies mésophiles, les vignes, les garrigues, les friches, les fruticées claires et les pelouses steppiques en altitude. Elle n'a pas d'habitat strictement préférentiel : elle est présente dans la végétation herbacée basse où elle vit cachée pendant la journée (sa couleur se confond avec le milieu).

### VIII.18.2. REPARTITION A L'ECHELLE DE L'EUROPE, DE LA FRANCE ET DE LA REGION

La Magicienne dentelée a une vaste aire de répartition qui va de la péninsule ibérique en passant par l'Europe centrale et l'Europe du sud jusqu'à l'Ukraine, le Turkménistan et le Kazakhstan. Le point le plus méridional de son aire de répartition est la Sicile.

En France, l'espèce est présente de la bordure nord de la Méditerranée en remontant jusqu'au Lot, l'Aveyron, l'Isère et les Hautes-Alpes. L'espèce poursuit sa progression vers le nord de la France par le couloir rhodanien, suivant en cela *Mantis religiosa*.

### VIII.18.3. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

Cette espèce n'a pas été localisée sur le site lors de la réalisation du document d'objectifs (espèce difficile à détecter, rarement vue et très rarement rencontrée en nombre). Toutefois, certains endroits du site sont considérés comme des habitats potentiellement favorables à la Magicienne dentelée comme les zones ouvertes aux abords des villages plus ou moins perchés et les versants sud, les secteurs ouverts situés sur les bords du lit majeur de la Ganière et de l'Abeau.

### VIII.18.4. MENACES ET INCIDENCES DES ACTIVITES HUMAINES : CAUSES DE DETERIORATION DE L'HABITAT D'ESPECE ET DE L'ESPECE SUR LE SITE

C'est une espèce attractive pour les collectionneurs qui récoltent les larves et les adultes à des fins d'élevage.

Une baisse de ses populations peut être due aux traitements antiparasitaires des animaux d'élevage. Une trop forte pression de pâturage réduit la biomasse végétale ingérée par les orthoptères, proies de la Magicienne dentelée.

Le brûlage dirigé a un impact important sur cette espèce en raison de la sortie précoce des larves au printemps.

### VIII.18.5. OBJECTIFS DE GESTION

Aucun.

### VIII.18.6. MESURES GENERALES APPROPRIEES POUR LA CONSERVATION DE L'HABITAT ET DE L'ESPECE

Aucune.

## IX. BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Espèces	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Le Castor	C	C	B	B	B
Le Barbeau méridional	C	B	B	B	B
Le Blageon	C	B	B	B	B
L'Ecrevisse à pattes blanches	C	A	B	B	B
La Cordulie à corps fin	C	A	A voire B	B	B
La Cordulie splendide	B voir A	B	A	B	C
Le Grand Capricorne	A (si présence)	B	B	B	B
Le Lucane Cerf-volant	A (si présence)	C	B	B	B
Le Grand Rhinolophe	A	A	B	C	A
Le Petit Rhinolophe	A	A	B	C	A
La Barbastelle	A	A	B	C	A
Le Vespertilion à oreilles échanquées	A (si présence)	A	B	C	A
Le Minioptere De Schereiber	A	A	B	C	A
Le Grand Murin et/ou le Petit Murin	A	A	B	C	A

- (1) : **Degré d'isolement** : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. A : population (presque isolée) ; B : population non isolée, en marge de son aire de répartition ; C : population non isolée, dans sa pleine aire de répartition.
- (2) **Degré de vulnérabilité** : A : très vulnérable ; B : vulnérabilité moyenne ; C : non menacée.
- (3) **Degré de conservation** : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée. A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite.
- (4) **Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce** : A : restauration facile ; B : restauration possible avec un effort moyen ; C : restauration difficile ou impossible.
- (5) **Priorité d'actions** : déduite de toutes les colonnes précédentes. A : intervention urgente ; B : intervention moyennement urgente ; C : intervention à prévoir ultérieurement ou ne rien faire.

## **X. LES AUTRES MILIEUX OU ESPECES SENSIBLES ET PATRIMONIALES PRESENTES SUR LE SITE**

### **X.1.LES ELEMENTS NATURELS D'INTERET PATRIMONIAL : INVENTAIRES BIOLOGIQUES**

Les inventaires nationaux permettent de recenser et de localiser globalement les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique (ZNIEFF).

Différents niveaux de ZNIEFF permettent de classer le degré d'importance des territoires d'intérêt écologique :

- Les ZNIEFF de type I : elles comportent les espèces ou les milieux rares et remarquables qui sont caractéristiques du patrimoine national ou régional. Le site étudié est concerné par les ZNIEFF de type I.
- Les ZNIEFF de type II : elles comprennent des ensembles naturels riches, des groupes d'habitats ou d'écosystèmes patrimoniaux. Il convient d'y respecter les grands équilibres biologiques.

Toute la zone étudiée est comprise dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II (0723 Basse-Ardèche) présentant le grand intérêt d'être la limite nord de répartition de nombreuses espèces.

Ce vaste ensemble est recoupé en plusieurs ZNIEFF de type I. Les quatre suivantes concernent le site B9 du Bois des Bartres avec son extension :

- zone n°0723-5110 : Bois des Bartres, plateau de Mal bosc – 2917 ha.
- Zone n°0723-5114 : Gras de Naves – 91 ha
- Zone n°0723-5116 : Mazet de Banne – 241 ha
- Zone n°0723-5105 : Bois de Païolive et Gorges du Ch assezac – 1326 ha

Ce classement en ZNIEFF confirme la richesse du milieu.

## X.2. LES ESPECES VEGETALES

### X.2.1. LA SPIRANTHE D'ETE (*SPIRANTHES AESTIVALIS*)

#### Statut juridique :

<i>Directive Habitats</i>	<i>Liste rouge nationale</i>	<i>Protection nationale</i>	<i>Valeur patrimoniale</i>
Annexe IV	Espèce à surveiller	Annexe I	forte

**Description sommaire :** Petite plante bulbeuse grêle, de 20 à 30 cm de hauteur. Possède 2 à 5 feuilles entourant la tige à sa base, étroites, rigides dressées, vert vif. Fleurs d'un blanc pur, peu odorantes. Floraison de juin à août.

**Habitat :** On la trouve dans les prairies humides ou marécageuses, des tourbières, en bord de ruisseaux et de torrents, sur talus suintants et sur sables humides dans des landes ou à proximité d'étangs, sur sols plutôt légèrement acides, de 0 à 1400 m.

**Répartition :** Elle est présente au Bénélux, Allemagne, Autriche, et Italie au sein de l'Union Européenne.

En France, l'espèce est disséminée sur une grande partie du territoire mais partout en régression. Elle manque notamment dans le nord-est.

Bien que présente encore dans un certain nombre de stations, l'espèce est rare et en notable régression en France.

**Mesures de conservation proposées :** Réaliser des inventaires de terrain exhaustifs : évaluation quantitative des populations de l'espèce sur le site

Les activités traditionnelles doivent être maintenues dans les environs immédiats (pâturages, fauche,...). Toute action de drainage, comblement ou reboisement devra absolument être évitée.

**Evolution des populations (régression et menaces) :** L'altération de ses milieux (boisement, drainage, comblement...) explique la forte régression de cette espèce.

### X.2.2. LE MOURON DELICAT (*ANAGALLIS TENELLA*)

**Statut juridique :** espèce protégée en Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Alpes-Maritimes.

**Description sommaire :** plante vivace glabre, à racine grêle, de 5 à 20 cm de hauteur. Feuilles opposées courtement pétiolées petites. Fleurs d'une rose tendre à veines plus foncées, solitaires sur des pédoncules opposées, capillaires. Floraison de mai à septembre.

**Habitat :** prairies marécageuses ou tourbeuses, sources, berges des ruisseaux, mouillères de pente, tufs inondés, rochers humides, sur calcaire, silice ou conglomérats.

**Répartition :** espèce subatlantique et ouest méditerranéenne. En France, présent dans la moitié ouest jusqu'à l'Aisne, au Morvan, au Forez, à l'Aveyron, avec diverses lacunes, puis parties inférieures méditerranéennes. Europe occidentale et méridionale.

**Mesure de conservation dont bénéficie le taxon :** Arrêté de Protection de Biotope dans les Alpes-Maritimes (vallons de Donaréo, de Porcio, de la Garde et de Saint-Blaise).

**Mesures de conservation proposées :** lutter contre la fermeture du milieu par la fauche ou le débroussaillage. Eviter tout drainage, comblement, épandage de pesticides (proximité de la route) ou plantations.

**Evolution des populations (régression et menaces) :** en raréfaction souvent sensible ; en forte régression aux abords de la Méditerranée.

**Valeur patrimoniale** : commun dans le domaine atlantique breton et aquitain. Assez commun à rare en plaine et moyenne montagne, dans le Centre et le Massif Central. Très rare en Ardèche (en limite d'aire). Possède une forte valeur patrimoniale.

#### X.2.3. LE ROSSOLIS A FEUILLES RONDES (*DROSELA ROTUNDIFOLIA*)

**Statut juridique** : espèce protégée au niveau national en annexe II.

**Description sommaire** : petite plante vivace à feuilles disposées en rosette, de 5 à 20 cm de hauteur. Fleurs petites, à pétales blancs, s'épanouissant de juin à août. Feuilles étalées sur le sol au pétiole poilu et au limbe nettement arrondi couvert de poils glanduleux mobiles sur sa face supérieure ; ce sont des pièges efficaces qui capturent de grosses quantités d'insectes.

**Habitat** : plante des terrains acides humiques : tourbières à sphaignes, landes tourbeuses sur sol nu, parfois aussi sur sables ou graviers, jusqu'à plus de 2000 m.

**Répartition** : en France, espèce disséminée sur une grande partie du territoire mais partout en régression.

Islande, Norvège, Danemark, îles Féroé, Suède, Finlande, Pologne, Irlande, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Portugal, Espagne, Italie.

**Mesure de conservation dont bénéficie le taxon** : certaines stations françaises se trouvent dans des réserves naturelles telles celles de la Godivelle (Puy-de-Dôme).

**Mesures de conservation proposées** : lutter contre la fermeture du milieu par la fauche ou le débroussaillage ; l'espèce étant sensible au piétinement, il faut éviter ou du moins limiter le pâturage (si toutefois celui est envisagée).

L'étrépage du sol sur certaines petites zones voisines favorisera l'extension de l'espèce ou du moins son maintien.

**Evolution des populations (régression et menaces)** : régression notable en raison des atteintes partout portées aux zones humides. La station de « l'Habitarelle » est menacée par l'atterrissement du milieu et sa proximité de la route qui peut la fragiliser (ramassages illégaux à but pharmaceutique, vandalisme,...)

**Valeur patrimoniale** : bien que présente encore dans de nombreuses stations, l'espèce est rare et en notable régression en France. La station connue sur le site est assez exceptionnelle compte tenu de son altitude (environ 230 m) et de sa situation géographique où les influences méditerranéennes sont très marquées. Il s'agit très certainement de sa limite d'aire de répartition. Par ailleurs, elle est considérée comme très vulnérable en Ile-de-France. Son statut en permet cependant la récolte pour les besoins pharmaceutiques.

Le Rossolis à feuilles rondes possède une forte valeur patrimoniale.

#### X.2.4. LE CISTE DE POUZOLZ (*CISTUS POUZOLZII*)

**Statut juridique** : espèce protégée au niveau national en annexe I.

**Description sommaire** : c'est un petit arbrisseau à feuilles persistantes, de 20 à 50 cm de hauteur à tiges rougeâtres ramifiées et feuillées. Les feuilles sont d'un vert grisâtre, velues, opposées, ondulées au bord et sessiles. La floraison a lieu en juin et en juillet. Les fleurs sont petites, blanches et réunies en grappes. Le fruit est une capsule ovoïde, entièrement inclus dans le calice.

**Habitat** : entre le secteur calcaire et 500 m d'altitude, plutôt en exposition sud.

**Répartition** : Il s'agit d'une espèce endémique des Cévennes, poussant dans une étroite bande en Ardèche, Lozère, Gard et Aveyron.

**Mesure de conservation dont bénéficie le taxon** : l'espèce se trouve en grande partie dans le Parc National des Cévennes.

**Mesures de conservation proposées** : aucune mesure ne semble utile pour l'instant puisqu'elle semble favorisée par l'abandon des cultures et tend également à remonter vers le nord. Cependant, un suivi périodique de l'espèce (tous les trois ans par exemple) permettrait de confirmer l'extension de l'espèce ou son renforcement.

**Evolution des populations (régression et menaces)** : cette espèce semble être favorisée par l'abandon des cultures et, dans le même temps, elle effectue une remontée dans le nord puisqu'on la trouve maintenant dans la vallée de la Drobie, affluent de la Beaume. Elle n'est donc pas menacée à l'heure actuelle.

**Valeur patrimoniale** : Elle figure sur la Liste Rouge Nationale sous l'intitulé « espèce à surveiller » (liste provisoire) (Roux, comm. pers.). Sa faible répartition géographique (endémique des Cévennes) en fait une espèce à forte valeur patrimoniale.

#### X.2.5.LE RESEDA DE JACQUIN (*RESEDA JACQUINII*)

**Statut juridique** : espèce protégée dans la région Rhône-Alpes.

**Description sommaire** : plante annuelle, glabre, verte, de 20 à 40 cm de hauteur. Les feuilles sont allongées, presque ovales, entières ou les moyennes à plusieurs lobes. Les fleurs sont de couleur blanchâtre, groupées en grappes à la fin allongées et lâches. La floraison a lieu de mai à septembre.

**Habitat** : champs sablonneux, murs et rochers sur sols siliceux.

**Répartition** : principalement dans les Cévennes où il est assez commun, en Ardèche, Gard Lozère et Hérault, également dans les Pyrénées-Orientales à Estagel.

**Mesure de conservation dont bénéficie le taxon** : l'espèce se trouve en grande partie dans le Parc National des Cévennes.

**Mesures de conservation proposées** : aucune mesure de gestion ne semble nécessaire pour l'instant, l'espèce n'étant pas menacée à court terme.

**Evolution des populations (régression et menaces)** : espèce qui semble stable et ne paraît pas menacée à l'heure actuelle.

**Valeur patrimoniale** : espèce rare en Ardèche, assez commune dans les Cévennes mais à répartition limitée. Elle figure sur la Liste Rouge Nationale sous l'intitulé « espèce à surveiller » (liste provisoire) (Roux, comm. pers.) Elle possède une forte valeur patrimoniale.

#### X.2.6.LE DRYOPTERIS DES CEVENNES (*DRYOPTERIS ARDECHENSIS*)

**Statut juridique** : espèce non protégée.

**Description sommaire** : fougères à feuilles en touffes assez denses, de 50 à 80 cm de hauteur. Limbe triangulaire, non réduit à la base, coriace. Pennes à extrémité effilée, aiguë, sans tache noire à leur point d'insertion sur le rachis. Présence de glandes très petites éparses sur les axes, ainsi que ça et là sur le limbe. Espèce décrite seulement en 1981 et très difficile à déterminer sur le plan morphologique.

**Habitat** : base de rochers et falaises, parmi les blocs d'éboulis, talus, fossés, ravins encaissés, toujours dans les vallées assez chaudes à rochers escarpés. Pousse sur schiste et conglomérats, mais exceptionnellement aussi sur basalte, entre 150 et 550 m d'altitude, souvent à découvert mais parfois aussi en lisières de sous-bois clairs.

**Répartition** : espèce endémique des Cévennes, se trouvant en Ardèche, Gard et Lozère, depuis la région d'Aubenas jusqu'au niveau de la corniche des Cévennes. Sur le site il est présent dans le vallat qui descend sur l'Abeau.

**Mesure de conservation dont bénéficie le taxon** : l'espèce se trouve en grande partie dans le Parc National des Cévennes.

**Mesures de conservation proposées** : un débroussaillage manuel serait nécessaire au niveau du vallon qui descend sur l'Abeau car l'espèce risque de disparaître à cet endroit.

**Evolution des populations (régression et menaces)** : espèce qui semble stable et ne paraît pas menacée à l'heure actuelle.

**Valeur patrimoniale** : espèce assez rare et endémique des Cévennes. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

#### X.2.7.L'APHANE A PETITS FRUITS (*APHANES INEXSPECTATA*)

**Statut juridique** : espèce non protégée.

**Description sommaire** : plante annuelle à racine pivotante grêle, de 2-15 cm de hauteur. Feuilles à pétiole long de 1 à 4 mm, stipules entourant les inflorescences dépassant de beaucoup les fruits à maturité. Fleurs verdâtres visibles de mai à août. Faux-fruit long de 1,4 à 1,8 mm.

**Habitat** : moissons et pelouses ouvertes sur des sables acides.

**Répartition** : espèce présente dans une grande partie de la France, très rare en Ardèche. Europe médiane, Madère.

**Mesures de conservation proposées** : une évaluation de l'abondance de cette espèce peu connue et discrète est nécessaire dans un premier temps (localisation des stations). Puis, il faut identifier les menaces potentielles et effectuer un suivi tous les trois ans pour contrôler l'état de la population. Cette plante peut cependant avoir un comportement fugace car elle est annuelle.

**Evolution des populations (régression et menaces)** : mal connue.

**Valeur patrimoniale** : espèce très rare en Ardèche. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

#### X.2.8.LE SERPOLET DES CEVENNES (*THYMUS NITENS*)

**Statut juridique** : espèce non protégée.

**Description sommaire** : plante vivace à souche ligneuse, formant un buisson peu serré, d'un vert luisant, de 10 à 30 cm de hauteur. Les feuilles sont presque ovales ou elliptiques-oblongues, obtuses, atténuées en pétiole non cilié, planes, vertes et luisantes sur les 2 faces. Les fleurs sont roses, réunies en têtes ovoïdes s'allongeant en épis.

**Habitat** : base de rochers et falaises, parmi les blocs d'éboulis, talus, fossés, ravins encaissés, toujours dans les vallées assez chaudes à rochers escarpés. Pousse sur schiste et conglomérats, mais exceptionnellement aussi sur basalte, entre 150 et 550 m d'altitude, souvent à découvert mais parfois aussi en lisières de sous-bois clairs.

**Répartition** : espèce endémique des Cévennes, se trouvant en Ardèche, Gard et Lozère, Aveyron et Hérault.

**Mesure de conservation dont bénéficie le taxon** : l'espèce se trouve en grande partie dans le Parc National des Cévennes.

**Mesures de conservation proposées** : aucune mesure de gestion ne semble nécessaire pour l'instant, l'espèce n'étant pas menacée à court terme.

**Evolution des populations (régression et menaces)** : espèce qui semble stable et ne paraît pas menacée à l'heure actuelle.

**Valeur patrimoniale** : espèce assez rare et endémique des Cévennes. Elle figure sur la Liste Rouge Nationale sous l'intitulé « espèce à surveiller » (liste provisoire) (Roux, comm. pers.) Elle possède donc une forte valeur patrimoniale.

#### X.2.9. LE DAPHNE CAMELEE (*DAPHNE CNEORUM*)

**Statut juridique** : espèce protégée en Bourgogne, en Franche-Comté, en Lorraine et en Rhône-Alpes.

**Description sommaire** : sous-arbrisseau à tiges grêles, étalées-diffuses, d'un brun rougeâtre, de 10 à 50 cm de hauteur. Feuilles glabres, coriaces, persistantes, petites et sessiles. Fleurs rouges ou roses, très odorantes, en têtes terminales. Baie tardivement nue, ovoïde, jaunâtre orangé. Floraison d'avril à août.

**Habitat** : lieux secs et pierreux sur terrains de nature variée.

**Répartition** : dans les landes du sud-ouest, les Pyrénées, les Causses, les Alpes du sud, le Jura, quelques localités en Ardèche et de la Bourgogne à l'Alsace.

**Mesure de conservation dont bénéficie le taxon** : l'espèce se trouve dans le Parc National des Cévennes et le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

**Mesures de conservation proposées** : éviter tout déboisement, élargissement de piste ou épandage d'herbicides dans les stations connues.

**Evolution des populations (régression et menaces)** : espèce qui semble stable et ne paraît pas menacée à l'heure actuelle.

**Valeur patrimoniale** : espèce très rare en Ardèche et dans les Cévennes. Rare en général dans les différentes régions de France où elle est présente. Les populations ardéchoises sont excentrées par rapport à la population caussenarde, d'une part, la plus proche, puis la population du sud des Alpes, d'autre part. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

#### X.2.10. L'HÉLIANTHÈME FAUX-ALYSSON (*HALIMIUM LASIANTHUM SUBSP. ALYSSOIDES*)

**Statut juridique** : espèce protégée dans la région Centre et les Pays de la Loire.

**Description sommaire** : sous-arbrisseau couvert de longs poils blancs, de 20 à 50 cm de hauteur. Feuilles opposées, ovales, planes, vertes et poilues en dessus. Fleurs de 3-4 cm, entièrement jaunes, dressées, par 2-5 au sommet des rameaux, avec 3 sépales égaux. Floraison de mai à juin.

**Habitat** : landes arides des terrains siliceux.

**Répartition** : distribution française très morcelée, commun à l'Ouest du Pays Basque et dans les Landes de Gascogne d'où il atteint le sud de la Charente-Maritime ; en Sologne, dans les sables des environs du Mans et dans les Cévennes. Espagne et Portugal.

**Mesure de conservation dont bénéficie le taxon** : l'espèce se trouve dans le Parc National des Cévennes.

**Mesures de conservation proposées** : aucune mesure de gestion ne semble nécessaire pour l'instant, l'espèce n'étant pas menacée à court terme.

**Evolution des populations (régression et menaces)** : espèce qui semble stable et ne paraît pas menacée à l'heure actuelle.

**Valeur patrimoniale** : espèce rare en dehors du sud-ouest, pour la France, très rare en Ardèche. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

**Remarque** : l'hybride avec le Ciste à feuilles de Sauge (*Cistus salvifolius*), qui s'appelle *X Cistanthemum revolii* est très rare et protégé en région Rhône-Alpes ; il existe une station vers Aubrias (commune de Malbos) (PLANA, comm. pers.)

#### X.2.11. LE JONC BULBEUX (*JUNCUS BULBOSUS*)

**Statut juridique** : espèce non protégée.

**Description sommaire** : plante vivace, glabre, à souche gazonnante, renflée en bulbe à la base, pourvue de stolons, à tiges grêles, dressées, couchées-radicantes, flottantes ou submergées, feuillées, de 10 à 60 cm de hauteur. Feuilles molles, vertes, à peine noueuses. Fleurs brunes, petites, en glomérules par 5 à 20, très lâches. Floraison de juin à septembre.

**Habitat** : bord des eaux.

**Répartition** : dans toute la France sauf dans la région méditerranéenne.

Europe jusqu'en Islande.

**Mesures de conservation proposées** : respecter les berges des cours d'eau où l'espèce est présente. Eviter tout drainage ou modification des hydrosystèmes.

**Evolution des populations (régression et menaces)** : espèce qui semble stable dans son ensemble, et ne paraît pas menacée à l'heure actuelle.

**Valeur patrimoniale** : espèce très rare en Ardèche, en limite d'aire, et donc fragile. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

#### X.2.12.LE SILENE FERME (*SILENE INAPERTA*)

**Statut juridique** : espèce non protégée.

**Description sommaire** : plante annuelle, légèrement pubescente vers le bas, très visqueuse dans le haut, à racine pivotante, dressée, raide, rameuse. Feuilles toutes linéaires, aiguës, canaliculées. Fleurs d'un rose pâle, peu apparentes, dressées, fermées, pédonculées, en panicules lâches. Floraison de juin à septembre.

**Habitat** : coteaux arides et champs pierreux sur silice.

**Répartition** : Midi de la France, Corse.

Espagne et Portugal.

**Mesures de conservation proposées** : une évaluation de l'abondance de cette espèce peu connue est nécessaire dans un premier temps (localisation des stations). Puis, il faut identifier les menaces potentielles et effectuer un suivi tous les trois ans pour contrôler l'état de la population. Cette plante peut cependant avoir un comportement fugace car elle est annuelle.

**Evolution des populations (régression et menaces)** : mal connue.

**Valeur patrimoniale** : espèce très rare en Ardèche, présente sur la rive droite de la Ganière. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

#### X.2.13.LA VESCE DE POMERANIE (*VICIA CASSUBICA*)

**Statut juridique** : espèce non protégée.

**Description sommaire** : plante vivace presque glabre, dressée, non grimpante, à souche rampante-stolonifère. Feuilles distiques, à 8-14 paires de folioles, veinées, à vrilles courtes. Fleurs violettes avec ailes et carène plus pâles, assez grandes, nombreuses en grappes plus courtes que la feuille.

**Habitat** : bois et buissons.

**Répartition** : dans l'Ouest et le Centre de la France.

Presque toute l'Europe.

**Mesures de conservation proposées** : une évaluation de l'abondance de cette espèce peu connue est nécessaire dans un premier temps (localisation des stations). Puis, il faut identifier les menaces potentielles et effectuer un suivi tous les trois ans pour contrôler l'état de la population.

**Evolution des populations (régression et menaces)** : mal connue.

**Valeur patrimoniale** : espèce très rare en Ardèche. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

#### X.2.14.L'ŒILLET DES CEVENNES (*DIANTHUS GRANITICUS*)

**Statut juridique** : espèce non protégée.

**Description sommaire** : plante vivace, glabre, gazonnante.

**Habitat** : lieux secs et pierreux sur terrains de nature variée.

**Répartition** : dans les landes du sud-ouest, les Pyrénées, les Causses, les Alpes du sud, le Jura, quelques localités en Ardèche et de la Bourgogne à l'Alsace.

**Mesure de conservation dont bénéficie le taxon** : l'espèce se trouve dans le Parc National des Cévennes et le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

**Mesures de conservation proposées** : aucune mesure de gestion ne semble nécessaire pour l'instant, l'espèce n'étant pas menacée à court terme.

**Evolution des populations (régression et menaces)** : espèce qui semble stable et ne paraît pas menacée à l'heure actuelle.

**Valeur patrimoniale** : espèce commune dans les Cévennes. Endémique du sud-est du Massif Central. Elle figure sur la Liste Rouge Nationale sous l'intitulé « espèce à surveiller » (liste provisoire) (Roux, comm. pers.) Elle possède une valeur patrimoniale moyenne.

#### X.2.15.LE LIS MARTAGON (*LILIUM MARTAGON*)

**Statut juridique** : espèce protégée en Auvergne, dans le Centre, en Champagne-Ardenne, en Corse, en Limousin et en Poitou-Charentes.

**Description sommaire** : plante vivace à gros bulbe écailleux jaune vif donnant naissance à une tige robuste, dressée, rayée de pourpre et plus ou moins pubescente dans le haut.

**Habitat** : espèce à large amplitude écologique, plutôt calcicole, dans la plupart des forêts (ostrya, hêtre, sapin, mélèze, moins souvent épicéa ou pin sylvestre), les prairies grasses, les mégaphorbiaies, les landes à rhododendron, etc.

**Répartition** : Eurasiatique : de la péninsule ibérique à la Sibérie et au Japon ; absent des contrées nordiques. En France, le Lis Martagon est commun en montagne (Vosges, Jura, Alpes, Massif Central, Pyrénées), il est plus rare en plaine : Lorraine, Bourgogne, Poitou, Quercy.

**Mesure de conservation dont bénéficie le taxon** : l'espèce se trouve dans le Parc National des Cévennes.

**Mesures de conservation proposées** : contrôle de la destination non commerciale des cueillettes.

**Evolution des populations (régression et menaces)** : espèce menacée par la cueillette.

**Valeur patrimoniale** : espèce en limite d'aire de répartition sur le site. Possède une valeur patrimoniale assez forte.

## **XI. PROGRAMME D' ACTIONS**

Le maintien des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'interventions. Trois grands thèmes peuvent être dégagés. Ils doivent permettre, par leur action conjuguée, de répondre aux objectifs de la Directive Habitats.

### **XI.1.GESTION ECOLOGIQUE : HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (FICHES G)**

Dans ces fiches, des mesures de gestion appropriées sont définies pour chaque habitat naturel et espèce, que ce soient les actions à mener, les projets à entreprendre ou les contrats « type » de gestion à mettre en œuvre.

Au cours de leur élaboration, il a été tenu compte des instruments de planification existants, des moyens économiques, humains et financiers mobilisables et des projets des différents acteurs présents sur le site (discussions lors des réunions en groupe de travail).

D'une manière générale, les objectifs et les actions définis dans le cadre de la gestion des habitats doivent permettre d'assurer le maintien des espèces qui vivent dans ces espaces. C'est pourquoi, sur les fiches de gestion des espèces, ce sont plutôt des propositions d'actions concernant la gestion de leurs habitats et le suivi de leurs populations qui seront avancées.

### **XI.2.AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI SCIENTIFIQUE (FICHES SUI)**

Afin d'évaluer au mieux l'efficacité des mesures de gestion préconisées pour les habitats et donc pour les espèces, il est impératif de mettre en place un suivi scientifique adapté. Celui-ci doit permettre de vérifier si les objectifs de conservation sont bien atteints et éventuellement, de réajuster certaines actions si cela s'avérait nécessaire.

D'autre part, certaines espèces potentielles de la Directive (Coléoptères, Chiroptères) doivent encore faire l'objet d'inventaires complémentaires afin de confirmer leur présence sur le site. Enfin, certains habitats restent toujours délicats à caractériser (Forêt pures de Pins de Salzmann) ; des études supplémentaires devraient permettre d'affiner les connaissances scientifiques relatives à ces derniers afin de mieux pouvoir les définir.

### **XI.3.ANIMATION ET COORDINATION DES ACTIONS (FICHES COM)**

La communication autour du projet est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. En effet, ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats et des espèces pourra être menée à bien.

#### XI.4.PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Code	TYPE d' ACTIONS	MONTANT sur 6 ans	Pourcentage
COM	Information et communication autour du document d'objectifs	2 658 KF	38%
G hab	Gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire	2 612 KF	38%
SUI hab	Amélioration des connaissances et suivi des habitats naturels	768 KF	11%
G esp	Gestion des espèces d'intérêt communautaire	446 KF	6%
SUI esp	Amélioration des connaissances et suivi des espèces	457 KF	7%
<b>TOTAL</b>		<b>6 941 KF</b>	<b>100%</b>

Code Natura 2000	LIBELLES	Fiches G.	Fiches SUI.	Fiches COM
4030	Landes sèches européennes	G Hab 3	Sui Hab 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
5120	Landes à Genêt purgatif des Cévennes ( <i>Genista oromediterraneus</i> )	G Hab 3	Sui Hab 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
6410	Prairies acides à Molinie ( <i>Junco-Molinion</i> )	G Hab 4	SUI Hab 3	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
8220	Falaises siliceuses catalano-languedociennes ( <i>Antirrhinion asarinae</i> )	X	SUI Hab 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	X	SUI Hab 4	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
9260	Bois de Châtaigniers, formations dominées par <i>Castanea sativa</i>	G Hab 2	SUI Hab 2	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
9340	Forêts supra-méditerranéennes françaises de Chênes verts ( <i>Quercus Ilex</i> )	G Hab 4	X	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
9530	Forêts de Pins de Salzmann * ( <i>Pinus nigra subsp. salzmannii</i> )	G Hab 1.1, G Hab 1.2	SUI Hab 1.1, SUI Hab 1.2, SUI Hab 1.3	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1036	<b>LA CORDULIE SPLENDIDE (<i>Macromia splendens</i>)</b>	X	SUI Esp 4	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.

Code Natura 2000	LIBELLES	Fiches G.	Fiches SUI.	Fiches COM
1041	<b>LA CORDULIE A CORPS FIN (<i>Oxygastra curtisii</i>)</b>	X	SUI Esp 4	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1083	<b>LE LUCANE CERF VOLANT (<i>Lucanus cervus</i>)</b>	G Esp 2	SUI Esp 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1088	<b>LE GRAND CAPRICORNE (<i>Cerambyx cerdo</i>)</b>	G Esp 2	SUI Esp 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1092	<b>L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (<i>Austropotamobius pallipes</i>)</b>	X	SUI Esp 3	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1131	<b>LE BLAGÉON (<i>Leuciscus souffia</i>)</b>	X	SUI Esp 1 et 2	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1138	<b>LE BARBEAU MERIDIONAL (<i>Barbus meridionalis</i>)</b>	X	SUI Esp 1 et 2	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1303	<b>LE PETIT RHINOLOPHE (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)</b>	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1304	<b>LE GRAND RHINOLOPHE (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)</b>	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1308	<b>LA BARBASTELLE (<i>Barbastella barbastellus</i>)</b>	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1321	<b>LE VERSPERTILION A OREILLES ECHANCREES (<i>Myotis emarginatus</i>)</b>	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1310	<b>LE MINIOPTERE DE SCHEREIBER (<i>Miniopterus schreibersi</i>)</b>	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1324 - 1307	<b>LE GRAND MURIN ET/OU LE PETIT MURIN (<i>Myotis myotis</i> / <i>Myotis blythii</i>)</b>	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1337	<b>LE CASTOR d'EUROPE (<i>Castor fiber</i>)</b>	G Esp 1	X	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.

# Forêts de Pins de Salzmann

CC : 42.631 ; FFH : 9530

Code action <b>G hab 1.1</b>	<b>Limiter voire réduire la colonisation de toute espèce concurrente du Pin de Salzmann sur les zones identifiées comme « Habitat de Pins de Salzmann » de la Directive</b>
Superficie <b>74 ha</b>	

<b>Objectif de l'action :</b> Le Pin de Salzmann est actuellement menacé par deux facteurs identifiés et qu'il s'agit aujourd'hui de mieux maîtriser. Ces deux facteurs sont : la colonisation du Pin maritime (après notamment le passage du feu) et les hybridations avec d'autres pins amplifiées par des plantations à proximité des peuplements purs.	<b>Priorité</b>  <b>1</b>
---	---------------------------------

<b>Territoire concerné :</b> Les zones bien identifiées comme « Habitats de Pins de Salzmann » de la Directive : « zones concaves riches » et « zones convexes pauvres ». <b>Population concernée :</b> les forestiers, les propriétaires, CRPF, ONF, Association Cèze et Ganière, PNC, CNRS, DRAF LR, Université des Sciences, PNR, Conseil Général. <b>Actions de gestion actuelles :</b>
--

<b>Cahier des charges de l'action :</b> <u>1. Etablir des contrats Natura 2000 sylvo-environnementaux selon le cahier des charges suivant :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Contractualisation du propriétaire pour une gestion durable.</li><li>- Intervenir sur le Pin maritime (et le cas échéant sur le Pin laricio) avant qu'il ne fructifie autour des îlots identifiés de Pin de Salzmann. Cela permettra d'agrandir ces îlots de Pin de Salzmann. Il faut bien évaluer le moment de l'intervention : ne pas attendre moins de 10 ans et plus de 50 ans.</li></ul> <u>2. Encourager la mobilisation foncière :</u> participation du Conseil Général pour l'acquisition ou l'échange de parcelles.
---

<b>Protocole de suivi :</b> Cf. fiches SUI.Hab 1.1 et 1.2.
---

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	<b>Coût indicatif</b> 350 KF/an	<b>Plan de financement</b> FGMN, TDENS	<b>Opérateur potentiel</b> Association Cèze et Ganière, Conseil Général
----------------------------------	------------------------------------	---	---

# Forêts de Pins de Salzmann

CC : 42.631 ; FFH : 9530

Code action <b>G hab 1.2</b>	<b>Encourager les initiatives de gestion autre que le reboisement</b>
Superficie <b>74 ha</b>	

<b>Objectif de l'action :</b> Le Pin de Salzmann est actuellement menacé par deux facteurs identifiés qu'il s'agit aujourd'hui de mieux maîtriser. Ces deux facteurs sont : la colonisation du Pin maritime (après notamment le passage du feu) et les hybridations avec d'autres pins amplifiées par des plantations à proximité des peuplements purs. Il s'agit aussi de redonner une expansion à ce peuplement dans son aire naturelle.	<b>Priorité</b>  <b>1</b>
---	---------------------------------

<b>Territoire concerné :</b> Toutes les zones à Pins noirs du site, hormis celles identifiées comme « noyaux durs de Pins de Salzmann ». <b>Population concernée :</b> les propriétaires, les forestiers, CRPF, ONF, Association Cèze et Ganière, PNC, CNRS, DRAF LR, Université des Sciences, PNR, Conseil Général. <b>Actions de gestion actuelles :</b>
---

<b>Cahier des charges de l'action :</b> <u>1. Etablir des contrats natura 2000 sylvo-environnementaux selon le cahier des charges suivant :</u> - Contractualisation du propriétaire pour une gestion durable. - Sur la totalité du site, le propriétaire s'engage à éliminer à long terme les Pins noirs introduits et à ne replanter que du Pin de Salzmann local. <u>2. Encourager la mobilisation foncière :</u> participation du Conseil Général pour l'acquisition ou l'échange de parcelles.
---

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	<b>Coût indicatif</b> 50 KF/an	<b>Plan de financement</b> FGMN	<b>Opérateur potentiel</b> Conseil Général
----------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------	---

# Bois de Châtaignier

CC : 41.9 ; FFH : 9260

Code action  
**G hab 2**

Superficie  
**135 ha**

## Entretenir et restaurer les châtaigneraies (vergers, châtaigneraie-feuillus ;châtaigneraie-résineux)

### Objectif de l'action :

Réutiliser ou entretenir les châtaigneraies en déprise et comprises dans l'aire écologique de *Castanea sativa*. Les enjeux liés à cette action sont : l'impact sur la biodiversité, la maîtrise de l'embroussaillage, l'ouverture des paysages et la prévention des incendies par l'entretien du sous-bois. Cet habitat d'origine agricole, présente également un intérêt ethnologique , historique et paysager.

### Priorité

**1**

### Territoire concerné :

- **parcelles en châtaigneraie** comprises entre 350 et 800 m, sur schiste et gneiss, jamais en versant sud, correspondant à l'aire écologique de l'espèce et recouvrant à peu près l'étage supraméditerranéen. Les vergers, les peuplements mixtes (châtaigneraies-feuillus ;châtaigneraies-résineux) sont concernés.

### Territoire non concerné :

- **parcelles en châtaigneraie** en dehors de l'aire écologique du *Castanea sativa*.

**Population concernée** : agriculteurs, propriétaires forestiers, société d'exploitation de bois.

**Animation-coordination actuelles** : AOC Châtaigne.

**Pratique actuelle et dynamique (évolution)** : abandon des exploitations, évolution à long terme vers la chênaie blanche, châtaigneraie menacée par l'encre, le chancre et les incendies répétés.

### Cahier des charges de l'action :

- 1 Faire une zonation des propriétés autour des villages.
2. Entretien, réhabilitation ou construction de terrasses, et notamment autour des villages (pour la protection contre les incendies).
3. Entretien et rénovation des vergers de châtaigniers (important car de nombreuses espèces sont inféodées à ces châtaigniers), Labellisation des sociétés d'exploitation de bois qui respectent les terrasses (Ecotrophée ou label ou AOC).
4. Eviter de planter des espèces allochtones (*Castanea crenata*) : réaliser des greffes sur *Castanea sativa*.
5. Entretien des châtaigneraies et de leur sous-bois : débroussaillage, pâturage.
6. En dehors de l'aire écologique de *Castanea sativa* : reboisement des parcelles de châtaigneraie en essences de feuillus locales et diversifiées.

### Protocole de suivi :

Cf. fiche SUI.hab 2

Mise en œuvre de  
l'action

### Coût indicatif

/

### Plan de financement

Cf. Mesure-type (CTE) 0605-A-00, 1807-A-00 et 7901 – Cf.

MAE

Cf. ONIFLOR : programme de rénovation de verger

### Opérateurs potentiels

CRPF, Chambre  
d'Agriculture

# Les landes sèches européennes

CC : 31.2 ; FFH : 4030

## et les landes à Genêt purgatif

CC : 31.8421 ; FFH : 5120

Code action  
**G hab 3**

Superficie  
**4030 : 46,5 ha**  
**5120 : 151 ha**  
**mixte : 16,5 ha**

### Favoriser la mosaïque des Landes à l'échelle du site

#### Objectif de l'action :

La conservation de ces habitats ne posent pas beaucoup de problème à moyen terme, compte-tenu de leur relative stabilité. Elle doit cependant s'inscrire dans une conservation globale des différents milieux adjacents les plus représentés de la zone d'étude (chênaies vertes, châtaigneraies, pinèdes, prairies mésophiles). On peut ainsi envisager une rotation de ces habitats en harmonie avec les activités humaines (pastoralisme, sylviculture, etc).

#### Priorité

2

#### Territoire concerné :

Parties sommitales du Font de l'Aille et de Serre de Barre. Les landes mixtes sont également concernées.

**Population concernée :** agriculteurs, propriétaires fonciers, ONF.

**Actions de gestion actuelles :** l'ONF utilise la technique du gyrobroyage sur la piste longeant la crête de la Serre de la Barre.

#### Cahier des charges de l'action :

1. Favoriser le pâturage extensif (ovin ou bovin) des parcelles concernées par ces habitats (s'il y a un berger).
  2. L'arrachage est conseillé pour l'entretien des landes à callune, sur des pieds de plus de 10 ans.
  3. Sur les zones dominées par la Myrtille et la Callune, non mécanisables où sur lesquelles le broyage est impossible (âge avancé des tiges), il est envisageable d'utiliser les feux courants (améliorent l'appétence de ces zones et donc la maîtrise des ligneux par les herbivores).
  4. Eviter tout reboisement surtout au niveau du Font de l'Aille.
  5. Eviter la création de nouvelles pistes d'exploitation lorsque les pentes sont supérieures à 60%.
  6. Maintenir le gyrobroyage pratiqué (tous les 2 ans) pour limiter la régénération de pins et autres résineux.
- A noter : le Comité de Vol Libre effectue sur 10 000m<sup>2</sup> environ un arrachage des pieds de Genêts purgatifs au niveau de la Serre de Barre.

#### Protocole de suivi :

Cf. fiche SUI.hab 5.

Mise en œuvre de  
l'action

**Coût indicatif**  
840 FF/ha/an

**Plan de financement**  
Cf. mesure-type (CTE) 1903-  
A-...  
voire 1902 si nécessaire

**Opérateurs potentiels**  
Chambre d'Agriculture,  
CRPF, ONF, DDAF,

# Prairies acides à Molinie

CC : 37.312 ; FFH : 6410

Code action

**G hab 4**

Superficie

**1.8 ha**

**Maintenir la prairie dans un état de conservation favorable**

**Objectif de l'action :**

L'objectif est de veiller à ce que le milieu ne se ferme pas complètement (par la colonisation d'espèces concurrentes comme l'Aulne, la Bourdaine, le Frêne et de protéger des espèces remarquables (*Drosera rotundifolia*)).

**Priorité**

**3**

**Territoire concerné et superficie :**

La prairie la plus remarquable et la plus typique se trouve près de « l'Habitarelle » à 232 m d'altitude (commune de Malbosc). La superficie de cet habitat est très réduite : 200 m<sup>2</sup>.

**Population concernée :** propriétaires, agriculteurs, Association Cèze et Ganière, SIDET, DDE.

**Pratique actuelle et dynamique (évolution) :**

La prairie est en partie colonisée par l'Aulne. Elle peut être endommagée par les véhicules qui peuvent y stationner.

**Cahier des charges de l'action :**

1. Maintenir la gestion actuelle du site :
  - Contacter le propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve la prairie cartographiée.
  - Effectuer une fauche tous les 6 mois (effectué par le propriétaire).
  - Prendre des précautions pour curer le canal (effectué par la DDE).
  - Eviter l'érosion en amont des parcelles concernées.
2. Installer un petit balisage de sécurité : les travaux devront être conduits de façon à ne pas endommager la prairie.

**Protocole de suivi :**

Cf. fiche SUI.Hab 3.

Mise en œuvre de  
l'action

**Coût indicatif**

2 KF

**Plan de financement**

FGMN

**Opérateurs potentiels**

DDE, Propriétaire de la parcelle

# Forêt supraméditerranéenne française de Chêne vert

CC : 45.321 ; FFH : 9340

Code action  
**G hab 5**

## Prévoir les étapes de maturation des Chênaies vertes situées à proximité des villages

Superficie  
**50 ha**

### Objectif de l'action :

L'objectif est d'entretenir la forêt (favoriser les futaies aux taillis et maintenir des arbres morts) afin d'obtenir à long terme des forêts « matures » et d'ouvrir ces forêts aux promeneurs.

**Priorité**  
**4**

### Territoire concerné :

- Les Chênaies vertes à proximité des villages et hameaux.

**Population concernée :** Propriétaires fonciers, ONF, CRPF.

**Animation-coordination actuelles :** néant

**Pratique actuelle et dynamique (évolution) :** 90% des forêts de Chênes verts ne sont pas exploitées.

### Cahier des charges de l'action :

1. Favoriser les futaies aux taillis, à visée d'aménagement pour les promenades.
2. Lors des coupes de taillis de Chênes verts, ne pas réaliser de coupes rases : conserver des pieds de chênes de qualité (réserves) sur deux ou trois coupes successives (taillis sous futaie et futaie « jardinée »).
3. Maintenir un certain nombre d'arbres morts, essentiellement dans les fortes pentes ; cela ne peut engendrer d'aides financières.

### Protocole de suivi :

aucun

*Mise en œuvre de  
l'action*

**Coût indicatif**  
35 KF/an

**Plan de financement**  
FGMN

**Opérateurs potentiels**  
ONF, CRPF

# Le Castor d'Europe (*Castor fiber*, Linné)

FFH : 1337

Code action  
G esp 1

## Entretien et conservation de l'habitat du Castor d'Europe

### Objectif de l'action :

Maintenir les habitats favorables au castor et en créer si nécessaire : réhabiliter les parties des cours d'eau dégradées et développer une gestion soucieuse des équilibres écologiques du castor.

### Priorité

2

### Territoire concerné :

- Le castor est présent sur toutes les parties sauvages des bords de la Ganière dans le site.

**Pratiques actuelles et dynamique :** néant

**Population concernée :** Fédération de pêche, CSP, SIDET Les Vans, ONC.

**Animation-coordination actuelles :** néant

### Cahier des charges de l'action :

1. Etablir un diagnostic de la ripisylve en tant qu'habitat du Castor,
2. Conserver une bande de 20-35 mètres de ripisylve de chaque côté des berges de La Ganière, pour préserver les gîtes et les ressources alimentaires du castor,
3. Eviter la suppression des boisements dans le lit mineur et les déboisements des berges,
4. Limiter le développement d'espèces exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon ou le Robinier faux-acacia : arrachage des petites pousses et destruction des rémanents,
5. Favoriser les habitats rivulaires les plus intéressants, notamment en favorisant les expérimentations contractuelles de gestion dans le cadre des contrats Natura 2000.

### Protocole de suivi :

Etat initial de la ripisylve (largeur, présence d'espèces envahissantes, endroits dégradés) en année 0 (avant les actions) – Suivi en année 1 (juste après les actions) – Etat intermédiaire en année 3 – Etat final en année 6 .

Mise en œuvre de l'action	<b>Coût indicatif</b> 60	<b>Plan de financement</b> FGMN	<b>Opérateurs potentiels</b> SIDET, Féd. de Pêche, Ass. Cèze et Ganière
Mise en œuvre du suivi	<b>Coût indicatif</b> 21	<b>Plan de financement</b> FGMN et Fonds de l'Agence de l'Eau	<b>Opérateurs potentiels</b> SIDET, Féd. de Pêche, Ass. Cèze et Ganière

# Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane Cerf-Volant (*Lucanus cervus*)

FFH : 1088 et 1083

Code action  
G esp 2

## Entretien et conservation des habitats du Grand Capricorne et du Lucane Cerf-Volant

### Objectif de l'action :

Maintenir les habitats favorables à ces deux coléoptères et en créer si nécessaires : conserver de vieux arbres (chênes et châtaigniers)

Priorité  
2

### Territoire concerné :

Ces espèces n'ont pas été localisées sur le site lors de la réalisation du document d'objectifs. Néanmoins, au nord de la zone d'étude, les forêts mixtes à dominantes de châtaigniers et/ou de chênes représentent des habitats favorables à ces deux espèces.

**Population concernée :** O.N.F, Propriétaires forestiers, CRPF, OPIE, Association Rosalia, Société Linnéenne de Lyon.

**Animation-coordination actuelles :** néant

### Cahier des charges de l'action :

1. Animation par le CRPF auprès des propriétaires et des exploitants forestiers.
2. Contractualisation du propriétaire ou du gestionnaire forestier pour une gestion durable de ces espèces :
  - Lorsque le Grand Capricorne se développe sur des arbres isolés, assurer le renouvellement des classes d'âges sur le site. Dans ces milieux, la taille des arbres en « têtard » favorise la ponte du Grand Capricorne.
  - Dans les espaces agricoles, maintenir des haies arborées avec des arbres sénescents qui sont favorables au Lucane Cerf-Volant.
  - Dans les massifs de chênes et de châtaigniers, mettre en place des îlots de vieillissement et maintien des arbres déperissants.

### Protocole de suivi :

Cf. fiche SUI.esp 5.

Mise en œuvre de  
l'action

Coût indicatif  
20 KF/an

Plan de financement  
FGMN

Opérateurs potentiels  
ONF, CRPF

Mise en œuvre du  
suivi

Coût indicatif  
75 KF

Plan de financement  
FGMN

Opérateurs potentiels  
Entomologistes

# Les Chiroptères : Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle, Vespertilion à oreilles échancrées, Minioptère de Schreiber, Grand et Petit Murin

FFH : 1303, 1304, 1308, 1321, 1310, 1324, 1307

Code action  
**G.esp.3.1**

## Protection et entretien des gîtes des Chauves-souris

**Objectif de l'action :**

Protection des gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transit accueillant des populations significatives.

**Priorité**  
**3**

**Territoire concerné :**

Les gîtes potentiels des Chauves-souris sont très nombreux sur le site : barres rocheuses, ruines de maisons, de bergeries, murets assez hauts, puits, clochers d'églises, grottes et anciennes mines.

**Population concernée :** PNR des Monts d'Ardèche, Association Cèze et Ganière

**Animation-coordination actuelles :** il existe déjà une coordination entre la DRIRE et le CORA permettant de fermer et de sécuriser les mines après un arrêt de concession minière (cela suit la réglementation nationale).

**Cahier des charges de l'action :**

1. Protection des gîtes (si cela s'avère nécessaire) par voie réglementaire (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) voire physique (enclos, grille,...) sans obstruer les entrées : cela donne lieu, sur terrain privé, à l'élaboration de conventions avec les propriétaires de bâtiments ruraux anciens, de puits...
2. Lors de fermetures de galeries minières pour des raisons de sécurité, les grilles doivent être adaptées pour permettre le passage des Chiroptères.
3. Action de restauration du patrimoine bâti après maîtrise foncière pour préserver les sites de mise bas (éviter la destruction des ruines, modernisation importante des vieux bâtiments, fermeture hermétique des greniers, caves)
4. Lors de réfection des vieux ponts, il est indispensable de prévoir une expertise préalable et de laisser des anfractuosités.
5. Conserver les arbres creux.
6. La pose de nichoirs spécifiques aux Chauves-souris peut être également envisager sous les ponts, sur des arbres, dans les ripisylves (outils pouvant également être valoriser en terme de sensibilisation et éducation à l'environnement).
7. Surveillance des sites.

**Protocole de suivi :** Cf. fiche SUI.esp.6. et Cf. SUI hab 4.

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	<b>Coût indicatif</b> 25 KF/an à partir de 2003	<b>Plan de financement</b>  FGMN	<b>Opérateurs potentiels</b> PNR des Monts d'Ardèche, CORA, Gpe de Spéléologie des Vans
<i>Mise en œuvre du suivi</i>	<b>Coût indicatif</b> 35 KF + 50 KF	<b>Plan de financement</b>  FGMN	<b>Opérateurs potentiels</b>  CORA

# Les Chiroptères : Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle, Vespertilion à oreilles échancrées, Minioptère de Schreiber, Grand et Petit Murin

FFH : 1303, 1304, 1308, 1321, 1310, 1324, 1307

Code action <b>G.esp.3.2</b>	<b>Protection et entretien des terrains de chasse et des corridors boisés des Chauves-souris</b>
---------------------------------	--

<b>Objectif de l'action :</b> Conserver, entretenir, voire agrandir et restaurer les territoires de chasse des Chauves-souris	<b>Priorité</b> <b>3</b>
--	-----------------------------

<p><b>Territoire concerné :</b> Les Chauves-souris affectionnent particulièrement les zones de bocage et paysages variés composés de prairies, zones humides, étangs, bois, cours d'eau, bâtis, haies...</p> <p><b>Population concernée :</b> PNR des Monts d'Ardèche, Association Cèze et Ganière, communes du site, Agriculteurs, Propriétaires forestiers</p> <p><b>Animation-coordination actuelles :</b> néant</p>
---

<p><b>Cahier des charges de l'action :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Campagnes d'écoute nocturne à l'aide de matériel d'écholocation pour localiser les zones de chasse</li> <li>2. Mettre en place (par des conventions avec les agriculteurs ou les propriétaires forestiers), dans un rayon de 2 à 3 km autour des colonies, une gestion du paysage favorable aux espèces sur les bases suivantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ maintien (ou création) des prairies pâturées ou fauchées en évitant leur retournement</li> <li>○ maintien ou développement d'une structure paysagère variée (haies, arbres isolés, vergers...) :</li> <li>○ Réhabiliter et entretenir un maillage de linéaires boisés (haies variées et arbres isolés) en bordures de routes, de chemins, en limites de parcelles agricoles...</li> <li>○ Si absence de corridor sur plus de 10 m, le rétablir</li> <li>○ limitation d'utilisation de pesticides en agriculture</li> <li>○ entretien et restauration des ripisylves, des boisements de feuillus (conserver arbres creux et morts sur pied) et limitation des plantations de résineux</li> <li>○ diversification des essences forestières caducifoliées et de la structure des boisements (création de parcelles d'âges variés...)</li> <li>○ restaurer des zones humides</li> </ul> </li> </ol>
---

<b>Protocole de suivi :</b> cf. fiche SUI.esp 6 et Cf. SUI hab 4.
---

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	<b>Coût indicatif</b> 1. 20 KF/an 2. à chiffrer en 2003	<b>Plan de financement</b> FGMN	<b>Opérateurs potentiels</b> CORA
<i>Mise en œuvre du suivi</i>	<b>Coût indicatif</b> 35 KF + 50 KF	<b>Plan de financement</b> FGMN	<b>Opérateurs potentiels</b> CORA

# Forêts de Pins de Salzmann

CC : 42.631 ; FFH : 9530

Code action  
**SUI hab 1.1**

Superficie  
**74 ha**

## Acquérir de nouvelles connaissances sur l'historique du Pin de Salzmann

### Objectif du suivi :

Il s'agit d'établir l'histoire du Pin de Salzmann : quelle a été sa plus large répartition géographique et à quelle époque ? Quelles étaient la faune et la flore associées alors à ses forêts ? Quelle a été son utilisation passée ? Quels ont été les facteurs (humains et écologiques) qui ont fait régresser ses populations de façon quasi-définitive ? Certains facteurs sont-ils réversibles ?...

### Priorité

**1**

### Territoire concerné :

L'ensemble du sud du site qui présente des populations résiduelles de Pin de Salzmann méritant d'être étudiées pour être mieux conservées et au-delà, l'ensemble des aires disjointes connues (Hérault, Gard, Lozère et Pyrénées orientales).

**Population concernée :** les propriétaires forestiers, CRPF, ONF, Association Cèze et Ganière, PNR, CNRS, DRAF LR, Université des Sciences, PNC.

**Actions de suivi actuelles :** /.

### Cahier des charges du suivi :

Une des actions consistera à identifier tous les propriétaires de parcelles de Pins de Salzmann.

Il s'agit de réaliser une étude à partir de recherches au niveau des archives et d'enquêtes locales. Au préalable, un cahier des charges devra être établi.

*Mise en œuvre du suivi*

**Coût indicatif**  
20 KF

**Plan de financement**  
FGMN

**Opérateur potentiel**  
Association Cèze et Ganière

# Forêts de Pins de Salzmann

CC : 42.631 ; FFH : 9530

Code action  
SUI hab 1.2

Superficie  
74 ha

## Acquérir de nouvelles connaissances sur le Pin de Salzmann : des inventaires écologiques pour mieux connaître les peuplements du site

### Objectif du suivi :

A partir des recherches génétiques et botaniques, il s'agira d'inventorier de façon exhaustive et sur l'ensemble du site des Bois des Bartres les peuplements purs de Pin de Salzmann, les peuplements des autres pins noirs et les peuplements hybridogènes. A partir de cet inventaire, des études parallèles sur la biodiversité liée au Pin de Salzmann pourront être conduites.

### Priorité

1

### Territoire concerné :

L'ensemble du sud du site qui présente des populations résiduelles de Pin de Salzmann méritant d'être étudiées pour être mieux conservées.

**Population concernée :** les propriétaires forestiers, CRPF, ONF, Association Cèze et Ganière, PNC, CNRS, DRAF LR, PNR.

### Actions de gestion actuelles :

Des études menées par le CIRAD de Montpellier sur l'entomofaune inféodée au Pin de Salzmann sont en cours.

### Cahier des charges du suivi :

1. Cartographie des peuplements de Pins de Salzmann dits « génétiquement purs » : déclaration officielle des parcelles porte-graines identifiées. Protection stricte de ces parcelles.
2. Cartographie des autres peuplements de Pins (Pin noirs d'Autriche, Pin laricio de Corse, mais également Pin sylvestre et Pin maritime)
3. Cartographie des peuplements hybridogènes.
4. Inventaires entomologiques et des arachnides.

Mise en œuvre  
du suivi

### Coût indicatif

320 KF

### Plan de financement

FGMN + Fonds de la DERF

### Opérateur potentiel

Association Cèze et Ganière  
CNRS, CIRAD.

# Forêts de Pins de Salzmann

CC : 42.631 ; FFH : 9530

Code action  
SUI hab 1.3

Superficie  
74 ha

## Acquérir de nouvelles connaissances sur le Pin de Salzmann : des recherches génétiques pour mieux l'identifier

### Objectif du suivi :

La recherche génétique devra établir des critères fiables permettant de différencier le Pin de Salzmann des autres espèces de pins noirs, quel que soit l'âge et les conditions de la station étudiée. Cette recherche devra également permettre d'identifier les hybrides. A partir des résultats de ces recherches, il s'agira d'établir les critères morphologiques et botaniques.

**Priorité**

**1**

### Territoire concerné :

L'ensemble du sud du site qui présente des populations résiduelles de Pin de Salzmann méritant d'être étudiées pour être mieux conservées.

**Population concernée :** les propriétaires forestiers, CRPF, ONF, Association Cèze et Ganière, PNC, CNRS, DRAF, DERF, PNR.

### Actions de gestion actuelles :

La DERF du Ministère de l'Agriculture a lancé en fin d'année 2000, un appel d'offre pour réaliser des « recherches génétiques nécessaires à la sauvegarde du Pin de Salzmann en France ». Celui-ci est resté sans suite.

### Cahier des charges du suivi :

1. Analyse de l'architecture génétique au sein des populations de Pin de Salzmann identifiées sur le « Bois des Bartres »
2. Etablissement d'une carte génétique.

Mise en œuvre  
du suivi

### Coût indicatif

100 KF

### Plan de financement

FGMN + Fonds de la DERF

### Opérateur potentiel

DERF, CNRS

# Bois de Châtaignier

CC : 41.9 ; FFH : 9260

Code action  
SUI hab 2

## Améliorer les connaissances sur l'état de conservation de la châtaigneraie et de son exploitation agricole (vergers, châtaigneraie-feuillus ; châtaigneraie-résineux)

Superficie  
135 ha

### Objectif du suivi :

Etablir un état des lieux parcellaire sur l'état de conservation de la châtaigneraie sur le site et un diagnostic sur ses fonctions (paysagère, de production de bois, de production fruitière, ...). Cet état des lieux a pour objectif de mettre en place des cahiers des charges adaptés à la gestion des châtaigneraies et les mettre en œuvre.

### Priorité

2

### Territoire concerné :

- **parcelles en châtaigneraie** comprises entre 350 et 800 m, sur schiste et gneiss, jamais en versant sud, correspondant à l'aire écologique de l'espèce et recouvrant à peu près l'étage supraméditerranéen. Les vergers, les peuplements mixtes (châtaigneraies-feuillus ; châtaigneraies-résineux) sont concernés.

### Territoire non concerné :

- **parcelles en châtaigneraie** en dehors de l'aire écologique du *Castanea sativa*.

**Population concernée :** agriculteurs, propriétaires forestiers, Chambre d'Agriculture, DDAF, ADASEA, CRPF.

**Animation-coordination actuelles :** Le cahier des charges AOC Châtaigne comprend la réalisation de l'inventaire des parcelles, le nombre d'arbres par parcelle et les variétés d'arbres.

1<sup>er</sup> scénario : inventaire exhaustif sur tout le périmètre du site Natura 2000, des châtaigneraies et de leur état de conservation.

2<sup>ème</sup> scénario : 1) communication auprès des mairies, information par les mairies auprès de leurs administrés 2) les initiatives personnelles pour la réhabilitation pourront se rattacher à cette action (SUI hab 2) et à l'action G hab 2.

**Pratique actuelle et dynamique (évolution) :** abandon des exploitations, évolution vers la chênaie blanche, châtaigneraie menacée par l'encre, le chancre et les incendies répétés.

### Cahier des charges du suivi :

1. Inventaire parcellaire et foncier
2. Inventaire des pratiques culturales (entretien ou absence d'entretien, production de fruits, production de bois, aucune pratique...) et classification des parcelles (verger entretenu, à l'abandon, très dégradé, évoluant vers un taillis, taillis...)
3. Définition d'un parti pris d'exploitation, signature d'un cahier des charges et mise en œuvre.

Mise en œuvre du  
suivi

### Coût indicatif

1. Cf. COM 2
2. 20 KF
3. 30 KF/an

### Plan de financement

FGMN et Cf. Mesure-type  
(CTE) 0605-A-00, 1807-A-00  
et 7901 – Cf. MAE  
Cf. ONIFLOR : programme  
de rénovation de verger

### Opérateurs potentiels

Chambre d'Agriculture,  
CRPF

# Prairies acides à Molinie

CC : 37.312 ; FFH : 6410

Code action  
**SUI.hab.3**

Superficie  
**1.8 ha**

## Acquérir de nouvelles connaissances sur les Prairies acides à Molinie

### Objectif du suivi :

Etablir un inventaire de toutes les Prairies acides à Molinie sur le site et un état des lieux de leur état de conservation.

### Priorité

**3**

### Territoire concerné et superficie :

La prairie la plus remarquable et la plus typique se trouve près de « l'Habitarelle » à 232 m d'altitude (commune de Malbosc). La superficie de cet habitat est très réduite : 200 m<sup>2</sup>. Une autre prairie acide se trouve en limite sud-est du site, au niveau de « Les Bartrasses ». D'autres prairies de ce type ne sont pas répertoriées.

**Population concernée :** agriculteurs, propriétaires, Associations Cèze et Ganière.

### Pratique actuelle et dynamique (évolution) :

La prairie de « l'Habitarelle » est en partie colonisée par l'Aulne. Elle peut être endommagée par les véhicules qui peuvent y stationner.

### Cahier des charges du suivi :

1. Recensement du foncier sur tout le site (en ce qui concerne les parcelles de prairies).
2. Inventaires des prairies (avec des relevés phytosociologiques) et des pratiques culturales sur celles-ci.
3. Cartographie précise de ces prairies et des espèces protégées ou remarquables présentes.
4. Etat des lieux de l'état de conservation des prairies (entretien, abandon : embroussaillage...).

*Mise en œuvre  
du suivi*

**Coût indicatif**  
46 KF

**Plan de financement**  
FGMN

**Opérateur potentiel**  
Association Cèze et Ganière

# Grottes non exploitées par le tourisme

CC : 61.5 ; FFH : 8310

Code action  
SUI hab 4

Superficie  
Sans objet

## Améliorer les connaissances sur les grottes et les anciennes galeries minières

### Objectif du suivi :

Etablir un inventaire de toutes les grottes non exploitées par le tourisme et les anciennes galeries minières sur le site et établir un état des lieux de leur état de conservation.

### Priorité

1

### Territoire concerné :

Les grottes et les anciennes galeries minières.

**Population concernée :** CORA, M. BOUCHET (club de spéléologie), PNR.

**Animation :** aucune

**Pratique actuelle et dynamique (évolution) :** néant

### Cahier des charges du suivi :

1. Etablir l'état de conservation de chaque grotte et des anciennes galeries minières.
2. Réaliser des inventaires complémentaires des chiroptères.
3. Etablir des actions de gestion à mettre en œuvre à la suite des inventaires.
4. Envisager une coordination des inventaires avec le site B4.

Mise en œuvre du  
suivi

**Coût indicatif**  
10 KF/an à partir de 2003

**Plan de financement**  
FGMN

**Opérateurs potentiels**  
CORA, chiroptérologues

**Les landes sèches européennes**  
 CC : 31.2 ; FFH : 4030  
**les landes à Genêt purgatif**  
 CC : 31.8421 ; FFH : 5120  
**les Falaises siliceuses catalano-languedociennes**  
 CC : 62.26; FFH : 8220

<b>Code action</b> <b>SUI hab 5</b>	<b>Améliorer les connaissances sur les landes et les falaises</b>
<b>Superficie</b> <b>223 ha</b>	

<b>Objectif du suivi :</b> Surveiller, par le biais de personnes qualifiées, l'évolution des landes d'intérêt communautaire pour contribuer à l'évaluation des mesures préconisées sur ces milieux et éventuellement les modifier.	<b>Priorité</b>  <b>2</b>
---	---------------------------------

<b>Territoire concerné :</b> Toute la surface du site occupée par des landes. <b>Population concernée :</b> CREN Rhône-Alpes, PNR Monts d'Ardèche, Ass. Cèze et Ganière  <b>Pratique actuelle et dynamique (évolution) :</b> néant	
--	--

<b>Cahier des charges du suivi :</b> 1. Suivre l'état de conservation des landes chaque année. 2. Inventaires complémentaires : avifaune et entomologie	
---	--

<i>Mise en œuvre du suivi</i>	<b>Coût indicatif</b> 62 KF	<b>Plan de financement</b> FGMN	<b>Opérateurs potentiels</b> Entomologistes et Ornithologues
-------------------------------	--------------------------------	------------------------------------	--

# Le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)

FFH : 1138

Code suivi  
SUL.esp 1

## Amélioration des connaissances et suivi des populations de Barbeau méridional (le Turgan)

### Objectif du suivi :

Réaliser des inventaires de l'espèce et des études sur la concurrence par rapport aux populations d'espèces introduites.

### Priorité

2

### Territoire concerné :

Le Barbeau méridional est présent sur les cours de l'Abeau et de la Ganière.

**Population concernée :** PNR des Monts d'Ardèche, Fédération de Pêche, CSP, Associations locales de Pêche

**Animation-coordination actuelles :** étude en cours par le PNR des Monts d'Ardèche sur le Barbeau méridional.

### Cahier des charges du suivi :

1. Réalisation d'un diagnostic de rivière (l'Abeau et la Ganière) : qualité biologique et physico-chimique de l'eau, suivi du régime hydrique.
2. Evaluation quantitative des populations sur la Ganière et l'Abeau par pêches électriques.
3. Suivi annuel de l'évolution des populations en place par pêches électriques.

Mise en œuvre du  
suivi

### Coût indicatif

22,5 KF

### Plan de financement

FGMN et fonds de l'Agence  
de l'eau

### Opérateur potentiel

PNR des Monts d'Ardèche,  
Féd. de Pêche, CSP, SIDET.

# Le Blageon (*Leuciscus souffia*)

FFH : 1131

Code suivi  
SUI.esp 2

## Amélioration des connaissances et suivi des populations de Blageon

### Objectif du suivi :

Réaliser des inventaires de l'espèce et des études sur la concurrence par rapport aux populations d'espèces introduites.

### Priorité

2

### Territoire concerné :

Le Blageon est abondant sur tout le cours de La Ganière.

**Population concernée :** Fédération de Pêche, CSP, Associations locales de Pêche

**Animation-coordination actuelles :** néant

### Cahier des charges du suivi :

1. Réalisation d'un diagnostic de rivière (l'Abeau et la Ganière) : qualité biologique et physico-chimique de l'eau, suivi du régime hydrique.
2. Evaluation quantitative des populations sur La Ganière et l'Abeau par pêches électriques.
3. Suivi annuel de l'évolution des populations en place par pêches électriques.

Mise en œuvre du  
suivi

### Coût indicatif

22,5 KF

### Plan de financement

FGMN et fonds de l'Agence  
de l'eau

### Opérateur potentiel

SIDET, Féd. de pêche,  
PNR Monts d'Ardèche,  
CSP.

# L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

FFH : 1092

Code du suivi  
SUI.esp.3

## Amélioration des connaissances et suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches

### Objectif du suivi:

Réaliser des inventaires de l'espèce, des études sur la concurrence par rapport à d'autres espèces introduites, un suivi de la qualité des eaux, surveillance de la pêche.

### Priorité

2

**Territoire concerné :** cours du Ravin de Combe longue (affluent de la Ganière) et sur le ruisseau de la Doue.

**Population concernée :** Fédération de Pêche, CSP, Associations locales de pêche, SIDET

**Animation-coordination actuelle :** néant

### Cahier des charges du suivi :

1. Réalisation d'un diagnostic de rivière : qualité biologique et physico-chimique de l'eau, suivi du régime hydrique de la Ganière (variations de débit surtout en période d'étiage).
2. Inventaires exhaustifs de terrain : évaluation quantitative de la population sur la Ganière par repérage nocturne ou pêches électriques.
3. Suivi annuel de l'évolution de la population en place par repérage nocturne ou pêches électriques.
4. Surveiller la pêche légale à l'écrevisse (ouverture de la pêche pendant 3 jours consécutifs à partir du 4<sup>e</sup> samedi de juillet) et le nombre de prises.
5. Surveillance de l'introduction éventuelle d'écrevisses américaines et si elle a lieu, la proscrire en faisant respecter la législation sur l'élevage, le commerce et le transport des écrevisses (écrevisses exotiques vivantes).
6. Réalisation d'une campagne de communication sur les menaces d'introduction d'espèces exotiques dans la rivière à partir d'élevage en bassin. (Cf. COM 3)
7. Surveillance des lâchers de truites surdensitaires, prédatrices et de l'introduction de toute autre espèce de décapode d'eau douce sur le site.

Mise en œuvre du  
suivi

### Coût indicatif

72 KF

### Plan de financement

FGMN et Fonds de l'Agence  
de l'Eau

### Opérateurs potentiels

SIDET, CSP, Féd. de Pêche,  
PNR Monts d'Ardèche

# La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et la Cordulie splendide (*Macromia splendens*)

FFH : 1041 et 1036

Code suivi  
SUL.esp 4

## Suivi de la Cordulie à corps fin et de la Cordulie splendide

### Objectif du suivi :

Avoir une idée réelle de la densité des populations de ces deux espèces sur le site.

### Priorité

3

### Territoire concerné :

La Cordulie à corps fin et la Cordulie splendide sont présentes aussi bien sur la Ganière que sur l'Abeau. Leurs populations, d'après les inventaires 2000 et 2001, sont dans un bon état de conservation.

**Population concernée :** GRPL Sympetrum, entomologistes.

**Animation-coordination actuelles :** néant

### Cahier des charges du suivi :

1. Suivi de l'évolution des populations recensées : ramassage, localisation et comptage des exuvies.
2. Inventaire des populations isolées menacées.
3. Suivi des étiages : maintenir un débit minimum de la Ganière et de l'Abeau (éviter les pompages estivaux).

Remarque : Ces suivis doivent permettre d'améliorer les connaissances sur une autre espèce de libellule patrimoniale : *Gomphus graslinii*.

Mise en œuvre du  
suivi

### Coût indicatif

60 KF

### Plan de financement

FGMN

### Opérateur potentiel

Entomologistes, GRPL  
Sympetrum, OPIE

# Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane Cerf-Volant (*Lucanus cervus*)

FFH : 1088 et 1083

Code du suivi  
SUI.esp 5

## Amélioration des connaissances et suivi du Grand Capricorne et du Lucane Cerf-Volant

### Objectif du suivi:

Approfondir les connaissances sur ces espèces, réaliser des inventaires de terrain exhaustifs, mettre en place un suivi de l'évolution des populations

### Priorité

2

### Territoire concerné :

Ces espèces n'ont pas été localisées sur le site lors de la réalisation du document d'objectifs. Néanmoins, au nord de la zone d'étude, les forêts mixtes à dominantes de châtaigniers et/ou de chênes représentent des habitats favorables à ces deux espèces.

**Population concernée :** O.N.F., Propriétaires forestiers, CRPF, Association Rosalia, Société Linnéenne de Lyon, OPIE

**Animation-coordination actuelles :** néant

### Cahier des charges du suivi :

1. Faire une cartographie des vieux chênes et châtaigniers sur le site.
  2. Réaliser des inventaires de terrain : évaluation quantitative des populations des deux espèces sur le site
  3. Suivi de l'évolution des populations recensées
- Il n'existe pas de méthode standardisée pour les inventaires mais l'emploi de pièges attractifs non destructifs (pièges à fruits par exemple) peut être envisagé.
4. Amélioration des connaissances sur les larves
  5. Sensibiliser les forestiers et les promeneurs à la préservation des coléoptères saproxyliques, de manière à lutter notamment contre l'idée reçue qu'une forêt est mal gérée lorsqu'on y laisse des arbres morts ou du bois mort au sol.

Mise en œuvre  
du suivi

Coût indicatif  
75 KF

Plan de financement  
FGMN

Opérateurs potentiels  
Entomologistes

# Les Chiroptères : Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle, Vespertilion à oreilles échancrées, Minioptère de Schreiber, Grand et Petit Murin

FFH : 1303, 1304, 1308, 1321, 1310, 1324, 1307

Code du suivi  
SUI esp 6

## Etudes complémentaires sur les populations de Chauves-souris et leurs gîtes

### Objectif du suivi:

Réaliser des inventaires de terrain les plus exhaustifs possibles, mettre en place un suivi des gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transit accueillant des populations significatives

**Priorité**

**1**

### Territoire concerné :

Les gîtes potentiels des Chauves-souris sont très nombreux sur le site : barres rocheuses, ruines de maisons, de bergeries, murets assez hauts, puits, clochers d'églises, grottes, galeries minières.

**Population concernée :** PNR des Monts d'Ardèche, Association Cèze et Ganière, spécialiste en chiroptères (M. Issartel Gérard)

**Animation-coordination actuelles :** néant

### Cahier des charges du suivi :

1. Prospections diurnes :
  - Recherche de colonies de reproduction sur le site afin de pouvoir évaluer les potentialités en habitats de chasse pour des espèces sur la zone et de les préserver
  - Recherche des sites d'hibernation lors de campagnes hivernales afin de localiser les cavités importantes (grottes, puits, caves) pour le maintien des espèces sur la zone. Ce travail est à réaliser en collaboration avec les spéléologues.
2. Prospections nocturnes :
  - Evaluation de la fréquentation des gîtes (connus ou potentiels) par les Chiroptères par des captures automnales en sortie de cavités.
3. Evaluation des menaces et définition des zones prioritaires.
4. Suivi de l'évolution des populations dans les gîtes identifiés comme majeurs : visite à date fixe tous les ans.

Mise en œuvre  
du suivi

**Coût indicatif**  
35 KF

**Plan de financement**  
FGMN

**Opérateurs potentiels**  
CORA

# Communication globale autour du Document d'objectifs

Code action <b>COM 1</b>	<b>Gestion administrative et coordination du document d'objectifs</b>
Superficie <b>4465 ha</b>	

<b>Objectif de l'action:</b> Il s'agit de coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs et de son fonctionnement par la mise en place d'un interlocuteur privilégié chargé de la supervision de l'ensemble du dossier. Assurer la concertation et l'animation.	<b>Priorité</b>  <b>1</b>
---	---------------------------------

<b>Territoire concerné :</b> Tout le site Natura 2000. <b>Population concernée :</b> DIREN, DDAF, CG 07, ONF, CRPF, SIDET, Mairies, Fédération de Pêche, PNR Monts d'Ardèche, CSP, Chambre d'Agriculture. <b>Animation-coordination actuelles :</b> néant. Cette action doit se combiner à l'animation qui devra avoir lieu sur le site B4 (une personne employée pour l'animation des deux sites).
--

<b>Cahier des charges de l'action :</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Gestion de l'ensemble du dossier.</li><li>2. Supervision de sa bonne mise en œuvre.</li><li>3. Assurer la concertation et l'animation (plan de communication).</li><li>4. Gestion des difficultés et problèmes rencontrés.</li><li>5. Evaluation des projets ayant un impact sur le site.</li></ol>
--

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	<b>Coût indicatif</b> 350 KF/an (emploi d'une personne + secrétariat + fourniture + frais de déplacement)	<b>Plan de financement</b> FGMN	<b>Opérateurs potentiels</b> SIDET, PNR des Monts d'Ardèche.
----------------------------------	--	------------------------------------	---

# Communication globale autour du Document d'objectifs

Code action <b>COM 2</b>	<b>Etude foncière complémentaire sur le site (y compris l'extension)</b>
Superficie <b>4465 ha</b>	

<b>Objectif de l'action:</b> Il s'agit de compléter le travail de recensement des propriétaires concernés par des habitats d'intérêt communautaire et d'inventorier leurs parcelles cadastrales en vue d'une veille foncière par le département.	<b>Priorité</b>  <b>1</b>
---	---------------------------------

<b>Territoire concerné :</b> Les surfaces du site occupées par des habitats d'intérêt communautaire (identifiées et qui seront identifiées lors des inventaires complémentaires pour l'extension). <b>Population concernée :</b> Services de l'Etat, collectivités territoriales. <b>Animation-coordination actuelles :</b> néant.
---

<b>Cahier des charges de l'action :</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Récolte des informations existantes auprès des Associations Syndicales forestières et de l'Association Cèze et Ganière.</li><li>2. Consultation du cadastre afin de recueillir les surfaces exactes de chacune des parcelles du site et de l'extension.</li><li>3. Acquisition des fonds cadastraux manquants.</li><li>4. Inventaire des usages ou activités humaines présentes sur les parcelles ajoutées à la suite de l'extension.</li><li>5. Mise en forme des données acquises (SIG).</li><li>6. Veille foncière par le département.</li></ol>
--

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	<b>Coût indicatif</b> 50 KF	<b>Plan de financement</b> FGMN et TDENS	<b>Opérateurs potentiels</b> CRPF, SAFER, Conseil Général
----------------------------------	--------------------------------	---	--

# Communication globale autour du Document d'objectifs

Code action <b>COM 3</b>	<b>Campagne d'information auprès des propriétaires des usagers</b>
Superficie Sans objet	

<b>Objectif de l'action:</b> Cette mesure doit permettre de comprendre la démarche de la Directive, de prendre conscience de la richesse du patrimoine local, de son intérêt au niveau européen et des raisons pour lesquelles il convient de le préserver.	<b>Priorité</b>  <b>2</b>
--	---------------------------------

<b>Territoire concerné :</b> L'ensemble du site et des communes concernées. <b>Population concernée :</b> Comité de suivi, collectivités locales, opérateur applicatif. <b>Animation-coordination actuelles :</b> Réunion de groupe de travail, Comité de pilotage.
--

<b>Cahier des charges de l'action :</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Information individualisée des propriétaires et des usagers par courrier en Année 1, 4 et 6, ce qui sous-entend de disposer de leur adresse actualisée. Cette démarche découle de l'étude foncière préconisée en fiche COM 1.</li><li>2. Diffusion d'une plaquette d'information relative au document d'objectifs du site par le biais du bulletin municipal des communes concernées ou dans le courrier personnel. Ce document sera du même type que le bulletin d'information « Infosite » distribué lors de réunions.</li><li>3. Organisation d'une réunion d'information communale pour tout public en Année 1 et 5.</li><li>4. Sensibilisation, animation, éducation.</li></ol> Une fois l'information réalisée, il conviendra d'engager des contacts avec les propriétaires et les usagers afin de leur proposer les mesures de gestion concrètes et donc les contrats type à mettre en place pour la conservation des habitats et des espèces.
--

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	<b>Coût indicatif</b> 343 KF	<b>Plan de financement</b> FGMN	<b>Opérateurs potentiels</b> Mairies, PNR, Féd. de Pêche, Association Cèze et Ganière, RENE 07.
----------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	--

# Communication globale autour du site Natura 2000

<b>Code action COM 4</b>	<b>Promotion du site Natura 2000</b>
<b>Superficie Sans objet</b>	

<b>Objectif de l'action:</b> S'appuyer sur la désignation du site pour promouvoir le territoire (conserver les mêmes désignations et toponymies que le site Bois de Païolive B4).	<b>Priorité  3</b>
--	----------------------------

<b>Territoire concerné :</b> - Toutes les communes du site. <b>Population concernée :</b> Les collectivités locales, les infrastructures touristiques (camping, gîtes, offices de tourisme,...) <b>Animation-coordination actuelles :</b> action à réaliser conjointement avec le site B4.
---

<b>Cahier des charges de l'action :</b> <u>Remarque générale :</u> L'information diffusée doit être bien formulée de façon à bien canaliser la fréquentation. 1. Mise en place de panneaux d'information dans chaque commune concernée par le site. 2. Insertion de cette désignation dans les guides touristiques.
---

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	<b>Coût indicatif</b> 65 KF	<b>Plan de financement</b> FGMN	<b>Opérateurs potentiels</b> SIDET, Offices de Tourisme.
--------------------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---

# Communication globale autour du site Natura 2000

Code action <b>COM 5</b>	<b>Evaluation et révision du document d'objectifs</b>
Superficie <b>Sans objet</b>	

<b>Objectif de l'action:</b> Dans la perspective d'un développement territorial durable, évaluer puis le cas échéant adapter les objectifs de conservation et de gestion du Bois des Bartres ainsi que les actions. Avoir un retour sur expérience.	<b>Priorité</b>  <b>1</b>
---	---------------------------------

<b>Territoire concerné :</b> Site B9 et B4 <b>Population concernée :</b> DIREN, DDAF, CG 07, ONF, CRPF, SIDET, Mairies, Fédération de Pêche, PNR Monts d'Ardèche, CSP, Chambre d'Agriculture. <b>Animation-coordination actuelles :</b> action à réaliser conjointement avec le site B4.
---

<b>Cahier des charges de l'action :</b> 1- Etablir des tableaux de bords annuels pour chaque action 2- En 2007 : évaluation des actions et révision du document d'objectifs
---

<i>Mise en œuvre de l'action</i>	<b>Coût indicatif</b> 100 KF	<b>Plan de financement</b> FGMN	<b>Opérateurs potentiels</b> SIDET, PNR des Monts d'Ardèche.
----------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	---

## **XI.5. PROPOSITION D'EXTENSION DU PERIMETRE**

Dans un souci de cohérence et afin de constituer des entités les plus homogènes possibles, la population locale, les agriculteurs et les propriétaires privés, motivés par la démarche de la directive « Habitats », ont souhaité intégrer leurs parcelles dans le site B9.

Toujours dans un souci de cohérence, seront prises en compte dans la totalité de leur surface, les parcelles « coupées en deux » suite au report du périmètre au 1/25 000<sup>e</sup> à l'échelle cadastrale. En effet, dans le cadre des mesures de gestion proposées et nécessaires pour la préservation des habitats et des espèces, il paraît incontournable de raisonner à l'échelle de la parcelle en entier.

Sachant que le site B9 s'étendait sur 1504 hectares, cela représente, avec l'extension, une surface approximative de 4465 hectares (soit 2961 hectares en plus). Seul le recensement des surfaces exactes de chacune des parcelles cadastrales rajoutées à la suite de l'extension permettra de calculer plus précisément l'étendue du site B9 (cf. fiche COM 2).

La proposition d'extension du périmètre du site B9 a été validée lors du deuxième comité de pilotage du 14 septembre 2000.

## Proposition d'extension du site

Code action  
**SUI 1**

**Réaliser des inventaires sur les surfaces ajoutées au site à la suite de l'extension de son périmètre**

Superficie  
**2960 ha**

### Objectif du suivi :

A la suite de l'extension du périmètre, d'autres habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire sont susceptibles d'être inclus dans le site B9. Ils doivent faire l'objet d'inventaires et d'une cartographie.

### Priorité

**1**

### Territoire concerné :

Toute la surface d'extension du site (2 657 hectares).

**Population concernée :** l'Etat

**Animation-coordination actuelles :** néant.

### Cahier des charges du suivi :

1. Caractérisation des habitats naturels recensés (habitats d'intérêt communautaire, habitats d'espèces).
2. Identification éventuelle d'autres espèces d'intérêt communautaire.
3. Proposition de nouvelles mesures de gestion, de suivi ou de communication si cela s'avère nécessaire.
4. Cartographie de ces habitats naturels.

*Mise en œuvre  
du suivi*

**Coût indicatif**  
150 KF

**Plan de financement**  
FGMN

**Opérateurs potentiels**  
Phytosociologues,  
entomologistes

## XI.6.POLITIQUES PUBLIQUES

L'engagement de l'Etat à assurer l'efficacité et la pérennité des mesures de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire implique une nécessaire cohérence de sa politique. Il incombe à ses services, aux collectivités et aux établissements publics de garantir une cohérence entre les différents documents de planification qui peuvent s'appliquer sur un même site. Ainsi, toute attribution de fond entraînant ou pouvant entraîner une dégradation directe ou indirecte des habitats doit être supprimée et, au contraire, tout financement d'actions favorables à la conservation ou prenant celle-ci en compte doit être favorisée sur le site.

Dès leur élaboration ou lors de leur révision dans le cas des documents existants, les documents de planification qui s'appliquent et s'appliqueront aux sites concernés par Natura 2000 devront prendre en compte les principes de gestion durable préconisés dans ce document d'objectifs et validés par les partenaires locaux et institutionnels associés à sa réalisation.

Le tableau suivant présente les instruments de planification existants pour les différentes politiques sectorielles, suivant les niveaux d'application.

### Les politiques sectorielles et leur niveau d'application

Niveaux d'application Politiques sectorielles	Europe Territoire national	Région, Département, Bassin versant	Niveau local
<b>Agriculture</b>	Objectif 2 européen. Plan de Développement Rural National (PDRN) annexe B. Fonds nationaux (Fond de Gestion des Milieux Naturels, FFCTE, FFN).	Arrêté Préfectoral sur le boisement des terres agricoles. DOCUP des zones d'objectifs 2 et de soutien transitoire. Arrêté Préfectoral définissant le contrat type d'exploitation.	Aménagement foncier.
<b>Forêt : production</b>	Code forestier	Orientations Régionales forestières.	Plan Simple de Gestion Forestière. Aménagement forestier Règlement d'exploitation.
<b>Forêt : hors logique de production</b>	PDRN Annexe J.		
<b>Milieux ni agricoles ni forestiers</b>	PDRN Annexe J.		
<b>Eaux</b>		Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	SAGE Contrat de rivière.
<b>Espaces naturels</b>		Politique Départementale de Espaces Naturels Sensibles (TDENS).	Charte (Parc naturel) Plan de gestion.
<b>Tourisme</b>		Schéma Régional du Tourisme. Plan Départemental de la randonnée.	
<b>Pêche (eau douce)</b>		Schéma départemental de vocation piscicole.	Plan de gestion piscicole.
<b>Incendies</b>		Schéma Départemental d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie.	Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF).

## XI.7.EVALUATION FINANCIERE ET PLANIFICATION DES ACTIONS

Les mesures de gestion seront appliquées en fonction :

- des volontés locales,
- des crédits disponibles,
- de l'intérêt biologique des milieux et de la pérennité des actions sur le site.

L'estimation des besoins financiers a été réalisé en tenant compte :

- du caractère contractuel de la démarche (les actions ne se feront qu'avec la volonté des propriétaires et des utilisateurs de l'espace rural),
- des difficultés liées à la complexité des problèmes fonciers,
- de l'impossibilité économique de mener toutes les actions sur toutes les zones,
- de la prise en compte uniquement du surcoût occasionné par les actions de conservation ou de restauration des habitats (les financements du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ne se substitueront pas aux financements traditionnels des actions mais les compléteront).
- de la priorité de certains habitats naturels ou espèces par rapport à d'autres.

Cette estimation reste évidemment indicative. Elle dépend beaucoup de la volonté des collectivités locales, des résultats auprès des propriétaires et des utilisateurs de l'espace rural, du travail de prospection de l'animateur. Elle permet d'avoir un ordre de grandeur des besoins qui seront affinés annuellement.

En résumé, cette estimation correspond au coût nécessaire pour intervenir dans un premier temps sur un certain nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire rencontrés sur le site. En pratique, le document d'objectifs sera appliqué en fonction :

- **des priorités d'intervention sur les habitats et espèces caractéristiques de ce site,**
- **des volontés et des initiatives locales,**
- **des moyens financiers disponibles.**

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	COUT (KF)						TOTAL (KF)	%
		2002	2003	2004	2005	2006	2007		
<b>INFORMATION ET COMMUNICATION AUTOUR DU DOCUMENT D'OBJECTIFS</b>									
COM 1	<b>GESTION ADMINISTRATIVE ET COORDINATION</b>								
	Gestion de l'ensemble du dossier								
	Supervision de sa bonne mise en œuvre								
	Assurer la concertation et l'animation (plan de communication)	350	350	350	350	350	350	2 100	
	Gestion des difficultés et problèmes rencontrés								
	Evaluation des projets ayant un impact sur le site								
COM 2	<b>ETUDE FONCIERE COMPLEMENTAIRE</b>								
	Recensement des informations existantes auprès des ASL								
	Consultations cadastrales pour les surfaces exactes des parcelles								
	Acquisition des fonds cadastraux manquants	50						50	
	Mise en forme des données acquises (SIG)								
	Veille foncière par le département								
COM 3	<b>CAMPAGNE D'INFORMATION AUPRES</b>								
	Information individualisée par courrier	5			5		5	15	
	Diffusion d'un bulletin d'informations du type "Infosite"	3	3	3	3	3	3	18	
	Réunion publique communale sur Natura 2000	5				5		10	
	Sensibilisation, animation, éducation : - pour la conservation du Pin de Salzmann - sur les espèces aquatiques (castor, blageon, barbeau, ...) - sur les chauves-souris	50	50	50	50	50	50	300	
COM 4	<b>PROMOTION DU SITE NATURA 2000</b>								
	Panneaux d'information (cf. site B4)		30			30		60	
	Insertion de la désignation dans les guides touristiques	5						5	
COM 5	<b>EVALUATION ET REVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS</b>								
	Evaluation des actions conduites pendant 6 ans						50	50	
	Révision du document d'objectifs						50	50	
								2 658	38%

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	COUT (KF)						TOTAL (KF)	%	
		2002	2003	2 004	2005	2006	2007			
<b>GESTION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>										
G Hab 1.1	<b>LIMITER LA COLONISATION DE TOUTE ESPECE CONCURRENTTE DU PIN DE SALZMANN EN ZONES IDENTIFIEES EN DH</b>									
	Contractualisation du propriétaire pour une gestion sylvicole durable	50	50	50	50	50	50	300		
	Intervenir sur le Pin maritime autour des îlots de Pin de Salzmann	300	300	300	300	300	300	1 800		
	Encourager la mobilisation foncière : veille foncière par le Département									
G Hab 1.2	<b>ENCOURAGER LES INITIATIVES DE GESTION AUTRES QUE TOUT REBOISEMENT (CULTURE SUR TERRASSE, PASTORALISME)</b>									
	Contractualisation du propriétaire pour une gestion sylvicole durable	50	50	50	50	50	50	300		
	Eliminer à long terme les Pins noirs introduits									
	Encourager la mobilisation foncière : veille foncière par le Département									
G Hab 2	<b>ENTREtenir ET RESTAURER LES CHATAIGNERAIES (VERGERS ; CHATAIGNERAIES)</b>									
	Zonation des propriétés autour des villages	<i>Cf. COM 2</i>								
	Entretien, réhabilitation ou construction de terrasses								2 612	38%
	Entretien et rénovation des châtaigneraies et de leur sous-bois	<i>CF. mesure-type CTE 0605-A-00, 1807-A-00 et 7901</i>								
	Pas de plantation d'espèces allochtones	<i>CF. MAE</i>								
En dehors de l'aire écologique de <i>Castanea sativa</i> : reboisement des parcelles de Châtaigneraies en essences de feuillus locales										
G Hab 3	<b>FAVORISER LA MOSAIQUE DES LANDES A L'ECHELLE DU SITE</b>									
	Favoriser le pâturage extensif, fauche sur les landes à Callune	<i>840 fr/ha CF. mesure-type CTE, 1903 A ou MAE</i>								
	Eviter tout reboisement	0	0	0	0	0	0			
	Eviter la création de nouvelles pistes d'exploitation	0	0	0	0	0	0			
	Maintenir le gyrobroyage pratiqué	0	0	0	0	0	0			
G Hab 4	<b>MAINTENIR LA PRAIRIE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE</b>									
	Fauche bisannuelle	0	0	0	0	0	0			
	Curage du canal	0	0	0	0	0	0			
	Installation d'une signalisation pour la sécurité	2						2		
G Hab 5	<b>PREVOIR LES ETAPES DE MATURATION DES CHENAIES VERTES SITUÉES A PROXIMITE DES VILLAGES</b>									
	Favoriser les futaies aux taillis									
	Ne pas réaliser de coupes rases	35	35	35	35	35	35	210		
	Maintenir un certain nombre d'arbres morts									

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	COUT (KF)					TOTAL (KF)	%
		2002	2003	2 004	2005	2006		
<b>GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>								
<b>G Esp 1</b>	<b>ENTRETIEN ET CONSERVATION DE L'HABITAT DU CASTOR</b>							
	Diagnostic de ripisylve							
	Conserver une bande de 30 m de ripisylve de chaque côté des berges	17	10	17	10	10	17	81
	Eviter la suppression des boisements							
	Limiter le développement d'espèces exotiques envahissantes							
	Favoriser les habitats rivulaires les plus intéressants							
<b>G Esp 2</b>	<b>ENTRETIEN ET CONSERVATION DES HABITATS DU GRAND CAPRICORNE ET DU LUCANE CERF VOLANT</b>							
	Contractualisation avec le propriétaire pour une gestion sylvicole appropriée	20	20	20	20	20	20	120
<b>G Esp 3.1</b>	<b>PROTECTION ET ENTRETIEN DES GITES DES CHAUVES-SOURIS</b>							
	Protection des gîtes par voie réglementaire voire physique	25	25	25	25	25	25	125
	Actions de restauration du petit patrimoine bâti							
	Conservation des arbres creux							
	Pose de niochors							
	Surveillance des sites							
<b>G Esp 3.2</b>	<b>PROTECTION ET ENTRETIEN DES TERRAINS DE CHASSE ET DES CORRIDORS BOISES DES CHAUVES-SOURIS</b>							
	Campagne d'écoute nocturne pour localiser les zones de chasse	20	20	20	20	20	20	120
	Maintien des prairies pâturées ou fauchées (3 km autour des colonies)	<i>à chiffrer après le résultat des inventaires du printemps 2002</i>						
	Maintien d'une structure paysagère variée							
	Rétablir les corridors boisés s'ils sont absents sur plus de 10 m							

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	COUT (KF)					TOTAL (KF)	%	
		2002	2003	2004	2005	2006			2007
<b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DES HABITATS</b>									
SUI Hab 1.1	<b>ACQUERIR DE NOUVELLES CONNAISSANCES SUR L'HISTORIQUE DU PIN DE SALZMANN</b>								
	Identifier tous les propriétaires de parcelles de Pins de Salzmann	20						20	
	Etablir un cahier des charges								
Recherches au niveau des archives et enquêtes locales									
SUI Hab 1.2	<b>ACQUERIR DE NOUVELLES CONNAISSANCES SUR L'ÉCOLOGIE DU PIN DE SALZMANN : INVENTAIRES ÉCOLOGIQUES</b>								
	Cartographie des zones à Pins de Salzmann "génétiquement purs"	100						100	
	Cartographie des autres peuplements de pins		75					75	
	Cartographie des peuplements hybridogènes		75					75	
	Inventaires entomologiques et des arachnides			70				70	
SUI Hab 1.3	<b>RECHERCHES GÉNÉTIQUES SUR LE PIN DE SALZMANN</b>								
	Analyse de l'architecture génétique au sein des populations de Pin de Salzmann	100						100	
SUI Hab 2	<b>AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DE LA CHATAIGNERAIE ET DE SON EXPLOITATION AGRICOLE</b>								
	Inventaires parcellaire et foncier	<i>Cf. COM 2</i>							
	Inventaires des pratiques culturales et classification des parcelles	20						20	
	Définition d'un parti pris d'exploitation, signature d'un cahier des charges et mise en œuvre		30	30	30	30	30	150	
SUI Hab 3	<b>ACQUERIR DE NOUVELLES CONNAISSANCES SUR LES PRAIRIES</b>								
	Inventaire des prairies et des pratiques culturales	46						46	
	Cartographie précise de ces prairies et des espèces remarquables								
Etat des lieux de leur état de conservation									
SUI Hab 4	<b>AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES GROTTES et GALERIES</b>								
	Etat de conservation de chaque grotte et galerie minière							50	
	Inventaires complémentaires des chiroptères	10	10	10	10	10			
Actions de gestion à mettre en œuvre suite aux inventaires									
SUI Hab 5	<b>AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES LANDES ET LES FALAISES</b>								
	Suivre l'état de conservation des landes et des falaises	7	7	7	7	7	7	42	
	Inventaires complémentaires : avifaune et entomofaune	20						20	
								768	11 %

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	COUT (KF)						TOTAL (KF)	%
		2002	2003	2 004	2005	2006	2007		
<b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DES ESPECES</b>									
SUI Esp 1 & 2	<b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DES POPULATIONS DE BARBEAU MERIDIONAL ET DE BLAGEON</b>								
	Diagnostic de rivière : qualité des eaux et régime hydrique	10				10		20	
	Evaluation quantitative des populations		5					5	
	Suivi annuel de l'évolution des populations			5	5	5	5	20	
SUI Esp 3	<b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DES POPULATIONS D'ECREVISSES A PATTES BLANCHES</b>								
	Diagnostic de rivière : qualité des eaux et régime hydrique	<i>(Cf. SUI Esp 1 et 2 point 1)</i>							
	Evaluation quantitative des populations et suivi annuel	5	5	5	5	5	5	30	
	Surveillance de l'introduction d'espèces allochtones et de la pêche	5	5	5	5	5	5	30	
	Réalisation d'une campagne de communication	<i>(Cf. COM 3)</i>							
	Surveillance des lâchers de truites surdensitaires	2	2	2	2	2	2	12	
SUI Esp 4	<b>SUIVI DE LA CORDULIE A CORPS FIN ET DE LA CORDULIE SPLENIDE</b>								
	Suivi de l'évolution des populations								
	Inventaires des populations isolées menacées			30			30	60	
	Suivi des étiages	<i>(Cf. SUI Esp 1 et 2 point 1)</i>							
SUI Esp 5	<b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DU GRAND CAPRICORNE ET DU LUCANE CERF-VOLANT</b>								
	Cartographie des vieux chênes et châtaigniers	20						20	
	Inventaires et suivi des populations		30				30	60	
	Amélioration des connaissances sur les larves		5					5	
SUI Esp 6	<b>ETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS ET LEURS GITES</b>								
	Prospections diurnes : sites de reproduction et d'hibernation	10						10	
	Prospections nocturnes : évaluation de la fréquentation du site	10						10	
	Evaluation des menaces et définition des zones prioritaires	15						15	
SUI 1	<b>ETUDES COMPLEMENTAIRES SUITE A L'EXTENSION DU SITE</b>								
	Caractérisation des habitats et espèces recensées et cartographie	100						100	
	Proposition de mesures de gestion sur ces habitats et espèces	50						50	
<b>TOTAL /AN (EN KF)</b>		<b>1 502</b>	<b>1 192</b>	<b>1 084</b>	<b>982</b>	<b>1 052</b>	<b>1 119</b>		
<b>TOTAL GENERAL (EN KF)</b>		<b>6 931</b>							

447 6 %

## **XII. OBSERVATOIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS : MISE EN PLACE D'UN COMITE TECHNIQUE DE SUIVI**

Ce Comité de suivi, émanant du Comité de pilotage étudiera et évaluera les conséquences de tout aménagement qui aura lieu sur le site. Par « aménagement », on entend ici tout projet visant à améliorer un état existant dans un but donné en modifiant de manière significative le milieu naturel. L'objectif n'est pas de supprimer tout aménagement et de figer le site, mais de faire en sorte que le maximum de précautions soit prise pour assurer la sauvegarde des habitats.

Cette mesure s'intègre dans une volonté de gestion cohérente du territoire.

Considérant qu'il n'est pas possible ou trop rigide de formuler par avance la liste des aménagements potentiels sur le site, l'approche choisie consiste en l'évaluation au cas par cas de l'impact de grands projets d'aménagement sur la conservation des habitats. Cette évaluation sera consultative puis transmise pour avis définitif au comité de suivi puis à l'administration concernée pour décision. Néanmoins, elle nécessite la mise en place d'un système efficace de transmission des dossiers, de l'amont ou de l'aval vers le comité de suivi.

## **XIII. BIBLIOGRAPHIE**

ARTHUR L., LEMAIRE, M. ; Les Chauves-souris, maîtresses de la nuit. Description, mœurs, observation, protection. Delachaux et Niestlé (p. 195-201), 1999.

BELEJ, S.F., CEPICKO, A. –Coléoptères – Grund Ed (p. 76-77), 1990.

BILLY, F. – La végétation de la Basse Auvergne. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, N.S. – Numéro spécial : 9, 1988.

BRAUN-BLANQUET, J. – Les groupements végétaux de la région méditerranéenne. C.N.R.S., Montpellier, 298 p + planches, 1952.

C.FAUGIER, G. ISSARTEL, L. JACOB - Animaux sauvages en Ardèche, mammifères, GVERV 1989 (p.47-48-49-56-57-63-64-80-81)

CAHIERS D'HABITATS , 2000.

CHANGEUX, PONT ; Current status of the riverine fishes of the french mediterranean basin ; CNRS, in DOCUMENT D'OBJECTIFS PILOTE, *Les Gorges de l'Ardèche*, SIGARN, 1995.

COLLINS, M., WELLS, S. – Invertébrés ayant besoin d'une protection spéciale en Europe. Conseil de l'Europe Ed, 1997.

DAJOZ – Les insectes et la forêt – Lavoisier TEC et DOC ed, 1998.

DENELLE, N. – Une analyse de la flore vasculaire du Vivarais et du Velay oriental. Thèse sp. Ecologie, Montpellier, Univ. Sc. Techn. Languedoc. 207 p., 21 fig., 4 phot. + 123 p. + 171 p., 1982.

DIERL, W ; RING, W. ; Guide des Insectes – Description – Habitat – Mœurs- Ed Delachaux et Niestlé, 1992.

DOMMANGET, J-L – Etude faunistique et bibliographique des odonates de France – I.N.R.A., Muséum national et de flore, 1987.

DUPONT, P – Atlas partiel de la flore de France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Secrétariat de la Faune et de la Flore ; collection Patrimoines Naturels – Volume n°3 série Patrimoine Génétique, Paris, 441 p, 1990.

HIGGINS, L.G. ; NORMAN, D.R. – Guide des papillons d'Europe – Delachaux et Niestlé ed, 1988.

LAFRANCHIS, T. – Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles – Parthénope ed. ; 248 p, 2000.

MANDIN, J.-P. – Essai de chorologie écologique sur la flore vasculaire du Vivarais méridional (France), thèse de l'Université de Montpellier II, 2 volumes : 229 p. + 262 p., 1990.

MANNEVILLE, O. (coord.) – Le monde des tourbières et des marais. La bibliothèque du naturaliste, Delachaux & Niestlé, 320 p., 1999.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRES NATURELLES – Atlas préliminaire des Odonates de France, Société Française d'Odonatologie – Ministère de l'Environnement, Paris, 1994.

MNHN; Atlas préliminaire des poissons d'eau douce de France, 1991.

MNHN, Inventaire de la faune menacée en France – Le livre rouge, 1994.

ROULAND, P., MIGOT, P. – Le Castor dans le sud-est de la France – O.N.C., 51p, 1997.

TRABAUD, L. ; CAMPANT, C. – Difficulté de Recolonisation Naturelle du Pin de Salzmann *Pinus nigra* Arn. ssp. *salzmannii* (Dunal) Franco Après Incendie.

VAUTRIN, M-A ; ROYER, J. - rapport du CEMAGREF, 1998.

WENDLER, A. ; NÜB, J-H. – Libellules – Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale de centrale, Société Française d'Odonatologie, 1994.

#### Sources iconographiques

BIOTOPE : Landes à Genêt purgatif, Landes sèches européennes, Prairie acide à Molinie, Grand Capricorne, Lucane Cerf-Volant, Cordulie à corps fin, Cordulie splendide.

MNHN, WWF, Livre rouge de la Faune menacée de France : p. 24 Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe, p. 27 Vespertilion à oreilles échancrées, p. 29 Barbastelle, p. 131 Magicienne dentelée, p.158 Ecrevisse à pattes blanches.

## XIV. GLOSSAIRE

**A.A.P.P.M.A.** : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

**A.C.C.A.** : Association Communale de Chasse Agréée.

**Acidiphile** : se dit d'une plante qui préfère les sols acides.

**Adret** : dans les régions montagneuses, le versant le plus ensoleillé d'une vallée.

**Alevinage** : action de repeupler un étang, un lac ou un cours d'eau en y déversant des jeunes poissons n'ayant pas encore acquis la morphologie de l'adulte.

**Allochtone** : se dit d'un organisme végétal ou animal dont l'origine n'est pas locale.

**Amont** : partie d'un cours d'eau comprise entre un point et sa source.

**Appendice** : prolongement d'un organe.

**Aptère** : qui est dépourvu d'aile.

**Arthropode** : embranchement d'animaux invertébrés, à squelette externe chitineux, dont le corps est annelé et les membres ou appendices composés d'articles, et comprenant plus de la moitié des espèces du règne animal.

**Autochtone** : en biologie, se dit d'un organisme animal ou végétal qui habite une région naturellement.

**Aval** : partie d'un cours d'eau comprise entre un point et son embouchure ou sa confluence.

**Aven** : puits naturel qui se forme en région calcaire, soit par dissolution, soit par effondrement de la voûte de cavités karstiques.

**Biocénoses** : association équilibrée d'animaux et de végétaux dans un même biotope.

**Biodiversité** : notion de richesse biologique d'un lieu, souvent exprimé en nombre d'espèces animales et/ou végétales.

**Biotope** : aire géographique de dimensions variables, souvent très petites, offrant des conditions constantes ou cycliques aux espèces constituant la biocénose.

**Botaniste** : personne étudiant les végétaux.

**Carbonifère** : période de l'ère primaire durant 65 millions d'années.

**Chiroptères** : chauves-souris.

**Chitine** : substance organique azotée qui entre dans la composition de la cuticule des arthropodes. Elle lui procure sa rigidité et son imperméabilité.

**Conservation (au sens de la Directive Habitats)** : un ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état favorable.

**Cortège** : groupe d'espèces qui vivent dans les mêmes habitats.

**C.R.E.N.** : Conservatoire Régional des Espaces Naturels.

**C.R.P.F.** : Centre Régional de la Propriété Forestière.

**Cuticule** : couche externe, protectrice, de la coquille des mollusques.

**D.D.A.F.** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

**D.D.J.S.** : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

**Décapode** : ordre des crustacés supérieurs, généralement marins, ayant cinq paires de grandes pattes thoraciques tels les crabes, crevettes, homards, langoustes, écrevisses.

**Détritique** : formé de débris, qui résulte de la désagrégation d'une roche préexistante.

**D.I.R.E.N.** : Direction Régionale de l'Environnement.

**Dissolution** : mise en solution d'un solide, d'un liquide ou d'un gaz ; liquide qui en résulte.

**Doline** : petite dépression fermée, dans les régions à relief karstique.

**Dolomie** : roche sédimentaire constituée essentiellement de dolomite, dont l'érosion donne des reliefs ruiniformes caractéristiques (les Dolomites).

**Dolomite** : carbonate naturel double, de calcium et de magnésium.

**Elagage** : action de couper les branches inutiles ou nuisibles d'un arbre.

**Elytre** : aile antérieure, dure, des coléoptères et des orthoptères, ne battant pas pendant le vol, mais protégeant au repos l'aile postérieure membraneuse.

**Endémique** : se dit d'une espèce vivante propre à un territoire bien délimité.

**Entomofaune** : ensemble des insectes présents dans un milieu, un écosystème, sur une plante, etc...

**Entomologique** : relatif aux insectes.

**Ere primaire** : ère géologique d'une durée d'environ 300 millions d'années, appelée aussi « Paléozoïque ».

**Espèce d'intérêt communautaire** : espèce présente sur le territoire de l'Union Européenne :

- en danger

ou

- vulnérable (si les menaces vis-à-vis de sa conservation persistent, passage dans la catégorie « en danger »)

ou

- rare (populations de petite taille)

ou

- endémique (ayant une distribution géographique limitée et bien définie).

**Espèce prioritaire** : espèce présente sur le territoire de l'Union Européenne et ayant une part importante de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire de l'Union Européenne.

**Exuvie** : peau abandonnée par un arthropode (la cuticule) ou par un serpent au cours de la mue.

**F.D.C.R.A.** : Fédération Départementale des Chasseurs de Rhône-Alpes.

**Frai** : rapprochement sexuel chez les poissons, au cours duquel la femelle pond des œufs et le mâle les féconde.

**F.R.A.P.N.A.** : Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature.

**Gamète** : cellule sexuelle.

**Gneiss** : roche métamorphique qui présente une alternance de lits sombres micacés (avec du mica) et de lits à quartz et feldspaths.

**Grès** : roche sédimentaire détritique composée essentiellement de grains de quartz. Selon la nature du ciment, on distingue un grès siliceux, calcaire ou ferrugineux.

**Habitats naturels (définition issue de la Directive Habitats)** : zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, où les organismes vivants existent ou ne peuvent exister, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles.

**Habitat d'intérêt communautaire** : habitat présent sur le territoire de l'Union Européenne :

- en danger de disparition

ou

- ayant une aire de répartition naturelle très restreinte
- ou
- caractéristique ou remarquable des régions biogéographiques suivantes : alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne.

**Habitat prioritaire** : habitat présent sur le territoire de l'Union Européenne :

- en voie de disparition ou rare
- ou
- ayant une aire de répartition naturelle centrée sur le territoire de l'Union Européenne.

**Héliotherme** : se dit d'un organisme animal qui utilise le rayonnement solaire direct pour maintenir sa température interne à un degré relativement élevé.

**Horizon** : en pédologie, couche du sol sensiblement parallèle à la surface et caractérisée par des propriétés particulières (texture, épaisseur, etc.).

**Humifère** : qui renferme un pourcentage élevé d'humus.

**Humus** : ensemble des produits de la décomposition et de la transformation, par voie chimique et biologique, de la matière organique d'un sol.

**Hybride** : en biologie, se dit d'un organisme animal ou végétal issu de deux sujets d'espèces différentes.

**Hygrométrie** : ensemble des méthodes et techniques permettant d'étudier la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air.

**Indigène** : synonyme d'autochtone.

**Introgression** : dispersion des gènes d'une espèce dans le patrimoine génétique d'une autre, à la suite d'une hybridation entre deux espèces et de croisements en retour répétés.

**Karst** : ensemble des formes superficielles et souterraines dues à la dissolution des roches calcaires.

**Lapias** : rainure plus ou moins profonde, de dimensions décimétriques, résultant de la dissolution du calcaire en surface par les eaux de ruissellement. Les rainures forment généralement un réseau.

**Ligneux (se)** : se dit de ce qui est composé de bois, qui est de la nature du bois.

**Litière** : en sylviculture, ensemble des débris végétaux qui jonchent le sol.

**Madrier** : pièce de bois très épaisse, employée en construction.

**Magnaniers** : personne qui s'occupe de l'élevage des vers à soie.

**M.A.T.E.** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

**Monospécifique** : relatif à une espèce.

**Nécromasse** : masse totale de matière morte, animale et végétale, présente dans un biotope déterminé, à un moment donné.

**Oléiculture** : culture de l'olivier.

**Ornithologue** : se dit d'une personne qui étudie les oiseaux.

**Orpailleurs** : artisans qui lavent les alluvions aurifères (contenant de l'or) pour en retirer les paillettes d'or.

**Parthénogénèse** : développement d'un gamète femelle sans fécondation ; c'est-à-dire sans l'intervention d'un gamète mâle.

**Pédologie** : science qui étudie les sols, notamment leurs caractères biologiques, chimiques et physiques ainsi que leur évolution.

**Permien** : dernière période de l'ère primaire, d'une durée approximative de 40 millions d'années.

**P.N.R.** : Parc Naturel Régional.

**Podzol** : sol zonal des régions tempérées froides, très acide.

**Pronotum** : région dorsale du prothorax des insectes.

**Prothorax** : partie antérieure du thorax des insectes, intermédiaire entre la tête et la deuxième partie du thorax (mésothorax).

**Ranker** : sol de montagne peu évolué qui présente un horizon humifère bien développé, reposant directement sur un substrat siliceux.

**Réseau Natura 2000** : réseau écologique européen cohérent de Zones Spéciales de Conservation (formées par des sites abritant des habitats de l'annexe I de la directive Habitats de 1992 et des habitats d'espèces des annexes II et IV de cette même directive) et de Zones de Protection Spéciale issues de la directive Oiseaux de 1979.

**Ripisylve** : formation végétale arbustive qui croît sur les rives des cours d'eau.

**Roche métamorphique** : roche transformée sous l'influence de l'augmentation de la température et de la pression.

**Rupicole** : se dit d'une espèce végétale qui croît sur les parois rocheuses et dans les zones d'éboulis.

**Saprophage** : se dit d'un organisme vivant se nourrissant de matières organiques mortes.

**Schiste** : roche métamorphique à grain fin et à structure feuilletée.

**Sériciculture** : élevage des vers à soie et récolte des cocons qu'ils produisent.

**S.I.D.E.T.** : Syndicat Intercommunal de Développement Economique et Touristique.

**Substrat** : tout sédiment, matériau déposé sous quelque chose (par exemple : le sol pour les plantes).

**Telson** : partie postérieure du corps des arthropodes.

**Thélytoquie** : type de parthenogénèse produisant exclusivement des femelles.

**Thermophile** : qualifie les micro-organismes qui peuvent vivre à des températures élevées (50-70°C).

**Tourbière** : milieu plus ou moins acide, constitué de tourbe et caractéristique des terrains humides.

**Ubac** : dans les régions montagneuses, terme qui désigne le versant le moins ensoleillé d'une vallée.

**Viticulture** : culture de la vigne.

**Xylophage** : se dit d'un organisme qui se nourrit de bois.

**Zonal** : se dit d'un sol dont l'évolution est tributaire du climat et de la végétation.

## **XV. TABLE DES CARTES ET ANNEXES**

**Carte n°1** : Habitats d'intérêt communautaire.

**Carte n°2** : Objectifs de conservation et actions de gestion des habitats d'intérêt communautaire à mettre en œuvre.

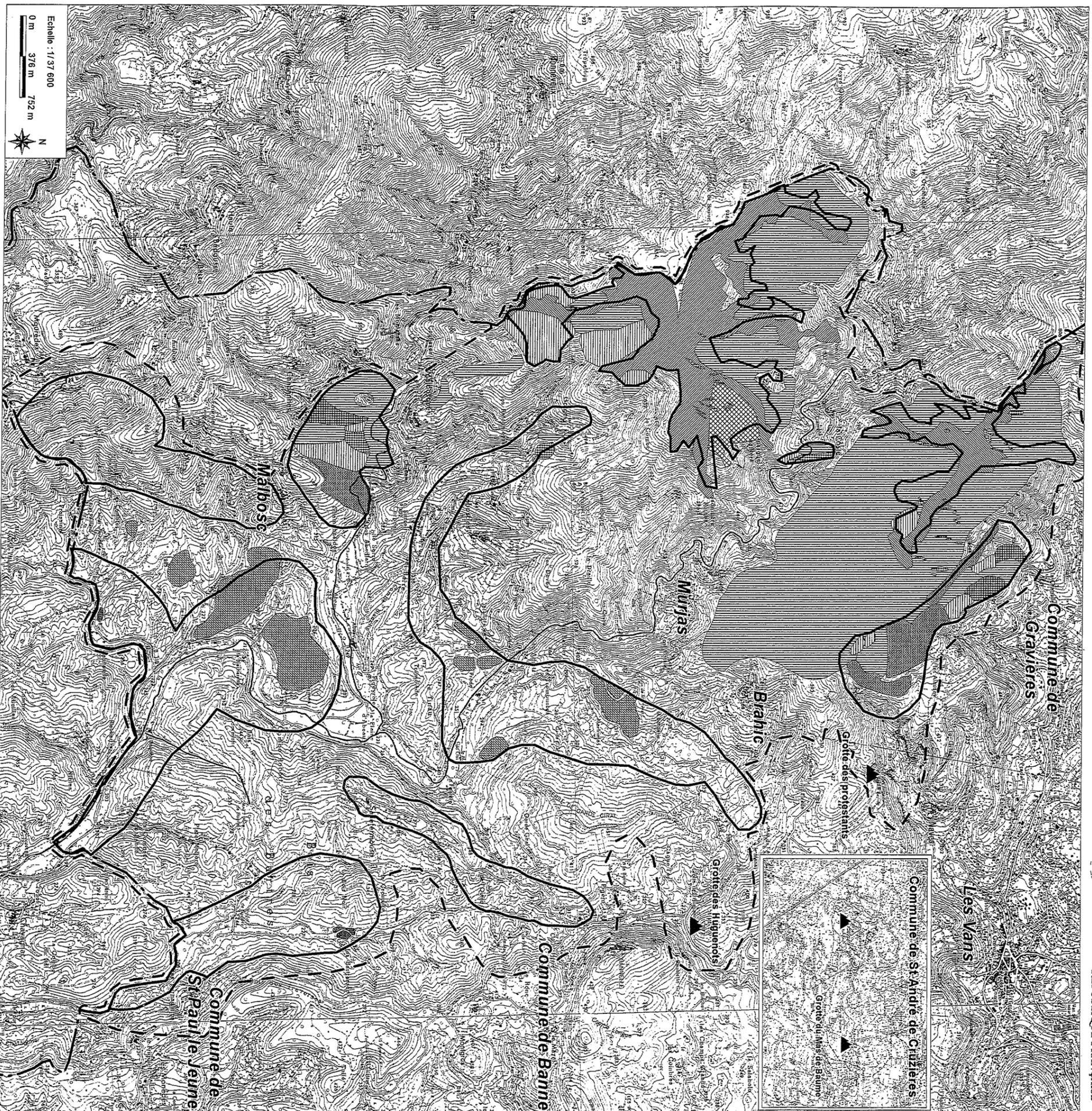
**Carte n°3** : Actions de communication et suivi des habitats communautaire à mettre en œuvre.

**Carte n°4** : Faune d'intérêt communautaire inféodée aux cours d'eau.

**Annexe 1** : Compte-rendu des Comités de Pilotage

**Annexe 2** : Formulaire Standard des Données

# HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE



Cartographie : Biotope, 2001. Fond de carte : scans IGN EDR, DIREN Rhône-Alpes

## Habitats d'intérêt communautaire prioritaires

- Pinède méditerranéenne de pins noirs endémiques à Pin de Salzmann des Causses (*Pinus nigra subsp. salzmannii*) CC 42.631 - FFH 9530 (73,97 ha / 4,92 %)

## Habitats d'intérêt communautaire

- Prairie acide à Molinie (*Molinia caerulea*) CC 37.312 - FFH 6410 (1,8 ha / 0,12 %)
- Lande à Genêt purgatif des Cévennes (*Cytisus oromediterraneus*) CC 31.8421 - FFH 5120 (150,73 ha / 10,03 %)
- Bois de Châtaignier (*Castanea sativa*) CC 41.9 - FFH 9260 (134,49 ha / 8,95 %)
- Forêt supra-méditerranéenne française de Chêne vert (*Quercus ilex*) CC 45.321 - FFH 9340 (49,9 ha / 3,32 %)
- Falaises siliceuses catalano-languedociennes - CC 62.26 - FFH 8220 (9,8 ha / 0,65 %)
- Lande sèche européenne (*Calluna & Genisté*) - CC 31.2 - FFH 4030 (46,56 ha / 3,1 %)

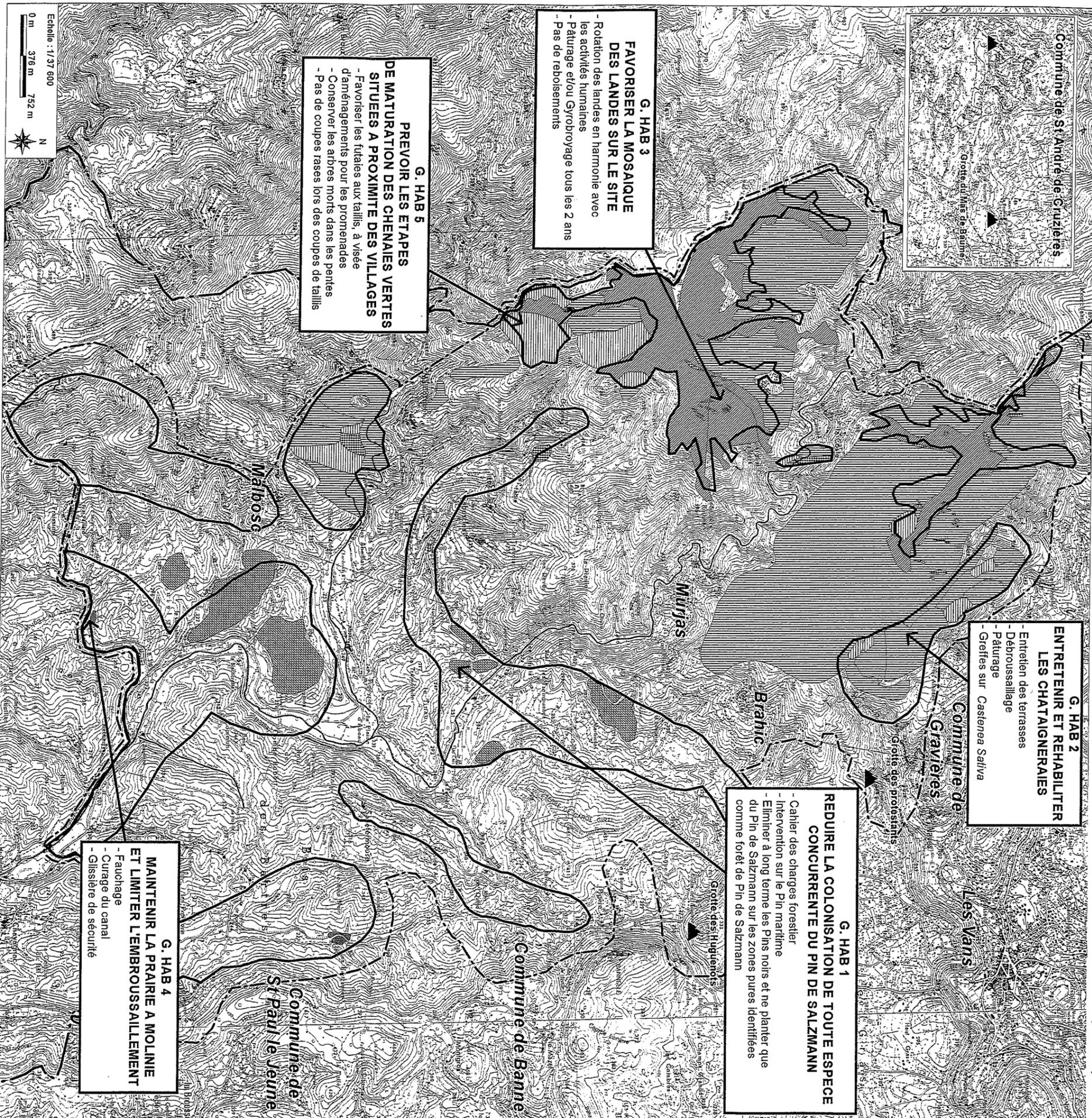
## Habitats en évolution

- Lande mixte à Genêt purgatif des Cévennes et lande sèche européenne (16,52 ha / 1,1 %)
- Forêt mixte de Châtaignier et Chêne vert (16 ha / 1,06 %)
- Forêt mixte de Châtaignier et Pin maritime (51,7 ha / 3,44 %)

- CC Code CORINE
- FFH Code NATURA 2000

- Limite des sites d'étude (1504 ha) (surface utilisée pour le calcul des %)
- Proposition d'extension du site (4465 ha = 1504+2961)

- Limite départementale
- Grottes non exploitées par le tourisme CC 61.5 - FFH 8310



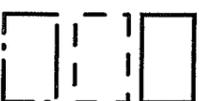
## Habitats d'intérêt communautaire prioritaires

- Pinède méditerranéenne de pins noirs endémiques à Pin de Salzmann des Causses (*Pinus nigra subsp. salzmanni*)  
CC 42.631 - FFH 9530 (73.97 ha / 4.92)

## Habitats d'intérêt communautaire

- Prairie acide à Molinie (*Molinia caerulea*)  
CC 37.312 - FFH 6410 (1.8 ha / 0.12 %)
- Lande à Genêt purgatif des Cévennes et Landes sèches européennes (213.81 ha / 14.21 %)
- Bois de Châtaignier, Forêt mixte de Châtaignier et Chêne vert
- Forêt mixte de Châtaignier et Pin maritime (202.19 ha / 13.44 %)
- Forêt supra-méditerranéenne française de Chêne vert (*Quercus ilex*)  
CC 45.321 - FFH 9340 (49.9 ha / 3.32 %)
- Fabriques siliceuses catalano-languedociennes - CC 62.26 - FFH 8220 (9.8 ha / 0.65 %)

- CC Code CORINE
- FFH Code NATURA 2000



Limite des sites d'étude (1504 ha)  
(surface utilisée pour le calcul des %)

Proposition d'extension du site (4465 ha = 1504+2961)

Limite départementale

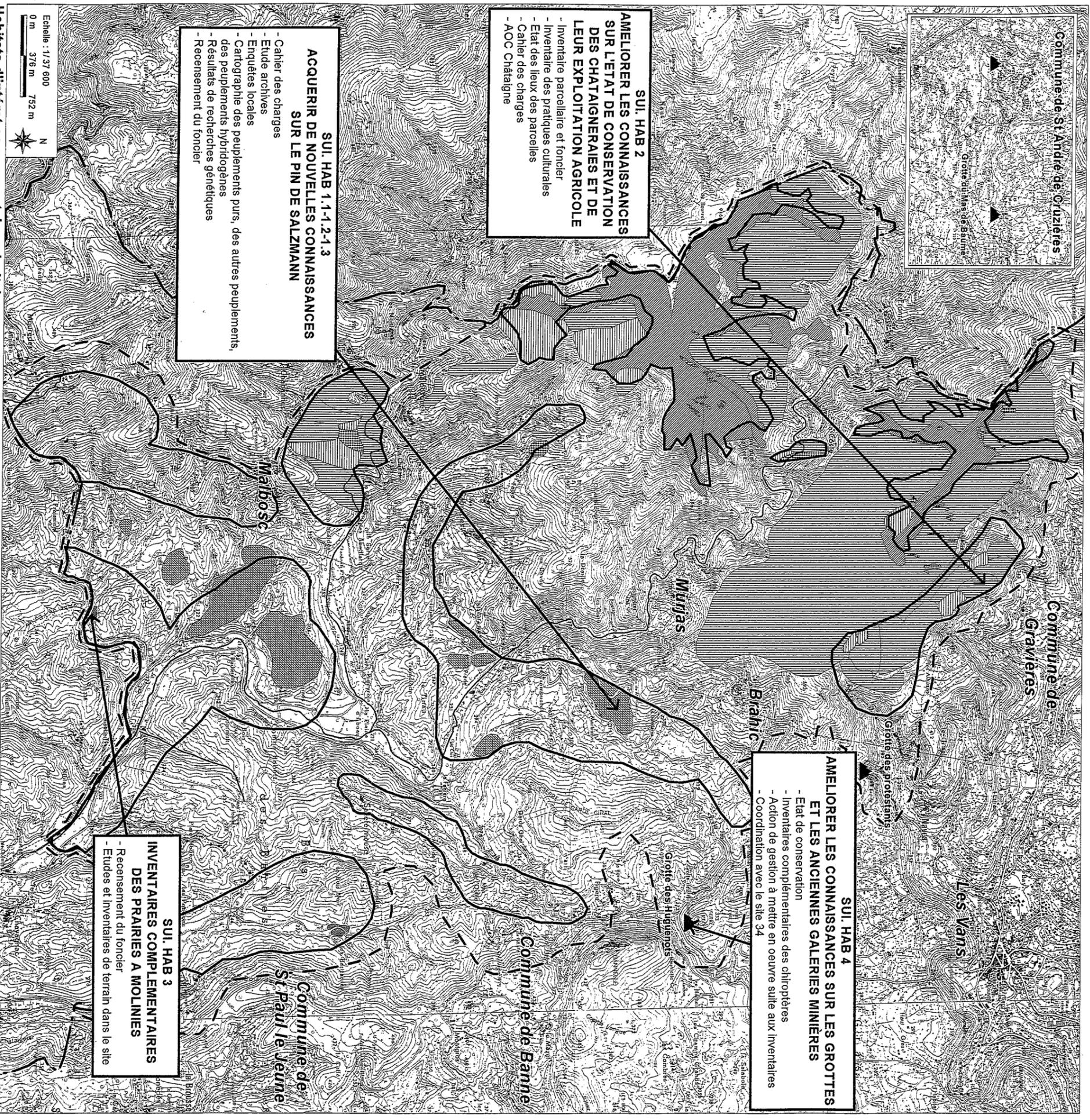
A

**OBJECTIFS DE GESTION**

a

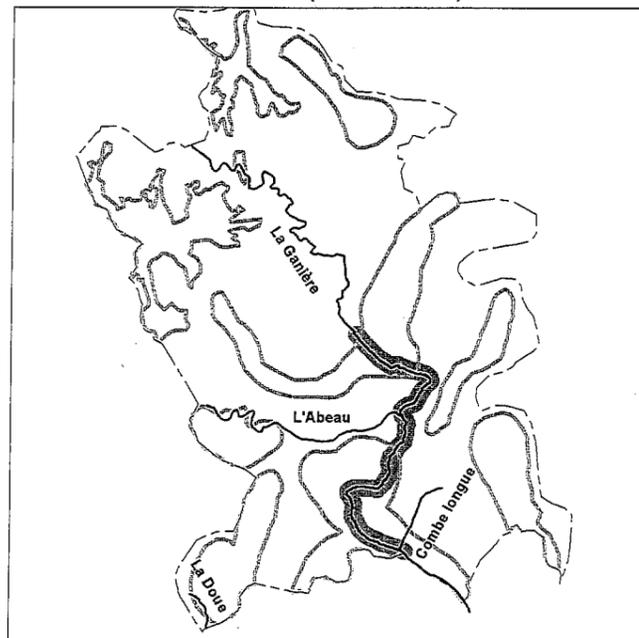
Actions de gestion à mettre en oeuvre

Grottes non exploitées par le tourisme CC 61.5 - FFH 8310

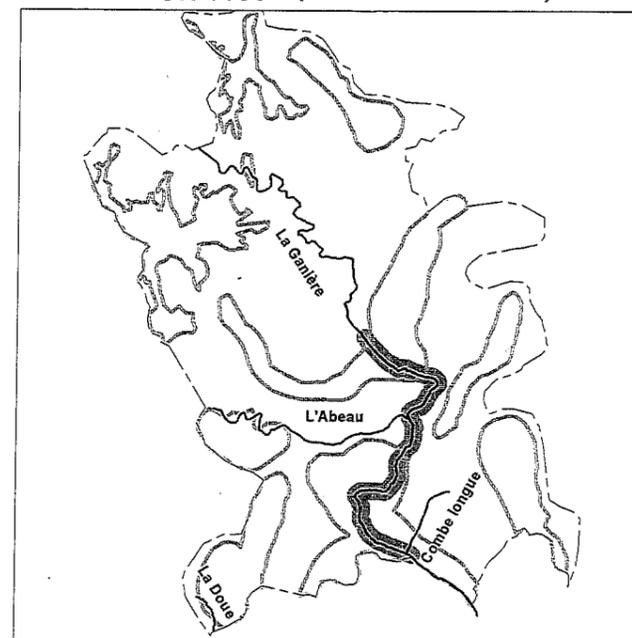


# FAUNE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE INFÉODÉE AUX COURS D'EAU

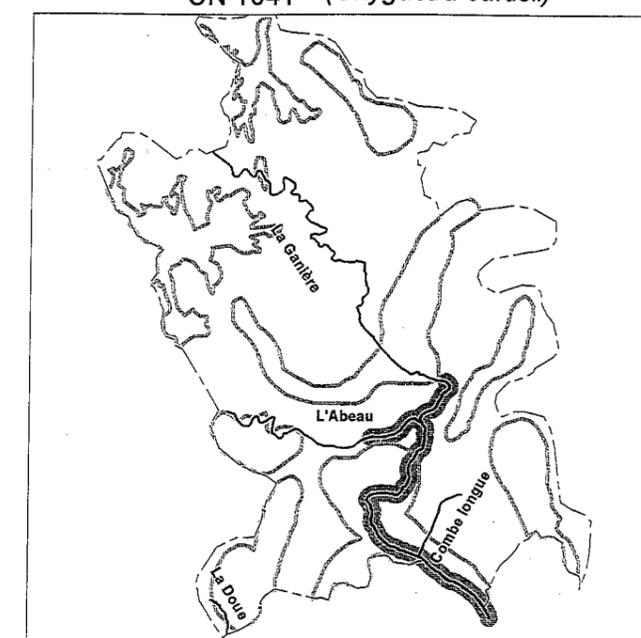
REPARTITION DU CASTOR D'EUROPE  
CN 1137 (*Castor fiber*)



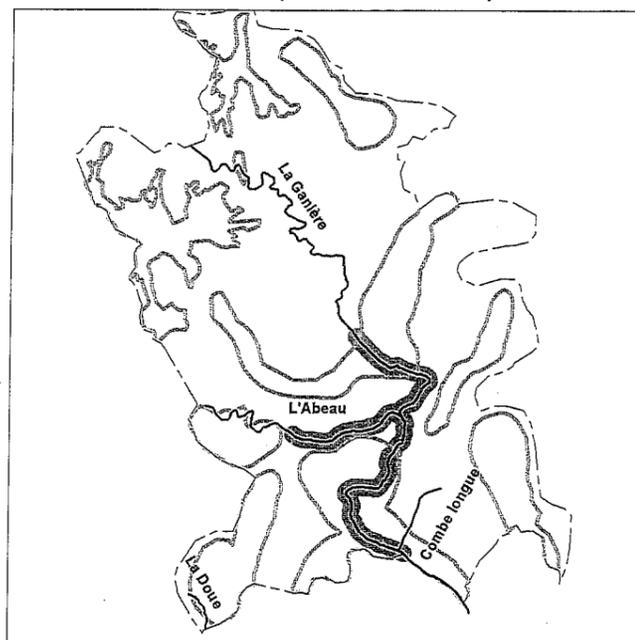
REPARTITION DU BARBEAU MERIDIONAL  
CN 1138 (*Barbus meridionalis*)



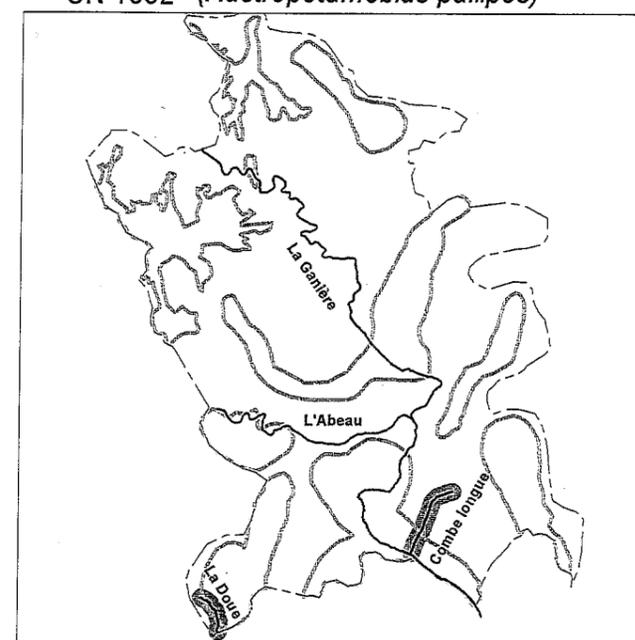
REPARTITION DE LA CORDULIE A CORPS FIN  
CN 1041 (*Oxygastra curtisii*)



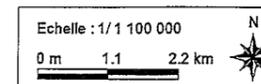
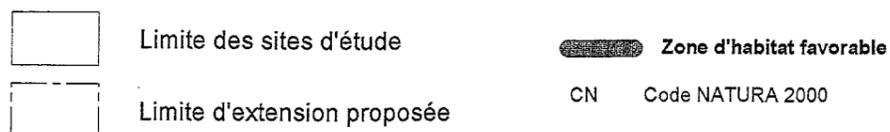
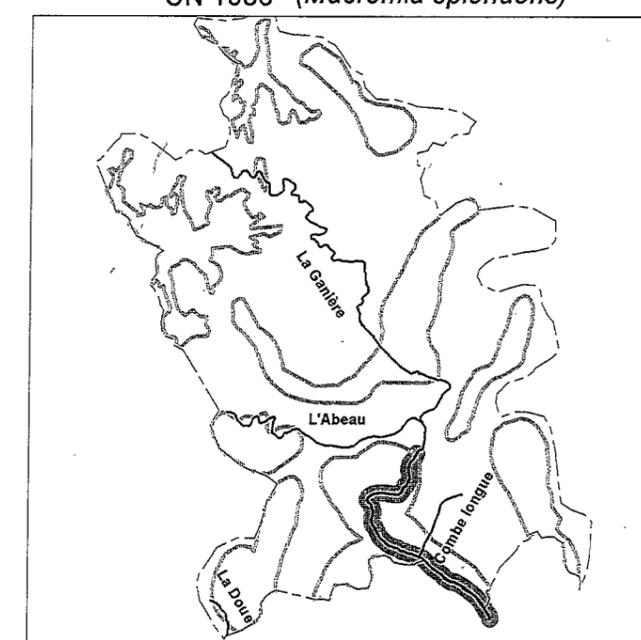
REPARTITION DU BLAGEON  
CN 1131 (*Leuciscus souffia*)



REPARTITION DE L'ECREVISSE  
A PATTES BLANCHES  
CN 1092 (*Austropotamobius pallipes*)



REPARTITION DE LA CORDULIE SPENDIDE  
CN 1036 (*Macromia splendens*)



Sources :  
M. Chevalier du CSP,  
Projet d'APPB "la Chamalle",  
M. Jacquemart  
Cartographie : Biotope, 2001.

**Annexe I : Compte-rendu des Comités de Pilotage**



Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

BIOTOPE - Montpellier

10 MAI 2000

ARRIVÉE

Service : Forêt Eau Environnement  
Dossier suivi par : M. KORN  
Ligne directe : 04 75 66 70 13  
N° de fax : 04 75 66 70 94  
E mail : [Arno.KORN@agriculture.gouv.fr](mailto:Arno.KORN@agriculture.gouv.fr)  
Vos réf. :  
Nos réf. : AK/AK

Mesdames, Messieurs,  
les membres et invités du comité de pilotage local

Objet : Natura 2000 - site B9  
Compte rendu du comité de pilotage N°1

Privas, le 20 avril 2000

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion de comité de pilotage local du lundi 17 avril 2000, qui a eu lieu en mairie de BANNE, concernant Natura 2000, et précisément le site B9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Barthes ».

J'attire votre attention sur le point suivant :

**Un comité de pilotage local est créé :**

-je vous demande de me faire savoir par écrit ou par téléphone si vous souhaitez être invité aux prochaines réunions de ce comité de pilotage local, et de me faire parvenir le nom des personnes désirant être invitées aux prochaines réunions.

**2 groupes de travail sont créés : : « activités de pleine nature » et « agriculture - sylviculture - foncier »**

-je vous demande de me faire savoir par écrit (« document à retourner en D.D.A.F. »), si vous souhaitez participer aux prochaines réunions de ces groupes de travail, et de me faire parvenir le nom des personnes désirant y être invitées.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'ingénieur des Travaux,  
des Eaux et Forêts  
Adjoint au Chef de Service.

Pierre BROS

NATURA 2000  
SITE B9

LISTE DES INVITES

Comité de pilotage local N°1

Mairie de : BANNE

INVITES :

TITRE	ADRESSE	C. P	VILLE
Monsieur le maire	L'église	07140	BANNE
BIOTOPE	B.P. 58	34140	MEZE
Monsieur le maire	Place de l'église	07140	GRAVIERE
Madame le maire	L'église	07140	MALBOSC
Monsieur le maire	Place de la mairie	07460	ST ANDRE DE CRUZIERES
Monsieur le maire	Place de la mairie	07460	ST PAUL LE JEUNE
Monsieur le maire	Rue du Temple	07230	LES VANS
A.C.C.A. Monsieur F. COMBALUZIER		07460	BANNE
A.C.C.A. Monsieur C. BAYLE		07140	LES VANS
A.C.C.A. Monsieur J. LAGANIER		07140	ST PAUL LE JEUNE
A.P.P.M.A. Monsieur J.M. MARC	Rue du quai	07140	LES VANS
Monsieur le Directeur du Parc National des Cévennes	B.P. 15	48400	FLORAC
Conseil Supérieur de la Pêche		07000	PRIVAS
D.D.E. - Subdivision	Plaine de Chabiscol	07140	LES VANS
Association Cèze et Ganière	Mairie	07140	MALBOSC
A.C.C.A. Monsieur BOYER		07140	LES SALELLES
A.C.C.A. Monsieur VALENTIN Jean-François	Hameau du petit Brahic	07460	BANNE
Randonneurs « Los Camimaires » Madame CHAURAND Jeanne	Le Fort	07460	BANNE
A.C.C.A. Monsieur R. Chanboredon	Moureds	07140	MALBOSC

Membres du comité de pilotage départemental Natura 2000

TITRE	NOM PRENOM	ADRESSE	CP	CM
Monsieur le Député	Monsieur Jean PONTIER	5, quai Sasarconet	07300	TOURNON SUR RHONE
Monsieur le Sénateur	Monsieur Michel TESTON	Hôtel du département	07000	PRIVAS
Monsieur le Député Maire	Monsieur Stéphane ALAIZE	10, place de l'Hôtel de Ville	07200	AUBENAS
Monsieur le Député	Monsieur Pascal TERRASSE	3, place de l'Hôtel de Ville	07000	PRIVAS
Monsieur	Monsieur B. DESCOING	Quartier St Martin	07200	AUBENAS
M. Descomy	Société Botanique d'Ardèche	Lycée agricole Olivier de Serres B.P. 150	07205	AUBENAS CEDEX
Monsieur	Monsieur COQUILLARD C.R.E.N.	352, route de Genas	69500	BRON
Monsieur	Monsieur Gilbert COCHET	Le Village	07130	ST ROMAIN DE LERPS
Monsieur le Président	Monsieur Bernard HOFFMAN Comité Départemental de la randonnée pédestre	Le gamel,	07200	ST SERVIN
Monsieur	Monsieur PISSAVIN Réserve Naturelle Ile de la Platière	Rue César Geoffroy	38550	SABLONS
Monsieur le Directeur M. PONT	Réserve Naturelle Ile de la Platière	Rue César Geoffroy	38550	SABLONS
Monsieur	Monsieur A. LADET	Quartier de l'église	07200	UCEL
Monsieur le Président M. Tacqueart	Monsieur le Président F.R.A.P.N.A.	Le village	07200	ST ETIENNE DE FONTBELLON
Monsieur le Directeur	Monsieur le Directeur de la réserve des Gorges de l'Ardèche	Mairie	07700	ST MARTIN D'ARDECHE
Monsieur le Président M. Plave	Monsieur le Président du Comité d'étude du projet de parc naturel régional de la Châtaigneraie et des succ ardéchois		07190	ST PIERREVILLE
Monsieur le Directeur	Monsieur le Directeur Office National des forêts	10, place Olivier de Serres B.P. 138	07200	AUBENAS
Monsieur le Président	Monsieur le Président du Syndicat Drôme Ardèche des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	Chambre d'Agriculture Boulevard Vauban	26000	VALENCE
Monsieur le Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône Alpes	Parc de Crécy 18, avenue du Général de Gaulle	69771	ST DIDIER AU MONT D'OR CEDEX
Monsieur le Président	Monsieur le Président de l'Union Régionale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction de Rhône-Alpes	28, rue Edouard Rochet	69008	LYON
Monsieur le Directeur	Compagnie Nationale du Rhône		26200	MONTELMAR

Monsieur le président	Monsieur le président de la Fédération de l'Ardèche pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Innoparc ZI le Lac Avenue Marc Seguin B.P. 323	07003	PRIVAS
Monsieur le président	Monsieur le président Départemental des Chasseurs de l'Ardèche	Innoparc ZI le Lac B.P. 118	07001	PRIVAS
Monsieur le président	Monsieur le président du Conseil Général	Hôtel du département B.P. 737	07000	PRIVAS
Monsieur le président	Monsieur le président Fédération des maires de l'Ardèche	B.P. 104	07203	AUBENAS CEDEX
Monsieur le Président	Monsieur le Président Association des élus de la montagne	Mairie	07330	BARNAS
Monsieur le Président	Monsieur le Président de la Confédération paysanne Monsieur DODET	B. P. 2	07410	ST VICTOR
Monsieur le Président	Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture	Boulevard de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Monsieur le Président	F.D.S.E.A.	Chambre d'Agriculture	07000	PRIVAS
Monsieur le Président	C.D.J.A.	Chambre d'Agriculture	07000	PRIVAS
Monsieur le Sous Préfet	Monsieur le Sous Préfet	23, rue Camille Vieilfaure	07110	LARGENTIERE
Monsieur le Sous Préfet	Monsieur le Sous Préfet	3, Rue Boissy d'Anglas B.P. 112	07300	TOURNON
Monsieur le Directeur	Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Ardèche	2 bis, rue de la Recluse B.P. 715	07007	PRIVAS
Monsieur le Directeur	Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement	S.U.A.P. 1, avenue Vanel	07006	PRIVAS
Monsieur le Directeur	Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes	19, rue de la Vilette	69425	LYON CEDEX 03
Monsieur le Directeur	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes	146, rue Pierre Corneille	69003	LYON
Monsieur le Directeur	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Service des Mines	Centre Administratif	07000	PRIVAS
Monsieur le Directeur	Monsieur le Directeur EDF Production Transport Energie Languedoc Roussillon	L'Atalante Rue d'Athènes B. P. 1235	34011	MONTPELLIER CEDEX 01
Monsieur le Directeur	Monsieur le Directeur EDF Production Transport Energie Rhône-Alpes	15, rue des Colibris	38030	GRENOBLE CEDEX 02
Monsieur le Directeur	Monsieur le Directeur EDF Production Transport Energie Rhône-Auvergne	5, rue des Cuirassiers B.P. 3200	69402	LYON CEDEX 03
Monsieur le Directeur	Monsieur le Directeur Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation de Clermont Ferrand	Centre Orslow 12, avenue Max Dormoy	63000	CLERMONT FERRAND
	Préfecture de l'Ardèche 4 ième Bureau Environnement		07000	PRIVAS

## 1.2. En Ardèche :

- ♦ 19 sites ont été transmis par le préfet au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, qui les a envoyés à la Commission Européenne, soit une surface de 17 735 ha représentant 3,2 % du département.
- ♦ le comité de pilotage départemental Natura 2000 dans sa séance du 27 mai 1999 a entériné la démarche suivante :
  - a) chaque site a son comité de pilotage local,
  - b) à la 1<sup>ère</sup> réunion de ce comité de pilotage local, tous les membres du comité de pilotage départemental sont invités ainsi que les structures locales,
  - c) à la 2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage local, seules les structures qui en auront fait la demande seront invitées plus les associations ou organismes locaux,
  - d) des groupes de travail sont créés par site selon les besoins, soit par thème (foncier, milieux terrestres, activité de pleine nature...) soit géographique,
  - e) le document d'objectifs est réalisé systématiquement par une commune ou un syndicat de commune, qui peut s'aider d'un ou plusieurs opérateurs.

### 2°) Historique et généralités sur le site B9, présentation de l'opérateur

Le Bois de Barthes fait partie du site B9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Barthes » un des 19 sites ardéchois susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire, au titre de la directive habitats.

La commune de BANNE, par délibération du 29 novembre 1999, a décidé de prendre en charge l'élaboration du document d'objectifs de ce site ; pour cela, il a sollicité l'appui technique et scientifique d'un opérateur. Le bureau d'étude **Biotope** a été retenu.

Le périmètre d'étude comprend la zone des pins de Salzmann.

« Le Bois de Barthes, du fait de sa situation géographique, bénéficie de plusieurs influences climatiques (influence montagnarde du Massif Central et proximité de la région méditerranéenne). La spécificité des sols, liée à son substrat schisteux, son relief et son histoire expliquent que ce secteur constitue un ensemble exceptionnel de milieux naturels. Situé aux portes des Cévennes, le Bois de Barthes héberge toutes les plantes endémiques du Massif Cévenol. Le couvert végétal illustre par sa diversité les différentes influences climatiques : lande subatlantique, forêt de Pin de Salzmann, forêt de Chêne vert. Les grottes de la Cocalière et du Mas de Beaume abritent de nombreuses espèces de chauve-souris dont certaines comme le Grand Rhinolophe et le Vespertilion présentent un grand intérêt. Les milieux aquatiques dont les cours d'eau à débit permanent abritent également des espèces intéressantes telles que le Castor ou encore une faune aquatique méditerranéenne, riche représentée par le Blageon ». (Biotope - Décembre 1999. Proposition pour la réalisation d'un document d'objectifs de site Natura 2000)

- Proposition de mesures de gestion : Le document d'objectifs précisera les zones concernées, les moyens à mettre en œuvre, le phasage, et le coût de chaque opération proposée.
- Limites du sites : Les inventaires faunistiques et floristiques de la zone d'étude initiale avaient pour but d'étudier, au niveau européen, la présence et la répartition des espèces.  
Le document d'objectifs doit apporter certaines précisions nécessaires à la connaissance et la compréhension du site, notamment l'inventaire précis des habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que des activités humaines.  
Le périmètre sera définitif lorsque le document d'objectifs sera terminé et validé par le comité de pilotage local. Le document d'objectifs sera révisé tous les six ans.
- Coordonnées de l'opérateur local :

**BIOTOPE sarl**  
BP 58  
34140 Mèze

Tél : 04/67/18/46/20  
Fax : 04/67/18/46/29  
e-mail : [siegesocial@biotope.fr](mailto:siegesocial@biotope.fr)

Contacts :

- M. François VAILLANT : chargé d'étude  
- Mlle Sarah BOURIN : chargée de communication

### Relevé de décisions

- Horaires des prochaines réunions :
  - les comités de pilotages locaux seront programmés en journée
  - les groupes de travail se dérouleront en soirée

Privas, le 20 avril 2000

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE L'ARDECHE



Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

06 OCT 2000

Service : Forêt Eau Environnement  
Dossier suivi par : M. KORN  
Ligne directe : 04 75 66 70 13  
N° de fax : 04 75 66 70 94  
E mail : [Arno.KORN@agriculture.gouv.fr](mailto:Arno.KORN@agriculture.gouv.fr)  
Vos réf. :  
Nos réf. : AK/AK

Mesdames, Messieurs,  
les membres et invités du comité de pilotage local

Objet : Natura 2000 - site B9  
Compte rendu du comité de pilotage N°2

Privas, le 15 septembre 2000

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage local du jeudi 14 septembre 2000, qui a eu lieu en mairie de BANNE, concernant Natura 2000, et précisément le site B9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres ».

Une version intermédiaire du document d'objectifs est annexée au compte rendu.  
Je vous saurais gré de bien vouloir me faire part de vos remarques avant le 1<sup>er</sup> février 2001.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'Ingénieur des Travaux  
des Eaux et Forêts

Pierre BROS

NATURA 2000  
SITE B9

LISTE DES DESTINATAIRES

Compte rendu du comité de pilotage local N°2

Mairie de : BANNE

INVITES :

TITRE	ADRESSE	C. P	VILLE
Monsieur le Préfet	Service environnement	07000	PRIVAS
Monsieur le Directeur de la DIREN	19, rue de la Vilette	69425	LYON CEDEX 03
Monsieur le maire	L'église	07140	BANNE
BIOTOPE	B.P. 58	34140	MEZE
Monsieur le maire	Place de l'église	07140	GRAVIERE
Madame le maire	L'église	07140	MALBOSC
Monsieur le maire	Place de la mairie	07460	ST ANDRE DE CRUZIERES
Monsieur le maire	Place de la mairie	07460	ST PAUL LE JEUNE
Monsieur le maire	Rue du Temple	07230	LES VANS
A.C.C.A. Monsieur F. COMBALUZIER		07460	BANNE
A.C.C.A. Monsieur C. BAYLE		07140	LES VANS
A.C.C.A. Monsieur J. LAGANIER		07140	ST PAUL LE JEUNE
A.P.P.M.A. Monsieur J.M. MARC	Rue du quai	07140	LES VANS
Monsieur le Directeur du Parc National des Cévennes	B.P. 15	48400	FLORAC
Conseil Supérieur de la Pêche		07000	PRIVAS
D.D.E. - Subdivision	Plaine de Chabiscol	07140	LES VANS
Association Cèze et Ganière	Mairie	07140	MALBOSC
A.C.C.A. Monsieur BOYER		07140	LES SALELLES
A.C.C.A. Monsieur VALENTIN Jean-François	Hameau du petit Brahic	07460	BANNE
Randonneurs « Los Camimaires » Madame CHAURAND Jeanne	Le Fort	07460	BANNE
A.C.C.A. Monsieur R. Chanboredon	Moureds	07140	MALBOSC
Monsieur le Directeur du CREN	352, route de Genas	69500	BRON
CRPF A l'attention de Mlle F. CHARBONNET	LEGTA Quartier St Martin	07200	AUBENAS

Office National des Forêts 07 A l'attention de M. B. DEGUILHEM	10, place Olivier de Serres B.P. 138	07200	AUBENAS
SIDET	Rue du temple	07140	LES VANS

Forêts de pins méditerranéens : Pin de Salzman

### 3. Peuplements méso et supraméditerranéens de Pin de Salzman sur silice (Cévennes)

Fourrés thermoméditerranéens

9533

42.63

#### Caractères diagnostiques de l'habitat

##### *Caractères diagnostiques de l'habitat*

- type d'habitat se rencontrant dans les Cévennes siliceuses entre 200 à 600m à toutes les expositions sur schistes, gneiss et grès ;
- étages mésoméditerranéen, supraméditerranéen et collinéen ;
- précipitations assez élevées sur cette aire (entre 1200 et 1500mm) ;
- sols variés en fonction de leur épaisseur, de leur degré de désaturation...
  - ranker sur couverture peu épaisse
  - sols bruns acides sur altérites plus épaisses ;
  - stations de corniches (Houiller) sols de 30-50cm entre les blocs de grès ;
  - versant avec sols épais (>50cm) ;
  - haut de versant, crête, avec sols de profondeur variable mais roche fissurée ;
  - versant sud sur schiste avec sol de plus de 30cm ;
- litières souvent épaisses avec horizon de matière organique.

##### *Variabilité*

##### **Variations selon les conditions bioclimatiques**

- en basse altitude, ou plus haut sur des sols superficiels ou des flancs au sud, étage mésoméditerranéen supérieur avec le Chêne vert (*Quercus ilex*), la Lavande à feuilles larges (*Lavandula latifolia*), le Genévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*)...
- en conditions plus favorables, mélange du Pin de Salzman avec le Chêne sessile, le Châtaignier (en cépées fréquemment) (étages supraméditerranéen et collinéen avec maintien de quelques espèces méditerranéennes) ;

##### **Variations selon le degré d'acidité du sol**

- sols assez désaturés avec Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Callune (*Calluna vulgaris*) ;
- sols plus riches avec Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*)...

##### **Variations selon le degré de maturité du peuplement**

- peuplements dominés par le Pin de Salzman ;
- peuplements codominés par le Pin de Salzman et le Pin maritime ;
- peuplements clairs avec matorral très développé ;
- peuplements Pin-Feuillus.

##### **Physionomie, structure**

- le Pin de Salzman forme le plus souvent des forêts claires, avec en sous-bois un matorral dense ; les structures franchement forestières sont exceptionnelles.
- le Pin est l'essence dominante avec un recouvrement de 40-80% ; il peut être associé au Chêne vert, au Pin maritime ou au Chêne sessile et au Châtaignier ;
- le matorral sous-jacent est dominé par *Adenocarpus complicatus*, *Erica arborea*, *Cistus salviaefolius*, *Arbutus unedo* ;

- la strate herbacée est assez discontinue avec *Teucrium scorodonia*, *Deschampsia flexuosa*, *Pteridium aquilinum*, *Rubia peregrina*..

*Espèces "indicatrices" du type d'habitat*

Pin de Salzmann	<u><i>Pinus nigra subsp. salzmanni</i></u>
Pin maritime	<u><i>Pinus pinaster</i></u>
Chêne vert	<u><i>Quercus ilex</i></u>
Châtaignier	<u><i>Castanea sativa</i></u>
Chêne sessile	<u><i>Quercus petraea</i></u>
Pin sylvestre	<u><i>Pinus sylvestris</i></u>
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>
Filaria à feuilles intermédiaires	<i>Phillyrea media</i>
Genévrier oxycède	<i>Juniperus oxycedrus</i>
Bruyère cendrée	<u><i>Erica cinerea</i></u>
Callune	<u><i>Calluna vulgaris</i></u>
Genêt pileux	<i>Genista pilosa</i>
Bruyère arborescente	<i>Erica arborea</i>
Ciste de Pouzolz	<u><i>Cistus pouzolzii</i></u>
Ciste à feuilles de Peuplier	<u><i>Cistus populifolius</i></u>
Adénocarpe à folioles pliées en long	<u><i>Adenocarpus complicatus</i></u>
Ciste à feuilles de Saugue	<u><i>Cistus salviaefolius</i></u>
Erable de Montpellier	<i>Acer monspesulanum</i>
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>
Lavande des Iles d'Hyères	<i>Lavandula stoechas</i>
Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>
Lavande à feuilles larges	<i>Lavandula latifolia</i>
Dorycnium à cinq folioles	<i>Dorycnium pentaphyllum</i>
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
Chèvrefeuille étrusque	<i>Lonicera etrusca</i>
Germandrée scorodaine	<i>Teucrium scorodonia</i>
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>
Canche flexueuse	<i>Deschampsia flexuosa</i>
Asplénium fougères des ânes	<i>Asplenium onopteris</i>
Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i>
Pulmonaire à longues feuilles	<i>Pulmonaria longifolia</i>
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>
Violette des chiens	<i>Viola canina</i>
Séneçon à feuilles d'Adonis	<i>Senecio adonidifolius</i>
Jasione des montagnes	<i>Jasione montana</i>
Centauree pectinée	<i>Centaurea pectinata</i>
Epervière tachée de brun	<i>Hieracium pictum</i>
Piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>
Brachypode penné	<i>Brachypodium pinnatum</i>

*Confusions possibles avec d'autres types d'habitats*

- habitat ne pouvant pas être confondu avec un autre.

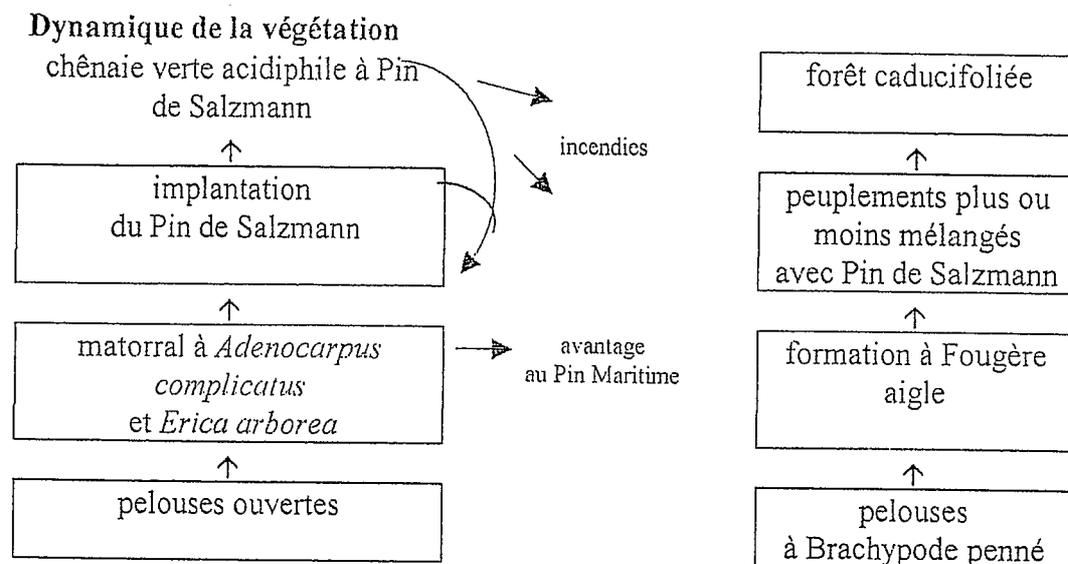
**Correspondances phytosociologiques**

- peuplements mésoméditerranéens de Pin de Salzmann sur sillice ;

association : *Asplenio-Quercetum ilicis*

sous-association : *pinetosum salzmannii*

association : *Adenocarpo-Ericetum arborea*  
 sous-association : *pinetosum salzmannii*



#### Habitats associés ou en contact

- Complexe forestier
  - châtaigneraies (\*9260) ;
  - yeuseraies (\*9340) ;
  - chênaies sessiliflores ;
  - peuplements de Pin maritime ;
  - pineraies sylvestres ;
- Complexe de matorrals ou de landes
  - landes à Genêt à balais ;
  - landes à Callune et Bruyère cendrée (\*4030) ;
  - cistaies ;
  - matorrals à Bruyère arborescente et Arbousier ;
  - matorrals à *Adenocarpus complicatus* ;
- Complexes de pelouses
  - pelouses à Canche flexueuse ;
  - pelouses à *Tuberaria guttata* ;
- Complexes rupicoles
  - éboulis siliceux (\*8120) ;
  - végétation de fentes de rochers (\*8220) ;
  - végétation de dalles rocheuses (\*8230).

#### Valeur écologique et biologique

- pin occupant une aire réduite en France ;
- au début du siècle, dans les Cévennes siliceuses (Calas, 1900), le Pin de Salzman couvrait une centaine d'hectares (un millier en comptabilisant tous les individus isolés sur l'ensemble des massifs) : actuellement 500 à 600 ha...
- cependant, de nombreuses menaces pèsent sur la pérennité des populations ;
  - très grand intérêt patrimonial de ces populations résiduelles ;
- intérêt génétique certain ; propriétés écologiques (résistance à la sécheresse, à la processionnaire, rusticité) encore mal utilisées ;
- participe à des complexes d'habitats de grand intérêt par la diversité des niches écologiques offertes aux espèces animales et végétales.

## Espèces de l'annexe II de la directive habitats

## Espèces de l'annexe I de la directive oiseaux

### Répartition géographique

- Cévennes siliceuses
  - entre Bessèges et les Vans ;
  - col d'Uglas au nord de St Jean du Gard ;et par petites populations entre ces deux points.
- surface occupée de l'ordre de 500 à 600ha.

### Divers états de l'habitat, choix des états à privilégier

#### *Etats à privilégier*

- matorrals avec peuplements plus ou moins clairs ;
  - peuplements mélangés avec diverses essences
- et en règle générale les populations se trouvant à une "certaine distance" de plantations de Pin noir (au sens large).

#### *Autres états observables*

### Tendances évolutives, menaces potentielles

- incendies catastrophiques ayant perturbé voire anéanti plus de la moitié des peuplements ;
- introduction et extension du Pin ;

#### Menaces :

- plantations à proximité, de Pin laricio → entraînant des hybridations (perte de patrimoine génétique).
- incendies
- concurrence du Pin maritime qui se régénère mieux (en particulier après le passage du feu) ;

### Potentialités intrinsèques de production

La productivité du pin de Salzmann peut être, dans l'absolu, correcte mais, en France, il n'existe plus que dans des stations particulièrement médiocres. Il y est souvent un des seuls arbres à pouvoir y pousser ce qui est déjà remarquable. On n'en connaît donc que des peuplements de faible à très faible productivité (estimée à 2 à 3 m<sup>3</sup>/ha.an).

### Cadre de gestion

#### *Remarque préalable :*

Les introductions, datant souvent de 150 à 100 ans, de pins noirs à proximité ou en mélange avec le pin de Salzmann (alors fort prisé à l'époque et clairement individualisé dans les récoltes de graines pour le RTM) sont à l'origine du principal, si ce n'est unique, problème de gestion de cette espèce plus que ces habitats. C'est le pin de Salzmann qui disparaît, en France, sous le coup de ces hybridations. Une gestion simplement sylvicole de ses habitats ne résout en rien ce problème.

#### *Rappels de quelques caractères sensibles de l'habitat*

- originalité génétique prouvée dans le complexe des pins noirs qui s'hybrident entre eux.
- Les conditions de xéricité des habitats entraînent une forte sensibilité aux incendies.

### *Modes de gestion recommandés*

L'habitat de pin de Salzmann ne pouvant se concevoir et se conserver qu'avec cette essence, pour revenir au pin de Salzmann, il faudrait au minimum limiter et tenter d'effacer les risques d'hybridation en éliminant tous les pins noirs introduits et, progressivement, tous les pins « jeunes » à proximité (car sans doute hybridés).

### 1°) Présentation, et validation des diagnostics écologiques et socio - économiques

Une version intermédiaire du document d'objectifs est annexée au compte rendu ; elle comprend le tome 1 « bilan des usages », et le diagnostic biologique.

La carte des habitats d'intérêt communautaire qui ont été inventoriés sur le site, ainsi que la fiche descriptive de quatre d'entre eux sont annexés à ce compte rendu.

### 2°) Détermination des grandes orientations de gestion du site

Le document d'objectifs est un document de planification ; il comprend un inventaire (des milieux naturels –habitats, espèces d'intérêt communautaire et des activités humaines), des propositions d'actions (influence positive ou négative des activités actuelles), une évaluation financière sur 6 ans (coût et moyens de mise en œuvre), et une cartographie au 1/100 000<sup>ème</sup> et 1/25 000<sup>ème</sup>.

C'est à partir des diagnostics écologiques et socio-économiques que des propositions de gestion seront établies en concertation avec les différents acteurs, permettant le maintien dans un état de conservation favorable des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Ces propositions seront affinées dans les groupes de travail, et soumis au comité de pilotage local pour validation.

L'approche méthodologique pour la caractérisation et la conservation de des habitats inventoriés sur la zone d'étude est annexée au compte rendu.

### 3°) Thèmes abordés

- Pratique de la chasse aux oiseaux migrateurs : cette chasse, qui est pratiquée à proximité, et dans le site, restera soumise à la réglementation en vigueur.
- Diagnostics écologiques - demande de crédits supplémentaires : au vu des connaissances actuelles, des inventaires complémentaires seront à prévoir pour les chiroptères (le Grand rhinolophe est cité sur la commune de Malbosc), et pour les habitats et les espèces présentes dans le lit majeur de la Gagnière.
- Proposition de mesures de gestion : le document d'objectifs comprendra un paragraphe sur la mise en cohérence des politiques de l'Etat.
- Spiranthe d'été (*Spiranthes estivalis*) : cette plante bénéficie d'une protection au niveau national, mais n'est pas inscrite en annexe de la directive habitats-faune-flore.
- Limites du sites B9 : les limites du sites seront définitives lorsque le document d'objectifs sera validé par le comité de pilotage local.  
Toute proposition d'extension du site devra être justifiée par la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire et / ou par une cohérence dans la gestion globale du site.

### Evaluation des impacts économiques

Le coût d'un retour vers les habitats d'origine, en Pin de Salzmann pur) sera considérable et doit se réaliser sur le long terme.

### Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

- études génétiques sur les peuplements existants pour confirmer leur caractère autochtone et "pur" ;
- études fines sur la dynamique de la végétation ;
- études de la dynamique des populations de Pin de Salzmann.
- études sur les taux d'hybridation, les distances-seuil, etc.

### Bibliographie

- ARBEZ M., MILLIER C., 1971  
CALAS M., 1900  
COUTEAUX M., 1974  
CRPF Languedoc-Roussillon  
DUCAMP R., 1931  
EPENOUX F. (d'), 1988  
QUEZEL P., BARBERO M., 1986  
QUEZEL P., BARBERO M., 1988  
TANGHE C., 1991  
WRIGHT J.N., BUL W.J., 1962

En ce qui concerne la grotte des Huguenots, une réflexion devra être menée pour définir le site le plus opportun dans laquelle elle devra être incluse (site B4 : « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac », ou site B9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres »).

### Relevé de décisions

- Intitulé du site : la zone d'étude du site B9 a été transmise à la Commission Européenne sous l'intitulé B9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Barthes ». Néanmoins, la toponymie exacte étant « bois de Bartres », le document d'objectifs reprendra cette dénomination.
- Cahier d'habitat : la fiche « Forêts de pins méditerranéens – Pin de Salzmänn » est jointe au compte rendu pour information.
- Corrections à apporter au document provisoire : le terme « promeneur » sera remplacé par « randonneurs ».
- Inventaires supplémentaires : afin de réaliser les compléments d'inventaires nécessaires, le bureau d'étude BIOTOPE devra fournir à la DDAF, dans les plus brefs délais, une estimation des crédits à demander à la DIREN Rhône-Alpes.
- Proposition de mesures de gestion : la faisabilité de ces mesures de gestion seront étudiées lors des groupes de travail.
- Cohérence interdépartementale des documents d'objectifs : une réunion devra être organisée entre le bureau d'étude BIOTOPE, la DDAF de l'Ardèche, la DDAF du Gard, et la DIREN Languedoc-Roussillon.

Privas, le 15 septembre 2000



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE L'ARDECHE

BIOTOPE - Montpellier

20 DEC. 2001

ARRIVÉE



Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

Service : Forêt Eau Environnement  
Dossier suivi par : Mlle CHENAUX  
Ligne directe : 04 75 66 70 13  
N° de fax : 04 75 66 70 94  
E mail : [Martine.GRIVAUD@agriculture.gouv.fr](mailto:Martine.GRIVAUD@agriculture.gouv.fr)  
Vos réf. :  
Nos réf. : LC/MG

Mesdames, Messieurs,  
les membres et invités du  
comité de pilotage local

Objet : Natura 2000 - site B 9  
Compte rendu du comité de pilotage N°3

Privas, le 25 septembre 2001

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion du troisième comité de pilotage local du mardi 11 septembre 2001, qui a eu lieu à la salle des fêtes de BANNE, concernant Natura 2000, et précisément le site B 9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres ».

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental  
de l'Agriculture et de la Forêt  
L'Ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts.

Anne-Laure SOLEILHAVOUP

# NATURA 2000

**SITE B9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres »**

## LISTE DES DESTINATAIRES

Comité de pilotage local n°3

Salle des fêtes de BANNE

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Préfecture de l'Ardèche	Monsieur le préfet			Bureau de l'Environnement	07000	PRIVAS
Sous-préfecture	Monsieur le sous-préfet			23 rue Camille Vieilfaure	07110	LARGENTIERE
DIREN	Monsieur le Directeur			19, rue de la Vilette	69425	LYON CEDEX 03
Conseil Régional	Monsieur le président			77 route de Paris BP 19	69751	CHARBONNIERE LES BAINS
Conseil Général	Monsieur	SAUTIERE	Christophe	Hôtel du département BP 737	07000	PRIVAS
EDF	A l'attention de Monsieur	HABAUZIT	Jean-Pierre	38 avenue Pierre Farigoule	43700	BRIVES CHARENSAC
DDE - Subdivision	Monsieur le chef de subdivision	NAVARRO	Francisco	BP 34 Chabiscol Cahssagnes	07140	LES VANS
DDJS	Monsieur le directeur			3 avenue Vanel	07000	PRIVAS
ONF	Monsieur	DEGUILHEM		10, place Olivier de Serres B.P. 138	07200	AUBENAS
CRPF	Mademoiselle	CHARBONNET		LEGTA Olivier de Serres Quartier St Martin	07200	AUBENAS
Fédération de chasse	Monsieur le président			Innoparc ZI le lac Avenue Marc Séguin	07000	PRIVAS
Fédération de pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le président			Innoparc ZI le lac Avenue Marc Séguin	07000	PRIVAS
CSP	Monsieur le Garde chef			Innoparc Avenue Marc Séguin BP 323	07000	PRIVAS
ONCFS	Monsieur le Garde chef			Innoparc ZI le lac BP 118	07001	PRIVAS
Chambre d'agriculture	A l'attention de Monsieur	MARTINEAU	Gilles	4 avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Chambre d'agriculture	A l'attention de Mademoiselle	GUEVARA	Mercedes	Bureau régional d'Aubenas Quartier St Martin BP 172	07200	AUBENAS
FDSEA	Monsieur le président			Chambre d'agriculture	07000	PRIVAS
Chambre de commerce et d'industrie	Monsieur le président			Quartier la temple BP 205	07205	AUBENAS CEDEX

CERMOSEM		FLEURY		20 avenue Ozier	07300	MAUVES
		LADET	Alain	Quartier de l'église	07200	UCEL
FRAPNA	Monsieur le président			Le village	07200	ST ETIENNE DE FONTBELLON
CORA	Monsieur le président			Le village	07200	ST ETIENNE DE FONTBELLON
SIDET	A l'attention de Monsieur	BARDON	Frédéric	Rue du temple	07140	LES VANS
	Monsieur le maire			L'église	07460	BANNE
	Monsieur le maire			Place de l'église	07140	GRAVIERE
	Madame le maire			Le Village	07140	MALBOSC
	Monsieur le maire			Place de la mairie	07460	ST ANDRE DE CRUZIERES
	Monsieur le maire			Place de la mairie	07460	ST PAUL LE JEUNE
	Monsieur le maire			Rue du Temple	07140	LES VANS
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07460	BANNE
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07140	LES VANS
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07140	GRAVIERE
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07140	MALBOSC
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07460	ST ANDRE DE CRUZIERES
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07140	ST PAUL LE JEUNE
A.P.P.M.A.	A l'attention de Monsieur	MARC		Rue du quai	07140	LES VANS
BIOTOPE SARL	A l'attention de mademoiselle	UGHETTO		B.P. 58	34140	MEZE
Parc National des Cévennes	Monsieur le Directeur			B.P. 15	48400	FLORAC
Association Cèze et Ganière	Monsieur le président			Mairie	07140	MALBOSC
Randonneurs « los Camimaires »	Madame	CHAURAND	Jeanne	Los Camimaires Le Fort	07460	BANNE
Syndicat Interdépartemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	Monsieur	MANIFACIER		Chambre d'agriculture Boulevard Vauban	26000	VALENCE
CREN	Monsieur le Directeur			Maison forte 2, rue des Vallières	69390	VOURLES
INRA	Messieurs	MEURET et AGREIL		SAD Ecodéveloppement Domaine de St-Paul Site Agroparc	84914	AVIGNON CEDEX 9
PNR des Monts d'Ardèche	Monsieur le Président			Mairie	07190	ST PIERREVILLE
DDAF	Monsieur	TESTON	Gérard	7 boulevard du lycée	07000	PRIVAS
Groupe spéléologique Les Vans	Monsieur	BOUCHET	Frédéric	Fédération française de spéléologie Seyras nord	07140	LES SALELLES

Il doit être compris dans la demande de financement du poste :

- l'emploi d'une personne,
- du secrétariat,
- des fournitures,
- les frais de déplacements.

### **Gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire :**

➤ *Hab 1.1 : Limiter la colonisation de toute espèce concurrente du Pin de Salzmann sur les zones identifiées en directive*

Les trois premiers points de l'action sont résumés par la phrase : « Contractualisation du propriétaire pour une gestion durable ». Pour la sous-action 5, la DDAF souhaite la mise en place de postes non précaires puisque des personnes sont motivées.

➤ *Hab 1.2 : Limiter la colonisation de toute espèce concurrente du Pin de Salzmann sur les zones hors directive*

Pour éviter l'hybridation du Pin de Salzmann, plusieurs solutions avaient été proposées (plantation de feuillus, sylvopastoralisme). Aucune ne semble réaliste par rapport aux conditions de terrain. Il sera donc défini une action aux critères plus larges. Ceci permettrait la mise en place d'autres cas de gestions possibles. Les trois premiers points de l'action sont résumés par la phrase : « Contractualisation du propriétaire pour une gestion durable ».

➤ *Hab 2 : Entretien et restaurer les châtaigneraies*

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (C.T.E.) peuvent répondre à cet objectif pour les agriculteurs ou les mesures agro-environnementales (M.A.E.) pour les autres propriétaires. La chambre d'agriculture est donc ajoutée à la liste des opérateurs. Le relevé cadastral des propriétaires peut se réaliser avec le CRPF et la chambre d'agriculture.

➤ *Hab 3 : Favoriser la mosaïque des landes à l'échelle du site*

Les deux premiers points peuvent concerner des CTE ou des MAE. Concernant le point 4, il n'est pas possible d'empêcher la création de pistes pour l'exploitation forestière. Par contre, si la modification d'un tracé de piste se justifie pour répondre à des objectifs de préservation des landes, Natura 2000 peut financer le surcoût. La Chambre d'agriculture et la DDAF sont ajoutées à la liste des opérateurs.

➤ *Hab 4 : Maintenir la prairie dans un état de conservation favorable*

Il faut maintenir la gestion actuelle du site. La contractualisation peut pérenniser cette gestion. La glissière peut être remplacée par un système de sécurité moins lourd (plots...). La DDE et les propriétaires sont ajoutés à la liste des opérateurs.

En ce qui concerne la grotte des Huguenots, une réflexion devra être menée pour définir le site le plus opportun dans laquelle elle devra être incluse (site B4 : « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac », ou site B9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres »).

### Relevé de décisions

- Intitulé du site : la zone d'étude du site B9 a été transmise à la Commission Européenne sous l'intitulé B9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Barthes ». Néanmoins, la toponymie exacte étant « bois de Bartres », le document d'objectifs reprendra cette dénomination.
- Cahier d'habitat : la fiche « Forêts de pins méditerranéens – Pin de Salzmann » est jointe au compte rendu pour information.
- Corrections à apporter au document provisoire : le terme « promeneur » sera remplacé par « randonneurs ».
- Inventaires supplémentaires : afin de réaliser les compléments d'inventaires nécessaires, le bureau d'étude BIOTOPE devra fournir à la DDAF, dans les plus brefs délais, une estimation des crédits à demander à la DIREN Rhône-Alpes.
- Proposition de mesures de gestion : la faisabilité de ces mesures de gestion seront étudiées lors des groupes de travail.
- Cohérence interdépartementale des documents d'objectifs : une réunion devra être organisée entre le bureau d'étude BIOTOPE, la DDAF de l'Ardèche, la DDAF du Gard, et la DIREN Languedoc-Roussillon.

Privas, le 15 septembre 2000



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE L'ARDECHE

BIOTOPE - Montpellier

20 DEC. 2001

ARRIVÉE



Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

Service : Forêt Eau Environnement  
Dossier suivi par : Mlle CHENAUX  
Ligne directe : 04 75 66 70 13  
N° de fax : 04 75 66 70 94  
E mail : [Martine.GRIVAUD@agriculture.gouv.fr](mailto:Martine.GRIVAUD@agriculture.gouv.fr)  
Vos réf. :  
Nos réf. : LC/MG

Mesdames, Messieurs,  
les membres et invités du  
comité de pilotage local

Objet : Natura 2000 - site B 9  
Compte rendu du comité de pilotage N°3

Priyas, le 25 septembre 2001

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion du troisième comité de pilotage local du mardi 11 septembre 2001, qui a eu lieu à la salle des fêtes de BANNE, concernant Natura 2000, et précisément le site B 9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres ».

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental  
de l'Agriculture et de la Forêt  
L'Ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts,

Anne-Laure SOLEILHAVOUP

# NATURA 2000

**SITE B9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres »**

## LISTE DES DESTINATAIRES

Comité de pilotage local n°3

Salle des fêtes de BANNE

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Préfecture de l'Ardèche	Monsieur le préfet			Bureau de l'Environnement	07000	PRIVAS
Sous-préfecture	Monsieur le sous-préfet			23 rue Camille Vieilfaure	07110	LARGENTIERE
DIREN	Monsieur le Directeur			19, rue de la Vilette	69425	LYON CEDEX 03
Conseil Régional	Monsieur le président			77 route de Paris BP 19	69751	CHARBONNIE RE LES BAINS
Conseil Général	Monsieur	SAUTIERE	Christophe	Hôtel du département BP 737	07000	PRIVAS
EDF	A l'attention de Monsieur	HABAUZIT	Jean-Pierre	38 avenue Pierre Farigoule	43700	BRIVES CHARENSAC
DDE - Subdivision	Monsieur le chef de subdivision	NAVARRO	Francisco	BP 34 Chabiscol Cahssagnes	07140	LES VANS
DDJS	Monsieur le directeur			3 avenue Vanel	07000	PRIVAS
ONF	Monsieur	DEGUILHEM		10, place Olivier de Serres B.P. 138	07200	AUBENAS
CRPF	Mademoiselle	CHARBONNET		LEGTA Olivier de Serres Quartier St Martin	07200	AUBENAS
Fédération de chasse	Monsieur le président			Innoparc ZI le lac Avenue Marc Séguin	07000	PRIVAS
Fédération de pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le président			Innoparc ZI le lac Avenue Marc Séguin	07000	PRIVAS
CSP	Monsieur le Garde chef			Innoparc Avenue Marc Séguin BP 323	07000	PRIVAS
ONCFS	Monsieur le Garde chef			Innoparc ZI le lac BP 118	07001	PRIVAS
Chambre d'agriculture	A l'attention de Monsieur	MARTINEAU	Gilles	4 avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Chambre d'agriculture	A l'attention de Mademoiselle	GUEVARA	Mercedes	Bureau régional d'Aubenas Quartier St Martin BP 172	07200	AUBENAS
FDSEA	Monsieur le président			Chambre d'agriculture	07000	PRIVAS
Chambre de commerce et d'industrie	Monsieur le président			Quartier la temple BP 205	07205	AUBENAS CEDEX

CERMOSEM		FLEURY		20 avenue Ozier	07300	MAUVES
		LADET	Alain	Quartier de l'église	07200	UCEL
FRAPNA	Monsieur le président			Le village	07200	ST ETIENNE DE FONTBELLON
CORA	Monsieur le président			Le village	07200	ST ETIENNE DE FONTBELLON
SIDET	A l'attention de Monsieur	BARDON	Frédéric	Rue du temple	07140	LES VANS
	Monsieur le maire			L'église	07460	BANNE
	Monsieur le maire			Place de l'église	07140	GRAVIERE
	Madame le maire			Le Village	07140	MALBOSC
	Monsieur le maire			Place de la mairie	07460	ST ANDRE DE CRUZIERES
	Monsieur le maire			Place de la mairie	07460	ST PAUL LE JEUNE
	Monsieur le maire			Rue du Temple	07140	LES VANS
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07460	BANNE
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07140	LES VANS
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07140	GRAVIERE
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07140	MALBOSC
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07460	ST ANDRE DE CRUZIERES
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07140	ST PAUL LE JEUNE
A.P.P.M.A.	A l'attention de Monsieur	MARC		Rue du quai	07140	LES VANS
BIOTOPE SARL	A l'attention de mademoiselle	UGHETTO		B.P. 58	34140	MEZE
Parc National des Cévennes	Monsieur le Directeur			B.P. 15	48400	FLORAC
Association Cèze et Ganière	Monsieur le président			Mairie	07140	MALBOSC
Randonneurs « los Camimaires »	Madame	CHAURAND	Jeanne	Los Camimaires Le Fort	07460	BANNE
Syndicat Interdépartemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	Monsieur	MANIFACIER		Chambre d'agriculture Boulevard Vauban	26000	VALENCE
CREN	Monsieur le Directeur			Maison forte 2, rue des Vallières	69390	VOURLES
INRA	Messieurs	MEURET et AGREIL		SAD Ecodéveloppement Domaine de St-Paul Site Agroparc	84914	AVIGNON CEDEX 9
PNR des Monts d'Ardèche	Monsieur le Président			Mairie	07190	ST PIERREVILLE
DDAF	Monsieur	TESTON	Gérard	7 boulevard du lycée	07000	PRIVAS
Groupe spéléologique Les Vans	Monsieur	BOUCHET	Frédéric	Fédération française de spéléologie Seyras nord	07140	LES SALELLES

**NATURA 2000**  
**Site B9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres »**

Compte-rendu du mardi 11 septembre 2001  
Comité de pilotage N°3

Etaient présents :

- M. F. BARDON, SIDET,
- M. J.C. CREGUT, maire de BANNE,
- Mme A. ICARD, maire de MALBOSC,
- M. A. PROCHAZKA, mairie de BANNE,
- M. D. PERTUS, commune de GRAVIERES,
- M. H. HARRE, commune de ST-PAUL-LE-JEUNE,
- M. F. BOUCHET, Groupe spéléologique des VANS,
- M. F. JACQUEMART, Association Cèze et Ganière,
- Mme M. SANZ, Association Cèze et Ganière,
- M. B. SALGON, Association Cèze et Ganière,
- M. G. COMBALUZIER, retraité,
- M. F. PLANA, PNR des Monts d'Ardèche,
- Mlle F. CHAMBONNET, CRPF,
- M. S. FLEURY, CERMOSEM,
- Mlle A.L. UGHETTO, cabinet BIOTOPE,
- Mlle S. BARRIER, cabinet BIOTOPE,
- Mlle M. GRIVAUD, DDAF,
- Mlle L. CHENAUX, DDAF.

Etaient excusés :

- M. J. L TRAVERSIER, DIREN,
- M. C. SAUTIERE, Conseil Général,
- M. R. CHAMBOREDON, ACCA de MALBOSC,
- M. MANIFACIER, Groupement forestier.

Le mardi 11 septembre 2001, en la salle des fêtes de BANNE, s'est tenue la troisième réunion du comité de pilotage local du site B 9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres ».

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Présentation d'une version provisoire du document d'objectifs,
- 2- Discussion pour la validation des fiches actions du document d'objectifs.

Le compte-rendu aborde les points suivants :

- 1- Discussion pour la validation des fiches actions du document d'objectifs,
- 2- Remarques générales,
- 3- Relevé de décisions.

## 1) Discussion pour la validation des fiches actions du document d'objectifs :

Les différents types d'actions sont répartis en trois parties :

- partie COM : communication et information autour du document d'objectifs,
- partie HAB : gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire,
- partie ESP : gestion des espèces d'intérêt communautaire.

Chaque action peut regrouper plusieurs sous-actions.

Les actions prévues dans le document d'objectifs pourront être financées par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, l'Europe mais également par le conseil général et régional (notamment les actions de communication), ...

La réflexion concernant l'ordre du jour s'est effectuée grâce à la lecture du premier tableau distribué en séance (objectifs/actions, montants estimés et opérateurs).

### **Communication et information autour du document d'objectifs :**

#### ➤ *COM 1 : Etude foncière complémentaire*

Le site est classé espace naturel sensible par le Conseil général. La veille foncière prévue par le département peut permettre l'acquisition de terrain si elle est nécessaire à la gestion préconisée (terrain abandonné) ou si elle permet de favoriser l'accueil du public. Cette étude doit permettre d'identifier tous les propriétaires concernés par les habitats d'intérêt communautaire. Ce travail peut se faire en partenariat avec la SAFER. La mise en place des données sous format SIG peut être réalisée par un bureau d'étude ou la SAFER (équipée d'un SIG).

#### ➤ *COM 2 : Campagne d'information auprès des propriétaires privés et des usagers*

L'information individualisée par courrier s'effectuera la première, la quatrième et la sixième année. La réunion publique communale aura lieu la première année et la cinquième année. La diffusion du bulletin se fera une fois par an. La sensibilisation, l'animation et l'éducation auront lieu chaque année. Sur ce dernier point, le PNR des Monts d'Ardèche peut intervenir. La maîtrise d'œuvre peut être réalisée par Cèze et Ganière, RENE 07 et/ou la fédération de pêche.

#### ➤ *COM 3 : Promotion du site Natura 2000*

Cette action est à réaliser conjointement avec celle préconisée dans le site limitrophe du Bois de Païolive (B4). Le SIDET et l'office du tourisme sont ajoutés à la liste des opérateurs.

#### ➤ *COM 4 : Gestion administrative et coordination du document d'objectifs*

Cette action nécessite de déterminer la structure locale qui se chargerait de l'animation des actions du document d'objectifs et qui emploierait une personne. Cette action doit se combiner à l'animation qui devra avoir lieu sur le site B4 (une personne employée pour l'animation des deux sites).

Il doit être compris dans la demande de financement du poste :

- l'emploi d'une personne,
- du secrétariat,
- des fournitures,
- les frais de déplacements.

### **Gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire :**

➤ *Hab 1.1 : Limiter la colonisation de toute espèce concurrente du Pin de Salzmann sur les zones identifiées en directive*

Les trois premiers points de l'action sont résumés par la phrase : « Contractualisation du propriétaire pour une gestion durable ». Pour la sous-action 5, la DDAF souhaite la mise en place de postes non précaires puisque des personnes sont motivées.

➤ *Hab 1.2 : Limiter la colonisation de toute espèce concurrente du Pin de Salzmann sur les zones hors directive*

Pour éviter l'hybridation du Pin de Salzmann, plusieurs solutions avaient été proposées (plantation de feuillus, sylvopastoralisme). Aucune ne semble réaliste par rapport aux conditions de terrain. Il sera donc défini une action aux critères plus larges. Ceci permettrait la mise en place d'autres cas de gestions possibles. Les trois premiers points de l'action sont résumés par la phrase : « Contractualisation du propriétaire pour une gestion durable ».

➤ *Hab 2 : Entretien et restaurer les châtaigneraies*

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (C.T.E.) peuvent répondre à cet objectif pour les agriculteurs ou les mesures agro-environnementales (M.A.E.) pour les autres propriétaires. La chambre d'agriculture est donc ajoutée à la liste des opérateurs. Le relevé cadastral des propriétaires peut se réaliser avec le CRPF et la chambre d'agriculture.

- ➤ *Hab 3 : Favoriser la mosaïque des landes à l'échelle du site*

Les deux premiers points peuvent concerner des CTE ou des MAE. Concernant le point 4, il n'est pas possible d'empêcher la création de pistes pour l'exploitation forestière. Par contre, si la modification d'un tracé de piste se justifie pour répondre à des objectifs de préservation des landes, Natura 2000 peut financer le surcoût. La Chambre d'agriculture et la DDAF sont ajoutées à la liste des opérateurs.

➤ *Hab 4 : Maintenir la prairie dans un état de conservation favorable*

Il faut maintenir la gestion actuelle du site. La contractualisation peut pérenniser cette gestion. La glissière peut être remplacée par un système de sécurité moins lourd (plots...). La DDE et les propriétaires sont ajoutés à la liste des opérateurs.

## **Amélioration des connaissances et suivi scientifique des habitats naturels d'intérêt communautaire**

► *Hab 1.1 : Acquérir de nouvelles connaissances sur l'historique du Pin de Salzmann*  
« Pins noirs » est remplacé par « Pins de Salzmann ».

► *Hab 1.2 : Acquérir de nouvelles connaissances sur le Pin de Salzmann : inventaires écologiques*

Un quatrième point est ajouté « Inventaires entomologiques et inventaires des arachnides ». Le CNRS est ajouté à la liste des opérateurs.

► *Hab 2 : Améliorer les connaissances sur l'état de conservation de la châtaigneraie et de son exploitation agricole*

Le CRPF peut être associé à la démarche d'inventaire du foncier. La chambre d'agriculture est associée au point 3 (mise en œuvre du cahier des charges).

► *Hab 4 : Améliorer les connaissances sur les grottes*

Cette action doit se faire aussi sur les anciennes galeries minières. Les inventaires du site pour le moment partiels, seront complétés au printemps 2002. La coordination avec le site B4 doit être envisagée.

## **Communication sur les habitats naturels d'intérêt communautaire :**

► *Hab 1 : Information et sensibilisation pour la conservation du Pin de Salzmann*

Cette action est supprimée car elle est déjà réalisée dans le cadre des actions de communication (COM 2).

## **Gestion des espèces d'intérêt communautaire**

► *Esp 1 : Entretien et conservation de l'habitat du Castor d'Europe*

Le point 4 concernant « le rajeunissement de la ripisylve » est supprimé. La ripisylve est rajeunie par les crues. La fédération de pêche est ajoutée à la liste des opérateurs. L'association Cèze et Ganière peut être associé au point 5 sur la limitation du développement d'espèces envahissantes.

► *Esp 2 : Entretien et conservation des habitats du Grand capricorne et du Lucane cerf-volant*

Un premier point « Animation » doit être ajouté, réalisable par le CRPF. Les points 2 à 4 doivent faire l'objet de contractualisation avec le propriétaire. Le point 4 sur la mise en place de concertation de gestion est supprimé.

► *Esp 3.1 : Protection et entretien des gîtes des chauves-souris*

Un cinquième point « Surveillance des sites » est ajouté, réalisable par le Groupe Spéléologique des Vans. Les spéléologues sont ajoutés à la liste des opérateurs.

► *Esp 3.2 : Protection et entretien des terrains de chasse et des corridors boisés des chauves-souris*

Cette action sera réalisable après le résultat des inventaires prévus pour 2002.

## **Amélioration des connaissances et suivi scientifique des espèces d'intérêt communautaire**

➤ *Esp 1 : Amélioration des connaissances et suivi des populations de Barbeau méridional*  
Le SIDET et le CSP (pour les points 2 et 3) sont ajoutés à la liste des opérateurs.

➤ *Esp 2 : Amélioration des connaissances et suivi des populations de Blageon*  
Le PNR, la fédération de pêche et le CSP (pour les points 2 et 3) sont ajoutés à la liste des opérateurs.

➤ *Esp 3 : Amélioration des connaissances et suivi d'Ecrevisses à pattes blanches*  
Le PNR, la fédération de pêche sont ajoutés à la liste des opérateurs.

➤ *Esp 4 : Suivi de la Cordulie à corps fin et de la Cordulie splendide*  
Les espèces Gomphus graslini et Saga pedo sont à rechercher.

➤ *Esp 5 : Amélioration des connaissances et suivi du Grand capricorne et du Lucane cerf-volant*  
Les entomologistes sont ajoutés à la liste des opérateurs.

## **Communication sur les espèces d'intérêt communautaire**

➤ *Esp 1, 2 et 3 : Information et sensibilisation des usagers des cours d'eau sur le Castor, le Barbeau méridional, le Blageon et l'Ecrevisse à pattes blanches*  
Cette action est supprimée dans cette partie. Elle doit être comprise dans les actions de communication (COM 2). Le point 1, concernant la mise en place de panneaux aux abords des lieux de baignades, est supprimé.

## **2) Remarques générales :**

➤ Les actions concernant la révision du document d'objectifs n'apparaissent pas ainsi que les premières pistes de financements possibles à rechercher.

➤ Les propriétaires fonciers doivent apparaître dans la liste des opérateurs de toutes les fiches actions.

➤ Des remarques concernant le document d'objectifs ont été faites et prises en compte par le bureau d'étude en séance.

➤ Le travail d'animation foncière à réaliser est important. Peu de communes possèdent le cadastre numérisé. Des aides du conseil général sont à rechercher pour les communes qui souhaiteraient numériser leur cadastre et ainsi faciliter le travail d'animation.

### **3) Relevé de décisions :**

- Le périmètre du site B4 sera transmis au bureau d'étude.
- Le bureau d'étude va faire un tableau de synthèse espèces par espèces.
- L'association Cèze et Ganière va fournir les montants à leur disposition pour compléter le tableau (joint au compte-rendu).
- La DDAF de l'Ardèche va organiser une réunion de concertation avec la DDAF du Gard.
- La DDAF va fournir le formulaire standard de données au bureau d'étude.
- Le quatrième comité de pilotage local aura lieu le mardi 13 novembre 2001.

Privas, le 24 septembre 2001

# PLANIFICATION DES ACTIONS

CODE	OBJECTIFS/ACTIONS	MONTANT ESTIME INVESTt (HT)	MONTANT ESTIME FONCTt (HT)	OPERATEURS Maître d'ouvrage/Maître d'œuvre pressentis
<b>INFORMATION ET COMMUNICATION AUTOUR DU DOCUMENT D'OBJECTIFS</b>				
<b>COM 1</b>	<p style="text-align: center;"><b>ETUDE FONCIERE COMPLEMENTAIRE</b></p> 1.Recensement des informations existantes auprès des ASL 2.Consultation cadastrale pour les surfaces exactes des parcelles 3.Acquisition des fonds cadastraux manquants 4.Mise en forme des données acquises (SIG) 5.Veille foncière par le département			1.CRPF 2.CRPF 3.CRPF 4. BET ou SAFER 5.Conseil général/SAFER
<b>COM 2</b>	<p style="text-align: center;"><b>CAMPAGNE D'INFORMATION AUPRES DES PROPRIETAIRES PRIVES ET USAGERS</b></p> 1.Information individualisée par courrier (1ère année) 2.Diffusion d'un bulletin d'informations du type "Infosite"(4ème et 6ème année) 3.Réunion publique communale (1ère et 5ème année) 4.Sensibilisation, animation, éducation (chaque année)			1. Les Mairies/PNR 2. Les Mairies/PNR 3. Les Mairies/PNR 4. Les Mairies/PNR/Ass C&G/RENE 07/FAPPMA
<b>COM 3</b>	<p style="text-align: center;"><b>PROMOTION DU SITE NATURA 2000</b></p> 1.Panneaux d'information 2.Insertion de la désignation dans les guides touristiques			1.SIDET 2.Office du tourisme
<b>COM 4</b>	<p style="text-align: center;"><b>GESTION ADMINISTRATIVE ET COORDINATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS</b></p> 1.Gestion de l'ensemble du dossier 2.Supervision de la bonne mise en œuvre 3.Interlocuteur privilégié vis-à-vis des acteurs 4.Assurer la concertation et l'animation - Plan de communication 5.Gestion des difficultés et problèmes rencontrés 6.Evaluation des projets ayant un impact sur le site			création du poste PNR ou SIDET?
<b>GESTION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>				
<b>HAB 1.1</b>	<p style="text-align: center;"><b>LIMITER LA COLONISATION DE TOUTE ESPECE CONCURRENTE DU PIN DE SALZMANN SUR LES ZONES IDENTIFIEES DE LA DIRECTIVE</b></p> 1.Contractualisation du propriétaire pour une gestion sylvicole durable 2.Maintenir le sylvo-pastoralisme existant 3.Intervenir sur le Pin maritime autour des îlots de Salzmann 4.Encourager la mobilisation foncière : veille foncière		3) 300 KF	3. Ass. Cèze et Ganière (C&G) 4. Conseil général

PLANIFICATION DES ACTIONS

CODE	OBJECTIFS/ACTIONS	MONTANT ESTIME INVESTt (HT)	MONTANT ESTIME FONCTt (HT)	OPERATEURS Maître d'ouvrage/Maître d'œuvre pressentis
HAB 1.2	LIMITER LA COLONISATION DE TOUTE ESPECE CONCURRENTE DU PIN DE SALZMANN SUR LES ZONES HORS DIRECTIVE 1.Contractualisation du propriétaire pour une gestion sylvicole durable 2.Maintenir le sylvopastoralisme existant 3.Eliminer à long terme les Pins noirs introduits 4.Encourager la mobilisation foncière : veille foncière ENTRETIEN ET RESTAURER LES CHATAIGNERAIES (VERGERS ; CHATAIGNERAIES) 1.Zonation des propriétés autour des villages 2.Entretien, réhabilitation ou construction de terrasses 3.Entretien et rénovation des châtaigneraies et de leur sous-bois 4.Pas de plantation d'espèces allochtones 5.En dehors de l'aire écologique de Castanea sativa : reboisement des parcelles de châtaigneraie en essences de feuillus locales FAVORISER LA MOSAIQUE DES LANDES A L'ECHELLE DU SITE 1.Favoriser le pâturage extensif 2.Fauche sur les landes à Callune de plus de 10 ans 3.Eviter tout reboisement 4.Modification d'un tracé de piste pour l'exploitation forestière 5.Maintenir le gyrobroyage pratiqué 6.Inventaire entomologique			4. Conseil général  1.CRPF/Chbre Agri 2.Chbre Agri 3.Chbre Agri 4.Chbre Agri 5.Chbre Agri
HAB 3	MAINTENIR LA PRAIRIE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE. 1.Fauche bisannuelle 2.Curage du canal 3.Installation d'une signalisation de sécurité PREVOIR LES ETAPES DE MATURATION DES CHENAIES VERTES SITUÉES A PROXIMITÉ DES VILLAGES Contractualisation du propriétaire pour une gestion durable		1) 0 KF 2) 0 KF	1.Chbre Agri 2.Chbre Agri 3.CRPF/ONF 4.ONF/DDAF 5.ONF 6.Entomologistes
HAB 4				1. DDE 2. Propriétaire 3. DDE
HAB 5				CRPF/ONF
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI SCIENTIFIQUE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE:				
HAB 1.1	ACQUERIR DE NOUVELLES CONNAISSANCES SUR L'HISTORIQUE DU PIN DE SALZMANN 1. Identifier tous les propriétaires de parcelles de Pins salzmann 2. Etablir un cahier des charges 3. Recherches au niveau des archives et enquêtes locales		1) 0 KF	1. CRPF 2. Ass. Cèze et ganière 3. Ass. Cèze et ganière

# PLANIFICATION DES ACTIONS

CODE	OBJECTIFS/ACTIONS	MONTANT ESTIME INVESTt (HT)	MONTANT ESTIME FONCTt (HT)	OPERATEURS Maître d'ouvrage/Maître d'œuvre pressentis
HAB 1.2	ACQUERIR DE NOUVELLES CONNAISSANCES SUR LE PIN DE SALZMANN : INVENTAIRES ECOLOGIQUES 1.Cartographie des zones à pins de Salzmann "génétiquement purs" 2.Cartographie des autres peuplements de pins 3.Cartographie des peuplements hybridogènes 4. Inventaires entomologiques et inventaires des arachnides			1.Ass. Cèze et garière 2.Ass. Cèze et garière 3.Ass. Cèze et garière 4.Ass. Cèze et garière
HAB 1.3	RECHERCHES GENETIQUES SUR LE PIN DE SALZMANN Etude lancée par la DERF : Attente des résultats			DERF
HAB 2	AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DE LA CHATAIGNERAIE ET DE SON EXPLOITATION AGRICOLE 1.Inventaires parcellaire et foncier 2.Inventaires des pratiques culturelles et classification des parcelles 3.Définition d'un parti pris d'exploitation, signature d'un cahier des charges et mise en oeuvre			1.CRPF 2.Chbre Agri 3. Chbre Agri
HAB 3	ACQUERIR DE NOUVELLES CONNAISSANCES SUR LES PRAIRIES 1.Inventaires des prairies et des pratiques culturelles 2.Cartographie précise des prairies et des espèces remarquables 3.Etat des lieux de leur état de conservation			1.Ass. Cèze et garière 2.Ass. Cèze et garière 3.Ass. Cèze et garière
HAB 4	AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES GROTTES 1.Etat de conservation de chaque grotte et galeries minières 2.Inventaires complémentaires des chiroptères 3.Actions de gestion à mettre en oeuvre suite aux inventaires			1.Chiroptérologues 2.Chiroptérologues 3.Chiroptérologues
<b>GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>				
ESP 1	ENTRETIEN ET CONSERVATION DE L'HABITAT DU CASTOR D'EUROPE 1.Diagnostic de ripisylve 2. Conserver une bande de 25-35 m de ripisylve de chaque côté des berges 3.Eviter la suppression des boisements rivulaires 4.Limiter le développement d'espèces exotiques envahissantes 5.Favoriser les habitats rivulaires les plus intéressants			1.SIDET/FAPPMA 2.SIDET/FAPPMA 3.SIDET/FAPPMA 4.SIDET/FAPPMA/Ass. C&G 5.SIDET/FAPPMA
ESP 2	ENTRETIEN ET CONSERVATION DES HABITATS DU GRAND CAPRICORNE ET DU LUCANE CERF VOLANT 1. Animation, informations 2.Contractualisation du propriétaire pour une gestion durable			1.CRPF 2.ONF

# PLANIFICATION DES ACTIONS

CODE	OBJECTIFS/ACTIONS	MONTANT ESTIME INVESTt (HT)	MONTANT ESTIME FONCTt (HT)	OPERATEURS Maître d'ouvrage/Maître d'œuvre pressentis
<b>ESP 3.1</b>	<p><b>PROTECTION ET ENTRETIEN DES GITES DES CHAUVES-SOURIS</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Protection des gîtes par voie réglementaire voire physique</li> <li>2. Actions de restauration du petit patrimoine bâti</li> <li>3. Conservation des arbres creux</li> <li>4. Pose de nichoirs</li> <li>5. Surveillance des sites</li> </ol>			<ol style="list-style-type: none"> <li>1. PNR/CORA/spéléologues</li> <li>2. PNR/CORA/spéléologues</li> <li>3. PNR/CORA/spéléologues</li> <li>4. PNR/CORA/spéléologues</li> <li>5. Groupe spéléologique des Vans</li> </ol>
<b>ESP 3.2</b>	<p><b>PROTECTION ET ENTRETIEN DES TERRAINS DE CHASSE ET DES CORRIDORS BOISES DES CHAUVES-SOURIS</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Campagne d'écoute nocturne pour localiser les zones de chasse</li> <li>2. Maintien des prairies pâturées ou fauchées (3 km autour des colonies)</li> <li>3. Maintien d'une structure paysagère variée</li> <li>4. Rétablir les corridors boisés s'ils sont absents sur plus de 10 m</li> </ol>			<ol style="list-style-type: none"> <li>1. CORA</li> </ol>
<b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIV SCIENTIFIQUE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>				
<b>ESP 1</b>	<p><b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIV DES POPULATIONS DE BARBEAU MERIDIONAL</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diagnostic de rivière : qualité des eaux et régime hydrique</li> <li>2. Evaluation quantitative des populations</li> <li>3. Suivi annuel de l'évolution des populations</li> </ol>			<ol style="list-style-type: none"> <li>1. FAPPMA/PNR/SIDET</li> <li>2. FAPPMA/PNR/SIDET/CSP</li> <li>3. FAPPMA/PNR/SIDET/CSP</li> </ol>
<b>ESP 2</b>	<p><b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIV DES POPULATIONS DE BLAGEON</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diagnostic de rivière : qualité des eaux et régime hydrique</li> <li>2. Evaluation quantitative des populations</li> <li>3. Suivi annuel de l'évolution des populations</li> </ol>			<ol style="list-style-type: none"> <li>1. FAPPMA/PNR/SIDET</li> <li>2. FAPPMA/PNR/SIDET/CSP</li> <li>3. FAPPMA/PNR/SIDET/CSP</li> </ol>
<b>ESP 3</b>	<p><b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIV DES POPULATIONS D'ECREVISSSES A PATTES BLANCHES</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diagnostic de rivière : qualité des eaux et régime hydrique</li> <li>2. Evaluation quantitative des populations et suivi annuel</li> <li>3. Surveillance de l'introduction d'espèces allochtones et de la pêche</li> <li>4. Réalisation d'une campagne de communication</li> <li>5. Surveillance des lâchers de truites surdensitaires</li> </ol>			<ol style="list-style-type: none"> <li>1. SIDET/CSP/FAPPMA/PNR</li> <li>2. SIDET/CSP/FAPPMA/PNR</li> <li>3. SIDET/CSP/FAPPMA/PNR</li> <li>4. SIDET/CSP/FAPPMA/PNR</li> <li>5. SIDET/CSP/FAPPMA/PNR</li> </ol>
<b>ESP 4</b>	<p><b>SUIV DE LA CORDULIE A CORPS FIN, DE LA CORDULIE SPLENDEIDE, DE GOMPHUS GRASLINI ET DE LA MAGICIENNE DENTELLEE</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Suivi annuel de l'évolution des population recensées</li> <li>2. Inventaires des populations isolées menacées</li> <li>3. Suivi des étiages</li> </ol>			<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entomologistes</li> <li>2. Entomologistes</li> <li>3. Entomologistes</li> </ol>

## PLANIFICATION DES ACTIONS

CODE	OBJECTIFS/ACTIONS	MONTANT ESTIME INVESTI (HT)	MONTANT ESTIME FONCTI (HT)	OPERATEURS Maître d'ouvrage/Maître d'œuvre pressentis
ESP 5	<p>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DU GRAND CAPRICORNE ET DU LUCANE CERF-VOLANT</p> <p>1. Cartographie des vieux chênes et châtaigniers            2. Inventaires exhaustifs et suivi annuel des populations recensées            3. Amélioration des connaissances sur les larves</p> <p>ETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS ET LEURS GITES</p>			1. Entomologistes 2. Entomologistes 3. Entomologistes
ESP 6	<p>1. Prospections diurnes : sites de reproduction et d'hibernation            2. Prospections nocturnes : évaluation de la fréquentation du site            3. Evaluation des menaces et définition des zones prioritaires</p>			1. CORA 2. CORA 3. CORA
<b>COMMUNICATION SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>				
ESP 4	<p>INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC POUR EVITER LE DERANGEMENT DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS</p> <p>1. Informer les propriétaires et pose de panneaux interdisant l'entrée            2. Réglementation limitant la spéléologie dans les sites d'hibernation            3. Sensibilisation du public dans les zones hébergeant des colonies</p>			1. Ass. Cèze et ganière ou PNR 2. Ass. Cèze et ganière ou PNR 3. Ass. Cèze et ganière ou PNR



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE L'ARDECHE

BIOTOPE - Montpellier

20 DEC. 2001

ARRIVÉE



Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

Service : Forêt Eau Environnement  
Dossier suivi par : Mlle CHENAUX  
Ligne directe : 04 75 66 70 13  
N° de fax : 04 75 66 70 94  
E mail : [Martine.GRIVAUD@agriculture.gouv.fr](mailto:Martine.GRIVAUD@agriculture.gouv.fr)  
Vos réf. :  
Nos réf. : LC/MG

Mesdames, Messieurs,  
les membres et invités du  
comité de pilotage local

Objet : Natura 2000 - site B 9  
Compte rendu du comité de pilotage N°4

Privas, le 11 décembre 2001

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion du quatrième comité de pilotage local du vendredi 30 novembre 2001, qui a eu lieu à la salle des fêtes de BANNE, concernant le site B 9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres ».

- Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental  
de l'Agriculture et de la Forêt  
L'Ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts,

Anne-Laure SOLEILHAVOUP

# NATURA 2000

SITE B9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres »

## LISTE DES DESTINATAIRES

Salle des fêtes de BANNE : Comité de pilotage local n°4

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Préfecture de l'Ardèche	Monsieur le préfet			Bureau de l'Environnement	07000	PRIVAS
Sous-préfecture	Monsieur le sous-préfet			23 rue Camille Vieilfaure	07110	LARGENTIERE
DIREN	Monsieur le Directeur			19, rue de la Vilette	69425	LYON CEDEX 03
Conseil Régional	Monsieur le président			77 route de Paris BP 19	69751	CHARBONNIE RE LES BAINS
Conseil Général	Monsieur	SAUTIERE	Christophe	Hôtel du département BP 737	07000	PRIVAS
EDF	A l'attention de Monsieur	HABAUZIT	Jean-Pierre	38 avenue Pierre Farigoule	43700	BRIVES CHARENSAC
DDE - Subdivision	Monsieur le chef de subdivision	NAVARRO	Francisco	BP 34 Chabiscol Cahssagnes	07140	LES VANS
DDJS	Monsieur le directeur			3 avenue Vanel	07000	PRIVAS
ONF	Monsieur	DEGUILHE M.		10, place Olivier de Serres B.P. 138	07200	AUBENAS
CRPF	Mademoiselle	CHARBONN ET		LEGTA Olivier de Serres Quartier St Martin	07200	AUBENAS
Fédération de chasse	Monsieur le président			Innoparc ZI le lac Avenue Marc Séguin	07000	PRIVAS
Fédération de pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le président			Innoparc ZI le lac Avenue Marc Séguin	07000	PRIVAS
Conseil Supérieur de la Pêche	Monsieur le Garde chef			Innoparc Avenue Marc Séguin BP 323	07000	PRIVAS
ONCFS	Monsieur le Garde chef					
Chambre d'agriculture	A l'attention de Monsieur	MARTINEA U	Gilles	4 avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
	A l'attention de Mademoiselle	GUEVARA	Mercedes	Bureau régional d'Aubenas Quartier St Martin BP 172	07200	AUBENAS
FDSEA	Monsieur le président			Chambre d'agriculture	07000	PRIVAS
Chambre de commerce et d'industrie	Monsieur le président			Quartier la temple BP 205	07205	AUBENAS CEDEX
CERMOSEM		FLEURY		20 avenue Ozier	07300	MAUVES
		LADET	Alain	Quartier de l'église	07200	UCEL
FRAPNA	Monsieur le président			Le village	07200	ST ETIENNE DE FONTBELLON

CORA	Monsieur le président			Le village	07200	ST ETIENNE DE FONTBELLON
SIDET	A l'attention de Monsieur	BARDON	Frédéric	Rue du temple	07140	LES VANS
	Monsieur le maire			L'église	07460	BANNE
	Monsieur le maire			Place de l'église	07140	GRAVIERE
	Madame le maire			Le Village	07140	MALBOSC
	Monsieur le maire			Place de la mairie	07460	ST ANDRE DE CRUZIERES
	Monsieur le maire			Place de la mairie	07460	ST PAUL LE JEUNE
	Monsieur le maire			Rue du Temple	07140	LES VANS
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07460	BANNE
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07140	LES VANS
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07140	GRAVIERE
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07140	MALBOSC -
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07460	ST ANDRE DE CRUZIERES
ACCA	Monsieur le président			Mairie	07140	ST PAUL LE JEUNE
A.P.P.M.A.	A l'attention de Monsieur	MARC		Rue du quai	07140	LES VANS
BIOTOPE SARL	A l'attention de mademoiselle	UGHETTO		B.P. 58	34140	MEZE
Parc National des Cévennes	Monsieur le Directeur			B.P. 15	48400	FLORAC
Association Cèze et Ganière	Monsieur le président			Mairie	07140	MALBOSC
Randonneurs « los Camimaires »	Madame	CHAURAND	Jeanne	Los Camimaires Le Fort	07460	BANNE
Syndicat Interdépartemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	Monsieur	MANIFACIER	Jean-Paul	Chambre d'agriculture Boulevard Vauban	26000	VALENCE
				Route des Cévennes	07140	LES VANS
CREN	Monsieur le Directeur			Maison forte 2, rue des Vallières	69390	VOURLES
INRA	Messieurs	MEURET et AGREIL	SAD Ecodéveloppement	Domaine de St-Paul Site Agroparc	84914	AVIGNON CEDEX 9
PNR des Monts d'Ardèche	Monsieur le Président			La Prade	07560	MONTPEZAT SOUS BEAUZON
DDAF	Monsieur	TESTON	Gérard	7 boulevard du lycée	07000	PRIVAS
Groupe spéléologique Les Vans	Monsieur	BOUCHET	Frédéric	Fédération française de spéléologie Seyras nord	07140	LES SALELLES
Syndicat Mixte du Pays de	Monsieur	GUILLEMER	Joël	Place Jean Jaures	30160	BESSEGES

**NATURA 2000**  
**Site B9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres »**

Compte-rendu du vendredi 30 novembre 2001  
Comité de pilotage N°4

Etaient présents :

- M. F. BARDON, Syndicat Intercommunal pour le Développement Economique et Touristique du pays des Vans,
- M. G. ISSARTEL, Centre Ornithologique Rhône-Alpes,
- M. R. CHAMBOREDON, Association Communale de Chasse Agréée de MALBOSC,
- M. C. CENCI, représentant de la mairie de ST PAUL LE JEUNE,
- M. J. GUILLEME, Syndicat mixte du Pays de Cèze,
- Mme J. CHAURAND, association « Los Caminaires »,
- M. J.C. CREGUT, maire de BANNE,
- Mme A. ICARD, maire de MALBOSC,
- M. A. PROCHAZKA, mairie de BANNE,
- M. F. JACQUEMART, Association Cèze et Ganière,
- M. B. SALGON, Association Cèze et Ganière,
- Mlle F. CHAMBONNET, Centre Régional de la Propriété Forestière,
- Mlle A.L. UGHETTO, cabinet BIOTOPE,
- Mlle M. GRIVAUD, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
- Mlle L. CHENAUX, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Etaient excusés :

- M. J. L TRAVERSIER, Direction Régionale de l'ENVironnement,
- M. DEJEAN, Parc National des Cévennes,
- Mme L. JULLIAN, Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes,
- M. JF. DALLER, Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport,
- M. A. LADET, expert scientifique,
- M. HABAUZIT, Electricité De France,
- M. JP. ROUX, Maire de LES VANS,
- M. P. TERRASSE, Député,
- M. F. PLANA, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Le vendredi 30 novembre 2001, en la salle des fêtes de BANNE, s'est tenue la quatrième réunion du comité de pilotage local du site B 9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres ».

L'ordre du jour était le suivant :

Discussion pour la validation du document d'objectifs.

Le compte-rendu aborde les points suivants :

- 1- Discussion pour la validation du document d'objectifs,
- 2- Remarques générales,
- 3- Relevé de décisions.

## **1) Discussion pour la validation du document d'objectifs :**

### **a) Présentation du budget :**

Le détail du budget est repris dans le tableau annexé au compte-rendu. Le budget total est estimé à 6 941 000 F soit 1 058 149 €. Les actions représentant la part la plus importante du budget sont l'information et la communication autour du document d'objectifs et la gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire.

### **b) Répartition des actions par habitat et espèce :**

Comme il l'avait été demandé au bureau d'étude, il est joint au compte-rendu le tableau récapitulatif des habitats et des espèces d'intérêt communautaire avec pour chacun d'eux, les actions qui leurs sont liées.

## **2) Remarques générales :**

➤ Le Centre Régional de la Propriété Forestière est d'accord avec le document présenté dans la mesure où toutes ses remarques et propositions de modifications ont été prises en compte.

➤ Les remarques de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature sur l'estimation du budget pour le suivi des libellules ont également été prises en compte.

Par contre, deux remarques n'ont pas été intégrées :

- Le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslini*), une libellule, étant absent du site, aucune action ne lui est consacrée,
- La Magicienne dentelée (*Saga pedo*) est une sauterelle de l'annexe IV de la directive. Seul les espèces de l'annexe II font l'objet de mesures de gestion sur ce site.

➤ L'enjeu Chauves-souris sur le site :

Le Bois des Bartres est un site très riche du point de vue des Chiroptères. Douze espèces de Chauves-souris ont été identifiées sur le site du Bois des Bartres sachant qu'il y a trente d'espèce au niveau européen et que vingt-trois de ces espèces sont présentes en France.

Sur les douze espèces, cinq sont inscrites à l'annexe II de la directive habitat, dont quatre ont été identifiées de manière certaine :

- le Petit Rhinolophe,
- le Grand Rhinolophe,
- la Barbastelle,
- le Minioptère de Shreiber,
- le Grand ou le Petit Murin, l'identification n'est pas certaine car se sont deux espèces « jumelles ».

L'ensemble de ces espèces a été observé sur douze sites différents : grottes, ruines, habitats humains...

Certaines de ces espèces ont été observées fréquemment, d'autres n'ont fait l'objet que d'observations très ponctuelles.

Le Vespertillon à oreilles échancrées n'a pas été trouvé sur le site mais sa présence est plus que probable.

Le Minioptère et le Grand ou Petit Murin feront l'objet d'une fiche action supplémentaire dans le document d'objectifs définitif.

Sur le secteur du Bois des Bartres, la destruction des gîtes (réhabilitation des habitats sans prises en compte des Chauves-souris, destruction des arbres creux...) et les perturbations occasionnées par les visites sont les problèmes les plus néfastes à la survie des colonies de Chauves-souris.

Il existe une fiche qui rassemble un certain nombre de recommandations pour éviter de commettre une erreur lors de l'abattage d'un arbre par exemple. Il est cependant impossible de la généraliser, car il s'agit d'adapter les solutions au cas par cas. De plus, c'est un ensemble de gîtes qu'il faut chercher à protéger, chaque gîte étant occupé ponctuellement par les Chauves-souris. La pose de nichoirs est à envisager, notamment les nichoirs en grappe, qui permettent aux Chauves-souris de pouvoir en utiliser plusieurs.

Les fermetures de galeries minières doivent être réfléchies avec la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (D.R.I.R.E.) pour permettre la mise en place de fermetures adaptées qui permettent le passage des mammifères.

➤ Pour l'année 2002, il a été mobilisé des fonds pour permettre la création d'un mi-temps, des travaux et du suivi scientifique, dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs.

➤ Le programme d'action sera démarré lorsque le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche aura pris une décision quant à son implication dans la démarche Natura 2000 et que le document d'objectifs aura été approuvé par les mairies.

### **3) Relevé de décisions :**

➤ Le document d'objectifs du site B9 : « Forêts, landes, habitats rocheux et milieux aquatiques du bois de Bartres » est approuvé à l'unanimité par le comité de pilotage local.

Privas, le 11 décembre 2001

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROGRAMME D'ACTIONS**

Code	TYPE d'ACTIONS	MONTANT sur 6 ans	Pourcentage
COM	Information et communication autour du document d'objectifs	2 658 KF	38%
G hab	Gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire	2 612 KF	38%
SUI hab	Amélioration des connaissances et suivi des habitats naturels	768 KF	11%
G esp	Gestion des espèces d'intérêt communautaire	446 KF	6%
SUI esp	Amélioration des connaissances et suivi des espèces	457 KF	7%
<b>TOTAL</b>		<b>6 941 KF</b>	<b>100%</b>

Code Natura 2000	LIBELLES	Fiches G.	Fiches SUI.	Fiches COM
4030	Landes sèches européennes	G Hab 3	Sui Hab 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
5120	Landes à Genêt purgatif des Cévennes ( <i>Genista oromediterraneus</i> )	G Hab 3	Sui Hab 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
6410	Prairies acides à Molinie ( <i>Junco-Molinion</i> )	G Hab 4	SUI Hab 3	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
8220	Falaises siliceuses catalano-languedociennes ( <i>Antirrhinion asarinae</i> )	X	SUI Hab 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	X	SUI Hab 4	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
9260	Bois de Châtaigniers, formations dominées par <i>Castanea sativa</i>	G Hab 2	SUI Hab 2	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
9340	Forêts supra-méditerranéennes françaises de Chênes verts ( <i>Quercus ilex</i> )	G Hab 4	X	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
9530	Forêts de Pins de Salzmann * ( <i>Pinus nigra subsp. salzmannii</i> )	G Hab 1.1, G Hab 1.2	SUI Hab 1.1, SUI Hab 1.2, SUI Hab 1.3	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1036	LA CORDULIE SPLENDIDE ( <i>Macromia splendens</i> )	X	SUI Esp 4	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1041	LA CORDULIE A CORPS FIN ( <i>Oxygastra curtisii</i> )	X	SUI Esp 4	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1083	LE LUCANE CERF VOLANT ( <i>Lucanus cervus</i> )	G Esp 2	SUI Esp 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1088	LE GRAND CAPRICORNE ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	G Esp 2	SUI Esp 5	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1092	L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )	X	SUI Esp 3	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1131	LE BLAGEON ( <i>Leuciscus souffia</i> )	X	SUI Esp 1 et 2	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1138	LE BARBEAU MERIDIONAL ( <i>Barbus meridionalis</i> )	X	SUI Esp 1 et 2	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1303	LE PETIT RHINOLOPHE ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1304	LE GRAND RHINOLOPHE ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1308	LA BARBASTELLE ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1321	LE VERSPERTILION A OREILLES ECHANCREES ( <i>Myotis emarginatus</i> )	G Esp 3.1. & G Esp 3.2.	SUI Esp 6	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.
1337	LE CASTOR d'EUROPE ( <i>Castor fiber</i> )	G Esp 1	X	COM 1, COM 2, COM 3, COM 4, COM 5.



CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	INFORMATION ET COMMUNICATION AUTOUR DU DOCUMENT D'OBJECTIFS										TOTAL ACTIONS	%
		2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011		
COM 1	GESTION ADMINISTRATIVE ET COORDINATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS Gestion de l'ensemble du dossier Supervision de sa bonne mise en œuvre Assurer la concertation et l'animation (plan de communication) Gestion des difficultés et problèmes rencontrés Evaluation des projets ayant un impact sur le site	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	2 100	38%
COM 2	ETUDE FONCIERE COMPLEMENTAIRE Recensement des informations existantes auprès des ASL Consultations cadastrales pour les surfaces exactes des parcelles Acquisition des fonds cadastraux manquants Mise en forme des données acquises (SIG) Veille foncière par le département	50										50	38%
COM 3	CAMPAGNE D'INFORMATION AUPRES DES PROPRIETAIRES PRIVES ET DES USAGERS Information individualisée par courrier Diffusion d'un bulletin d'informations du type "Infosite" Réunion publique communale sur Natura 2000 Sensibilisation, animation, éducation : - pour la conservation du Pin de Salzmann - sur les espèces aquatiques (castor, blageon, barbeau, écrevisse) - sur les chauves-souris	5	3	3	3	3	3	3	3	3	5	15	38%
		5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	18	
COM 4	PROMOTION DU SITE NATURA 2000 Panneaux d'information (cf. site B4) Insertion de la désignation dans les guides touristiques			30								30	38%
COM 5	EVALUATION ET REVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS Evaluation des actions conduites pendant 6 ans Révision du document d'objectifs											5	38%
GESTION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE													
G Hab 1.1	LIMITER LA COLONISATION DE TOUTE ESPECE CONCURRENTE DU PIN DE SALZMANN EN ZONES IDENTIFIEES EN DIRECTIVE Contractualisation du propriétaire pour une gestion sylvoécologique durable Intervenir sur le Pin maritime autour des îlots de Pin de Salzmann Encourager la mobilisation foncière : veille foncière par le Département	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	300	38%
		300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	1 800	
G Hab 1.2	ENCOURAGER LES INITIATIVES DE GESTION AUTRES QUE TOUT REBOISEMENT (CULTURE SUR TERRASSE, PASTORALISME) Contractualisation du propriétaire pour une gestion sylvoécologique durable Éliminer à long terme les Pins noirs introduits Encourager la mobilisation foncière : veille foncière par le Département	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	300	38%
G Hab 2	ENTRETIEN ET RESTAURER LES CHATAIGNERAIES (VERGERS ; CHATAIGNERAIES) Zonation des propriétés autour des villages Entretien, réhabilitation ou construction de terrasses Entretien et rénovation des châtaigneraies et de leur sous-bois Pas de plantation d'espèces allochtones En dehors de l'aire écologique de <i>Castanea sativa</i> : reboisement des parcelles de Châtaigneraies en essences de feuillus locales												38%
G Hab 3	FAVORISER LA MOSAÏQUE DES LANDES A L'ECHELLE DU SITE Favoriser le pâturage extensif Fauche sur les landes à Callune de plus de 10 ans Éviter tout reboisement Éviter la création de nouvelles pistes d'exploitation Maintenir le ovibroce pratiqué												38%
G Hab 4	MAINTENIR LA PRAIRIE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE Fauche bisannuelle Curage du canal Installation d'une signalisation pour la sécurité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38%
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
G Hab 5	PREVOIR LES ETAPES DE MATURATION DES CHENAIES VENTES SITUÉES A PROXIMITÉ DES VILLAGES Favoriser les futures aux taillis Ne pas réaliser de coupes rases Maintenir un certain nombre d'arbres morts	2										2	38%
CF. mesure-type CTE 0605-A-00, 1807-A-00 et 7901 CF. MAE													
840 fr/ha CF. mesure-type CTE, 1903 A ou MAE													
Cf. COM 2													
Cf. mesure-type CTE 0605-A-00, 1807-A-00 et 7901 CF. MAE													

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	COUT						TOTAL ACTIONS	%
		2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007		
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DES ESPECES									
SUI Esp 1 et 2	AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DES POPULATIONS DE BARBEAU MERIDIONAL ET DE BLAGEON								
	Diagnostic de rivière : qualité des eaux et régime hydrique	10				10		20	
	Evaluation quantitative des populations		5					5	
	Suivi annuel de l'évolution des populations				5			5	20
SUI Esp 3	AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DES POPULATIONS D'ECREVISSSES A PATTES BLANCHES								
	Diagnostic de rivière : qualité des eaux et régime hydrique							0	
	Evaluation quantitative des populations et suivi annuel	5	5	5	5	5	5	30	
	Surveillance de l'introduction d'espèces allochtones et de la pêche	5	5	5	5	5	5	30	
	Réalisation d'une campagne de communication							0	
	Surveillance des lâchers de truites surdensitaires	2	2	2	2	2	2	12	
SUI Esp 4	SUIVI DE LA CORDULIE A CORPS FIN ET DE LA CORDULIE SPLENDIDE								
	Suivi de l'évolution des populations				30			30	
	Inventaires des populations isolées menacées								447
	Suivi des étades								6%
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DU GRAND CAPRICORNE ET DU LUCANE CERF-VOLANT									
SUI Esp 5	Cartographie des vieux chênes et châtaigniers	20						20	
	Inventaires et suivi des populations		30				30	60	
SUI Esp 6	Amélioration des connaissances sur les larves ETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS ET LEURS GITES		5					5	
	Prospections diurnes : sites de reproduction et d'hibernation								10
	Prospections nocturnes : évaluation de la fréquentation du site								10
	Evaluation des menaces et définition des zones prioritaires								15
SUI 1	ETUDES COMPLEMENTAIRES SUITE A L'EXTENSION DU SITE								
	Caractérisation des habitats et espèces recensées et cartographie	100						100	
	Proposition de mesures de gestion sur ces habitats et espèces	50						50	
TOTAL/AN		1 502	1 192	1 084	982	1 052	1 119		100%
TOTAL GENERAL		6 931							

**Annexe 2 : Formulaire Standard des Données**

COMMISSION EUROPEENNE  
DG XI.D.2



DIRECTIVE 79/409/CEE DU CONSEIL  
concernant la conservation des oiseaux sauvages

et

DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL  
concernant la conservation des habitats naturels  
ainsi que la faune et de la flore sauvages

## FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

Version EUR 15

Version finale du 27 May 1994 actualisée incluant les  
amendements dans l'Acte de l'adhésion de l'Autriche, Finlande et de la Suède (JO L 1, 1.1.95, p.135-137)  
et  
Version des régions NUTS d'Eurostat de Mars 1995

**NATURA 2000**  
**FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES**  
 POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)  
 POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET  
 COMMUNAUTAIRE (SIC)  
 ET  
 POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (Z.S.C)

**1. IDENTIFICATION DU SITE**

1.1 TYPE JOUR      1.2 CODE DU SITE      1.3. DATE DE COMPILATION      1.4. MISE A

**B**

FR8201661

200111

A A A A M M

200107

A A A A M M

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000:

CODES DES SITES


CODES DES SITES


1.6. RESPONSABLE(S):

BIO TOPE S.A.R.L. B.P. 58 34140 MÈZE  
 DIREN Rhône-Alpes / SPN-IEGB-MNHN

1.7. APPELLATION DU SITE :

LANDES ET FORÊTS DU BOIS DES BARTRES

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DESIGNATION/CLASSEMENT

DATE D'IDENTIFICATION DU SITE:  
 PROPOSE ELIGIBLE COMME SIC

199711

A A A A M M

DATE DE CLASSEMENT DU SITE  
 COMME ZPS

--	--	--	--	--	--	--	--

ENREGISTRE COMME SIC

19

A A A A M M

DATE DE DESIGNATION DU SITE  
 COMME ZSC (à remplir ultérieurement)

--	--	--	--	--	--	--	--

A A A A M M

A A A A M M

---

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 COORDONNEES DU CENTRE:

LONGITUDE

E 4 5 23

O/E (Greenwich)

LATITUDE

44 22 3

### 2.2 SUPERFICIE(ha):

1504

### 2.3 LONGUEUR(Km):

### 2.4 ALTITUDE (m):

MIN

199

MAX

946

MOYENNE

### 2.5 REGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

FR71

NOM DE LA REGION

Rhône-Alpes

%COUVERT

100

Surface marine non couverte par une région NUTS

### 2.6 REGION BIOGEOGRAPHIQUE:

Boreale

Alpine

Atlantique

Continentale

Macaronésienne

Méditerranéenne



**3.2. ESPECES**    *mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE  
et  
figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE*

*et*

*évaluation du site pour celles-ci*











## 5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

### 5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et régional:

CODE	% COUVERT	CODE	%COUVERT	CODE	%COUVERT

### 5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES,

designés aux niveaux national ou regional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	CHEVAUCHEMENT TYPE	%COUVERT

designés au niveau international:

TYPE	NOM DU SITE	CHEVAUCHEMENT TYPE	%COUVERT
CONVENTION DE RAMSAR	1		
	2		
	3		
	4		
RESERVE BIOGENETIQUE:	1		
	2		
	3		
DIPLOME EUROPEEN:	-		
RESERVE DE BIOSPHERE:	-		
CONV. DE BARCELONE:	-		
PATRIMOINE MONDIAL:	-		
AUTRE:	-		

### 5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES:

CODE DU SITE CORINE	CHEVAUCHEMENT TYPE	% COUVERT	CODE DU SITE CORINE	CHEVAUCHEMENT TYPE	COUVERT

## 6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

### 6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE:

CODE	INTENSITE	% DU SITE	INFLUENCE		CODE	INTENSITE	% OF SITE	INFLUENCE
101	A B C	10	+ 0 -			A B C		+ 0 -
141	A B C	15	+ 0 -			A B C		+ 0 -
160	A B C	70	+ 0 0			A B C		+ 0 -
948	A B C	70	+ 0 0			A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -			A B C		+ 0 -
	A B C		+ 0 -			A B C		+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITES AUX ALENTOURS:

CODE	INTENSITE	INFLUENCE		CODE	INTENSITE	INFLUENCE
101	A B C	+ 0 -			A B C	+ 0 -
141	A B C	+ 0 -			A B C	+ 0 -
160	A B C	+ 0 0			A B C	+ 0 -
948	A B C	+ 0 0			A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -			A B C	+ 0 -
	A B C	+ 0 -			A B C	+ 0 -

### 6.2 GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE:

GESTION DU SITE ET PLANS:

